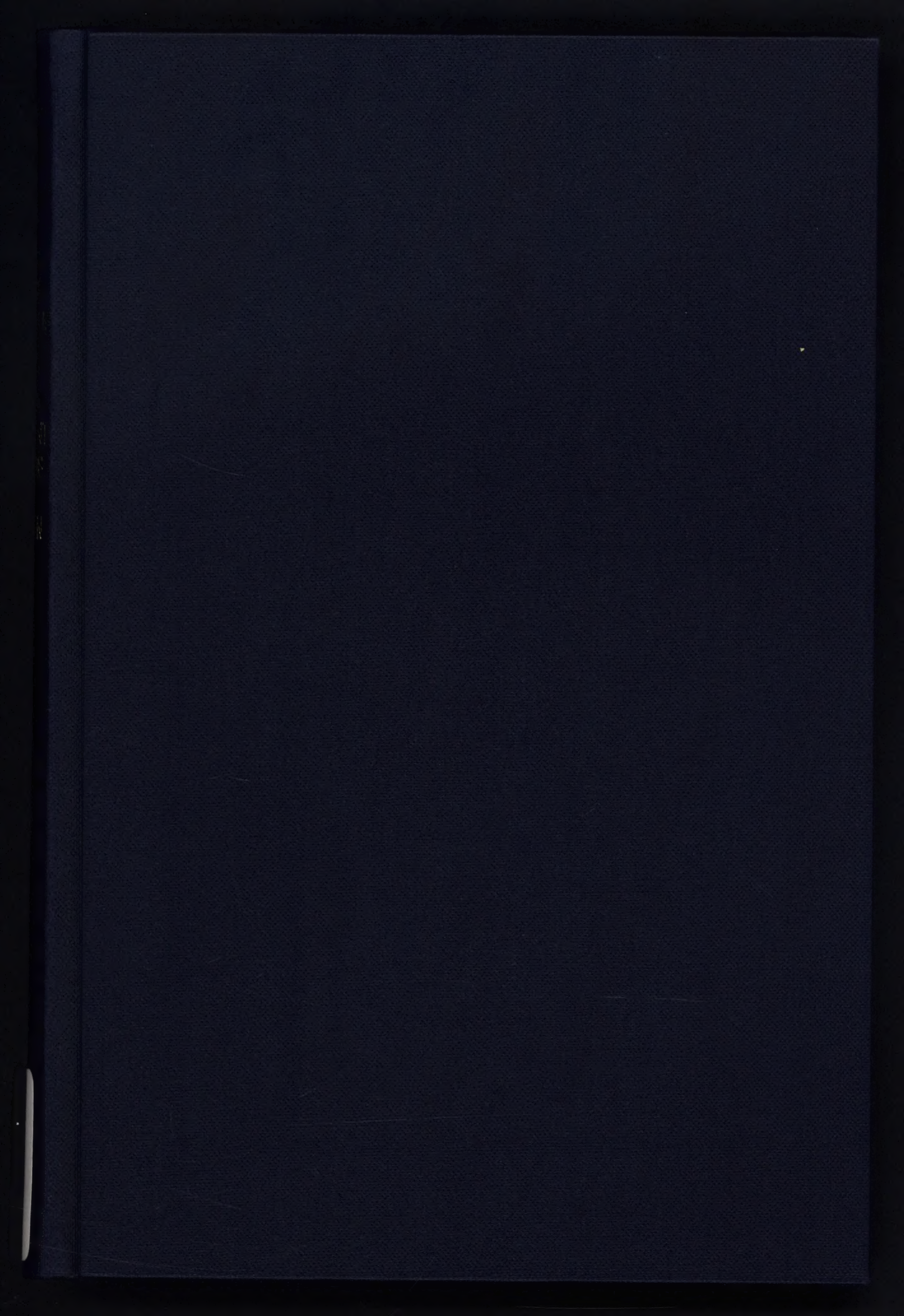
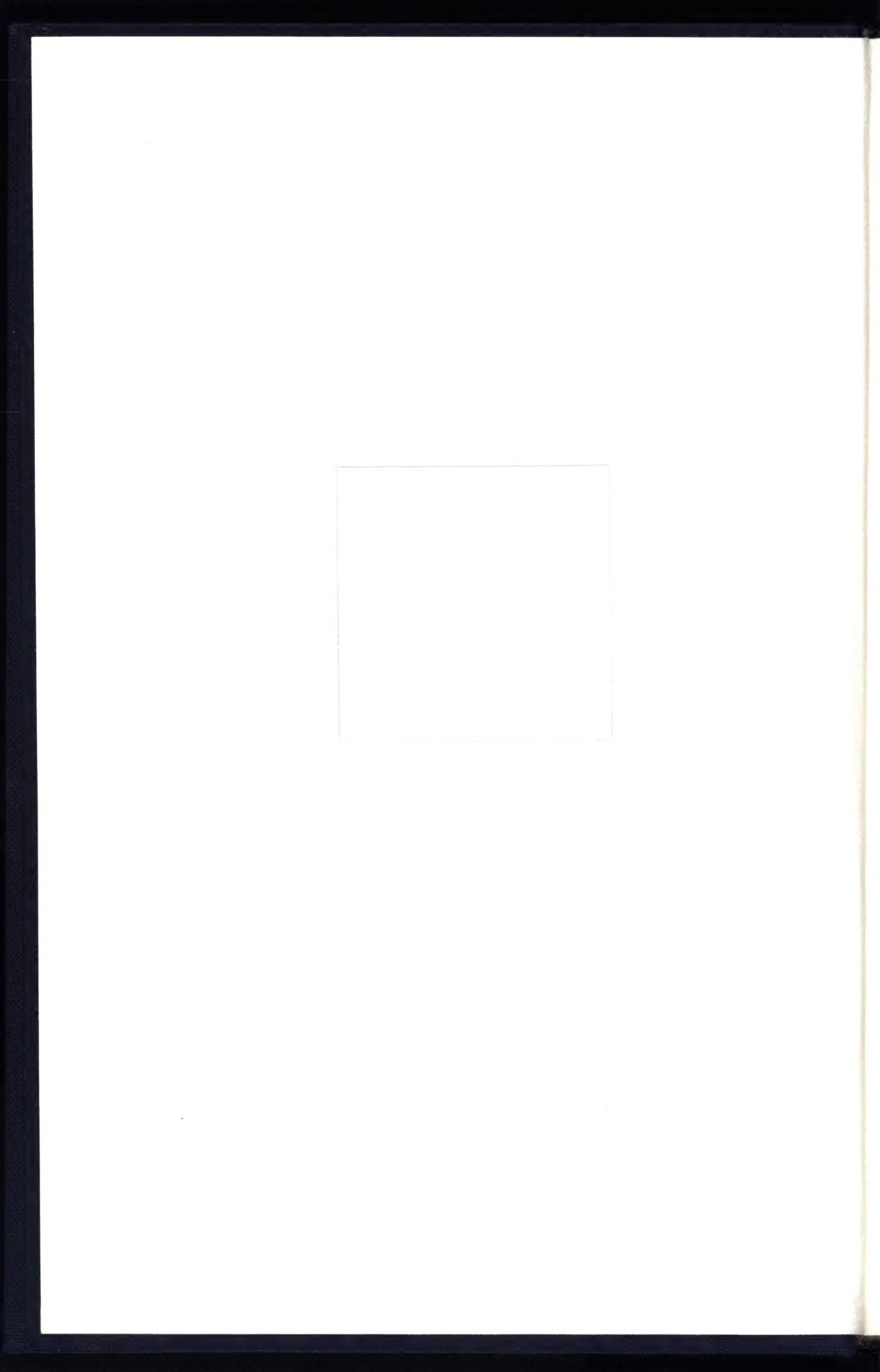




BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

DU VIe ARRONDISSEMENT DE PARIS



DEMACHY
Démolition de l'église des Cordeliers.
(Musée Carnavalet.)

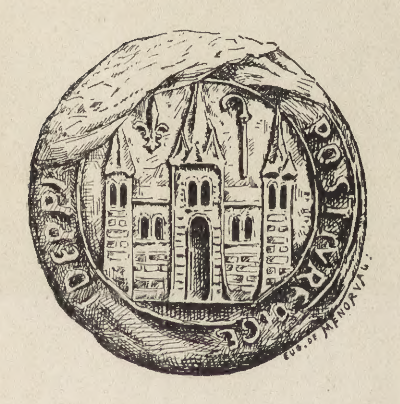
BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

DU VIe ARRONDISSEMENT DE PARIS

TOME Ier. — ANNÉE 1898.



SIÈGE SOCIAL :

MAIRIE DU VIe ARRONDISSEMENT

PLACE SAINT-SULPICE

PARIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE POLICE

CABINET

2e Bureau

1re Section

N° du Der 75479

NOUS, PRÉFET DE POLICE,

Vu la demande à nous adressée, le 8 Avril dernier par les personnes dont les noms et adresses figurent sur la liste ci-jointe, demande ayant pour but d'obtenir l'autorisation nécessaire à la constitution règulière d'une association fondée à Paris sous la dénomination de :

SOCIÉTÉ HISTORIQUE DU VIe ARRONDISSEMENT.

Vu les statuts de ladite Association annexés au présent arrêté;

Vu l'art. 291 du Code pénal et la loi du 10 Avril 1834 sur les Associations :

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER.

L'Association organisée à Paris sous la dénomination de : Société historique du 6e Arrond. est autorisée à se constituer et à fonctionner régulièrement.

ART. 2.

Les membres de l'Association devront se conformer strictement aux conditions suivantes :

1° Justifier du présent arrêté au commissaire de police du quartier sur lequel auront lieu les réunions;

2° Faire connaître à la préfecture de police, au moins cinq jours à l'avance, le local, le jour et l'heure des réunions générales;

3° N'y admettre que les membres de la Société et ne s'y occuper, sous quelque prétexte que ce soit, d'aucun objet étranger au but indiqué dans les statuts, sous peine de suspension ou de dissolution immédiate;

4° Nous adresser, chaque année, une liste contenant les noms, prénoms, professions et domiciles des sociétaires, la désignation des membres du bureau, sans préjudice des documents spéciaux que la Société doit également fournir chaque année sur le mouvement de son personnel et sur sa situation financière.

ART. 3.

En cas de modifications aux statuts annexés au présent arrêté, l'association devra demander de nouveau à la Préfecture de Police l'autorisation prescrite par l'art. 291 du Code pénal.

ART. 4.

Ampliation du présent arrêté, qui devra être inséré en tête des statuts, sera transmise au commissaire de police du quartier de l'Odéon qui le notifiera au Président de l'Association et en assurera l'exécution en ce qui le concerne.

Fait à Paris, le 25 mai 1898.

Le Préfet de Police,
Signé : Charles Blanc.

Pour ampliation,
Le Secrétaire général,
Signé : E. Laurent.

Nous, Commissaire de police du quartier de l'Odéon notifions à M. Herbet, président de la Société Historique du 6e Arrondissement l'arrêté sus énoncé.

Paris, le 6 Juin 1898.

Le Commissaire de Police,
Signé : Lagaillarde.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

DU VIe ARRONDISSEMENT DE PARIS

ADHÉRENTS

Les noms des membres perpétuels sont précédés d'un astérisque.

MM.

ADVIELLE (Victor), *publiciste.*
ANCELET, *docteur en médecine.*
AUFFRAY (Jules), *avocat à la Cour d'appel.*
BABÉ (Louis), *métreur vérificateur.*
BAILLIÈRE (Henri), *libraire éditeur.*
BAILLIÈRE (Émile J-B.), *libraire-éditeur.*
BAILLIÈRE (Albert), *libraire-éditeur.*
BAILLIÈRE (Georges J.-B.), *libraire-éditeur.*
BEAUGÉ (Théodore), *adjoint au maire du sixième arrondissement.*
BECK (Théodore), *directeur de l'École alsacienne.*
BELIN (Henri), *éditeur.*
BENOIST (Charles), *professeur à l'École des sciences politiques.*
BERNARDEAU, *avocat à la Cour d'appel.*
BERTHELOT (André), *député.*
BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE DE PARIS.
BILLECOQ (Gabriel), *prêtre à St-Sulpice.*
BOILLOT (Armand), *adjoint au maire du sixième arrondissement.*
BONNET (Alphonse), *attaché au ministère de l'Instruction publique.*
BONNET (Henri), *secrétaire trésorier du bureau de bienfaisance.*
BONNET (R.-J.-D.), *expert en autographes.*
BONSERGENT (Alfred), *secrétaire rédacteur au Sénat.*
BORDIER (C.-F.-E.), *avocat à la Cour d'appel.*
BOUCHER (Gustave).
BOUCHER, *bibliothécaire de l'ordre des avocats.*
BOUCHOT (Henri), *conservateur des Estampes à la Bibliothèque nationale.*
BOUDREAUX (L.), *clicheur.*
BOULANGER (J.-B.-V.), *administrateur du Bureau de Bienfaisance.*
BOULLAND (Charles), *architecte vérificateur.*
BOULLOCHE (Paul), *substitut au procureur de la République.*
BOULLOCHE, *docteur en médecine.*
BOUVRAIN, *architecte.*

BRETON (Constant), *architecte.*

BRILLARD DE NOUVION (Marie-Georges-Victor-Émile), *homme de lettres.*

BRILLARD DE NOUVION (Jacques).

BRISSY LE CHOLLEUX (René), *directeur de la Revue Septentrionale.*

BROUARD, *inspecteur général de l'Instruction publique en retraite.*

BRUEL (L.-A.), *archiviste aux Archives nationales.*

BRUNEL (Urbain), *commis principal à la préfecture de la Seine.*

CABUZEL (Auguste-Hector), *professeur de dessin.*

CAGNAT (R.-L.-V.), *membre de l'Institut, professeur au Collège de France.*

CALMETTES (Fernand), *artiste-peintre.*

CAMARET, *avocat à la Cour.*

CAMUS DE LA GUIBOURGÈRE, *curé de Saint-Germain-des-Prés.*

CARPENTIER (Charles-Sébastien), *banquier.*

CARPENTIER, *ingénieur, ancien élève de l'École polytechnique.*

CARPEZAT (E.-L.), *peintre en décors.*

CARRIER-BELLEUSE (C.-R.-A.), *ingénieur.*

CAUSSINUS (Alfred), *statuaire.*

CASTONNET DES FOSSES, *publiciste.*

CAUCHY (M.-C.), *rentier.*

CHABROL (J.-V.), *architecte.*

CHAMEROT (Georges), *imprimeur.*

CHAMPIGNEULLE (L.-M.), *peintre-verrier.*

CHAMPION (H.), *libraire-éditeur.*

CHAPOY (F.-C.-H.), *avocat à la Cour d'appel.*

CHARAVAY (Étienne), *archiviste paléographe.*

CHARAVAY (Noël), *libraire-éditeur.*

CHATEL (A.-E.), *ancien archiviste du Calvados.*

CHRISTIAEN (Jean).

CIM (Albert), *bibliothécaire de l'administration des Postes et des télégraphes.*

COLDEFY (Charles), *professeur.*

COLIN (Armand), *libraire-éditeur.*

COLLAS (Émile), *publiciste, docteur en droit.*

COLLIÈRE (H.-E.-E.), *chef des travaux de la fabrication des monnaies et médailles.*

CORROYER, *architecte.*

COULBAUX.

COURTILLER (Léon), *agent d'affaires.*

DABOT (H.-D.), *avocat à la Cour.*
DAUMET (P.-J.-H.), *architecte.*
DAUMET (Georges), *archiviste paléographe.*
DÉCHARD (Paul), *architecte.*
DEFERT (Henri), *ancien maire du sixième arrondissement.*
DE HAYE (Alexandre), *publiciste.*
*DEMOMBYNES (Gabriel), *avocat à la Cour d'appel.*
DELAFONTAINE (Robert), *dessinateur au Musée Carnavalet.*
DELPEUT, *avocat.*
DEVILLE (J.-M.-A.-A.), *conseiller municipal.*
DE WINTER, *homme de lettres.*
DOLLOT (René), *élève à l'École des sciences politiques.*
DOREZ, *bibliothécaire à la Bibliothèque nationale.*
DUMAS-VORZET, *graveur géographe.*
DUPLESSIS (Georges), *conservateur des Estampes à la Bibliothèque nationale.*
DUPLOMB, *chef de bureau au Ministère de la Marine.*
DUPONT (Albert), *ancien juge au Tribunal de Commerce.*
DUPREZ (C.-A.), *architecte de la Ville de Paris.*
DURAND (J.-E.), *commis principal à la direction des Beaux-Arts.*
Dr DUREAU, *bibliothécaire de l'Académie de médecine.*
DUVAL (Ernest), *artiste-peintre.*
ÉLOFFE (G.-J.-A.), *naturaliste.*
FARGES (Louis), *chef de bureau au Ministère des Affaires Étrangères.*
FERDEUIL (Édouard), *avocat à la Cour.*
FICHOT (Charles), *dessinateur.*
*FLAMMARION (E.-J.), *adjoint au maire du sixième arrondissement.*
FLEURY (L.-R.), *publiciste.*
FOLLY (A.-J.-C.), *chef de bureau aux chemins de fer de l'État.*
FORMIGÉ (Jean), *sous-inspecteur des travaux de Paris.*
FRANKLIN (Alfred), *administrateur de la bibliothèque Mazarine.*
FROMAGEOT (P.), *avocat à la Cour.*
GABALDA (E.-F.), *libraire-éditeur.*
GAIFFE (G.-E.), *fabricant d'instruments de précision.*
GAILLARD (J.-X.-H.), *professeur au collège Stanislas.*
GASTINGER, *libraire.*
GAUDIN (Félix), *peintre-verrier.*
GAY-LUSSAC (Henri), *capitaine de frégate retraité.*
GENESTEIX (Ernest), *docteur en médecine.*
GÉRAUDIAS (André), *artiste-peintre.*

GERBAUD, *rédacteur au Parisien de Paris.*
GERBAUD (Fernand), *archiviste aux Archives nationales.*
GIL (Eugène), *négociant.*
GILLET (C.-J.-F.), *directeur de l'Hôpital de la Charité.*
GIRARD (B.-A.), *pharmacien.*
GIRARD (Paul), *maître des conférences à l'École normale supérieure.*
GRANDIER VAZEILLE (Amédée), *artiste-peintre.*
GUINOCHET, *docteur, pharmacien en chef de la Charité.*
GUYOT (Yves), *ancien député, ancien ministre.*
HARO, *peintre expert.*
HERBET (Félix), *maire du sixième arrondissement.*
HEROUARD (E.-J.-E.), *docteur ès-sciences.*
HETZEL (Jules), *libraire-éditeur.*
HOFFBAUER (F.), *artiste peintre.*
HUET (Paul), *ingénieur.*
HUMBERT (J. J.), *propriétaire.*
JOUIN (Henri), *secrétaire à l'École des Beaux-Arts.*
LAFON (Théodore), *architecte.*
LAHURE, *imprimeur-éditeur.*
LAMBERT (Albert), *artiste dramatique.*
LASCHETT, *facteur de pianos.*
LASSERRE (Pierre), *rentier.*
LECOFFRE, *libraire-éditeur.*
LECOIN (A.-L.-A.), *docteur en médecine.*
LECOMTE (Félix), *avocat à la cour.*
LEDOS (E.-C.-F.), *archiviste paléographe, sous-bibliothécaire à la Bibliothèque Nationale.*
LELONG, *archiviste paléographe.*
LEROUX (Ernest), *éditeur.*
LETOULA (Jules), *artiste graveur.*
LINNÉ (Philippe), *publiciste.*
LOMBARD (Achille).
LOYER (Ambroise), *antiquaire.*
LOYER (Maurice), *avocat à la Cour.*
LUCHAIRE (Achille), *membre de l'Institut.*
MAGNE (Charles), *géomètre.*
MAGNIN (Jules), *libraire.*
MAILLARD (Léon), *directeur du Parisien de Paris.*
MAILLART (D.-U.), *artiste peintre.*
MARAIS (Paul), *bibliothécaire à la Bibliothèque Mazarine.*
MARAVAL (Marius), *sous-chef à la préfecture de la Seine.*

MARICHAL (Paul), *archiviste aux Archives Nationales.*
MARIN (Paul), *membre de la société des Gens de lettres.*
MARTIN (Adophe), *homme de lettres.*
MATHIEU (Émile), *sous-chef de bureau à la préfecture de la Seine.*
MENJAUD (Casimir), *secrétaire-chef des bureaux à la mairie du VIe arrondissement.*
MÉRITAN (abbé), *curé de Saint-Sulpice.*
MÉNORVAL (DE) (Eugène), *artiste-peintre.*
MIMEREL, *avocat au Conseil d'État et à la Cour de Cassation.*
MONPROFIT (A.-L.), *libraire-éditeur.*
MONVAL (Mondain dit), *archiviste de la Comédie française.*
MORDACQ (Charles), *publiciste.*
MOTET (A.-A.), *vicaire à Saint-Sulpice.*
MUNTZ (Eugène), *membre de l'Institut.*
NOIROT (F.-M.-D.-H.), *fabricant d'ornements d'église.*
NOURICEL (L.-D.), *relieur.*
NOURRIT, *éditeur.*
OSTER (Charles), *avocat à la Cour.*
PACAUD, *photographe.*
PALLU DE LESSERT (P.), *avocat.*
PARAF (Lucien), *négociant.*
PÉRIER (Arsène), *avocat au Conseil d'État, et à la Cour de Cassation.*
PÉRIN (Jules), *président de la Société archéologique du Ve arrond.*
PERRAULT-DABOT, *secrétaire de la Commission des monuments historiques.*
PETIT (Maxime), *conseiller référendaire à la Cour des Comptes.*
PINSONNAT, *homme de lettres.*
PLOUCHART, —
POTEAU (V.-B.), *marchand de meubles.*
POUSSIELGUE RUSAND (M.-M.), *manufacturier.*
PRACHE (Laurent), *député.*
PRIVÉ (Fortuné), *marchand de curiosités.*
PUPIL (L.-M.), *entrepreneur de peinture.*
RABBE (Félix), *homme de lettres.*
RAFLIN (Numa), *correspondant de l'office du travail.*
RAPINE (Henri), *architecte diocésain.*
REGAMEY (Félix), *artiste-peintre.*
REGNIER.
REVELLAT (G.-É.), *ingénieur civil.*
RHONÉ (Arthur), *archéologue.*
RIVIÈRE (Léonard), *homme de lettres.*

ROLLAND (Henri), *architecte.*
ROME (Fernand), *substitut près le Tribunal de la Seine.*
RONDELET (Xavier), *éditeur.*
ROUSSEL, *pharmacien.*
ROUVEYRE (Édouard), *éditeur.*
ROY, *ancien éditeur.*
SAINT-PÈRE (G.-E.), *architecte.*
SAUNIER (Charles), *homme de lettres.*
SCORDEL (E.-L.-M.), *rentier.*
SEMICHON (C.-M.-F.), *inspecteur des Finances.*
SINET (E.), *professeur de dessin.*
SIRE (J.), *prêtre à Saint-Sulpice.*
SOUDÉE (A.), *architecte.*
SUDRE (P.-L.), *sous-directeur honoraire des monnaies et médailles.*
TARDIEU (L.), *sous-chef au Sénat.*
THEO DE BELLEFOND, *directeur du café Procope.*
THIESSARD (L.-P.), *architecte.*
THOMAS (A.-E.), *entrepreneur de travaux publics.*
THUREAU (A.-G.), *conseiller à la Cour.*
TIERSOT (Julien), *bibliothécaire du Conservatoire de musique.*
TOURNIER (V.-F.-A.), *bibliothécaire du Ministère de l'Instruction publique.*
TRIGANT DE BEAUMONT (Émile), *chef de bureau au ministère de l'Intérieur en retraite.*
TRIGANT DE BEAUMONT.
TROUBAT (Jules), *bibliothécaire.*
TROUSLARD (Laurent), *entrepreneur de menuiserie.*
TURGIS (Albert), *éditeur.*
TURGIS (Paul), *éditeur.*
*VAILLANT (A.-N.), *libraire-éditeur.*
VALET (Paul), *chef de bureau à la Société Générale.*
VALLOIS (Edmond), *photographe.*
VALOIS (Noël), *archiviste.*
VANNACQUE (Auguste), *administrateur des Postes et des Télégraphes.*
VARINARD (P.-H.), *expert en écritures près le Tribunal de la Seine.*
VERMOT (M.-R.), *libraire-éditeur.*
VIATTE (Jules), *architecte.*
VITEAU (M.-J.), *homme de lettres.*
WAGNER, *publiciste.*
WEISS.

STATUTS

OBJET ET SIÈGE

Article premier. — La Société Historique du VI[e] arrondissement (Luxembourg) a pour objet d'étudier l'histoire des rues, des monuments, des œuvres d'art, des hommes célèbres qui se rattachent par quelque lien à la partie de Paris comprise dans les limites de cet arrondissement.

Elle se propose, dans ce but, d'organiser des conférences et promenades, de publier un Bulletin, de créer une bibliothèque et un musée, et généralement de favoriser par tous les moyens la recherche et la conservation des souvenirs du passé.

Art. 2. — Ses membres s'interdisent expressément, dans leurs réunions, toute discussion sur une matière étrangère à cet objet, et notamment toute discussion politique ou religieuse.

Art. 3. — Le siège de la Société est à la Mairie du Luxembourg, rue Bonaparte, 78.

COMPOSITION

Art. 4. — La société se compose de toutes les personnes qui déclarent adhérer aux présents statuts, et de celles qui, dans l'avenir, seront admises par le Conseil d'administration, sur leur demande écrite appuyée par deux sociétaires. Toutefois les admissions ne sont définitives qu'après ratification par l'Assemblée générale. Les mineurs ne peuvent être admis sans l'assentiment de leurs parents ou tuteurs.

Art. 5. — Le Conseil peut aussi conférer le titre de membres correspondants à des personnes étrangères à l'arrondissement et à des sociétés. Ce titre ne donne droit qu'au service du Bulletin.

COTISATION

Art. 6.— La cotisation annuelle est fixée à 6 francs, payable le jour même de l'admission pour l'année courante. — L'année compte du 1er janvier au 31 décembre. — Les cotisations sont mises en recouvrement dans le premier trimestre de l'année.

Art. 7. — Cette cotisation peut être rachetée moyennant le versement d'une somme de 100 francs, qui donne au souscripteur la qualité de membre perpétuel.

Art. 8. — Le fonds social est formé du montant des cotisations annuelles, des réserves des années précédentes et des dons manuels qui seront faits à la Société.

Art. 9. — Les sociétaires ont droit à toutes les publications qui paraîtront après leur admission. Les membres perpétuels recevront en outre les publications antérieures à leur souscription, lorsqu'elles ne seront pas épuisées.

Art. 10. — Tout sociétaire qui aura refusé d'acquitter sa cotisation sera considéré comme démissionnaire, à moins de raisons ou de circonstances particulières dont le Conseil appréciera la valeur.

ADMINISTRATION

Art. 11. — La société est administrée par un Conseil d'administration nommé par l'Assemblée générale et composé de vingt membres. Le Conseil a plein pouvoir pour agir au nom de la Société, convoquer les Assemblées générales et généralement statuer sur tout ce qui concerne l'administration.

Toutes les décisions prises par le Conseil sont valables quel que soit le nombre des membres présents.

Le Conseil se renouvelle par quart chaque année; les membres sortants sont rééligibles.

Le sort désigne, pour les trois premières années, les membres sortants.

Art. 12. — Le Conseil nomme le bureau pour un an parmi ses membres.

Les membres du bureau sont rééligibles.

Nul ne peut être du Conseil s'il n'est Français, majeur et jouissant de ses droits civiques et civils.

Les membres du Conseil seront, pour les trois quarts au moins, choisis parmi les sociétaires habitant le VI[e] arrondissement.

Art. 13. — Le bureau se compose de :

Un président,
Deux vice-présidents,
Un secrétaire général,
Un secrétaire adjoint,
Un bibliothécaire-archiviste,
Un conservateur,
Un trésorier.

Art. 14. — Le président veille à la stricte observation des statuts; il convoque le Conseil quand il le juge utile, conduit les travaux, dirige les délibérations, représente la Société en toutes circonstances.

En cas d'absence ou d'empêchement du président, l'un des vice-présidents le remplace.

Le secrétaire général ou, en cas d'empêchement, le secrétaire général adjoint est chargé de la correspondance générale, de la rédaction des procès-verbaux; il est spécialement chargé de la publication du Bulletin. Il présente et fait connaître au comité les demandes adressées par les candidats et les noms de leurs parrains.

Le bibliothécaire-archiviste est chargé du classement et du catalogue des livres, dessins, pièces d'archives appartenant à la Société.

Le conservateur est chargé du classement et du catalogue des objets d'art et des objets d'antiquité appartenant à la Société.

Le trésorier opère toutes les recettes de la Société; il acquitte toutes les dépenses autorisées par le Conseil et mandatées par le président.

Toutes ces fonctions sont gratuites : le Conseil peut rétri-

buer un agent chargé d'aider les membres du bureau dans leur besogne matérielle.

Art. 15. — Le Conseil se réunit au moins tous les trois mois.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Art. 16. — La Société se réunit au moins une fois par an, dans le cours du mois de février.

L'Assemblée générale approuve ou fait modifier, après en avoir entendu la lecture, les comptes du trésorier et le rapport du secrétaire général sur les travaux de l'année.

Elle procède au renouvellement des membres du Conseil, conformément aux articles 11 et 12. Elle délibère sur toutes les questions administratives, mises à l'ordre du jour par le Conseil.

Elle entend la communication des travaux de ses membres.

Art. 17. — Les statuts ne peuvent être modifiés que par l'Assemblée générale, soit sur la proposition du conseil, soit sur la demande signée par au moins trente membres.

Cette demande doit être déposée au siège social au moins un mois avant le jour fixé pour la séance; il en est de même de toute question que les membres de la Société voudraient faire mettre à l'ordre du jour.

Art. 18. — La société ne peut être dissoute que dans une Assemblée générale comprenant au moins les deux tiers des membres de la Société, ayant acquitté leur cotisation.

Si la dissolution de la Société était décidée, l'actif en caisse serait versé à une œuvre de bienfaisance du VIe arrondissement, désignée par l'Assemblée; ses livres, collections et documents seraient remis à une bibliothèque municipale du VIe arrondissement.

Art. 19. — Le président est chargé de poursuivre auprès de l'autorité compétente l'obtention de l'arrêté d'autorisation et d'en exécuter les conditions, notamment en fournissant, chaque année, la liste des membres, la composition du bureau et le rapport sur la situation financière de la Société, et en sollici-

tant une autorisation spéciale en cas de fête organisée par la société.

Toute modification aux présents statuts devra, avant sa mise en vigueur, être soumise à l'approbation de l'autorité compétente.

Art. 20. — Un règlement intérieur, adopté par l'Assemblée générale, arrête les conditions de détail propres à assurer l'exécution des présents statuts et le fonctionnement de la Société.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

COMITÉS

Article premier. — La Société travaille dans des comités qui s'occupent d'études spéciales.

Les sociétaires peuvent s'inscrire dans plusieurs comités à la fois. Les séances des comités sont ouvertes à tous les membres.

Art. 2. — Provisoirement il est constitué quatre comités :

1° Archéologie, topographie, anciens hôtels, beaux-arts;

2° Art religieux, églises et couvents;

3° Institutions (collèges, hôpitaux, marchés), théâtres.

4° Histoire générale, biographies, bibliographie, iconographie.

Art. 3. — Chaque comité nomme son bureau, fixe le jour et la périodicité de ses séances, entend les communications, propose des sujets de conférence, dirige les recherches et fait ainsi de chacun de ses membres le collaborateur de tous.

Art. 4. — Le président de chaque comité tient le président et le secrétaire général au courant des travaux de son comité.

Art. 5. — Le Conseil d'aministration détermine les travaux qui doivent être lus en assemblée générale.

BULLETIN

Art. 6. — Le Bulletin de la Société paraît tous les trois mois. Il contient : 1° le compte rendu sommaire des séances de l'Assemblée générale, du conseil d'aministration et des comités; 2° les publications des travaux et des documents dont l'impression a été votée par le Conseil d'administration.

Les opinions émises par les auteurs n'engagent qu'eux; la Société n'en assume pas la responsabilité.

Art. 7. — Le secrétaire général veille à la publication du Bulletin; il en corige les épreuves, après entente avec les auteurs, remplit les formalités nécessaires, signe comme gérant et s'assure que la distribution en est faite régulièrement.

Art. 8. — Le Bulletin est distribué aux sociétaires et aux membres correspondants.

Le Conseil fixe le chiffre du tirage de manière à conserver dans ses archives quelques collections destinées aux membres perpétuels.

Les auteurs pourront commander, à leurs frais, des tirages à part de leurs articles.

BUDGET

Art. 9. — Le Conseil fixe chaque année, en établissant son budget, la somme qui peut être employée en acquisitions de livres, d'estampes ou d'œuvres d'art.

Cette somme ne peut être prise que sur l'excédent des recettes ordinaires sur les dépenses ordinaires, celles-ci comprenant les frais d'administration et les frais de publication.

Art. 10. — Le conseil approuve ou ratifie les achats qui lui sont proposés.

Art. 11. — *Disposition transitoire.* — Le conseil soumettra à l'Assemblé générale les dispositions de détail qui lui paraîtront nécessaires pour compléter le présent règlement et assurer la marche de la Société.

CONSTITUTION DE LA SOCIÉTÉ

Des savants, des artistes, des érudits, des écrivains, si nombreux dans le VIe arrondissement, souhaitaient depuis longtemps déjà que, à l'exemple de Montmartre, de Passy et de la Montagne Sainte-Geneviève, une société archéologique s'occupât de retracer l'histoire et sauvât de l'oubli et de la destruction les vestiges de l'ancien Paris encore nombreux dans les quartiers qu'ils habitaient.

C'est à ces volontés éparpillées que notre honorable maire, M. Félix Herbet, qui n'est pas seulement un magistrat zélé mais un érudit apprécié, résolut de faire appel pour fonder la Société désirée. Une convocation fut lancée pour le mardi 15 février 1898.

Le succès répondit immédiatement. Non seulement les adhésions écrites parvenaient en nombre, mais cent cinquante de nos concitoyens se trouvaient réunis au jour désigné, dans la Salle des Mariages de la Mairie.

La réunion terminée avec un plein succès, la *Société historique du VIe* comptait déjà plus de 200 membres. Depuis cette époque les travaux préparatoires ont été assez activement menés pour que, moins de trois mois après la première réunion, notre Société se trouve définitivement fondée, le premier fascicule de son Bulletin publié, son musée, sa bibliothèque en voie de prospérité grâce aux dons qui sont immédiatement venus.

Le moment est, au reste, bien choisi. De grands travaux sont entrepris dans l'arrondissement par suite du prolongement du chemin de fer d'Orléans, du percement de la rue Danton et de la dérivation du grand égout de la rive gau-

che. Vraisemblablement, le vieux sol parisien va laisser apparaître d'importants vestiges du passé.

La *Société historique du VIe arrondissement* sera là pour noter les trouvailles et agir utilement en vue de leur conservation.

Ch. S.

RÉUNION PRÉPARATOIRE

Mardi, 15 février, 9 heures du soir

Président : M. Luchaire, membre de l'Institut; assesseur : M. Félix Herbet; secrétaire : M. Charles Saunier.

M. F. Herbet expose le but de la Société projetée, il insiste sur son utilité, et, après avoir fait un historique de l'arrondissement, lit diverses lettres d'adhésion. Il offre, dans la mairie même, les locaux nécessaires à la création d'un musée et d'une bibliothèque.

La réunion décide que la nouvelle société prendra le titre de *Société historique du VIe arrondissement.*

Une commission provisoire, de 12 membres, composée de MM : F. Herbet, Périn, Chavaray, abbé Méritan, Demombynes, Ch. Saunier, D. Maillart, Caussinus, Saint-Père, H. Bouchot, Charles Benoist, Félix Régamey est chargée d'élaborer les statuts.

COMMISSION PROVISOIRE

Vendredi, 25 février, 9 heures du soir

Président : M. F. Herbet; assesseur : M. l'abbé Méritan; secrétaire : M. Ch. Saunier.

M. Félix Herbet donne lecture des projets de statuts et de règlement. La commission, après les avoir approuvés,

décide que des épreuves en seront distribués aux membres de la Société qui seront présents à la prochaine assemblée générale afin qu'ils puissent utilement présenter leurs observations.

L'assemblée générale est fixée au vendredi, 11 mars.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Vendredi, 11 *mars,* 9 *heures du soir*

Président : M. F. Herbet; assesseurs : MM. Ferdeuil et Prache; secrétaire : M. Ch. Saunier.

M. le Président donne lecture des statuts et du règlement élaboré par la Commission provisoire. Après une discussion à laquelle prennent part MM. de Nouvion, Léon Maillard, Bernardeau, Demombynes, l'abbé de la Guibourgère, le conseiller Thureau, Paul Marais et plusieurs autres membres, le texte des Statuts et du Règlement est définitivement arrêté et approuvé à l'unanimité. (Voir. p. 10 et 14.)

L'assemblée procède à la nomination des 20 membres qui doivent composer le Conseil d'Administration.

Sont élus :

MM. H. Bouchot, A. Caussinus, Étienne Charavay, Demombynes, Dorez, Dr Dureau, F. Herbet, Hoffbauer, Lafon, Luchaire, Paul Marais, de Ménorval, l'abbé Méritan, Monval, E. Muntz, Périn, Félix Régamey, Ch. Saunier, Théo Bellefonds, Vaillant.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vendredi, 18 mars, 9 heures du soir

Le conseil procède à la nomination du bureau définitif de la Société, pour l'année 1898.

Il est ainsi composé :

Président : M. Félix Herbet; Vice-Présidents : M. l'abbé Méritan et M. E. Charavay; Secrétaire général : M. Charles Saunier; Secrétaire adjoint : M. E. de Ménorval; Archiviste : M. H. Bouchot; Conservateur : M. Caussinus; Trésorier : M. Vaillant.

Le Conseil donne mandat à M. le Président pour provoquer l'autorisation préfectorale nécessaire à la constitution légale de la Société.

Le trésorier est autorisé à faire recouvrer par la poste les cotisations des membres habitant hors l'arrondissement. Les cotisations de membres domiciliés dans l'arrondissement seront perçues par un agent qui recevra à cet effet une rémunération proportionnelle de 0 fr. 30 au maximum.

Les dépenses préliminaires sont approuvées.

Le conseil décide qu'un inventaire sera dressé de tous les livres et gravures intéressant le VIe arrondissement. Les publications historiques de l'État, de la Ville et des administrations seront demandées pour la future bibliothèque. Le secrétaire général est chargé de s'enquérir des prix d'impression les plus avantageux pour la publication du Bulletin.

Mission est donnée à MM. Theo Bellefond et Lafon de surveiller les fouilles qui auront lieu dans l'arrondissement. M. Herbet, comme maire, s'engage à leur faciliter cette tâche, dans la mesure du possible, en les accréditant auprès de l'Agent Voyer de l'arrondissement. Le conseil décide qu'une circulaire va être adressée aux membres de la Société historique du VIe arrondissement pour les prier de vouloir bien s'inscrire à l'un des quatre comités prévus à l'art. 2 du Règlement. Ces comités seront convoqués prochainement, à tour de rôle et à une demi-heure d'intervalle, pour élire leur bureau et fixer leur prochain ordre du jour.

RÉUNION DES COMITÉS

Lundi, 28 mars

8 heures. Comité A. Membres présents : 18.

Président : M. J. B. Baillière,

Vice-Président : M. D. Maillard,

Secrétaire : M. de Nouvion.

Prochain ordre du jour :

Artistes célèbres qui ont habité le VIe arrondissement.

Histoire des maisons de commerce installées dans l'arrondissement depuis la foire de Saint-Germain.

---

8 heures ½. Comité B. Membres présents : 17.

Président : M. l'abbé de la Guibourgère,

Vice-Président : M. Saint-Père,

Secrétaire : M. Le Cholleux.

Prochain ordre du jour :

Lecture d'un mémoire sur la peinture décorative (principalement celle d'église) dans le VIe arrondissement, par M. D. Maillart.

Communication d'un rapport à Colbert sur la pierre employée à la construction de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, par M. Périn.

---

9 heures. Comité C. Membres présents : 15.

Président : M. A. de Haye,

Vice-Président : M. Ferdeuil,

Secrétaire : M. Bernardeau.

Prochain ordre du jour :

Étude de M. Mathieu sur le Théâtre Français dans le VIe arrondissement.

Communication de documents sur la Maison de secours de la rue Saint-André-des-Arts, par M. Bonnet.

---

9 heures ½. Comité D. Membres présents : 20

Président : M. L. A. Bruel,

Vice-Président : M. Rouveyre.

Secrétaire : M. Monprofit.

Prochain ordre du jour :

M. le Dr Dureau lira des notices biographiques et bibliographiques sur quelques naturalistes ayant habité le VIe arrondissement.

Les quatre comités réunis décident de se réunir une fois par mois chacun et dans l'ordre suivant :

Comité A, le 1er Vendredi de chaque mois, à 9 heures du soir

B, le 2e — id.

C, le 3e — id.

D, le 4e — id.

Les bureaux des comités proposent, sur la demande de M. de Haye de se réunir au conseil d'administration, une fois par trimestre, afin de faciliter les échanges de vue. Cette proposition est acceptée par le bureau de la Société.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vendredi 21 avril, 9 heures du soir

Président : M. F. Herbet; secrétaire : M. Ch. Saunier.

M. le Président donne lecture des nouvelles adhésions. La proposition de M. Léon Maillard, directeur du *Parisien de Paris,* qui met son journal à la disposition de la Société pour insérer et faire connaître gratuitement à ses membres les décisions prises et les convocations prochaines est acceptée. Des remerciements sont envoyés à M. Maillard qui épargne ainsi à la société naissante des frais d'impression, de papier et de timbres-poste.

Le trésorier établit le budget pour l'année courante. Soit 1.250 francs. Les versements des membres fondateurs sont en principe réservés, mais pour la première année ils pouront servir à couvrir les frais de première installation.

Le secrétaire général soumet les propositions des imprimeurs consultés pour la publication du bulletin de la Société.

La maison Didot est choisie. Le bulletin aura en moyenne 2 feuilles, format in-8° raisin. Il sera provisoirement tiré à 500 exemplaires. Les auteurs pourront en obtenir gratuitement 3 exemplaires, au maximum.

NOTICE GÉOGRAPHIQUE

Le sixième arrondissement est borné au Nord par la Seine et la ligne des quais (Augustins, Conti, Malaquais), depuis le Pont Saint-Michel jusqu'au Pont du Carrousel; à l'Est, par le boulevard Saint-Michel (numéros pairs) et la partie de l'avenue de l'Observatoire (numéros 12 à 20) qui lui fait suite jusqu'au boulevard du Montparnasse; au Sud, par le boulevard du Montparnasse (numéros impairs); à l'Ouest, par la rue de Sèvres (numéros impairs) jusqu'à sa rencontre avec la rue des Saints-Pères, et par cette dernière (numéros impairs) jusqu'au quai.

Ses quatre quartiers sont : 1° Le quartier de *la Monnaie,* au Nord-Est, séparé du quartier Saint-Germain-des-Prés par la rue de Seine, et du quartier de l'Odéon par la rue de l'École-de-Médecine et le boulevard Saint-Germain.

2° Le quartier de l'*Odéon* au Sud-Est, séparé du quartier de Notre-Dame-des-Champs par la rue Madame et la rue d'Assas, et du quartier Saint-Germain-des-Prés par le boulevard Saint-Germain et la rue du Four.

3° Le quartier de *Notre-Dame-des-Champs,* au Sud-Ouest, séparé du quartier Saint-Germain-des-Prés par la rue du Four et la rue de Sèvres.

4° Le quartier de *Saint-Germain-des-Prés*, au Nord-Ouest, dont nous venons de donner les limites en indiquant celles des autres quartiers.

L'arrondissement doit son nom, son numéro, ses bornes et ses divisions aux loi et décret des 16 juin et 3 novembre 1859, qui, lors de l'extension de la ville de Paris jusqu'aux fortifications, ont remanié toutes les divisions administratives. Il a été formé alors d'une partie de l'ancien X^e^ arrondissement et d'une partie de l'ancien XIe.

La ligne séparative de ces deux anciens arrondissements suivait en remontant du N. au S., à partir de la Seine, la rue Dauphine, la rue de l'Ancienne-Comédie, la rue des Boucheries remplacée aujourd'hui par le boulevard St-Germain, la rue du Four, la rue du Cherche-Midi jusqu'à la rue du Regard, toute la rue du Regard, et la rue de Vaugirard jusqu'à la barrière.

Le Xe arrondissement qui était à l'Ouest de cette ligne se composait de quatre quartiers dont deux seulement nous intéressent : 1° le quartier de *la Monnaie* (ancien), qui avait pour limites occidentales les limites du sixième arrondissement actuel, c'est-à-dire la rue des Sts-Pères, et pour limites orientales, les limites du Xe arrondissement d'alors telles que nous venons de les énoncer, c'est-à-dire la rue Dauphine, la rue de l'Ancienne-Comédie, la rue des Boucheries et la rue du Four. Il correspond donc à une partie du quartier de la Monnaie (actuel) et à la totalité du quartier de St-Germain-des-Prés (actuel). Pour être tout à fait exact, il faut noter que celui-ci comprend en outre, depuis le prolongement de la rue des Sts-Pères, de la rue de Grenelle à la rue de Sèvres, en 1866, le petit triangle formé par l'inter-

section de ces trois rues, qui continue à dépendre de la paroisse St-Thomas d'Aquin.

2° Le quartier de *Saint-Thomas d'Aquin* (ancien) dont nous n'avons à considérer que la partie orientale. Il a donné au VI[e] arrondissement, outre le triangle dont il vient d'être parlé, la partie du quartier N.-D. des Champs comprise entre les rues de Vaugirard, du Regard et du Cherche-Midi, d'une part, et la rue de Sèvres, d'autre part. Comme pour le quartier précédent, c'est l'espace compris entre les limites anciennes du XI[e], et les limites nouvelles du VI[e].

A l'Est de la ligne séparative indiquée plus haut s'étendait le XI[e] arrondissement, dont le VI[e] actuel est considéré comme le vrai successeur. La mairie du XI[e] est devenue la mairie du VI[e], et le plan du XI[e] est encore peint au bas de l'escalier de l'édifice (1). Des quatre quartiers qui le composaient, deux nous sont devenus complètement étrangers : le quartier de la *Sorbonne*, qui dépend du V[e] arrondissement, et le quartier du *Palais de Justice* qui dépend du premier arrondissement.

Les deux autres quartiers étaient le quartier du *Luxembourg* et le quartier de l'*École de Médecine*, séparés depuis la place St-Michel (ancienne, aujourd'hui

(1) La Mairie du XI[e] arrondissement a été installée successivement :

1° De l'an IV à l'an XIII, rue Mignon, n° 2, dans l'ancien collège Mignon, aujourd'hui l'imprimerie Motteroz, qui va prochainement disparaître pour l'ouverture de la rue Danton.

2° De l'an XIII à 1819, rue du Vieux-Colombier, n° 29 ancien, près le carrefour de la Croix-Rouge, emplacement du n° 21 actuel.

3° De 1819 à 1850, rue Garancière, n° 10, dans l'ancien hôtel de Sourdéac, occupé aujourd'hui par l'imprimerie Plon.

4° Depuis 1850, place St-Sulpice (rue Bonaparte, 78) à la mairie actuelle du sixième arrondissement, construite en 1847 sur l'emplacement de l'hôtel Charost.

intersection de la rue de Médicis et du boulevard St-Michel) par la rue des Francs-Bourgeois (aujourd'hui rue Monsieur-le-Prince prolongée), la rue de Vaugirard jusqu'à la rue de Condé, et la rue de Condé, jusqu'à la rue de l'Ancienne-Comédie, limite de l'arrondissement.

Le quartier du *Luxembourg* (ancien), au sud de cette ligne a formé : 1° le reste du quartier de N.-D. des Champs; 2° une partie du quartier de l'Odéon; 3° enfin une portion extrême, comprise entre le boulevard de Montparnasse et la ligne des anciennes barrières a été attribuée au XIVe arrondissement.

Le quartier de l'*École de Médecine* se trouvait placé entre le quartier de la Monnaie (à l'ancien Xe) à l'Ouest et le quartier de la Sorbonne (au nouveau Ve), à l'Est, entre la Seine au Nord et le quartier du Luxembourg, au Sud. Il a formé : 1° une partie du quartier de la Monnaie (actuel); 2° une partie du quartier de l'Odéon; 3° de plus, comme le boulevard St-Michel est loin de coïncider exactement avec les rues de la Vieille-Boucherie et La Harpe, ses limites primitives, une portion de son territoire se trouve rattachée au Ve arrondissement, quartier de la Sorbonne.

*
* *

La division que nous venons d'esquisser remontait à la loi du 19 vendémiaire an IV, qui avait institué les douze municipalités parisiennes, en exécution de la Constitution de l'an III. Cette loi n'avait fait, en cela, que calquer les dispositions de la loi du 7 fructidor an II,

qui avait créé les comités révolutionnaires d'arrondissement, en les composant arbitrairement chacun de quatre sections, jusqu'alors indépendantes et isolées.

Ainsi le quartier de la Monnaie (ancien) correspond exactement à la section des *Quatre-Nations* ou de l'*Unité.*

Le quartier St-Thomas-d'Aquin (ancien) correspond exactement à la section de l'*Ouest*, ou de *la Croix Rouge*, ou du *Bonnet Rouge*, ou du *Bonnet de la Liberté.*

Le quartier du Luxembourg (ancien) correspond à la section du *Luxembourg* ou de *Mutius Scevola;* ici les limites ont quelque peu varié; l'enclos des Chartreux, par exemple, qui a fait partie du quartier du Luxembourg, dépendait de la section de l'Observatoire.

Le quartier de l'École de Médecine correspond exactement à la section du *Théâtre Français*, ou de *Marseille* ou de *Marat.*

*
* *

Cette division par sections n'est pas la seule qui ait été pratiquée pendant la Révolution; elle a été établie par un décret de l'Assemblée Nationale du 22 juin 1790; mais les élections des députés aux États Généraux avaient été faites sur une autre division de Paris en soixante districts. Leur composition ne pourrait être donnée sans entrer dans de très longs détails; il suffira d'énumérer ceux qui se trouvent compris dans le périmètre de l'arrondissement actuel :

N° 1. District de l'Église St-André-des-Arts.
2. District de l'Église des Cordeliers déchaussés.
3. District de l'Église des Carmes.

4. District de l'Église des Prémontrés.
9. District de l'Église St-Germain-des-Prés.
10. District de l'Église des Petits-Augustins.

Le nom du district vient de l'édifice où s'assemblent les citoyens, et cet édifice ne se trouve pas nécessairement sur le territoire du district.

*
* *

Avant la Révolution, nous trouvons Paris divisé en 20 quartiers, conformément à la déclaration royale du 12 décembre 1702. Trois ont contribué à former l'arrondissement actuel.

1° Le quartier *St-André-des-Arts,* qui s'étendait à l'E. jusqu'à la rue St-Jacques, englobant ainsi ce qui est devenu le quartier de la Sorbonne, et qui était séparé, à l'O. du quartier St-Germain-des-Prés par la rue Dauphine, et du quartier du Luxembourg, par la rue de l'Ancienne-Comédie, dite alors rue des Fossés-St-Germain-des-Prés, les rues des Fossés-Monsieur-le-Prince et des Francs-Bourgeois aujourd'hui portant le seul nom de rue Monsieur-le-Prince.

2° Le quartier du *Luxembourg,* qui était séparé du quartier St-Germain-des-Prés par la rue de Buci, la rue du Four, et la rue de Sèvres.

3° Le quartier *St-Germain-des-Prés,* délimité comme nous venons de le dire, qui s'étendait jusqu'aux extrémités de la ville, au S. et à l'O.

*
* *

Avant la division en 20 quartiers Paris était divisé en 16 quartiers qui s'étaient créés successivement.

Notre arrondissement correspond au quartier St-André et faubourg St-Germain, dédoublé en 1642.

Le quartier *St-André* conserva la partie urbaine de l'Université comprise entre la rue St-Jacques d'une part et la ligne des fossés du mur de Philippe-Auguste, marquée aujourd'hui par les rues Mazarine, de l'Ancienne-Comédie, et Monsieur-le-Prince, d'autre part. Il débordait en outre jusqu'à la rue de Vaugirard.

Le quartier du *faubourg St-Germain* comprit toute la partie occidentale de la rive gauche.

*
* *

Faut-il remonter encore plus haut? Paris est alors partagé en trois divisions naturelles : *la Ville*, sur la rive droite, ou quartier *d'outre grand Pont;* la *Cité,* dans l'île; *l'Université,* sur la rive gauche, ou quartier *d'outre petit Pont.* Le VIe arrondissement occupe environ le tiers occidental de l'Université, et comprend en outre l'abbaye St-Germain-des-Prés avec son enclos et son faubourg.

Plus loin encore dans le passé, on pourrait rechercher les limites de la censive de l'abbaye St-Germain; mais ce serait manifestement dépasser le but que se propose cette simple notice destinée à délimiter le champ des investigations de la Société Historique du VIe arrondissement et à fournir des renseignements sur les divisions administratives modernes.

On remarquera que les mêmes mots ont des sens très différents suivant les époques où on les rencontre.

Le quartier St-Germain-des-Prés, de 1642 à 1704, n'est

pas le quartier St-Germain-des-Prés de 1704 à 1789, encore moins le district de St-Germain-des-Prés de 1789 à 1790, ni le quartier actuel.

Le quartier de la Monnaie de l'an IV à 1859 doit être distingué du quartier de la Monnaie d'aujourd'hui.

Le Luxembourg, qui a donné son nom à un quartier de 1704 à 1789, servit aussi à désigner une section, puis un quartier de 1790 à 1859. Aujourd'hui, c'est le titre de l'arrondissement tout entier.

On nous pardonnera les infimes détails dans lesquels nous avons cru devoir entrer; mais une étude topographique est condamnée à prendre le contre-pied de la devise : *De minimis non curat prætor.*

Félix HERBET.

MARTELLANGE ET LE QUARTIER DU LUXEMBOURG, 1628-1640

Le nom de Martellange ne dit pas grand'chose à ce qu'on est convenu d'appeler irrévérencieusement le grand public; il fut cependant de son temps, durant tout le règne de Louis XIII, un considérable personnage; architecte inspecteur de la compagnie de Jésus pour la France, il contribua à répandre chez nous la construction spéciale inspirée de Vignole qui servit de thème aux églises, aux couvents, aux collèges durant un siècle et demi. Mais si ce praticien un peu borné, sévère et consciencieux pourtant, condamna son existence à ce formulaire étroit d'une doctrine, il n'en fut pas moins un curieux artiste, amoureux de pittoresque, consignant en des albums, au fur et à mesure de ses voyages, les paysages notables, les villes ou les hameaux rencontrés, avec une recherche d'antiquailles, un intérêt certain pour le gothique tout à fait rares alors. Il s'ensuit que les deux albums retrouvés par nous au cabinet des Estampes et que nous lui avons restitués (1) constituent un document de premier ordre pour la topographie française.

Martellange avait parcouru notre pays du Nord au Sud, après Claude Chastillon et avant Israël Silvestre, et s'il est moins abondant que l'un et l'autre de ces dessinateurs, il a sur Chastillon l'avantage du dessin, et sur le second la supériorité de l'architecte compétent, n'abandonnant rien à la fantaisie.

(1) *Notice sur la vie et les travaux d'Étienne Martellange*, Paris 1886, in-8°.

Vers la fin de sa carrière, après avoir collaboré à presque tous les collèges édifiés par les Jésuites dans nos provinces du centre, de l'Est et du Sud-Est, il fut chargé de construire, le noviciat que les pères projetaient au faubourg Saint-Germain, tout près de Saint-Sulpice. Ce noviciat avait été autorisé par le roi dès 1610, il ne manquait que de fonds et d'emplacement; mais à cette époque, et pour une œuvre de ce genre, les bonnes âmes étaient toujours prêtes. Il se trouva que l'ancien hôtel de Mézières, enserré dans quatre rues devenues aujourd'hui les rues Bonaparte, Honoré-Chevalier, Madame et Mézières, fut à vendre. Une dame de Beuve l'acquit et le donna aux Jésuites. Bâtiments et jardins occupaient exactement le pâté de maisons actuel où est installée la maison Collin; un mur donnait sur la rue du Pot-de-Fer (devenue rue Bonaparte) et à l'angle, juste à l'endroit où nous voyons aujourd'hui un marchand de vin, il y avait une bicoque dépendant de l'hôtel, maison de concierge probablement, sur l'emplacement de laquelle on décida de construire l'église du noviciat. Pour cette église les fonds vinrent d'une autre source; ils furent fournis par Sublet de Noyers, conseiller d'État, et ce fut Henri de Bourbon, abbé de Saint-Germain-des-Prés, qui en posa la première pierre en 1630.

Martellange avait fourni tous les plans des constructions utiles; il ne conservait rien de l'ancien hôtel; il élevait un corps de bâtiment en long sur la rue de Mézières, conservait sur la rue Honoré-Chevalier un morceau de jardin planté d'arbres, et mettait son église en façade sur la rue du Pot-de-Fer. Les projets avaient été adoptés à Rome par le P. Général, et on lui avait accordé son habituel pignon en pyramide qu'on regarda comme un chef-d'œuvre du genre. Il fut longtemps à terminer l'église. Le reste des

constructions étaient fort avancées, finies déjà, ou à peu près que le temple en était encore à ses fondations (1630). Il fallut un an pour qu'il sortît de terre, probablement parce que Sublet de Noyers échelonnait ses dons, en personne prudente, et trois ans après la pose de la première pierre, le bâtiment n'est élevé qu'aux premières frises, le portail n'a point encore son entablement. C'est pourtant un événement que ce travail; bien avant que d'être terminée l'église a été gravée sur les plans de Martellange par A. le Pautre, un spécialiste, et l'auteur du projet en annote les épreuves de sa main; il y a dans tout ceci des épisodes dont nous sommes impuissants à percer le mystère. Sublet de Noyers tenait à ce qu'on connût sa magnificence, et peut-être n'était-on pas fâché de prouver aux communautés proches et rivales que si la besogne traînait un peu, il fallait perdre l'espoir de la voir abandonner.

On comprend combien Martellange était soucieux de conduire à bien l'entreprise; il y allait non pas de son orgueil personnel, il n'en avait pas l'ombre, mais de la réputation de la Société. Il souhaitait que l'œuvre fût un couronnement de carrière, et pendant les huit ou dix ans qu'il employa à polir le tout en perfection, il ne quitta guère Paris. Il habitait vraisemblablement à la maison professe de la rue Saint-Antoine, et, chaque journée, vêtu du long manteau et coiffé du chapeau à larges bords qu'il s'est donnés dans un de ses croquis, il évoluait dans les plâtras et les moellons interminablement remués. Là, dans les accalmies, perché sur un toit ou blotti en quelque endroit des salles nouvelles, il s'amusait à croquer prestement le « paysage » avoisinant le noviciat; et tout ceci est singulier dans l'instant.

Imaginez ce que nous voyons aujourd'hui couvert de

maisons à six étages, les emplacements de la rue de Rennes, de la rue Madame, la rue de Vaugirard même s'étendant à l'infini parmi les enclos, les pourpris, d'un côté jusqu'aux Carmes, plantés tout seuls au milieu des champs, de l'autre jusqu'au Palais du Luxembourg en construction. La rue de Vaugirard sans maisons est enfermée entre deux murs de jardins; c'est un chemin boueux, défoncé, malpropre, sur lequel chaque enclos a sa petite porte de province discrète et enherbée. A la place de la mairie actuelle, un pâté de masures croûlantes, émergeant d'arbres, et, comme rue du Pot-de-Fer, comme rue Bonaparte, une ruelle à ornières où deux charrettes de front se feraient de mutuelles offenses. Où nous voyons le séminaire d'à présent, rien qu'un mur assez mal tenu, avec des arbres derrière, et plus haut, en face, au delà de la rue Honoré-Chevalier où plus tard s'établiront les religieuses du Précieux Sang, des cultures, encore des murs et des chaumières.

Un des dessins les plus intéressants de l'album de Martellange est celui qui nous montre le Luxembourg « palais de la Royne mère » en construction. Partout des pans de murailles, des chantiers, d'énormes grues à bras destinées à monter les pierres de taille. C'est en vérité très loin du Paris vivant, ce coin de campagne, de banlieue si l'on veut, où les palais et les hôtels à part, on ne voit que communautés ou jardins. Martellange met comme une malice à passer Saint-Sulpice sous silence, il l'eût pu montrer aussi, jamais l'idée ne lui en vient, ou si elle lui vient il la retient aussitôt. Il veut simplement se conserver le souvenir du terrain touchant à ses bâtisses, car il sait que le noviciat une fois terminé, la physionomie des êtres se transformera bien vite. Grâce à ce caprice d'artiste notre arrondissement

possède ce que bien peu d'autres quartiers de Paris pourraient aujourd'hui montrer, la représentation à la fois naïve et savante d'une bonne partie de son territoire, au temps de Gaston d'Orléans, avant la Fronde, avant la naissance de Louis XIV, il y a juste 264 ans!

Martellange vit s'achever son œuvre en 1640, mais il n'en jouit pas longtemps, il mourut l'année suivante en 1641 et fut enterré dans l'église du noviciat, ici tout près, où il resta jusqu'à la Révolution. Les Jésuites ayant été dispersés en 1763, le noviciat fut vendu, l'église fut démolie, et les tombeaux de Martellange et de Sublet de Noyers disparurent. Le plan de Turgot donne au milieu du dix-huitième siècle une idée fort exacte des constructions du noviciat; mais les environs se sont couverts de maisons, les jardins sont plus rares, la banlieue est devenue une ville à son tour.

Il ne reste donc de l'ancien noviciat des Jésuites que le terrain; peut-être rencontrerait-on au fond des maisons de la rue Bonaparte ou de la rue Madame quelques substructions, je ne l'ai point vérifié. La maison Collin occupe fort exactement le bâtiment des dortoirs et des salles d'études autrefois en bordure de la rue de Mézières. Les jardins au contraire étaient du côté de la rue Honoré-Chevalier, comme je l'ai dit. L'église, très souvent dessinée par les artistes du temps de Louis XIV, avait un autel élevé sur les dessins de Robert de Cotte, et ces dessins sont à la Bibliothèque nationale. Quant aux œuvres d'art qu'elle renfermait, il n'en reste que le François-Xavier du Poussin transporté au Musée.

Henri Bouchot,

Conservateur du Cabinet des Estampes.

PIÈCES INÉDITES

REQUÊTE DU DISTRICT DES CARMES AU COMTE DE PROVENCE EN AOÛT 1789

Le district des Carmes comprenait le quartier du Luxembourg (1) et il avait dans sa dépendance le palais, qui appartenait à Monsieur, comte de Provence, frère de Louis XVI (2). Le bataillon de ce district s'appellait *les Carmes déchaussés* et tirait son nom du prieuré de la rue de Vaugirard. Le comité du district et le chef du bataillon, le baron de Cheffontaine, ne manquèrent pas de solliciter la protection d'un si important patron que Monsieur frère du roi, et, le 10 août 1789, ils sollicitèrent le don d'un drapeau et un secours pour les pauvres.

Voici le texte de cette supplique, d'après l'original, qui fait partie de ma collection révolutionnaire :

(1) Le district des Carmes comprenait la rue de Buci à gauche, la rue du Four à gauche, le marché fermé, le préau de la Foire, les rues Princesse, Guisarde, des Canettes, des Aveugles, du Petit-Bourbon, de Tournon, Garancière, de Vaugirard, des Fossoyeurs, du Canivet, Férou, Pot-de-Fer, du Vieux-Colombier, Neuve-Guillemin, Beurrière et du Gindre. (Cf. Chassin, *Les élections et les cahiers de Paris en* 1789, t. I, p. 421.)

(2) Le comte de Provence avait donné des logements dans le palais du Luxembourg à plusieurs des officiers de sa maison : Machet de Velye, intendant des bâtiments ; Chalgrin, premier architecte ; Angibau, contrôleur des bâtiments et jardins ; Provost, inspecteur des bâtiments ; Lourdet, secrétaire ordinaire ; Périn, avocat au Conseil privé. (Cf. *Almanach royal pour* 1789.)

10 août 1789.

A Monsieur, frère du Roi

Monseigneur,

Permettez que le district des Carmes, qui a le bonheur de vous posséder dans son arrondissement à cause de votre palais du Luxembourg, vous supplie, avec la plus vive instance, par la voix de son comité et de son état-major, de lui accorder une grâce qui lui sera éternellement précieuse et dont tous les cœurs sont jaloux : c'est le drapeau sous lequel doit marcher pour la première fois sa milice nationale; un drapeau qu'il ait l'honneur de tenir de vous et qu'il puisse offrir solennellement aux bénédictions du ciel, avec des vœux pour la patrie, pour notre digne souverain et l'auguste frère de Louis XVI, restaurateur de la liberté française.

Il est encore une grâce que le district ne craint pas de demander à Monseigneur, c'est de vouloir bien faire éprouver ses bontés à la classe malheureuse des habitants du district qui gémissent dans l'indigence. Le révérend père Prieur des Carmes est le respectable dépositaire des contributions volontaires destinées à la secourir. Les citoyens soldats marcheront sous le drapeau que Monseigneur leur aura donné; les pauvres citoyens béniront son nom en silence.

Voilà les vœux et les prières qu'adressent à Monseigneur, avec le plus profond respect et au nom du district des Carmes, les fidèles sujets de la Commune.

Pelletier (1), vice-président; — Ladeu, vice-président; — le baron de Cheffontaine, commandant; — Harmand, secrétaire; — Lefebvre (2), secrétaire; — O. Blin, secrétaire.

(1) Ce Pelletier était vraisemblablement un avocat, qui demeurait rue de Tournon, 5. — Le président du district était un ancien échevin, nommé Daval.

(2) Probablement Louis Lefebvre, bourgeois, électeur de la section du Luxembourg en 1790, demeurant rue Pot-de-Fer, au noviciat des Jésuites. (Cf. Étienne Charavay, *Assemblée électorale de Paris en* 1790, p. 71.)

Le comte de Provence accueillit favorablement la requête du district des Carmes et il écrivit en marge de la pièce les lignes suivantes :

Je ne puis qu'être flatté de cette demande et je l'accorde avec plaisir; en conséquence je charge le gouverneur de mon palais du Luxembourg de faire exécuter et remettre au district le drapeau qu'on me demande, dont les emblèmes seront communiqués au gouverneur. Je le charge aussi de remettre au Père prieur des Carmes la somme de 2400 livres pour le secours des pauvres.

LOUIS-STANISLAS-XAVIER.

Ce document nous apprend que le drapeau du district des Carmes avait été offert par le comte de Provence. Le bataillon des Carmes déchaussés devint le 10[e] de la 2[e] division de la garde nationale parisienne; il avait, en 1790, pour commandant le marquis de Luigné, qui demeurait rue de Tournon, n° 5. Le baron de Cheffontaine était alors capitaine de la compagnie de chasseurs soldés, attachée à la 2[e] division et casernée rue de Babylone (1).

ÉTIENNE CHARAVAY.

(1) Cf. Bretelle et Alletz, *Étrennes aux Parisiens patriotes ou Almanach militaire national de Paris*, 1790, in-12.

NOTULES

Le sceau reproduit sur la couverture du bulletin date de l'année 1304. Il appartenait à la prévôté de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés qui y est représentée telle qu'elle existait encore sous la Restauration. Dans le champ, une fleur de lis, souvenir de la fondation royale, et la crosse, symbole de la juridiction abbatiale. La légende porte ces mots : † SIGIL. PREPOSITVRE BĪ GE(RM)ANĪ DE ꝑRA(TIS).

Lundi, 23 mai, sur l'invitation du clergé de Saint-Sulpice, les membres de la Société historique ont visité le presbytère de la paroisse, installé dans l'ancien hôtel de la Tremoïlle.

M. l'abbé Méritan leur a successivement montré une tapisserie du XVIIe siècle représentant *la Cène;* la maquette du plafond exécuté par Lemoyne dans la chapelle de la Vierge de l'église Saint-Sulpice; une autre toile de maître qui peut être attribuée à Coypel ou à Jouvenet : *Jésus au milieu des Docteurs;* une *Adoration des Bergers,* œuvre d'un peintre flamand influencé par Rubens, enfin un curieux plan de l'ancienne paroisse Saint-Sulpice qui peut être daté du milieu du XVIIIe siècle.

Le presbytère possède encore une suite de petits portraits des curés qui se sont succédé dans cette paroisse.

COMMISSION DU VIEUX PARIS. — M. Sellier, dans son rapport lu à la séance du jeudi, 5 mai, a signalé la récente découverte, place Saint-André-des-Arts d'une curieuse pierre peinte et sculptée du XVe siècle représentant un personnage dans l'attitude de la prière et portant sur sa poitrine un écusson où l'on voit sculptés trois vases à couvercle.

Cette pierre semble provenir de l'ancienne église Saint-André dont les substructions viennent d'être mises au jour.

Sur cette même place on a retrouvé un douzain au millésime de 1577; plus loin, vers la rue Mazet, des traces d'un ouvrage avancé qui défendait la porte de Buci.

Boulevard Saint-Germain, en face l'académie de Médecine, des ossements rappellent qu'en cet endroit exista, depuis l'Édit de Nantes jusqu'en 1604, un cimetière huguenot.

VENTE DE CHENNEVIÈRES, 5 et 6 mai 1898.

N° 30. CHATELET (attribué à). Projet du théâtre de l'Odéon, façade principale.

MUSÉE DE CHANTILLY. — J. J. HUVÉ (1783-1852). Vue de l'hôtel des Monnaies prise du Pont-Neuf. — Projet d'architecture décorative : le petit bras de la Seine se trouve transformé en jardin.

REVUE BLEUE, du dimanche 29 mai : Les lettres de Michelet, par Étienne Charavay.

Il y est question de son dernier domicile de la rue de l'Ouest, aujourd'hui d'Assas.

Ch. S.

Typographie Firmin-Didot et Cie. — Mesnil (Eure).

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

DU VIe ARRONDISSEMENT DE PARIS

SOCIÉTAIRES NOUVELLEMENT ADMIS.

CONTRASTIN (Prosper), *docteur en médecine.*
FAVRE (Louis), *bibliothécaire en chef du Sénat.*
FOUCART (Eugène), *docteur en médecine.*
FOURRIER (Alfred), *docteur en médecine.*
GALLIEN (Henri), *avocat à la Cour.*
GAUTTARD (Albert), *professeur.*
JUMIN (Jacques-Amédée), *avocat à la Cour.*
LAUNAY (Jean-Baptiste), *entrepreneur de plomberie.*
LE CHEVALLIER-CHEVIGNARD (Émile), *architecte.*
LE CHEVALLIER-CHEVIGNARD (Georges), *étudiant.*
LE HEC (Gustave), *libraire.*
LEVÉ (Pierre), *imprimeur.*
MARCOU (Paul), *inspecteur général des Monuments historiques.*
MAY (Louis Henri), *éditeur.*
MICHEL (Jules), *ingénieur en chef de la Cie P. L. M.*
MOUILLOT (Albert), *fondeur en caractères.*
PLANCHON (François-Gustave), *directeur de l'École de Pharmacie.*
POTTET (Eugène), *chef de bureau à la Préfecture de Police.*
RACHOU (Louis), *avocat à la Cour.*
RATISBONNE (Louis), *bibliothécaire au Sénat.*
SOYEZ (Edmond), *archéologue.*
TOULOUZE (Eugène), *archéologue.*
TURGEON (Paul), *avocat à la Cour.*
VOISIN (Hugues-François), *libraire*

MEMBRE CORRESPONDANT.

POTIN (Émile), *secrétaire général de la Société historique d'Auteuil et de Passy.*

DONS FAITS A LA SOCIÉTÉ.

GRAVURES, LITHOGRAPHIES, PHOTOGRAPHIES.

Nº du Catalogue.		Donateurs.
23.	Collège Mazarin et Pont des Arts.	Municipalité du VIe arrondissement.
24.	Marché Saint-Germain.	Id.
25.	École de Médecine.	Id.
26.	Vue du Cours de la Seine du côté du Pont-Neuf.	Id.
27.	Vue du Cours de la Seine du côté de la Tour de Nesle.	Id.
28.	Vue du Palais du Luxembourg du côté de la Tour de Nesle.	Id.
29.	Vue de l'Église Saint-Sulpice du côté de la Tour de Nesle.	Id.
30.	Hôtel des Monnaies du côté de la Tour de Nesle.	Id.
31.	Vue de l'Église Saint-Germain-des-Prés.	Id.
32.	Saint-Sulpice, Mission de 1822.	Id.
33.	Vue de la façade de Saint-Sulpice et d'une partie de la place.	Id.
	Ces onze gravures exécutées sous la direction de Couché.	
48.	Plan de la maison du Noviciat des Jésuites et maisons contiguës. Photographie d'une Lith.	Don de M. A. Colin.
49.	Plan du Noviciat de la Compagnie de Jésus, photographie d'une lith.	Id.
62.	La Tour de Nesle. Grav. de Rouargue frères.	Municipalité.
63.	Église Saint-Germain-des-Prés. Grav. de Brunellière.	Id.
64.	Église Saint-Sulpice. Grav. de Brunellière.	Id.
65.	L'Église Saint-Sulpice. Grav. de Rouargue frères.	Id.

N° du Catalogue.		Donateurs.
66.	École Royale des Beaux-Arts. Grav. de Rouargue frères.	Municipalité.
67.	Hôtel des Monnaies. Grav. de Rouargue frères.	Id.
68.	La Tour de Nesle. Grav. de Outhwaite.	Id.
69.	Le grand autel de St-Germain-des-Prés. Grav. de ***.	Id.
70.	Le Palais d'Orléans ou du Luxembourg (les 2 façades). Grav. de Giffart.	Id.
71.	Abbaye Saint-Germain des Prés. Bas-reliefs et porte de l'église, lithographie. A. Lenoir dir.	Id.
72.	Proclamation de la Patrie en danger, 22 juillet 1892. Grav. de Berthault.	Id.
73.	Fête exécutée en mémoire de la Fédération, joûte sur l'eau. Grav. de Berthault.	Id.
74.	Saint-Sulpice. Lith. de Gavard.	id.
75.	Incendie du corps de garde sur le Pont-Neuf, 29 août 1888. Grav. de Girardet et Niquet.	Id.
76.	Rassemblement sur le Pont-Neuf, 16 septembre 1888. Grav. de Cl. Niquet.	Id.
77.	École Royale des Beaux-Arts. Lith. de Danjoy.	Id.
78.	Le Pont des Arts, la Seine et l'Institut. Grav. de Lalanne.	Id.
79.	Vue de l'Hôtel des Monnaies. Grav. de ***.	Id.
80.	Vue du Château et des Jardins du Luxembourg. Gravure, chez Genty.	Id
81.	Vue du Luxembourg, prise en face de la Grotte. Grav. id.	Id.
82.	Première vue du Luxembourg, prise du Jardin du Palais. Grav. de Geoffroy, id.	Id.
83.	Vue extérieure du Palais du Luxembourg (côté du Jardin). Grav. de ***.	Id.
84.	Le Palais du Luxemborg. Grav. de ***.	Id.
85.	Palais des Beaux-Arts. lithographie de Aubrun.	Id.
86.	Groupe scolaire, rue du Pont de Lodi. Grav. de Digeon.	Id.
87.	Palais de l'Institut. Lith. de Fichot.	Id.
108.	Les Promenades du Luxembourg. Grav. allemande.	Id.
110.	Vue du Palais du Luxembourg, prise du Jardin. Grav. coloriée chez Basset.	Id.
111.	Le Jardin et le Palais du Luxembourg. Grav. coloriée chez Basset.	Id.

N° du Catalogue. Donateurs.

112. Vue d'une partie de la ville de Paris depuis les 4 Nations jusqu'au Pont-Royal. Grav. de P. Sanry. Municipalité.

113. Mausolée fait pour le service de la Reine dans l'église de Saint-Germain-des-Prés (1683). Grav. de Marot. Id.

114. Maison rue Hautefeuille (plan). Grav. de E. Ollivier. Id.

115. Abbaye Saint-Germain-des-Prés, chapiteaux et inscriptions. Grav. de E. Ollivier. Id.

116. Abbaye Saint-Germain-des-Prés. Tombeau et statue de Childebert. Lith. de Stephen Martin. Id.

117. Abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Tombeau de Chilpéric. Lith. de Stephen Martin. Id.

118. Abbaye Saint-Germain-des-Prés. Tombes de Childéric II, Clotaire II et Bertrude. Lith. de Stephen Martin. Id.

119. Costumes des abbés de Saint-Germain-des-Prés. Tombeau d'un abbé. Lith. A. Lenoir, del. Id.

120. Crosses des abbés de Saint-Germain-des-Prés. Lith. A. Lenoir, del. Id.

121. Abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Tombeau et épitaphes. Grav. de Ollivier et Soudain. Id.

122. Abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Chapiteaux de la nef principale. Grav. de E. Ollivier. Id.

123. Abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Chapelle de la Vierge. Plan et détails. Grav. de E. Ollivier. Id.

124. Abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Reste de la chapelle de la Vierg. Grav. de E. Ollivier. Id.

125. Abbaye de St-Germain-des-Prés. Détails intérieurs de la chapelle de la Vierge. Grav. de E. Ollivier. Id.

126. Abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Charles-Quint et Casimir, roi de Pologne. Lith. de Stephen Martin. Id.

127. Plan du rez-de-chaussée de l'Église St-Germain-des-Prés. Grav. de E. Ollivier. Id.

128. Plan du 1er étage de l'Église Saint-Germain-des-Prés. Grav. de E. Ollivier. Id.

129. Plan du couvent des Carmes déchaussés. Grav. de E. Ollivier. Id.

130. Carmes déchaussés. Détails des chapelles. Grav. de Ribault. Id.

N° du Catalogue. Donateurs.

131. Église des Carmes déchaussés. Façades et coupes. Grav. de E. Ollivier. Municipalité.

132. Carmes déchaussés. Chapelle d'Hinisdal. Grav. de Ribault. Id.

133. Eugène Delacroix peint par lui-même. Lith. de J. Letoula. M. J. Letoula.

167. Plan routier de la Ville de Paris, en 1812. Grav. de Ch. Picquet. M. Félix Herbet.

168. Saint-Esprit surmontant la porte de la maison, r. Mignon, 2. Phot. de Vallois. M. Vallois.

169. Porte de la maison de l'Assistance Publique, r. Saint-André-des-Arts. Phot. de Vallois. M. Vallois.

176. Plan, façade et coupe de la Comédie-Française, r. Ancienne-Comédie. Photographie. M. Théo de Bellefonds.

DESSINS, TABLEAUX ET MOULAGES.

171. Meneau de la Chapelle sise rue de l'Abbaye, dessiné par M. Saint-Père. M. Saint-Père.

175. Moulage de la tête ornant la fontaine Palatine. Décoration et durcissement offerts par M. Caussinus.

177. Atelier d'artiste. Tableau peint par ***. M. Félix Régamey.

180. Heurtoir de la porte principale de l'Hôtel des Monnaies par Caffieri, reproduction de M. Caussinus. M. Caussinus.

181. Débris provenant de l'École de Médecine. M. Duprez.

182. Heurtoir provenant de l'Hôtel de Nivernais, moulage. M. Duprez.

AUTOGRAPHES.

172. Lettre en date du 11 août 1854. Autographe de Michelet. M. Et. Charavay.

173. Lettre en date du 17 décembre 1804. Autographe des curé et administrateurs de Saint-Sulpice. M. Et. Charavay.

174. Reçu d'un don de 100 livres en date du 15 avril 1742. Autographe de Languet de Gergy, curé de Saint-Sulpice. M. Et. Charavay.

LIVRES, BROCHURES ET PUBLICATIONS.

N° du Catalogue. Donateurs.

134b 135b 136b. — Polyptyque de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, par A. Longnon, 3 vol. br. M. Félix Herbet.

137b. Le Collège Stanislas. Notice historique. 1 vol., br. M. Vaillant.

142b. Circulaires ministérielles relatives à la conserv. des Monuments historiques. 1 vol. br. M. Perrault-Dabot.

143b. L'Hôtel de la reine Marguerite, par Charles Duplomb. 1 vol. br. M. Félix Herbet.

144b. Calendrier spirituel et historique de la paroisse Saint-Sulpice pour 1777. 1 vol. br., par ***. Id.

145b. La rue du Bac, par M. Charles Duplomb. 1 vol. br. M. Charles Duplomb.

146b. Histoire de la bibliothèque Mazarine, par Alfred Franklin. 1 vol. relié M. Vaillant.

147b. Le Palais du Luxembourg, par de Gisors. 1 vol. relié. M. Félix Herbet.

148b. Dictionnaire administratif et historique des rues de Paris, par Félix Lafau. 1 vol. br. Id.

149b. Recueil des copies et extraits des titres, franchises, etc., de la foire Saint-Germain. 1 vol. br. Id.

150b. Le Personnel Municipal de Paris pendant la Révolution, par Robiquet. 1 vol. br. M. Vaillant

151b. La salle de Théâtre de Molière au port St-Paul, par Collardeau. 1 vol. br. M. Collardeau.

152b. Inventaire des dessins exécutés pour Roger de Gaignières, par H. Bouchot. 2 vol. br. M. H. Bouchot.

153b. Les Maisons historiques de Paris, par Alfred Copin. 1 vol. br. M. le Dr Dureau.

155b. Bulletin de la Société Historique « le Vieux Montmartre ». 4 vol. br. « le Vieux Montmartre. »

156b. La Bibliothèque de l'École des Beaux-Arts avant la Révolution, par Eug. Müntz. 1 vol. br. M. Eug. Müntz.

157b. L'Académie Royale de peinture et de sculpture, par Eug. Müntz. 1 vol. br. Id.

N° du Catalogue. Donateurs.

158ᵇ. Catalogue de l'exposition des portraits d'architectes en 1889, par MM. Lucas et Müntz. 1 vol. br. M. Eug. Müntz.

159ᵇ. Paris-Promenades, 6ᵉ arrond., par M. Alexis Martin. 1 vol. relié. M. Hennuyer.

160ᵇ. Recherches Historiques sur le collège des 4 Nations, par M. Alfred Franklin. 1 vol. relié. M. Vaillant.

161ᵇ. Les grands prix de peinture, sculpture, gravure en médailles, par M. Charles Saunier. 1 vol. br. M. Charles Saunier.

162ᵇ. L'Hôpital de la Charité (1606-1898), par M. Laboulbène. 1 vol. br. M. le Dʳ Dureau.

163ᵇ. La Revue Septentrionale, numéro du 1ᵉʳ avril 1898. 1 vol. br. M. Le Cholleux.

165ᵇ. Promenades à travers Paris, par M. de Ménorval. 1 vol. broché. M. Félix Herbet.

166ᵇ. La Vraie et parfaicte science des armoiries, par Pierre Pailliot. 2 vol. br. M. Ed. Rouveyre.

170ᵇ. Liasse d'extraits sur divers monuments. Id.

178ᵇ. Saint-Germain-des-Prés et description, par un vicaire de la paroisse. 1 vol. br. M. le Curé de Saint-Germain-des-Prés.

179ᵇ. L'École des Beaux-Arts, souvenir de la visite du 18 avril 1898, par Eug. Müntz. M. Eug. Müntz.

RÉUNION DES COMITÉS

COMITÉ A. ARCHÉOLOGIE, TOPOGRAPHIE, ANCIENS HOTELS BEAUX-ARTS.

Président : M. Henri BAILLIÈRE (1).
Vice-Président : M. D.-U.-N. MAILLART.
Secrétaire : M. G. de NOUVION

Vendredi, 6 mai, 9 heures du soir.

Membres présents : MM. Henri Baillière, D. Maillart, A. Bruel, Theo de Bellefonds, H. Gay-Lussac, F. Herbet, J. Letoula, J. de Nouvion, A. Giraudeau, Fromageot, E. de Ménorval, Menjaud, Saint-Père, Dr Dureau, Ch. Saunier, P. Valet.

M. G. de Nouvion, absent de Paris, se fait excuser. Son fils, Jacques de Nouvion, le remplace dans les fonctions de secrétaire.

M. H. Baillière, en quelques paroles très applaudies, remercie les membres du Comité A de l'avoir choisi pour président, puis il indique un certain nombre de sujets d'études qui rentrent dans les attributions du présent comité.

A propos du don fait par M. J. Letoula, d'une de ses œuvres : le portrait lithographié du peintre E. Delacroix, qui habita pendant de longues années le n° 6 de la rue Furstemberg, M. D. Maillart qui eut un moment le même atelier que l'illustre peintre en donne la description verbale et rappelle quelques anecdotes qui concernent ce local. A la demande des

(1) Et non J.-B. comme il a été imprimé à la page 20 du Bulletin.

membres présents il s'engage à écrire pour la Société une notice sur l'atelier de la rue Furstemberg et à donner la liste des peintres qui l'ont occupé.

M. Félix Herbet communique ensuite un curieux acte notarié du XVII[e] siècle concernant *l'hôtel des Ambassadeurs extraordinaires*, sis rue de Tournon et occupé aujourd'hui par les gardes républicains (1).

La discussion s'engage ensuite sur la maison qu'a habité Ambroise Paré, rue de l'Hirondelle (2) et sur une maison à tourelles, rue Hautefeuille, dans laquelle serait né le poète Baudelaire.

Des recherches seront faites afin de préciser leur emplacement. M. Theo de Bellefonds émet le vœu que l'ancienne fontaine publique de la rue de l'École de Médecine, qui est paraît-il, conservée dans les magasins de la Ville, soit réédifiée dans l'arrondissement.

M. Félix Herbet, comme président de la Société et comme maire, s'engage à faire les démarches nécessaires.

Le comité met à l'œuvre du jour de sa prochaine séance :

Une communication de M. Theo de Bellefonds sur les anciennes maisons de commerce de la Rive-Gauche qui ont succédé à la foire Saint-Germain.

Une note de M. Maillart sur l'atelier occupé par E. Delacroix, rue Furstemberg.

Une communication du même sociétaire sur les peintures qui décorent les monuments civils du VI[e] arrondissement.

La séance est levée à dix heures et demie.

Vendredi, 3 *juin,* 9 *heures du soir.*

Membres présents : M. Henri Baillière, G. de Nouvion, D[r] Dureau, A. Giraudias, J. Letoula, Soudée, Theo de Bellefonds, Ch. Saunier, Sudre, G. de Nouvion, N. Raflin, Laschett, Delafontaine, Rouveyre, Jules Gerbaud.

(1) Cet acte est inséré dans le présent fascicule. (V. *Documents inédits.*)
(2) (V. Notules.)

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté. M. Ch. Saunier offre, de la part de M. Perrault Dabot, un recueil des circulaires ministérielles relatives à la Conservation des monuments historiques, suivi du catologue des documents conservés dans les archives de la Commission desdits monuments.

M. Theo de Bellefonds lit sa communication sur les anciennes maisons de commerce de la Rive-Gauche. Il rappelle que c'est à la foire Saint-Germain qu'est né le vaudeville et que Piron y donna une pièce composée, dit-on, en un jour. Tous les commerces étaient représentés à cette foire, sauf celui des livres. Cependant les ouvrages livrés au colportage y étaient tolérés.

Parmi les boucheries, M. Theo de Bellefonds cite celle du conventionnel Legendre, située au coin du passage des Petites-Boucheries. Nombreux aussi dans le quartier étaient les cabarets : au carrefour de Buci c'était le *Caveau* où se réunissaient en des dîners périodiques des hommes de lettres tels que Piron, Collé, etc.; au coin de la rue de Seine et de la rue Visconti, c'était *Le Petit More*, qui comptait parmi ses habitués, Saint-Amand, Chapelle, Colletet, Théophile de Viau; rue du Paon c'était le *Lapin Blanc*. Rue des Fossés-Saint-Germain, le café Procope attirait l'élite intellectuelle du siècle dernier.

M. Henri Baillière rappelle qu'il est le gendre du propriétaire de la maison de la rue Dauphine où exista longtemps le café Mazarin. Il raconte à ce propos des anecdotes sur ses propriétaires et ses habitués.

M. N. Raflin signale le 13 de la rue Visconti comme pouvant être la véritable maison habitée par Racine, alors que la plaque commémorative a été mise au n° 19 sur la maison de Rane d'Argouges. Il cite les faits qui donnent, à son avis, créance à ses conjectures.

M. Herbet annonce qu'il a écrit au préfet relativement à l'ancienne fontaine de la rue de l'École-de-Médecine.

Le Comité met à l'ordre du jour de sa prochaine séance :

Les deux communications promises par M. D. Maillart absent à cette séance;

La suite du travail de M. Theo de Bellefonds sur les anciennes maisons de commerce de la Rive-Gauche.

Une communication de M. N. Raflin sur les deux maisons portant les nos 16 et 18, rue Dauphine.

La séance est levée à dix heures et demie.

Vendredi, 1er juillet, 9 heures du soir.

Membres présents : MM. Henri Baillière, G. de Nouvion, F. Herbet, Ch. Saunier, G. de Nouvion, N. Raflin, Bonnet, E. de Ménorval, Sudre, Rouveyre, Theo de Bellefond, Gerbaud.

Le Procès-verbal de la précédente séance est adopté.

M. F. Herbet informe le comité qu'il n'a pas encore reçu de réponse relativement à la fontaine de la rue de l'École-de-Médecine. Il renouvellera ses démarches.

M. Numa Raflin lit sa communication sur les maisons portant les nos 16 et 18 de la rue Dauphine. C'est là que fut installée au siècle dernier le *Musée de Paris*, sorte d'Institut avant la lettre. Court de Gibelin, Lefebvre de Villebrun, Cailhava, la Dixmerie, l'abbé Rozier, Fontanes en étaient membres. La loge des *Neuf Sœurs* ou *des Philosophes* dont le vénérable était Philippe Égalité et qui comptait parmi ses membres, Condorcet, Sieyès, Bailly, La Rochefoucauld, Fourcroy, Danton, Camille Desmoulins, Collot d'Herbois, y tint ses séances. Le Club des Cordeliers y siégea aussi de mai 1791 à novembre 1793. Plus tard un théâtre s'y ouvrit. Firmin, Lepeintre aîné, Rose Dupuis et Déjazet y jouèrent. Ce théâtre, dit des *Jeunes élèves*, dut fermer ses portes à la suite du décret impérial de 1807. M. Numa Raflin lit encore une notice sur la rue Visconti, autrefois rue du Marais. Racine y mourut, la Champmeslé et la Clairon y demeuraient. Balzac y eut son imprimerie. Louis Blanc et son frère Charles y habitèrent dans leur jeunesse.

M. Henri Baillière qui possède une précieuse collection d'autographes dont certains intéressent l'arrondissement, raconte

sa formation et comment il l'acquit de M. Gerbe, préparateur de M. Sage au Collège de France.

M. Theo de Bellefonds continue sa lecture sur *les anciennes maisons de commerce de la Rive-Gauche.* Il relate quelques anecdotes sur le bonnet phrygien qui fit sa première apparition au café Procope, s'étend sur l'histoire de cet établissement célèbre et rappelle en passant que le carrefour de la Croix-Rouge fut appelé sous la Révolution carrefour du Bonnet Rouge. Il donne aussi la liste des imprimeurs presque tous installés sur la rive gauche de la Seine, depuis les Corrozet, les Estienne, les Delaulne, les Cramoizy jusqu'aux Didot, Charpentier, Delalain, Hachette, etc.

Le Comité fixe sa prochaine réunion au vendredi 4 novembre, 9 heures du soir.

Il maintient à son ordre du jour les communications promises par M. D.-U.-N. Maillart. M. Theo de Bellefonds continuera également ses intéressantes lectures sur les anciennes maisons de commerce.

La séance est levée à 10 heures un quart.

Comité B. art religieux, églises et couvents.

Président : M. l'abbé de la Guibourgère.
Vice-Président : M. Saint-Père.
Secrétaire : M. R. Le Cholleux.

Vendredi, 13 *mai*, 9 *heures du soir.*

Membres présents : M. l'abbé de la Guibourgère, MM. Saint-Père, R. Le Cholleux, Maraval, Mengaud, Paul Valet, D. Maillart, l'abbé Motet, H. Baillière, J. Vialle, Soudée, A. Giraudias, Ch. Saunier, Theo de Bellefonds.

M. le Président, au nom du bureau, remercie le comité B de son choix, puis il rappelle dans son discours d'ouverture l'importance qu'eut, dans l'ancien Paris, l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés qui, avec ses dépendances, embrasse la plus grande partie de la superficie du VIe arrondissement

actuel. L'histoire de cette abbaye offre donc un légitime champ d'études aux membres de la Société Historique.

Certes on ne doit pas oublier la belle et savante monographie publiée en 1724 par le docte bénédictin dom Jacques Bouillart. Mais que de documents ont été retrouvés depuis qui ont permis de rectifier certaines assertions, de jeter une clarté plus vive sur l'histoire de la célèbre abbaye! Le comité a donc, avec Saint-Germain-des-Prés, Saint-Sulpice et son séminaire, de vastes et intéressants travaux en perspective.

Cette allocution est vivement applaudie. M. D. Maillart fait une lecture sur la *Décoration religieuse des édifices de l'arrondissement.* Il rappelle les anciennes peintures qui décorent encore la chapelle des Carmes et décrit l'enclos des Chartreux tel qu'il existait sous le troisième empire, dans l'endroit dit : la Pépinière, au Luxembourg.

C'est pour ce couvent que Le Sueur avait peint sa célèbre vie de saint Bruno.

Incidemment M. H. Baillière rappelle que le docteur Moquin-Taudon y avait sa demeure au moment de la destruction de la Pépinière. Il éprouva tant de chagrin de quitter sa charmante retraite qu'il mourut dans les six mois qui suivirent.

M. l'abbé Motet donne quelques renseignements sur le Presbytère de la paroisse Saint-Sulpice, installé rue de Vaugirard au coin de la rue Férou, dans l'ancien hôtel de La Trémoïlle. Quelques œuvres d'art intéressantes y sont conservées. Il ajoute que le séminaire d'Issy, annexe du grand séminaire, possède aussi quelques tableaux de valeur.

M. Saint-Père appuyé de M. Herbet, exprime le vœu d'effectuer une visite collective au presbytère de Saint-Sulpice. M. l'abbé Motet se fait fort de l'acquiescement de M. l'abbé Méritan, curé de la paroisse et vice-président de la Société. Cette visite est, en conséquence, fixée au lundi, 23 mai, 10 heures du matin (1).

Le comité met à l'ordre du jour de sa prochaine réunion :

La suite de la lecture de M. D. Maillart;

(1) Sur cette visite, voir les *Notules* du bulletin précédent.

La communication, par M. Perin, d'un rapport adressé à Colbert sur les pierres qui ont servi à la construction de Saint-Germain-des-Prés ;

La communication d'un relevé de M. Saint-Père concernant l'ancienne chapelle de la Vierge de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés.

La séance est levée à dix heures trente-cinq.

Vendredi, 10 *juin* 1898.

Membres présents : M. l'abbé de la Guibourgère, MM. Saint-Père, F. Herbet, de Ménorval, Maraval, Jules Michel, l'abbé Motet, Numa Raflin, Ch. Saunier, E. Rouveyre, Soudée, L. Sudre, L. Trouslard, Paul Valet.

M. Le Cholleux s'étant fait excuser, M. Ch. Saunier remplit les fonctions de secrétaire.

Sur la proposition de M. Herbet, le comité vote des remerciements à M. l'abbé Méritan et à M. l'abbé Motet pour leur aimable accueil lors de la visite faite par les membres de la Société au presbytère de Saint-Sulpice. M. F. Herbet ajoute quelques mots pour résumer l'impression produite par les œuvres d'art qui y sont conservées.

M. l'abbé de la Guibourgère invite à son tour les membres de la Société à visiter l'église Saint-Germain-des-Prés. On fixe cette visite au lundi, 27 juin, une heure et demie.

M. Saint-Père rappelle que la grande chapelle de la Vierge de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés était située sur l'actuelle rue de l'Abbaye. Il montre diverses photographies prises au moment de sa démolition et fait passer sous les yeux de ses collègues un fragment d'un des meneaux. Il a tracé de plus pour la Société une coupe de ce fragment.

M. le Président signale deux intéressants articles de M. Ledos, sur les rues de l'arrondissement, parus dans le *Journal du VIe arrondissement*.

M. P. Valet, au nom de M. J. Perin empêché, donne lecture du rapport adressé à Colbert sur les matériaux de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés (1678).

M. Jules Michel a récemment visité l'église en question et a

relevé un certain nombre de marques sur les pierres des parties les plus anciennes.

M. E. Rouveyre rappelle que ces marques ont fait l'objet d'études dans les *Annales archéologiques* et il s'engage à apporter les fascicules qui contiennent ces études.

M. N. Raflin signale un gnomon dans l'une des cours de la maison Gauthier-Villars, quai des Grands-Augustins. Ce mur sur lequel il se trouve appartenait à l'ancien couvent des Grands-Augustins.

Le comité met à l'ordre du jour de sa prochaine séance :

La suite de la lecture de M. D. Maillart;

Les observations et communications qui pourront être faites relativement aux marques signalées par M. J. Michel.

La séance est levée à 10 heures et demie.

Vendredi, 8 *juillet,* 9 *heures du soir.*

Membres présents : M. l'abbé de la Guibourgère, MM. R. Le Cholleux, E. Rouveyre, Ch. Saunier, L. Sudre, E. Plouchart, F. Herbet.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. Herbet rappelle la visite faite par la Société le 27 juin à l'église Saint-Germain-des-Prés. Il remercie M. l'abbé de la Guibourgère qui a tenu à montrer lui-même les richesses artistiques et archéologiques qui subsistent dans l'antique abbaye.

M. E. Rouveyre présente les extraits des Annales Archéologiques où sont étudiées et reproduites les marques relevées sur les pierres des édifices du moyen âge. Celles de Saint-Germain-des-Prés y figurent. L'opinion générale des savants est que ces marques servaient à contrôler le travail des tailleurs de pierres.

M. Rouveyre fait hommage de ces deux extraits à la Société. Il offre également des planches et des notices intéressant les monuments de l'arrondissement : église des Carmes, Saint-Germain-des-Prés, Luxembourg, planches et notices qui proviennent de *la Manière de discerner les styles,* de Roger Milès, ouvrage publié par M. E. Rouveyre.

M. le président fait hommage à la Société d'une notice sur *l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés* publiée autrefois par l'un des vicaires.

Après une causerie générale sur les travaux en cours dans l'arrondissement, le comité ajourne sa prochaine séance au deuxième vendredi de novembre, à l'heure habituelle.

Ordre du jour : suite de la communication de M. Maillart sur la Peinture religieuse dans les monuments de l'arrondissement.

La séance est levée à dix heures vingt.

COMITÉ C. INSTITUTIONS (collèges, hôpitaux, marchés), THÉATRES.

Président : M. A. DE HAYE.
Vice-Président : M. FERDEUIL.
Secrétaire : M. BERNARDEAU.

Vendredi, 20 *mai,* 9 *heures du soir.*

Membres présents : MM. A. de Haye, F. Herbet, Laschett, Dr Dureau, Menjaud, N. Raflin, J. de Nouvion, C. Mathieu, A. Folly, Ch. Saunier.

MM. Ferdeuil, vice-président, et Bernardeau, secrétaire, s'étaient fait excuser.

M. J. de Nouvion remplit les fonctions de secrétaire.

M. Mathieu lit un travail sur les origines du Théâtre-Français dans le VIe arrondissement.

M. Mathieu indique les déménagements successifs que, par nécessité ou par caprice, la troupe de l'*Illustre Théâtre,* où débuta Molière, dut effectuer. Il insiste particulièrement sur ses séjours dans le VIe arrondissement : Au jeu de Paume des Métayers, rue Mazarine, en 1643, et à celui de la Croix Blanche, rue de Buci, vers 1645 ou 1650.

Puis Molière et sa troupe vont tenter fortune en province.

En 1673, la troupe du Marais, s'étant désagrégée, une partie de ses acteurs se joignit aux artistes du Théâtre de Monsieur installé, en 1658, à l'hôtel du Petit Bourbon et, en 1661, au

Palais Royal, et tous ensemble prirent possession, en 1673, du Théâtre Guénégaud sis sur l'emplacement du jeu de Paume de la Bouteille, passage du Pont-Neuf actuel.

L'Opéra venait de quitter ces locaux dans lesquels l'abbé Perrin avait donné, en 1671, le ballet de *Pomone* et Lulli, en 1672, *Les Fêtes de l'Amour et de Bacchus*.

Les nouveaux locataires, eux, jouèrent Molière, Corneille, Pradon. Malgré le mérite de ces pièces ils eurent toutes les peines du monde à se maintenir sur cette rive gauche où la prude Sorbonne était toute puissante.

Ils tinrent bon et ce ne fut qu'en 1680 lorsqu'aux artistes du théâtre Guénégaud vinrent se joindre ceux de l'hôtel de Bourgogne, que la scène devenant trop étroite pour la figuration de la nombreuse troupe les comédiens quittèrent de leur plein gré le théâtre Guénégaud pour s'établir chez eux, plus confortablement, rue des Fossés-St-Germain, sur l'emplacement du jeu de Paume de l'Étoile.

D'Orbay construisit la nouvelle salle dont la façade existe encore, mais défigurée par de barbares grattages. Bon Boullogne fut chargé de la décoration du plafond.

De 1689 à 1770, les comédiens du roi firent accourir Paris dans leur splendide salle. Puis, comme l'édifice perdait sa solidité première, ils émigrèrent au château des Tuileries pour revenir une dernière fois, en 1782, dans une nouvelle salle, l'Odéon, construite par Wailly et Peyre sur l'emplacement de l'hôtel de Condé. C'est là que fut donné le *Mariage forcé*.

M. Mathieu remet à la prochaine séance la fin de sa communication.

M. Bonnet lit quelques curieux documents concernant la *Maison de Secours* de la rue Saint-André-des-Arts, notamment son acte d'achat au XVIIe siècle.

M. le président fait remarquer que les documents présentés par M. Bonnet mériteraient d'être coordonnés en vue d'une monographie complète de la maison en question. M. Bonnet s'engage à entreprendre ce travail dont il donnera communication à une réunion ultérieure.

Le comité met à l'ordre du jour de sa prochaine séance :

Une communication de M. Raflin sur les maisons portant les n° 16 et 18 de la rue Dauphine.

Une communication de M. F. Herbet sur la Foire Saint-Germain.

La séance est levée à dix heures et demie.

Vendredi, 17 *juin* 1878.

Membres présents : MM. A. de Haye, Advielle, Fontaine, P. Valet, Sudre, Dr Dureau, Laschett, Rouveyre, Gillet, Mathieu, Raflin, Launay, Theo de Bellefonds, Gerbaud, de Ménorval, Giraudias, G. de Nouvion, J. de Nouvion, Boucher.

M. Bernardeau, absent, est remplacé par M. Tardieu, secrétaire administratif.

M. Raflin lit sa communication sur les maisons sises, 16 et 18, rue Dauphine (1).

M. E. Mathieu continue la lecture de son intéressant travail sur les origines de la Comédie Française dans le VIe arrondissement, en rappelant l'importance du *Théâtre de la Foire,* où tant d'ingéniosité et d'esprit furent dépensés.

Une discussion s'élève ensuite au sujet d'une assertion de Lefeuve qui prétend que le café Procope succédait à un lieu de débauche. M. Theo de Bellefonds combat ces assertions et déclare posséder les baux des lieux, depuis l'origine, qui démentent cet on-dit.

M. Raflin ayant rappelé que le centenaire de Michelet devait se célébrer prochainement, M. Gillet offre de prendre une épreuve photographique de l'appartement habité par l'illustre historien, rue d'Assas, 70.

M. Gerbaud demande ensuite que M. le Président de la Société obtienne de Mme Michelet la faveur, pour les membres de la société, de visiter cet appartement, dont l'aménagement a été pieusement maintenu intact par la veuve. M. le Président promet de faire auprès de Mme Michelet la démarche nécessaire.

Plusieurs membres du comité émettent le vœu, qu'à l'exem-

(1) Cette lecture est analysée dans le procès-verbal de la séance du comité A en date du 1er juillet.

ple des associations similaires, une carte d'identité soit remise aux membres de la Société, afin que chacun puisse, le cas échéant, justifier de sa qualité.

La prochaine réunion du Comité est renvoyée au 3e vendredi d'octobre.

Ordre du jour : Communication de M. Herbet sur la Foire Saint-Germain.

La séance est levée à dix heures et demie.

Comité D. Histoire générale, biographies, bibliographie. iconographie.

Présidents : M. Bruel.
Vice-président : M. E. Rouveyre.
Secrétaire : M. Monprofit.

Vendredi, 27 mai, 9 heures du soir.

Membres présents : MM. Bruel, E. Rouveyre, Monprofit, H. Baillière, Theo de Bellefonds, L. Dorez, E. Charavay, J. Gerbeaud, A. Giraudias, F. Herbet, J. Letoula, Ch. Saunier, L. Sudre, P. Valet, Dr Dureau, C. Menjaud, F. Rabbe.

M. Bruel remercie le comité de son choix et rappelle que depuis 1855 il habite le VIe arrondissement. Il termine son discours par un aperçu historique, très documenté, de l'arrondissement.

Le Dr Dureau, bibliothécaire de l'Académie de médecine, dans une causerie pleine d'érudition et d'humour raconte la vie de quelques naturalistes des XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles. Il décrit leur cabinet, raconte sur leur compte mainte curieuse anecdote.

Il fait ainsi l'histoire de plusieurs officines d'apothicaires qui existent encore à l'endroit même où elles furent fondées ou dans un rayon très rapproché. Il fait malicieusement remarquer que les apothicaires abondaient autour du premier Théâtre-Français. Les comédiens, ainsi qu'aujourd'hui, usaient donc déjà de force remèdes (1).

(1) Le commencement de ce travail est inséré dans le présent fascicule.

Il réserve pour une prochaine lecture la vie particulièrement accidentée du sieur de Blégny apothicaire et auteur du *Livre commode des Adresses.*

M. L. Dorez signale une curieuse lettre conservée aux archives de l'Aube : un membre du clergé du chapitre de Troyes, en séjour à Paris, relate à la date du 17 mars 1762, l'incendie qui détruisit une partie de la Foire Saint-Germain.

M. L. Dorez s'offre à en faire prendre copie, si la Société le désire.

Le même sociétaire donne lecture d'un passage de *Modeste Mignon* de Balzac intéressant le VIe arrondissement.

M. Rabbe narre ensuite un curieux épisode de la Foire Saint-Germain, en 1618 (1).

M. F. Herbet annonce qu'il est en train de réunir des documents sur les graveurs qui ont habité l'arrondissement.

M. Charavay s'occupera des personnages qui ont joué un rôle sous la Révolution.

Ordre du jour de la prochaine réunion :

Continuation de la lecture de M. le Dr Dureau : biographie du sieur de Blégny apothicaire;

Communication d'une liste de documents manuscrits intéressant le VIe arrondissement et conservés à la Bibliothèque Nationale par M. L. Dorez.

La séance est levée à dix heures et demie.

Vendredi, 27 juin, 9 heures du soir.

Membres présents : MM. Bruel, E. Rouveyre, Monprofit, Delafontaine, Dr Dureau, F. Herbet, C. Menjaud, N. Raflin, Ch. Saunier.

Le procès-verbal de la précédente réunion est adopté.

M. Félix Herbet communique ses recherches sur les artistes qui sont morts dans le VIe arrondissement. La liste est déjà nombreuse et compte maintes célébrités.

M. le Dr Dureau après s'être excusé de ne pouvoir faire à la présente séance la lecture promise souhaite que la Société se

(1) Cette relation est insérée dans le présent fascicule.

procure l'ouvrage officiel intitulé : *Nomenclature historique des rues de Paris*. La consultation d'un pareil ouvrage permettrait de préciser certains détails topographiques.

Le comité fixe sa prochaine séance au 4e vendredi d'octobre. Ordre du jour :

M. le Dr Dureau donnera lecture de sa notice sur le sieur de Blégny.

M. Charavay racontera le séjour de Mirabeau dans le VIe arrondissement.

La séance est levée à dix heures et demie.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Vendredi, 29 *juillet*, 9 *heures du soir*.

Membres présents : M. Félix Herbet, président; M. l'abbé Méritan et M. Étienne Charavay, vice-présidents; M. Charles Saunier, secrétaire; MM. Lafon, Vaillant, Dr Dureau, Monval, de Ménorval, Caussinus, Th. de Bellefonds.

MM. Baillière, Bruel, de Haye, Demombynes F. Hoffbauer, P. Marais se sont fait excuser.

Le procès-verbal du dernier conseil d'administration est adopté.

M. le Président donne lecture des nouvelles demandes d'admission. Il signale ensuite parmi les principaux dons dont s'est enrichi la Société : un tableau de l'école de 1830, représentant un atelier d'artiste, offert par M. Félix Régamey et le moulage habilement maquillé du marteau de porte de l'hôtel des Monnaies, don de M. Caussinus. M. le président donne également lecture d'une lettre de M. Ralph Brown, chef du service des Beaux-Arts de la ville de Paris qui déclare que la Fontaine des Cordeliers n'est pas conservée dans les magasins de la ville. M. Monval fait remarquer que M. V. Sardou qui collectionne avec tant de passion les débris du vieux Paris pourrait être utilement consulté sur le lieu où peuvent se trouver les fragments de cette fontaine.

Le Conseil d'administration s'occupe du règlement de la

bibliothèque. Il décide que les livres seront divisés en deux catégories; ceux qui pourront être prêtés et ceux qui, par leur rareté ou leur prix ne pourraient circuler sans danger pour leur conservation. Ceux qui seront prêtés, pourront, sur la proposition de M. Charavay, être gardés quinze jours au plus, avec faculté de renouvellement s'ils ne sont pas demandés par d'autres sociétaires.

Le trésorier fait ensuite un exposé de la situation financière. Elle est assez satisfaisante pour permettre de consacrer une somme de cent francs à l'acquisition de livres nécessaires aux travaux de la Société et de disposer d'une somme égale en faveur de M. Tardieu, employé de la mairie qui remplit avec zèle les fonctions de secrétaire administratif. Des remerciements sont votés à M. Saunier pour les soins qu'il a apportés à la publication du premier numéro du Bulletin. M. E. de Ménorval est également félicité pour l'art avec lequel il a su présenter le dessin du sceau choisi comme marque de la Société.

M. Félix Herbet rend compte des pourparlers engagés avec le préfet de la Seine pour doter la mairie du VIe arrondissement de deux des vues de l'ancien Paris, peintes jadis par M. Hoffbauer et conservées maintenant dans les dépôts de la ville : celle de l'hôtel de Nesle et la vue générale de Paris (Cité et Rive-Gauche), en 1578, seraient pour notre mairie d'un intérêt certain.

Le conseil d'administration décide que le prochain bulletin comprendra les second et troisième trimestres de 1898. Il sera par conséquent double et portera les numéros 2 et 3.

M. Saunier présente une liste de dessins inédits intéressant l'arrondissement, et appartenant à la Bibliothèque Nationale et au Musée de la Ville de Paris, dessins qu'il serait intéressant de publier dans les bulletins de la Société.

Le Conseil choisit parmi eux, comme frontispice du prochain bulletin, un dessin de Saint-Aubin, conservé à Carnavalet, et représentant la maison du concierge de la Foire Saint-Germain.

Il décide ensuite quels seront les travaux et documents inédits qui seront insérés dans le fascicule en préparation.

La séance est levée à dix heures et demie.



GABRIEL DE SAINT-AUBIN

Maison du concierge de la Foire Saint-Germain
lors de l'incendie de 1762.

(Musée Carnavalet.)

ÉPISODE HISTORIQUE

DE LA FOIRE SAINT-GERMAIN. (10 FÉVRIER 1618.)

Le curieux épisode que nous allons raconter est un chapitre détaché de l'histoire des mœurs parisiennes du temps de Louis XIII et de Marie de Médicis.

Le héros de l'aventure est un personnage trop négligé des historiens, qui a eu son heure de célébrité et a joué pendant les quelques années qu'il a passées en France (1617-1622) un rôle assez en vue à la ville et à la cour. Son histoire est étroitement liée à celle du grand Richelieu, dont il fut l'ennemi et le rival.

Quiconque a lu les *Mémoires* du Cardinal n'a pu s'empêcher d'être frappé de l'acharnement haineux dont il poursuit la mémoire d'un certain prélat florentin, Monseigneur Luigi Ruccellai ou *Rousselay*, comme on l'appelait en France.

Ce Ruccellai de malheur eut en effet le talent de faire passer de bien mauvais quarts d'heure au futur cardinal, alors qu'il n'était encore qu'évêque de Luçon et ministre *in partibus* de la reine-mère exilée à Blois et à Angoulême. Fort avant dans les bonnes grâces de Marie de Médicis dont il se targuait d'être le sauveur, ayant plus que personne contribué à sa romanesque évasion du château de

Blois, Ruccellai se voyait à la veille d'être le favori en titre de la mère de Louis XIII, quand Richelieu, qui ne pouvait souffrir qu'on chassât à ses dépens sur cette terre réservée, parvint à supplanter le Florentin auprès de Marie et à creuser entre elle et son ancien chevalier un abîme de haine désormais infranchissable.

Qu'était en réalité cet homme assez osé pour ne pas craindre de se mesurer avec une reine, et braver l'inimitié d'un Richelieu?

Né, la même année que son rival, d'une illustre famille de Florence qui tint tête longtemps aux Médicis, neveu et fils d'hommes qui furent les favoris et les banquiers de Catherine de Médicis, de Henri III et de Henri IV, héritier par son oncle, l'évêque de Carcassonne, de plusieurs riches bénéfices de France, l'abbé Luigi Ruccellai pouvait ne pas s'y considérer comme étranger, et espérer d'y faire promptement son chemin, à une époque où les intrigues de cour étaient à peu près toute la politique intérieure du temps.

Il avait en effet tout ce qu'il fallait pour y réussir.

Jeune, bien fait de sa personne, instruit et lettré, fort bien renté (il jouissait de plus de 60.000 livres de revenu, somme considérable pour le temps), généreux et magnifique, d'un commerce agréable, de mœurs faciles et élégamment mondaines, et par-dessus tout doué d'un esprit d'intrigue peu commun, fort habile à se faire des amis, à se tirer impunément des plus mauvais pas, à se concilier dans l'intérêt de son ambition jusqu'à ceux qui le craignaient ou le méprisaient, à faire tourner au profit de son influence et de son crédit les disgrâces même les plus éclatantes, tel était l'homme, qui sut tour à tour fasciner Concini et la reine-mère, et en dépit de Richelieu, capter

les faveurs du duc de Luynes, du prince de Condé et de Louis XIII lui-même.

Si l'on veut se rendre compte du véritable rôle joué par cet habile Italien, il faut lire, avec les *Mémoires* de Richelieu, toujours fort suspects de partialité à son endroit, un des documents les plus intéressants de l'époque, la correspondance diplomatique du nonce de France, Bentivoglio, avec la cour de Rome.

Fort curieuse au point de vue politique, elle l'est peut-être encore plus au point de vue des mœurs du temps. On en jugera par le récit que nous allons lui emprunter, en citant le plus souvent possible le texte même de Bentivoglio (1).

Fortement prévenu contre Monseigneur Ruccellai par les instructions du cardinal-neveu, Scipion Borghèse, à qui cette correspondance est adressée, Bentivoglio ne perd pas de vue un instant le clerc de la Chambre apostolique, qui a eu le malheur ou plutôt l'imprudence de déplaire à Rome au tout-puissant ministre du pape Paul V, qui, depuis qu'il est en France, a l'audace de se moquer des foudres de Rome et de se frayer un chemin à la faveur par tous les moyens les moins ecclésiastiques, par les raffinements même de la galanterie la plus scandaleuse. Il n'est presque pas une dépêche de Bentivoglio qui ne dénonce à Rome les faits et gestes de l'abbé, et n'expose dans le plus grand détail les mesures plus ou moins machiavéliques employées par le nonce et ses amis pour entraver sa marche ambitieuse, pour le perdre auprès de ses puissants patrons, et le faire expulser du royaume.

Il faut dire que Bentivoglio avait contre l'abbé une ran-

(1) *Lettere diplomatiche* di Guido Bentivoglio pubblicate per cura di Lucino Scarabelli, 2 vol. in-12, Torino, 1852.

cune toute personnelle. Lorsqu'il était arrivé à Paris le 15 décembre 1616, alors que prélats et ecclésiastiques accouraient au-devant de lui pour lui faire leur cour, Rucellai n'avait-il pas eu l'impertinence, non seulement de ne pas faire acte de présence au milieu de cette foule empressée, mais d'envoyer à sa place son carrosse vide? Qu'on juge de l'effet d'une telle incartade sur l'esprit du prélat le plus entiché d'étiquette, le plus jaloux de ses prérogatives honorifiques!

L'abbé sut si bien dans le principe s'insinuer et se pousser avec discrétion, cacher son jeu, déguiser ses batteries, que les plus fins, Bentivoglio et Richelieu lui-même, s'y laissèrent prendre. Aussi fut-on tout étonné, à la chute de Concini, d'apprendre jusqu'à quel point il était entré dans la faveur du Maréchal et de la reine-mère, que la succession au poste de secrétaire d'État occupé par Richelieu dans le dernier ministère était dévolue à Ruccellai. C'est de ce jour sans doute que date la haine que lui voua l'évêque de Luçon.

On sait quel trouble la catastrophe de l'assassinat de Concini jeta parmi l'entourage italien de Marie de Médicis.

Ruccellai, en homme avisé, jugea prudent de s'éclipser pour un instant et de laisser passer l'orage. Il alla rêver dans son abbaye de Signy aux moyens de délivrer de sa prison de Blois la royale captive dont il se disait et se montrait alors l'*appassionato.*

Mais trois mois s'étaient à peine écoulés que l'abbé reparaissait à Paris, où seulement il pouvait conspirer efficacement en faveur de la reine exilée.

Bentivoglio avisait ainsi Rome de son retour en juillet 1617 :

« Ruccellai est ici en cour, quand on y pensait le moins. Il a obtenu d'y venir pour certains procès, et il dit qu'il veut retourner à Rome. Il est venu me voir et me l'a dit à moi-même. Je ne découvre pas en lui d'autres desseins, et s'il en a, ce n'est pas à moi, je crois, qu'il les confierait. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il ne peut en avoir d'autres que celui de la résurrection du pouvoir de la reine-mère; et de cette résurrection nous sommes bien loin, bien que la France soit la France, c'est-à-dire la plus variable des choses de ce monde. »

On le voit, Bentivoglio n'est pas tout à fait dupe des réticences et des habiletés de l'abbé. Cependant, durant de longs mois encore, Ruccellai saura cacher à tous les yeux ses menées et ses intrigues de conspirateur sous les dehors d'une vie efféminée, toute de délices, de faste et d'élégance épicurienne.

Le 27 septembre, Bentivoglio écrivait à Scipion Borghèse :

« Ruccellai donne plus que jamais dans les banquets; dernièrement il en a offert un à dix ou douze des plus grandes dames de la cour; après le banquet, il leur a offert des gants ambrés et autres gentillesses; ce qui fait grandement murmurer... Mais Dieu veuille que les choses se passent en murmures! Il est de notoriété publique qu'il a une passion pour une dame qui est parente du cardinal de Sourdis; et il a, dit-on, pour rival un des premiers seigneurs de la cour, très brutal et très mal intentionné à son égard. Je sais que ce seigneur a médité de lui faire un affront, ce dont Ruccellai a été averti par un religieux. »

L'aventure prévue par le nonce ne tarda pas à éclater. Il écrit le 5 décembre 1617 :

« Ruccellai est fort ennuyé. Un moine défroqué, qui

avait pris l'habit en Espagne, enseignait la langue espagnole à la marquise d'Alluye, et par le moyen de cet apostat, des billets doux avaient été passés à ladite marquise par le marquis de Rouillac. Il paraît que Ruccellai a gagné l'ex-moine et que par lui ont été volés audit Rouillac tous les billets amoureux que lui avait écrits la dame. Colère de Rouillac, fuite du moine apostat, et grand embarras de Ruccellai. Rouillac est fils d'une sœur du duc d'Épernon. L'apostat en question est de l'ordre de Saint-Dominique, et justement je venais d'écrire à Rome en sa faveur, et j'avais reçu une réponse favorable quand il s'est enfui... Quant au départ de Ruccellai pour Rome, je n'en entends plus parler. »

Sur ce marquis de Rouillac, il faut consulter Tallemant des Réaux, qui s'étend longuement sur la ridicule vanité de ce gentilhomme de Gascogne, de cet extravagant et bouffon marquis de Got, Chevalier du Soleil, se rasant la tête comme un moine et rompant la tête à tout le monde de sa généalogie. Quel que fût ce grotesque amoureux, le tour que lui joua Ruccellai, de concert avec la marquise, indisposa fortement contre l'abbé le duc d'Épernon, qui cependant avait été l'un des plus intimes amis de son père. Richelieu n'aura pas de peine à faire entrer le vieux duc dans sa ligue contre Ruccellai.

Mais revenons à notre histoire.

Voici ce qui se passait le 10 février 1618 à la foire Saint-Germain.

« Aujourd'hui même, écrivait Bentivoglio à cette date, Monseigneur Ruccellai a été bel et bien bâtonné à la foire Saint-Germain, en présence d'une infinité de personnes, et particulièrement de personnes de la noblesse. Demain on saura mieux les détails. Je l'avais bien prévu. »

Et le lendemain :

« J'ai appris depuis que Ruccellai promenait à travers la foire Madame la marquise d'Alluye, en lui donnant le bras. Le marquis de Rouillac, son rival, le rencontrant, profita de l'occasion pour lui chercher querelle et lui asséna des coups de bâton sur la tête, le traitant fort mal. Cela fit beaucoup de bruit, et le marquis dut quitter subitement Paris..... L'affaire est portée devant les tribunaux. Je ne sais comment Ruccellai s'en tirera, parce que Rouillac est fortement appuyé sur d'Épernon et a de hautes parentés. Ce qu'il y a de plus grave, c'est que Ruccellai est mal vu du roi et des ministres. On sait qu'il était l'intime confident de Concini et la *chose* de la reine-mère. De plus, ses désordres dans sa manière de vivre sont généralement connus. On a déjà pensé plusieurs fois à le faire partir d'ici, ce qui aurait mieux valu pour lui. Cet affront, qui achève de le perdre, ne lui serait point arrivé. Je n'en parle pas avec le roi, mais avec Luynes, qui m'a dit beaucoup de mal de lui et m'a raçonté lui-même tous les détails de l'intrigue amoureuse qui a si fort irrité le marquis de Rouillac. »

Une des plus grandes préoccupations du nonce dans cette scabreuse affaire, c'est d'empêcher que l'autorité et l'honneur du pape, de qui relève directement le clerc de la Chambre apostolique, ne s'y trouve indignement compromis.

« D'autant plus, écrit-il à Borghèse, que Votre Seigneurie Illustrissime ne m'a, ni de vive voix, ni par écrit, fait aucune recommandation en faveur de Ruccellai, qui du reste a procédé ici avec moi de telle façon qu'il ne vous a aucunement obligé à le prendre sous votre protection. »

Le 14 février, Bentivoglio revient avec plus de détails sur l'aventure de la foire Saint-Germain.

« Le marquis de Rouillac, écrit-il, le rencontra à la foire Saint-Germain, près d'une boutique d'orfèvrerie, en compagnie de la marquise d'Alluye et d'une de ses belles-sœurs, sœur du cardinal de Sourdis. Le marquis fit semblant d'avoir été heurté par Ruccellai et, prenant de là occasion d'une querelle, lui donna sur la tête quelques coups d'une canne qu'il tenait à la main.

« Le roi et ses ministres ont fort mal accueilli un pareil excès et veulent en faire justice. Le prince de Joinville, en compagnie de qui se trouvait Ruccellai, s'intéresse grandement à cette affaire, moins encore par raison d'amitié que parce qu'il s'estime lui aussi fort offensé de l'affront fait à Ruccellai. Tous ces messieurs de Guise s'intéressent très activement en sa faveur. Le lendemain, le cardinal de Guise (grand ami de Ruccellai) est venu me trouver avec lui, et ils ont cherché à m'entraîner dans leur parti, et à me faire faire quelques démarches auprès du roi et des ministres. J'ai répondu en termes généraux, blâmant fortement l'excès de Rouillac, digne en effet de blâme et de châtiment, mais sans paraître vouloir engager en cette affaire l'autorité du pape. On conseille à Ruccellai d'en venir à un accommodement et d'accepter toutes les réparations possibles par voie de conciliation amiable. Je lui ai aussi donné ce conseil, et lui ai promis, dans ce cas, d'intervenir de mon côté autant que je le pourrais. »

L'affaire fut portée devant le Parlement, mais elle n'y eut pas de suite. Ruccellai suivit le conseil du nonce, et l'on combina une espèce de satisfaction en cette forme :

« Ruccellai, dit Bentivoglio, devra se trouver à l'église avec le cardinal de Guise et le prince de Joinville son frère. Puis le marquis de Rouillac viendra sa canne à la main, et arrivé devant Ruccellai, il s'agenouillera devant lui, lui de-

mandera pardon de l'offense qu'il lui a faite, et fera le geste de remettre le bâton à sa discrétion. »

Mais ce qui indigne le nonce, c'est que Ruccellai ne se cache pas de honte après une pareille aventure.

« Il continue, écrit-il, à rester à Paris, malgré l'affront reçu, et n'en change en aucune façon sa manière de vivre. Quant à la dame, l'intrigue continue : il a dépensé en une année plus de 15.000 écus. La Picardière, secrétaire du marquis de Cœuvres, récemment nommé à l'ambassade de Rome, d'où il revient, m'a rapporté que les affaires de Ruccellai là-bas sont en mauvais état, et que son palais de Rome, disait-on, allait être mis en vente. Ah! plût à Dieu qu'il ne soit jamais venu ici, autant pour lui que pour la cour de Rome! Nos ennemis disent qu'il est le type des prélats romains, pleins de luxe et de sensualité. »

L'accommodement projeté entre Rouillac et Ruccellai eut lieu en effet la première semaine de mars dans l'église des Capucins, où se trouvèrent, outre le cardinal de Guise et le prince de Joinville, le duc de Guise lui-même et plusieurs autres seigneurs, amis de Ruccellai.

Pendant la messe célébrée au grand autel, le marquis de Rouillac entra, accompagné du sieur Zamet, son beau-frère, comme s'il fût entré par hasard. Apercevant Monseigneur Ruccellai qui entendait la messe, il alla droit à lui, puis, après lui avoir adressé la parole, il s'agenouilla devant l'autel, et lui dit que s'il ne voulait pas lui pardonner pour d'autre raison, il lui pardonnât du moins en considération du sacrifice qui s'accomplissait sur cet autel.

« Ruccellai, ajoute Bentivoglio à ce récit, se montra satisfait de cette réparation. On lui avait aussi promis qu'on ferait sortir Rouillac de Paris. Le marquis y étant resté malgré cette promesse, l'abbé s'en trouve à moitié con-

fondu. On croit cependant que Rouillac quittera la cour.

Cette aventure n'était pas faite pour relever Ruccellai dans l'opinion de la cour de Rome. Le cardinal-neveu s'en montra particulièrement indigné. Il recommanda expressément au nonce de ne s'employer en aucune façon pour lui, « vu, dit-il, la laideur de l'affaire et le peu de dévouement que Ruccellai témoigne pour sa maison ».

Cependant, le frère de Ruccellai, qui était à Rome, s'était entremis pour obtenir que, dans ses lettres au nonce, le cardinal prît ouvertement le parti du bâtonné; Borghèse le lui avait promis, avec l'intention de faire tout le contraire, et avait écrit à Bentivoglio :

« Dans le cas où on vous demanderait si vous avez reçu des lettres en faveur de Ruccellai, vous pourrez dire que vous en avez reçu puisqu'on a promis à son frère d'en écrire. »

Sur l'assurance que lui en avait donnée le cardinal, le frère de Ruccellai n'eut rien de plus pressé, dans ses lettres à l'abbé, que de se targuer hautement de la protection du pape. Ces lettres coururent Paris.

Voilà donc ce que redoutait si fort le nonce, l'autorité du Saint-Siège compromise aux yeux de la France, et par la faute du Cardinal.

Bentivoglio en conçut un violent dépit et ne put s'empêcher de témoigner à Rome son mécontentement :

« Il eût été peut-être mieux, écrit-il à Borghèse, de répondre au frère de Ruccellai que Votre Seigneurie Illustrissime m'avait écrit de faire pour lui ce que j'aurais pu. Ces deux frères sont très vains, et maintenant on dit partout ici que Sa Sainteté et Votre Seigneurie Illustrissime ont pris la protection de Monseigneur Ruccellai, ce qui ne saurait

apporter aucun honneur à Sa Sainteté et à Votre Seigneurie Illustrissime.

« Plaise à Dieu, continue-t-il, que les affaires de Ruccellai en restent là, et qu'il ne lui arrive rien de pire ! En attendant, il continue son intrigue, et la continuera d'autant mieux que son rival est éloigné. Le beau de l'affaire est que le marquis d'Alluye, mari de la dame, a failli devenir fou, parce qu'il ne savait pas la raison de l'affront et que personne ne voulait la lui apprendre. Il est allé de suite faire de grandes offres de services à Ruccellai. Or, je sais que maintenant ses yeux sont ouverts, nouveau danger pour le Ruccellai, qui ne doit pas vouloir le savoir ou le croire. Mais ce qui fait le plus rire la galerie, c'est que l'abbé s'en va partout disant, comme son frère à Rome, que la canne a à peine touché le chapeau. Un gentilhomme italien de qualité, qui se trouvait là et qui empêcha Rouillac de continuer, m'a affirmé que Rouillac avait réellement cassé sa canne du coup. Il est vrai que le bâton était léger, une de ces badines que princes et cavaliers ont l'usage de porter à la main, souvent pour se singulariser. Ruccellai fut humilié au point de n'oser parler, et tout cela en vue d'une foule nombreuse qui se trouvait à la foire de Saint-Germain. »

Ici s'arrête le récit de Bentivoglio.

Mais l'aventure de la foire Saint-Germain continua pendant longtemps à amuser la cour et la ville, et à défrayer les chroniques scandaleuses qui pullulaient alors contre les courtisans et les favoris.

Rouillac se vengea de l'humiliation que lui avait infligée son heureux rival en rappelant les coups de bâton qu'il lui avait donnés dans un malin pamphlet qui lui est attribué par Balzac : *les Contre-vérités de la Cour*. On y lit :

Rien de si bien disant que Madame d'Antragues ;

Bassompierre fait l'amour sans dire mot;
L'évêque de Luçon est un pauvre idiot;
La reine-mère adore Marcillac,
Comme Roussellay le marquis de Rouillac.

En dépit des coups de bâton de la foire Saint-Germain, de la sévère inquisition du nonce Bentivoglio, et de la haine mortelle que lui avaient vouée la reine-mère et Richelieu, Ruccellai n'en continua pas moins de se maintenir dans la faveur de la cour, et de jouir de l'intimité du véritable roi de cette époque, le duc de Luynes. Disons, pour atténuer un peu le jour défavorable jeté sur lui par la correspondance du nonce, qu'à l'encontre de beaucoup de ses pareils, il ne manquait pas de cœur, qu'il servait chaudement ses amis, que, seul de toute la cour, il assista le connétable de Luynes dans la maladie contagieuse qui l'emporta à l'armée devant Monheur et recueillit son dernier soupir.

Lui-même, peu de temps après, mourait à la suite du roi, de la même maladie, assisté de son ami Bassompierre, à la grande joie de Marie de Médicis et de Richelieu, enfin débarrassé du plus incommode, sinon du plus dangereux rival. Comble du bonheur, il en héritait.

Vers la fin de 1622, le cardinal écrivait à son intendant et secrétaire Le Masle :

« Quand vous aurez mis ordre à cette abbaye de Redon, il faudra venir à Saint-Sauveur Ponlevoy, que le roi m'a donnée par la mort de Roucelay. »

F. Rabbe.

NOTES BIOGRAPHIQUES SUR QUELQUES NATURALISTES AYANT HABITÉ LE VIe ARRONDISSEMENT.

En recueillant çà et là les matériaux d'un dictionnaire biographique des médecins établis à Paris depuis la création de nos écoles de médecine, j'ai rencontré un certain nombre de naturalistes qu'il n'est que justice de comprendre dans mon travail, en raison des services rendus par eux à la science médicale.

En relisant mes listes, après la fondation de la Société historique du VIe arrondissement (fondation due à l'intelligente initiative de notre sympathique président, M. Herbet) j'ai constaté que les naturalistes qui ont habité le VIe arrondissement sont très nombreux. Les plus illustres sont bien connus sans doute, mais la plupart d'entre eux sont oubliés.

Mes notes n'offriront pas toujours de l'inédit à ceux de mes collègues qui possèdent bien l'histoire de Paris, mais c'est justement pour solliciter d'eux des renseignements complémentaires que je prends la liberté de leur faire connaître le peu que je sais. Sans adopter un ordre méthodique, je vais rappeler le nom d'un certain nombre de personnages avec lesquels je voudrais faire plus ample connaissance.

Il y avait à Paris en 1782, plus de 40 cabinets d'histoire naturelle; je parle des collections privées et non des

cabinets du jardin du roi (Muséum), de ceux des collèges officiels de la faculté de Médecine, du Collège de pharmacie, de l'hôtel des monnaies, etc., etc. Ce nombre de 40 est considérable et je ne crois pas que Paris en compte autant de nos jours. Aussi, avant d'en posséder la liste, avec les noms des propriétaires, je ne voulais pas y croire; ma surprise ne devait pas s'arrêter là. Parmi ces cabinets, je remarque des collections considérables occupant les hôtels somptueux appartenant à des grands seigneurs du temps; or, je sais bien ce que sont devenus ces grands seigneurs, mais, je l'avoue (sans penser à mal) je préférerais de beaucoup savoir ce que sont devenues leurs collections!

Eh bien, à l'exception de deux ou trois, nous ignorons la place occupée par les autres. Les ouvrages que j'ai consultés ne le disent pas, ni les héritiers non plus, et les archives de notre Muséum ne me l'ont pas appris davantage. Quelques-unes de ces collections ont sans doute été vendues aux enchères publiques après le décès de leurs propriétaires, un certain nombre ont été dispersées; la Convention, grâce à l'abbé Grégoire, a pu en sauver plusieurs de la destruction : lesquelles?

Essayons de faire revivre maintenant quelques-uns des collectionneurs d'autrefois. Les ouvrages consacrés au vieux Paris indiquent un naturaliste de mérite, Boulduc, qui habitait rue des Boucheries Saint-Germain; il possédait en 1767 un remarquable Cabinet d'histoire naturelle.

Cette rue des Boucheries Saint-Germain, pour le dire en passant, est pour notre Société une rue historique; tous ceux de mon âge l'ont connue; elle a vécu jusqu'au percement du boulevard Saint-Germain.

C'était une rue célèbre par le nombre des bouchers qui l'habitaient, et célèbre surtout par une maison où se réu-

nissaient les comédiens sans emploi et les directeurs dans l'embarras, ceux-ci à la recherche de ceux-là et ceux-là à la recherche de ceux-ci. Prudhomme, qui n'est pas tendre pour les comédiens, consacre à cette maison les lignes suivantes :

« La rue des Boucheries est encore célèbre par la réunion de tous les souverains et souveraines de théâtre.

« C'est dans un café sombre, la deuxième maison en entrant dans cette rue, du côté de celle Saint-Germain-des-Prés, que se réunissent, pendant la quinzaine de Pâques, tous ceux et celles qui doivent estropier, sur les tréteaux de l'empire, la langue, les pièces, le bon ton, le bon sens.

« Là, vous voyez sur la porte du café et sur les bornes voisines, des empereurs sans empires, des reines sans royaumes, souvent sans souliers; c'est une espèce de foire, où les directeurs se promènent et marchandent pour avoir au plus bas prix, en promettant de faire des avances. Une reine étique ne veut pas se donner à moins de deux cents francs par mois; un empereur desséché demande trois cents francs, un chanteur à voix rauque, cent francs, une confidente qui parle toujours, cent vingt livres, etc., etc.

« Voilà ces comédiens qui doivent recevoir des applaudissements du public, qui, heureusement pour eux, ne les a pas vus rue des Boucheries (1). »

Ce n'est pas tout : la rue des Boucheries avait encore un autre genre de célébrité; elle n'était pas longue et, cependant, possédait trois apothicaires! J'imagine que cette abondance d'officines était due aux comédies et aux comédiens du quartier. C'est sans doute un phénomène d'atavisme : les comédiens de nos jours aiment encore beaucoup

(1) Prudhomme, *Mémoire historique, politique et critique de l'ancien et du nouveau Paris*. 3e édition, t. IV, p. 73.

les médicaments et le médecin qui se bornerait à prescrire au chanteur ou à la danseuse en renom, qu'un enrouement empêche de chanter ou de danser, du sirop de gomme ou le lait de poule de nos grand'mères, serait fort mal accueilli!

Revenons à notre collection de la rue des Boucheries, son heureux possesseur était de haute lignée scientifique, son grand-père et son père sont cités dans l'important ouvrage de M. Hamy, le savant professeur d'anthropologie au Muséum d'histoire naturelle, et je lui emprunte les détails ci-après qu'il a bien voulu m'envoyer (1).

Le premier Simon Boulduc avait été apothicaire de Madame (Duchesse d'Orléans) et de la Douairière d'Espagne, il devint membre de l'Académie des sciences en 1694. Il apparaît dans les comptes de la Maison du Roi en 1686, comme faisant le cours de chimie au Jardin du Roi, sans être cependant titulaire de l'emploi. Son fils, Gilles-François Boulduc, frère du propriétaire de la collection perdue, était premier apothicaire du Roi en 1712, démonstrateur de chimie au Jardin royal et il mourut à Paris en 1742. Enfin, Jean-François Boulduc avait été reçu Maître apothicaire en mars 1745; il devint plus tard apothicaire du corps du Roi; il figure en cette qualité à l'almanach royal de 1747 et mourut en 1769 (2). C'est lui qui possédait une fort belle collection de Conchyliologie. Qu'est devenue cette collection? Je n'ai pu le savoir. Faisons, en passant, cette remarque qui pourra servir à d'autres, que Boulduc est indiqué quelquefois, à tort, Bois le Duc.

(1) Hamy, *Les Derniers jours du Jardin du Roi*. Paris, 1898, in-4. Imprimerie nationale.

(2) Archives de l'École de Pharmacie, renseignements fournis par M. le Dr Dorveaux, bibliothécaire.

Dans une plaquette publiée par A.-R. de Liesville (1) extraite d'un ouvrage devenu rare (2), je trouve un Cabinet d'histoire appartenant à Le Sage, apothicaire-chimiste demeurant rue de Buci, c'est un Cabinet joli et très instructif. D'après une note que m'a fournie mon obligeant collègue, M. Dorveaux, il s'agirait de Sage, apothicaire de l'écurie de Monsieur, par conséquent apothicaire privilégié, non reçu maître par la compagnie des apothicaires. Il est inscrit à l'Almanach royal en 1779 et 1780; sa veuve se trouvant indiquée dans celui de 1781, il a dû mourir au commencement de cette année (3). Selon M. Hamy (4) il serait le frère du minéralogiste, directeur de l'École des Mines, et son Cabinet, devenu très probablement la propriété de ce dernier, aurait été légué à l'École des Mines ainsi que le titulaire actuel de l'officine de Sage, M. Rigout, toujours rue de Buci, nous a affirmé l'avoir entendu dire à son prédécesseur qui avait succédé à Sage.

D'autre part, l'Hôtel des Monnaies possédait une collection minéralogique qui lui avait été donnée par Sage, minéralogiste. Il y a là, une confusion de noms et de dons que je n'ai pu encore m'expliquer malgré mes recherches (5).

(1) *Noms des Collectionneurs d'histoire naturelle*, en 1767. Caen 1867, petit in-8, 20 p.

(2) *Conchyliologie Nouvelle* et portative ou collection de coquilles propres à orner les cabinets des curieux de cette partie de l'histoire naturelle, mises par ordre alphabétique, avec les notes des endroits d'où elles se tirent et des cabinets qui renferment les plus rares. A Paris, chez Regnard, imprimeur de d'Académie Française, grand' salle du palais, à la Providence et rue Basse-des-Ursins. M. D. CC. LXVII.

(3) Dorveaux. — Note inédite extraite des Archives de l'École de Pharmacie.

(4) Hamy, *Derniers jours du Jardin du Roi*. Paris, 1892, in-4. Impr. Nationale.

(5) Corrigeant l'épreuve de cet article, j'apprends par une notice due à M. Mazerolle l'obligeant Archiviste de la Monnaie, *L'Hôtel des Mon-*

Rue Guénégaud n° 12, sur le quai de Nesle, demeurait encore, en 1691, Nicolas de Blégny, bandagiste herniaire d'abord, médecin et chirurgien souvent, parfumeur à l'occasion, un peu charlatan tous les jours. Il figure sous les titres de : « Docteur en médecine de Caen, Conseiller-médecin ordinaire de Monsieur et titulaire de l'un des six anciens privilèges d'apothicaire de la Cour et suite du Roy » dans l'ouvrage intéressant de Habert et Goubier (1).

J'ai l'intention de publier prochainement à l'aide de quelques documents encore inédits, une notice biographique consacrée à de Blégny, je me bornerai à dire aujourd'hui que ce confrère n'était pas un imbécile.

Il a inventé, ou a su passer pour avoir inventé, d'ingénieux bandages herniaires; il a usé avec intelligence des réclames, des affiches et des annonces. Il a fondé une pseudo-Académie et il est l'auteur du premier journal général de Médecine publié en France (2). Il publia ensuite à Amsterdam un *Mercure savant*, trouva moyen de faire revivre un ordre du Saint-Esprit qui jadis avait fleuri à Montpellier, enfin, il établit à Paris, rue Popincourt, une maison de santé pour les malades étrangers; mais la police s'aperçut bientôt que les étrangers entraient bien portants et sortaient malades de cette petite maison. Arrêté et poursuivi de ce fait,

naies de Paris, in-8, 1898, que Balthazard George Sage, qui fit, en 1778, un cours de chimie à la Monnaie, devint le fondateur de l'École des Mines constituée à la Monnaie même en 1783. Après sa mort en 1824, le cabinet minéralogique qu'il avait créé fut partagé entre l'École des Mines et le Museum, qui n'avaient pu me renseigner à cet égard. J'ignore si ce dernier Sage, né en 1740, est parent de celui décédé en 1780 ou 1781. M. Mazerolle nous promet une notice complète sur ce savant.

(1) *Privilèges et réglemens* concernant les Apoticaires des maisons royales recueillis et imprimez sous le syndicat de MM. Habert et Goubier. Paris 1688. (Bibliothèque de l'École de Pharmacie.)

(2) *Nouvelles découvertes sur toutes les parties de la Médecine*. Paris 1673, 3 vol. in-12.

de Blégny demeura dix ans en prison et alla résider à Avignon où il exerça la médecine, non sans succès. Il mourut dans cette ville en 1722, après une vie passablement agitée : L'homme est rarement parfait !

Les lignes suivantes, concernant de Blégny, se trouvent dans un ouvrage qui ne manque pas d'originalité, et elles nous ont paru intéressantes (1).

« M. de Blégny fils, apothicaire ordinaire du roi, sur le *quay de Nesle*, au coin de la *rue Guénégaud* (1). — C'est le seul artiste à qui les descendants du signor Hieronimo de Ferranti, inventeur de l'Orviétan, ayent communiqué le secret original.. . . . .

« Il dispense aussi tous les remèdes achetés et publiés par ordre du roi, une conserve et une liqueur pour la guérison des phtisiques et des pulmoniques, une ptizane philtrée pour purger doucement et agréablement la bile, la pituite et généralement toutes les superfluités.

« Une eau vulnéraire qui guérit le scorbut et les ulcères de la gorge... une eau anodine qui apaise avec une promptitude surprenante les douleurs des dents... Une liqueur de Jouvence qui rectifie les constitutions vicieuses, qui désopile les viscères obstrués, qui corrige les défauts de la digestion, qui guérit radicalement le vertigo, la migraine et les vapeurs, qui règle les excréments, en un mot qui rajeunit comme une espèce de fontaine de Jouvence...

« Les eaux d'Ange, de Cordoue, d'Amaranthe, de fleurs d'orange, de thym et généralement les eaux odoriférantes et médicinales qui servent aux cassolettes philoso-

(1) Du Pradel, *Almanach ou livre commode des adresses de Paris*, 1691, in-8°; autre titre : Les adresses de la Ville de Paris avec le trésor des almanachs.

phiques pour parfumer et désinfecter les chambres et pour guérir les maladies par sympathie. »

Et ce dithyrambe ne s'arrête pas ici. Il faut ajouter que sur l'indication de notre obligeant secrétaire général M. C. Saunier, j'ai trouvé à l'article du Pradel, dans les Supercheries de Quérard, que de Blégny et de Pradel étaient un seul et même personnage (1)! Tout cet enthousiasme s'explique!

Toujours en 1767, dans l'hôtel qui fait l'angle de la rue des Saints-Pères, en venant de la rue des Petits-Augustins, aujourd'hui rue Bonaparte, habite Mme la Présidente de Bandeville. Thiéry qui nous donne ce renseignement, ajoute :

« La précieuse collection d'Histoire Naturelle que possède cette Dame, fait connaître son goût pour les belles productions de la nature.

« On y trouve une très belle suite d'oiseaux étrangers et nationaux, parmi lesquels il s'en trouve de très rares.

« La classe des insectes présente les beaux *papillons de Surinam*, le *porte-lanterne*, etc., les *mantes*, les *blattes*, *sauterelles*, *scarabées*, *scolopendres*, *cerf-volant*, *taureau*, *mouches de Cayenne*, *cigales*, *tarentules*, etc.

« Le coquiller, un des plus complets de l'Europe, rassemble les coquilles les plus rares, de la plus parfaite conservation, et dont quelques-unes ont été gravées dans la Conchiologie de M. Dargenville. On y remarque un *marteau blanc*, une *pourpre blanche* à trois côtes, garnie de pointes ferrées formant poil; cette pourpre a une petite queue crochue détachée de celle qui lui est ordinaire; de superbes *huîtres épineuses;* le *drap d'or pyramidal de la*

(1) J.-M. Quérard, Les *Supercheries littéraires dévoilées*. 2e éd^on^, 1869. — T. I, col. 1182.

Chine, le léopard porcelaine, ayant deux cornes sur sa robe, séparées par une ligne; une très belle *aile de papillon;* une sole marbrée des plus singulières; un magnifique *cornet jaune* qu'on croit être de l'espèce de la fameuse coquille *cedo-nulli*, etc.

« Les agathes, jaspes, dendrites, porphyres et marbres y sont aussi du meilleur choix et en quantité, ainsi que les cailloux d'Orient, boïs pétrifiés, et généralement tout ce qui concerne l'Histoire Naturelle.

« Ce cabinet, très riche, mérite la plus grande attention de la part des Amateurs (1). »

Qu'est devenue cette riche collection mentionnée dans tous les recueils du temps? C'est encore à cette occasion que j'ose demander, à mes collègues, de me tirer d'embarras. M. Hamy, du Museum, ne l'a pas trouvée dans les inventaires de ce riche établissement, qui a reçu en dons tant de collections rares.

Remontons la rue des Saints-Pères, entrons dans la rue Jacob, et au n° 45, au coin de la rue des Deux-Anges, nous trouverons une pharmacie célèbre : celle des Rouelle.

L'aîné, Guillaume-François Rouelle, né à Mathieu, près Caen, le 15 septembre 1703, démonstrateur de chimie au jardin du Roi, à partir du 9 juin 1743, fut reçu maître apothicaire le 30 mai 1750. Remplacé par son frère, Hilaire Marin, au Jardin Royal le 21 février 1768, en raison de son âge et de ses infirmités, il avait commencé une collection d'histoire naturelle; il faisait partie de l'Académie des sciences, Rouelle fut le maître de Lavoisier. Il fut un des grands chimistes de son temps; plus grand sans doute, par son enseignement que par ses ouvra-

(1) Thiéry, *Guide des amateurs et des étrangers voyageurs à Paris*, t. II, 1787, page 500.

ges; mais en ce temps-là, de 1730 à 1750, la chimie fut révolutionnée et cette révolution toute pacifique eut lieu au Jardin du Roi. Rouelle a été biographié bien des fois; son éloge a été fait par l'illustre Dumas et cependant, il est aujourd'hui presque ignoré. Il était, suivant l'expression bien juste de Hœfer, que je viens de relire, l'Ampère de la chimie. Ses distractions ne se comptaient pas. Il avait toujours l'intention, nous dit Hœfer, de cacher le plus possible ses découvertes et ses procédés; et après mainte leçon, il disait à ses auditeurs : « La poire n'est pas encore mûre, je ne vous divulguerai pas mon procédé aujourd'hui; or, toute la leçon avait eu pour but la démonstration du procédé en question! Hilaire Marin Rouelle son frère qui lui succéda, né en 1718, était apothicaire du duc d'Orléans depuis le 29 mai 1762. C'est lui qui a surtout complété la collection d'histoire naturelle inventoriée après sa mort survenue le 7 avril 1779. Le procès-verbal des scellés indique entre autres choses :

« Dans la pièce sur le devant faisant le cabinet d'histoire « naturelle s'est trouvé quatre corps de tiroirs surmontés « d'autant de corps d'armoires à dix-huit volets garnis de « leurs carreaux de verre, renfermant différents morceaux, « pierres et pièces d'histoire naturelle, un grand plateau « en forme de buffet, composant un corps de quarante-huit « tiroirs garnis aussi d'histoire naturelle (1). » L'officine des Rouelle existe toujours rue Jacob, mais elle se trouve maintenant au n° 48. Son titulaire actuel M. Nicot m'a appris que cette officine est celle de Pelletier, l'un des décou-

(1) Voir aux Archives nationales $O^1 87$ pièce 255; $O^2 113^a$ p. 85; V^3 193 f° 10 v°. Renseignements donnés par M. Hamy et archives de l'École de pharmacie.

vreurs avec Caventou, de la quinine. Je n'ai pu retrouver la trace des collections inventoriées après la mort de Rouelle.

Je voudrais aussi dire quelques mots d'un personnage original ayant habité quelquefois notre arrondissement et qui est cité encore dans quelques catalogues littéraires comme étant naturaliste, alors qu'il ne l'a jamais été. Il s'agit de Joseph Aude, chevalier de Malte, poète, auteur dramatique, qui remplit de temps à autre, les fonctions de secrétaire auprès de Buffon. Auteur de nombreuses pièces de théâtre sur *Cadet Roussel* et sur *Madame Angot au sérail de Constantinople ou ailleurs*, Aude, né à Pau en 1755, est mort à Paris en 1841. L'un des fidèles du café des Variétés, lié avec un de mes parents, littérateur connu, j'ai aperçu, étant enfant, plusieurs fois Aude. Très gai, sirotant des boissons alcooliques, très causeur, il fut un bel esprit dans le monde de Buffon et il a laissé, outre ses pièces comiques, un poème burlesque sur la Nouvelle Héloïse, une vie privée de Buffon très bonne à lire, plusieurs épîtres, un éloge de Voltaire, des petits poèmes religieux et une correspondance des plus spirituelles avec les belles dames de ce temps-là, amies du grand naturaliste : Mme Necker, Mme Nadault de Buffon, etc. Il a été aussi secrétaire du Marquis Caraccioli, ambassadeur de la Cour de Naples à Paris. A l'aide de documents inédits j'ai écrit jadis la vie de l'auteur de *Madame Angot* et je tiens à la disposition de ceux de mes collègues qui le désireraient un exemplaire de ce petit ouvrage (1). Je me bornerai ici, pour le faire connaître, à conter une anecdote assez plaisante.

Aude était lié avec Dorvigny (Archambaut), auteur dramatique comme lui, qui passait pour un bâtard de

(1) *Notice sur Joseph Eude*. Apt. Paris, 1871 in-8°.

Louis XV. Les deux amis ne se quittaient pas; ils travaillaient peu, buvaient beaucoup et étaient plus souvent qu'à leur tour à court d'argent.

Par raison d'économie forcée, les deux amis prirent une seule et même chambre et se servirent, d'un commun accord, chacun à sa guise, des mêmes meubles et ustensiles les plus indispensables du ménage. Enfin, un jour de détresse, on convint de vendre les habits de l'un d'eux. Ce luxe devenait inutile, Aude resterait couché pendant le temps que Dorvigny serait dehors pour affaires, et, au retour de Dorvigny, Aude, couvert momentanément, céderait sa place à son ami qui se coucherait à son tour. Aussitôt dit, aussitôt fait. Il est convenu que, sans retard, Dorvigny ira vendre les vêtements de Aude, ils étaient sans doute les plus beaux, et le paquet fut vite emporté!... mais l'occasion, l'herbe tendre!... Dorvigny fut longtemps dehors, il n'avait pu résister à la tentation de caresser la dive bouteille; il joua, il perdit ou but tout, et rentra au logis honteux et confus, sans même jurer

Qu'on ne l'y prendrait plus.

Aude, furieux d'abord, prend le parti de maîtriser son émotion, il calme même son larmoyant ami, se lève et lui demande ses vêtements, lui offrant son lit ainsi qu'il avait été convenu. Dorvigny se déshabille et son ami essaye d'enfiler les habits communs. Malheureusement, il n'avait oublié qu'une chose : c'est qu'il était très grand et Dorvigny petit; les vêtements mis, il lui est impossible de se mouvoir; aussi, en homme prudent, juge-t-il plus convenable, dans l'intérêt commun, de laisser son ami se promener à sa guise.... Mais, ce qu'il est facile de mettre n'est point aussi aisé à ôter; les habits fatigués, résistent et protestent;

Dorvigny, qui craint pour les hardes précieuses, veut aider son ami, un bruit se fait entendre dans les coutures et tout vole en éclats ! Nos deux auteurs piteux n'ont plus qu'un seul vêtement personnel, insuffisant en France pour se montrer dehors, et ils durent faire porter, par un voisin complaisant, un mot au libraire Barba, qui vint les tirer d'embarras (1).

Je dois me borner à ce simple récit. Malgré ses défauts, l'intelligent et spirituel auteur de *Madame Angot* est un personnage sympathique, mais s'il fait partie des *naturalistes*, il n'est pas du genre de ceux dont nous nous occupons en ce moment.

A. Dureau.

(*A suivre.*)

(1) Notice sur Joseph Aude. Page 26.

PIÈCES INÉDITES

I. L'HÔTEL DES AMBASSADEURS EXTRAORDINAIRES EN 1650.

Le numéro 10 de la rue de Tournon, qui servit en 1814 d'habitation à la duchesse douairière d'Orléans et qui est occupé aujourd'hui par une caserne de la Garde Républicaine, a été construit au XVIIIe siècle par le duc de Nivernais. Sur cet emplacement s'élevait auparavant un hôtel habité en 1543 par Louis de Lestoile, grand rapporteur de la Chancellerie, en 1580 par Mme de Picquigny, en 1595 par Charles du Plessis-Liancourt, gouverneur de Paris de 1607 à 1617.

Celui-ci le vendit au maréchal d'Ancre qui y entassa ses trésors. Le 1er septembre 1616, l'hôtel fut pillé par les partisans du prince de Condé; il était alors plus vaste qu'aujourd'hui, puisque les écuries avaient une sortie sur la rue de Vaugirard; c'est par là que se sauvèrent les domestiques. Concini estimait à 200.000 écus la perte qu'il avait éprouvée alors. Ce n'était que le prélude à des événements plus tragiques. Le 24 avril 1617, Concini périssait assassiné, et le lendemain, la populace, après avoir déterré son cadavre, venait le brûler devant l'hôtel de la rue de Tournon, qui fut livré à un nouveau pillage.

On a cru longtemps que ces pillages n'avaient pas été

(1) De Ménorval, t. III, p. 100.

complets et qu'il y avait des trésors cachés sous les fondations de la maison. Germain Brice raconte qu'un grand seigneur de la cour, prévenu de cette chimère, demanda et obtint la permission d'y faire fouiller, mais ses soins furent inutiles et ses espérances vaines. Les trésors résistèrent à toutes les recherches et n'apparurent même pas quand l'hôtel fut l'objet d'une entière reconstruction.

Après la mort du maréchal d'Ancre, l'immeuble confisqué fut donné au nouveau favori, Charles de Luynes, qui le revendit au roi le 27 août 1621, moyennant 185.625 livres. Il reçut alors, ayant subi les réparations nécessaires, la destination de loger les ambassadeurs extraordinaires, qu'il était d'usage de traiter pendant trois jours aux dépens du roi après leur première entrée. Il conserva cette affectation jusqu'en 1748, mais avec quelques interruptions : ainsi, l'acte notarié que nous reproduisons, et qui relate des conventions assez singulières entre propriétaire et concierge, nous apprend que le roi en laissa tout au moins la jouissance au duc de Dampville.

Ce duc de Dampville est François-Christophe de Lévis-Ventadour, comte de Brion, créé duc et pair en novembre 1648, nommé capitaine de Fontainebleau et vice-roi d'Amérique. On voit qu'il eut une large part aux faveurs royales; le P. Anselme n'a pas noté la disposition faite par le roi à son profit de l'hôtel des Ambassadeurs extraordinaires.

La duchesse de Dampville ne jouit pas longtemps de cet avantage : elle mourut le 10 février 1651. Le duc de Dampville mourut à son tour, le 9 septembre 1661, sans enfants, et l'hôtel de la rue de Tournon reprit sa destination première.

Félix Herbet.

Du jeudy septiesme jour de juillet 1650 *avant midy.*

Par devant les notaires et gardenottes du Roy nostre sire en son chastelet de Melun soubssignés, résidant à Fontainebleau, furent présents en leurs personnes hault et puissant seigneur messire François Christofle de Lévy, duc d'Anville (sic), gouverneur et lieutenant général pour le Roy en Limosin, estant de présent à Fontainebleau, d'une part, et dame Claude Dorgemont veuve de Jean Jacques Colmart vivant concierge de l'hostel des Ambassadeurs extraordinaires d'autre part, lad. Dorgemont pourvue de lad. charge par brevet de survivance accordée par le feu Roy en date du vingt[e] mai 1641 et encores pourveue de lad. charge par brevet du Roy à présent régnant en date du vingt[e] janvier 1650, lesquelles partyes ont convenu et accordé ce qui s'ensuyt :

C'est à scavoir que lad. Dorgemont moiennant la somme de mil livres qu'elle a reçue, a promis et promet aud. Seigneur et à Madame la duchesse d'Anville son espouse, de luy laisser le logement à elle apartenant en lad. qualité de concierge en l'hostel des Ambassadeurs extraordinaires scis rue de Tournon, faulxbourg Saint Germain, pour l'abiter, en user et disposer comme il advisera bon estre, à la charge et condition que le Roy rentrant en la possession dudit hostel par quelque moien que ce soit, lad. Dorgemont rentrera pareillement aussy tost dans sond. hostel pour l'abiter comme elle a fait cy devant en lad. qualité sans rendre ny restituer aucune chose au Seigneur duc d'Anville ny à sa dame son espouse, comme aussy en cas que led. Seigneur loue au Roy led. hostel pour y loger les Seigneurs Ambassadeurs et en quelque cas que ce soit que lesd. Seigneurs Ambassadeurs rentrent aud. hostel lad. Dorgemont y rentrera de mesme sans rendre aucuns deniers aud. Seigneur, ce que led. Seigneur a consenty, consent et accorde. — Ne pourra le présent contrat nuire à lad. Dorgemont en autre chose qui concerne sad. charge, se réservant tous et uns chacuns ses droicts, proffitz, gages, exercice de

sad. charge et habitation en touts autres hostelz que celuy cy dessus déclaré, n'ayant lad. dame cédé son logement que pour la seulle commodité dud. Seigneur d'Anville ny reçeu lad. somme de mil livres que pour paier le logement qu'elle est obligée de prendre d'ailleurs pendant que led. Seigneur ou lad. dame son espouse l'occuperont. Laquelle somme pour une fois payée; pour quoy lad. Dorgemont ne pourra ny autre auquel elle pourroit céder son droict prétendre aulcune chose pendant que led. Seigneur ou lad. dame y demeureront, et lesquels mil livres sont des deniers dud. Seigneur. Ces présentes en l'estat qu'elles sont estant au proffit de lad. dame Duchesse comme au proffict dud. Seigneur. Car aussi, etc. sy comme etc. Promettant etc. Obligeant etc. Renonçant etc.

Faict et passé au Chasteau de Fontainebleau en la chambre dud. Seigneur duc d'Anville avant midy le jeudy sept^e jour de juillet mil six cent cinquante. Présents Jacques de Vion de Laffy et P. Dalmas domestiques dud. Seigneur, témoins. La d. Dorgemont a déclaré ne scavoir scigner et a fait sa marque.

François Christophle de Levy — Delmas.

Lafye

Marque de lad. X d'Orgemont — Boucher, n^re.

II. — UNE LETTRE RELATIVE A L'INCENDIE DE LA FOIRE SAINT-GERMAIN (1762.)

On conserve aux Archives de l'Aube, sous la cote G 4006 (Registre) (1), une série de lettres adressées de Paris, pendant les années 1761-1763, par M. de Challemaison, chanoine de Saint-Pierre de Troyes, à M. Bertrand, chanoine et syndic du chapitre, au sujet des affaires de la Compagnie. Une de ces lettres, datée du 17 mars 1762 (fol. 98), contient d'intéressants détails sur le grand incendie des baraques de la foire Saint-Germain. Nous croyons utile d'en publier ici les passages qui ont directement trait à cet événement désastreux.

Léon Dorez.

« Paris, 17 mars 1762.

«... Le feu a pris cette nuit dans la loge d'un joueur de marionettes à la foire Saint-Germain, près Saint-Sulpice, par de l'artifice pour imiter le tonnerre. On a été près de quatre heures sans avoir de secours suffisant. Toute la foire a esté

(1) Fol. 64-107. — Cf. *Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à* 1790. Aube. Tome deuxième, rédigé par M. H. d'Arbois de Jubainville et par M. Francisque André, archivistes de l'Aube (Paris et Troyes, 1896, gr. in-4°), p. 229-230, où quelques phrases de cette lettre ont été publiées.

réduite en cendre. Le feu estoit si grand que le plond (*sic*) [de la] chapelle de la Vierge de Saint-Sulpice a esté fondu en par[tie]. Le vent y a ensuite fait voler des charbons sans qu'il y ait eu beaucoup de dommage.

« Le feu, qui a commencé à minuit, duroit encore aujourd'huy à sept heures du soir, et très violemment. Sans des maisons très élevées qui séparent la foire de l'église, il y auroit eu beaucoup à craindre pour cet édifice.

« La communauté des Prestres est très en danger encore, parce que le feu est encore à des maisons très proches qu'on a négligé d'abattre et dans le[s]quel[les] le feu a repris sur les six heures. C'est un spectacle affreux.

« Il y [a] eu deux personnes qui ont péri[t], l'un[e] dans l'écroullement du plancher d'une maison, l'autre en tombant d'une échelle dans les flammes, tout deux an voulant attacher des cordes pour jetter [bas] un pant de mur.

« La perte des maisons et baraques est pour M. l'abbé de Saint-Germain. On dit que les marchands ont presque tout perdu... »

NOTULES

Grâce à l'amabilité de M. l'abbé de la Guibourgère, curé de St-Germain-des-Prés et vice-président du Comité B, les membres de la Société historique ont pu visiter de fond en comble la curieuse église Saint-Germain-des-Prés.

Après avoir admiré une charmante statuette gothique de la Vierge conservée dans la sacristie, vu les peintures et les tombeaux placés dans l'église, notamment les décorations murales d'Hippolyte Flandrin, les membres de la Société historique du VIe arrondissement ont visité le clocher, les combles, le triforium. Ils ont pu examiner à loisir, dans le clocher, les marques de tâcheron conservées sur les anciennes pierres du monastère et signalées auparavant à la Société par notre collègue, M. Michel.

Commission du Vieux Paris. — Séance du 29 avril 1898 : Rapport présenté par M. Charles Sellier sur l'enquête ordonnée par Colbert en 1678, relativement à la provenance et à la qualité des pierres employées dans les constructions (1).

La partie qui concerne Saint-Germain-des-Prés devant être publiée ici-même, avec des notes, par notre collègue M. J. Perin, nous n'avons à en extraire que cette remarque du rapporteur de 1678 sur le palais du Luxembourg : « toutes les pierres sont mises assez communément et sans choix, les dures à côté des tendres, celles de bonne qualité à côté des défectueuses ».

(1) Publié par Héricart de Thury dans sa *Description des Catacombes* et par M. Léon de Laborde dans le volume intitulé : *Mémoires et dissertations.* (Paris, A. Leleux, 1852, in-8.)

Même séance :

Monuments historiques classés, appartenant au VIe arrondissement :

Église Saint-Germain-des-Prés
Façade du château d'Anet } à l'École des Beaux-Arts
Restes de l'hôtel de la Trémoïlle } à l'École des Beaux-Arts
Fontaine de Médicis
Hôtel de Furstemberg

M. J. Guiffrey donne une liste de sculptures et fragments décoratifs, provenant d'anciens monuments parisiens exposés jadis au Musée des Monuments français et conservés à l'École Nationale des Beaux-Arts.

Voici ceux qui intéressent le VIe arrondissement :

Cour de l'École des Beaux-Arts :

Deux pilastres corinthiens entourant la Mosaïque provenant du tombeau de de Thou à Saint-André-des-Arts;

Fragments de la chapelle des Commines aux Grands-Augustins;

Fragments de la Grande Chapelle de Saint-Germain-des-Prés;

Amende honorable : bas-relief provenant des Grands-Augustins;

Colonnette gothique, au chapiteau de feuillage, provenant de Saint-Germain-des-Prés;

Sculptures conservées dans le jardin de la même école.

Une des cariatides de la chaire des Grands-Augustins, par G. Pilon;

Branches de cyprès du tombeau de la princesse de Conti, à Saint-André-des-Arts;

Tête de moine, cul-de-lampe venant de Saint-Côme;

Deux figures adossées de la chapelle de Thou à Saint-André-des Arts;

Grande couronne ovale avec tête de Méduse, provenant d'une cheminée de l'hôtel d'O;

Fragment de balustrade de la chapelle de la Vierge, à Saint-Germain-des-Prés;

Écusson soutenu par deux génies et autres fragments provenant de la Chapelle de Commines, aux Grands-Augustins (1).

Séance du 30 juillet. — Deux rapports de M. Charles Duprez, architecte de la 5e section sur les anciennes constructions mises à jour par suite de l'édification des nouveaux bâtiments de l'École de Médecine.

On a successivement retrouvé sous les constructions de l'ancien collège des Prémontrés, des vestiges de la maison de Pierre Sarrasin, d'un puisard plus ancien, enfin d'un chemin gallo-romain.

Dans les nos 80 et 81 du *Parisien de Paris,* M. Paul Valet a publié de curieuses recherches sur Ambroise Paré. Il y prouve que le grand chirurgien n'avait pas embrassé la religion réformée ainsi qu'on l'affirme couramment sur la foi de Brantôme toujours sujet à caution. Paré habitait rue de l'Hirondelle, à l'enseigne des Trois Maures, sur l'emplacement actuel du refuge placé vis-à-vis de la fontaine Saint-Michel.

Les origines du Théâtre Français dans le VIe arrondissement, de M. Emile Mathieu ont également été publiées dans le *Parisien de Paris* (no 83) ainsi que les deux études de M. Numa Raflin sur la rue Visconti et les maisons sises 16 et 18, rue Dauphine (nos 63 et 76) et les Recherches sur les anciennes maisons de commerce depuis la Foire Saint-Germain par M. Theo de Bellefonds (nos 75, 77, 79, 87 et suivants).

(1) Rappelons que notre éminent collègue, M. E. Muntz a minutieusement décrit ces fragments dans son précieux *Guide de l'École nationale des Beaux-Arts* (Quantin, 1889).

Nous pensons qu'il est intéressant de noter, ici les travaux parus dans les dernières publications des Sociétés correspondantes :

Société du Vieux Montmartre. *Année* 1897. *Bulletin n°* 30. Ch. Sellier : Hôtel Labat; Louis Lazard : Documents relatifs à Pigalle; F. Bournon : Deux pages de l'histoire administrative de Montmartre; H. Monin : Le lord de Montmartre.

Bulletin n° 31. Louis Lazard : Les derniers jours de Marguerite Langlois, abbesse de Montmartre (1503); Alexis Martin : Le Chœur des Dames; M. Artus : Sur la vieille porcelaine de Clignancourt.

Société Historique d'Auteuil et de Passy. *Année* 1898. *Bulletin n° XXIII.* Gaston Duchêne : La forêt de Rouvray; Rose Chochod-Lavergne : le Bois de Boulogne pendant la Révolution; F. de l'Église : le Château de la Muette; Emile Potin : les Ruines de 1871 dans le XVIe arrondissement; Mémoires de Saint-Simon : Mort de la Duchesse de Berry à la Muette; Mémoires du Baron Haussmann : Extraits.

Bulletin n° XXIV. Antoine Guillois : l'Amiral d'Estaing à Passy et à Sainte-Pélagie; Léopold Mar : les abbés de Sainte-Geneviève, seigneurs d'Auteuil; Auteuil il y a deux cents ans; Léopold Mar : François Gérard et sa maison d'Auteuil; Henri de Forges de Montagnac : Démembrement de la paroisse d'Authüeil.

Bulletin n° XXV. Dr Chandebois : Souvenirs anglais sur Chaillot et le Bois de Boulogne; L. Mar : Bagatelle; Émile Potin : Vieux chemins, Vieilles voitures, Vieilles lumières; L. Mar : Émaux du château de Madrid conservés au musée de Cluny.

Société de la Montagne Sainte-Geneviève et ses abords. *Tome I. Années* 1895-96. Jules Périn : Le mur d'enceinte de Philippe Auguste; les églises Saint-Hilaire du Mont et Saint-Benoit; Hôtel, sis rue Lhomond, 27; Hôtel Peyre (ancien Clos Payen), rue Corvisart et boulevard d'Italie; Ch. Magne : Répertoire archéologique des objets antiques et du moyen âge recueillis dans les fouilles du Ve arrondissement; Céramique

parisienne du XIIIe siècle; Le culte de Bacchus sur la montagne Sainte-Geneviève; H. Tarry : l'École Polytechnique; Fr. Bonnardot : Le collège de France; Paul Valet : Autour de l'Église Saint-Severin (recherches sur Ambroise Paré); Paul Sebillot : Légendes et traditions de la Montagne Sainte-Geneviève.

Ces trois sociétés ont en outre organisé des promenades archéologiques dans les musées, édifices, rues et sites dont l'étude entrait dans leurs travaux respectifs.

Ch. S.



Typographie Firmin-Didot et Cie. — Mesnil (Eure).

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

DU VIe ARRONDISSEMENT DE PARIS

SOCIÉTAIRES NOUVELLEMENT ADMIS.

BESNUS (Michel-Amédée), *artiste peintre.*

CHRISTOPHE (Jules), *sous-chef de bureau au Ministère de la Guerre.*

DABLIN (Paul), *rentier.*

DUCOURTIOUX-HUILLARD, *photograveurs.*

FIRMIN-DIDOT ET Cie, *imprimeurs-éditeurs.*

LEPAGE (Auguste), *homme de lettres.*

MAILLARD DE BROYS (Céleste-Charles-Louis), *publiciste.*

MAREUSE (Edgard), *secrétaire du Comité des Inscriptions Parisiennes.*

ROBIQUET (Paul-Pierre), *avocat au Conseil d'État et à la Cour de Cassation.*

ACQUISITIONS DE LA SOCIÉTÉ

GRAVURES ET LITHOGRAPHIES

Nº d'ordre.	AUTEUR.	TITRE.	PROCÉDÉ.	DATE. ÉDITEUR ou IMPRIMEUR.
1	A. Aveline	Tombeau du cardinal Mazarin.	Gravure.	
2	Maillart.	Hôtel de Nevers.	id.	Furne, Paris.
3	. . . .	Monument funéraire à l'Église Saint-Sulpice.	id.	
4	Champion	Maison des Chartreux.	Lithographie.	
5	Durau.	Théâtre de l'Odéon.	Gravure.	Vallardi, Paris.
6	. . . .	École de médecine.	id.	id.
7	Boutray.	Vue de la façade de l'Église Saint-Sulpice.	id.	
8	Champin.	Ruines du château de Vauvert.	Lithographie.	Tiré de Paris Historique.
9	Martens.	Saint-Sulpice.	Gravure.	
10	Berthoud.	Séminaire Saint-Sulpice.	id.	
11	. . . .	Vue extérieure de l'Église Saint-Sulpice.	id.	
12	. . . .	Vue extérieure du Collège Mazarin.	id.	
13	. . . .	Vue extérieure de l'École de médecine.	id.	
14	. . . .	Vue intérieure de l'Église Saint-Germain-des-Prés.	id.	
15	. . . .	Vue intérieure de l'Église Saint-Sulpice.	id.	
16	Etherington	École des Beaux-Arts.	id.	Bonaventure et Ducessois.
17	Hurlimann.	Façade du château de Gaillon à Paris.	id.	Lerebours, Paris.

N° d'ordre.	AUTEUR.	TITRE.	PROCÉDÉ.	DATE. ÉDITEUR ou IMPRIMEUR.
18	Larbalestrier......	Ancienne Abbaye de Saint-Germain-des-Prés.	Gravure.	Pourrat fils, Paris.
19	....	Couvent des R. P. Chartreux.	id.	
20	....	Église des R. P. Chartreux.	id.	
21	....	Vue intérieure du Palais du Luxembourg.	id.	
22	....	Vue extérieure du Palais du Luxembourg (côté de la rue).	id.	
34	....	Jardin de l'Hôtel de Condé.	id.	Langlois, Paris.
35	....	Le jardin de M. de Chamlay, rue du Colombier.	id.	Mariette, Paris.
36	....	Vue extérieure de l'Hôtel des Monnaies (côté de la rivière).	id.	
37	Israël Silvestre	Vue du Palais du Luxembourg, du côté du Jardin.	id.	1658.
38	....	Le Berceau de l'Hôtel de Condé.	id.	Mariette, Paris.
39	....	Café Procope.	id.	
40	Champollion	Fontaine Saint-Germain, rue de l'École de Médecine, 20.	id.	Salmon.
41	....	Vue intérieure de l'École de médecine.	id.	
42	....	Vue de l'Hôtel des monnaies (intérieur de la cour).	id.	
43	Chauvet	Ancienne Comédie Française.	id.	
44	....	Maison de la Renaissance, place-Saint-André-des Arts, 11.	id.	Salmon.
45	Leveil........ .	Mairie du XIe arrondissement, façade sur la place Saint-Sulpice et sur la rue de Mézières.	id.	Grim.
46	....	Fontaine du Luxembourg.	id.	
47	....	Plan du quartier Saint-Germain-des-Prés (1re partie).	id.	
50	....	Vue générale du grand portail de Saint-Sulpice.	id.	
51	....	Maison habitée par Marat.	id.	
52	....	Tourelle de l'hôtel de Fécamp, rue Hautefeuille.	id.	
53	....	Le noviciat des Jésuites nouvellement bâti à la Ville Saint-Germain-des-Prés.	id.	Langlois, Paris.

Nº d'ordre.	AUTEUR.	TITRE.	PROCÉDÉ.	DATE. ÉDITEUR ou IMPRIMEUR.
54	Champin.	Habitation de David d'Angers, rue d'Assas 14.	Lithographie.	Engelmann.
55	Lucien Gautier	Écluse de la Monnaie.	Gravure.	Eudes.
56	. . . .	Vue d'optique représentant le Pont-Saint-Michel.	Gravure coloriée.	
57	. . . .	Fontaines de la rue Saint-Louis, de la porte Saint-Germain et Saint-Ovide.	Gravure.	Langlois, Paris.
58	Chappuis.	Vue générale du Luxembourg prise à vol d'oiseau.	id.	Esnault, Paris.
59	. . . .	Vue de l'Hôtel des Monnaies.	id.	
60	. . . .	La porte et la tour de Nesle.	id.	
61	A. Taire	Paris en train. Tombeaux anciens à Saint-Germain-des-Prés (mars 1876).	id.	
74	Gavard	Saint-Sulpice.	Lithographie.	Ardit.
88	. . . .	L'Ile du Palais, Notre-Dame et la galerie du Louvre.	Gravure.	
89	. . . .	Hôtel de Nevers et Faubourg Saint-Germain.	id.	
90	. . . .	Abbaye de Saint-Germain-des-Prés et maison de l'abbé.	id.	
91	. . . .	Galerie du Louvre et Port de Nesle.	id.	
92	. . . .	Église Saint-Sulpice. (Église primitive).	id.	
93	N. de Fer	Huitième plan de Paris divisé en ses vingt quartiers.	id.	
94	. . . .	Le Palais du Luxembourg du côté du jardin.	Gravure coloriée.	
95	Danjoy	École Royale des Beaux-Arts.	Lithographie.	Lemercier, Paris.
96	Maxime Lalanne . . .	Démolitions pour le percement du boulevard Saint-Germain.	Gravure.	Cadart et Chevalier, Paris.
97	Trimolet	Maison de Sainte-Beuve, rue Montparnasse, 11.	id.	Delâtre, Paris.
98	. . . .	Église Saint-Sulpice. (Église primitive).	id.	
99	Seloiste.	Plan et élévation du baldaquin de l'Abbaye Saint-Germain-des-Prés.	id.	Blangy, Paris.

N° d'ordre.	AUTEUR.	TITRE.	PROCÉDÉ.	DATE. ÉDITEUR ou IMPRIMEUR.
100	Steph. Martin.	Abbaye Saint-Germain-des-Prés. — Armoiries de la famille Douglas. — Statues de Guillaume et de Jacques Douglas.	Lithographie.	Thierry frères, Paris.
101	Ménager	Coupe de l'École nationale des Beaux-Arts.	Gravure.	
102	Ransonnette.	Coupes et élévations de l'École de chirurgie par Gondoin.	id.	
103	. . . .	Jardin du Palais du Luxembourg par Jacques de Brosse.	id.	L'art pour tous.
104	. . . .	Église Saint-Sulpice prise au daguerréotype.	Lithographie.	Chamouin, Paris.
105	. . . .	Le quai Conti en face de l'Institut.	Photog. coloriée.	
106	. . . .	Vue d'optique de l'intérieur de l'Église Saint-Sulpice.	Gravure coloriée.	J. Chéreau, Paris.
107	. . . .	Vue de l'Hôtel des Monnaies prise du Pont-Neuf.	id.	
109	E. Ollivier.	Abbaye Saint-Germain-des-Prés. — Chapelle de la Vierge.	Gravure.	A. Lenoir.
220	Chauvet	État actuel de la Chambre où fut assassiné Marat et plan de son appartement.	id.	Imprimerie Delâtre.
		LIVRES ET BROCHURES.		
138 B	. . . .	Extrait des registres du Comité du district des Carmes du 16 novembre 1789.	1 feuillet in-12.	Valleyre ainé, Paris.
139 B	. . . .	Adresse à l'Assemblée Nationale par le bataillon de Saint-André-des-Arts lue le 19 juin 1792.	1 feuillet in-12.	Imprimerie Nationale.
140 B	Desissarts.	Arrêtés proposés au Comité de la Municipalité du district des Carmes par M. Desissarts membre du comité le 3 septembre 1789.	3 feuillets in-12.	Lottin, Paris.

N° d'ordre.	AUTEUR.	TITRE.	PROCÉDÉ.	DATE. ÉDITEUR ou IMPRIMEUR.
141 B	Favre (Louis)	Le Luxembourg (1300-1882).	1 vol. in-8° broché.	Paul Ollendorff, Paris.
154 B	Bouillart (Jacques) . .	Histoire de l'Abbaye Royale de Saint-Germain-des-Prés.	1 vol. in-4° relié.	Dupuis, Paris, 1724.
183 B	Laborde (Léon de). .	Projets pour l'amélioration et l'embellissement du Xe arrondissement.	1 vol. in-8° broché.	J. Renouard, Paris, 1842.
188 B	Lenoir, lieutenant général de police. . .	Ordonnance de police pour l'ouverture de la foire Saint-Germain le 10 janvier 1783.	2 feuillets in-8°.	Philippe-Denys Pierres, Paris.
189 B	Parlement de Paris. .	Arrêt d'homologation du règlement des droits appartenant à l'église Saint-André-des-Arts en 1714.	4 feuillets in-8°.	Saugrain, Paris, 1714.
109 B	Parlement de Paris. .	Arrêt du 5 mai 1699 réglant les bornes des paroisses Saint-Sulpice et SS. Côme et Damien.	6 feuillets in-4°.	Antoine Chrétien, Paris.
197 B	De Priezac (Salomon).	Poésies de Salomon de Priezac, Sieur de Saugues.	1 vol. in-12 relié.	Sébastien Martin et Charles Serey, Paris, 1650.
222 B	Domaine de l'État. . .	Copie du manuscrit de la déclaration des biens mobiliers des religieux et de l'Abbaye de Saint-Germain-des-Prés en 1790.	7 feuillets in-4°. mss.	26 février 1790.

RÉUNIONS DES COMITÉS

COMITÉ A. — ARCHÉOLOGIE, TOPOGRAPHIE, ANCIENS HOTELS BEAUX-ARTS.

Président : M. Henri Baillière.
Vice-Président : M. D. U. N. Maillart.
Secrétaire : M. G. de Nouvion.

Vendredi, 4 *novembre*, 9 *heures du soir.*

Membres présents : MM. Henri Baillière, Georges de Nouvion, Herbet, Monval, Letoula, Régamey, Ch. Benoist, Pottet, P. Valet, Ch. Saunier, J. de Nouvion, Sudre, Laschett, Soudée, Pierre Levé, G. Baillière, Delafontaine, Dr Dureau, Theo de Bellefonds, E. de Ménorval, Le Cholleux.

M. Herbet annonce que les débris de la fontaine des Cordeliers ne sont pas conservés dans les magasins de la Ville; le service des Beaux-Arts ne sait même pas ce qu'ils sont devenus.

M. Monval pense que M. Sardou qui a recueilli un certain nombre d'épaves provenant de maisons historiques parisiennes pourrait peut-être donner sur cette fontaine un renseignement utile.

M. G. de Nouvion est chargé de lui écrire à ce sujet.

A propos de la communication de M. Raflin sur la rue des Marais, M. Monval rappelle qu'Adrienne Lecouvreur a habité la même maison que Racine et que tous deux sont probablement morts dans la même chambre.

M. Theo de Bellefonds entretient les membres présents de

la restitution du vieux Procope à l'Exposition Universelle de 1900. Il y aura une salle du dix-septième siècle et une du dix-huitième, c'est-à-dire de l'époque ou Zoppi installa au Procope un cabinet de lecture orné des bustes des grands hommes.

M. Charles Saunier fait une communication verbale sur la première exposition publique des tableaux du Cabinet du Roi. Elle fut installée dans le palais du Luxembourg, de 1750 à 1784. On visitait en même temps la galerie des Rubens. Bailly, l'organisateur, avait joint quelques dessins sans désignation d'auteur afin, dit la notice imprimée alors, « de laisser aux amateurs éclairés le soin de décider ».

M. Herbet rappelle que Chalgrin fit enlever les Rubens pour construire l'escalier monumental qui existe encore.

M. Monval entretient le comité, du jeu de paume de la Croix Blanche où la troupe de Molière donna quelques représentations. Son emplacement devait être rue de Buci, en face la rue Bourbon le Château.

M. Regamey déplore le badigeonnage qui macule le dragon placé à l'entrée de la Cour du Dragon, rue de Rennes, et signale les jolis mascarons qui décorent la maison sise au coin du quai Conti et de la rue de Nevers. Des écriteaux les cachent malheureusement.

Prochain ordre du jour :

L'atelier de Delacroix par M. D. Maillart.
Origine de Port à l'Anglais, par M. Advielle.

La séance est levée à dix heures et demie.

Vendredi, 2 *décembre*, 9 *heures du soir.*

Membres présents : MM. Henri Baillière, G. de Nouvion, Herbet, Ch. Saunier, Monval, Fromageot, Advielle, Sudre, Delafontaine, H. Rouveyre.

M. G. de Nouvion donne lecture de l'intéressante réponse de M. Victorien Sardou :

Paris, 16 novembre 1898.

« Monsieur,

« J'ai acheté le couronnement de la porte d'entrée du passage du Commerce, sous l'appartement de Danton, mais je n'ai pas acheté la fontaine et je ne saurais dire ce qu'elle est devenue. Je vous conseille de vous adresser à Durel, passage du Commerce qui vous renseignera peut-être. Il pourra aussi vous indiquer, rue de l'Ancienne Comédie, au débouché du petit passage qui relie la cour du Commerce à cette rue, à main droite, un libraire dont le père a longtemps eu son étalage sous la voûte d'entrée du passage, rue des Cordeliers, et qui saura peut-être ce qu'est devenue la fontaine, qui méritait bien d'être conservée.

« Puisque nous parlons de ce quartier, permettez-moi d'attirer votre attention sur la porte de Coictier (2e cour de Rohan) pour la sauver de la destruction, quand on transformera ces vieilles cours si pittoresques, et les pas de la Mule, dont il ne reste que deux échantillons à Paris, à ma connaissance.

« La Société du VIe arrondissement devrait bien aussi (qu'elle me pardonne ce conseil) faire retirer la plaque qui indique comme ayant été habitée par Camille Desmoulins la maison du café Voltaire, place de l'Odéon et à main droite en entrant de la place dans la rue de l'Ancienne Comédie (1). Tandis qu'il est démontré de la façon la plus décisive, par la mère de Lucile (2), que l'appartement de son gendre était au 2e étage de l'autre maison, coin de gauche, N° 1 en ce temps-là et que ledit appartement n'avait pas vue sur la place, mais sur la rue Crébillon actuelle et la rue de Condé. Il était au 2e étage et ses fenêtres sont les cinq les plus éloignées de la place.

(1) M. V. Sardou a fait confusion. C'est de la rue de l'Odéon qu'il s'agit. — G. de N.

(2) L'honneur de la découverte de cette décisive lettre appartient à M. Gosselin-Lenôtre. — Ch. S.

« On n'imagine pas la légèreté avec laquelle ces plaques indicatrices ont été posées dans Paris par une commission qui ne prenait jamais la peine d'étudier sérieusement les documents et qui s'inspirait le plus souvent de traditions absurdes ou de ragots de concierges.

« Agréez, Monsieur, mes salutations distinguées.

« V. Sardou. »

M. G. de Nouvion rend compte des démarches faites sur les indications de M. Sardou. Il a vu les libraires Durel et Coccoz, sans obtenir aucun renseignement utile.

M. Advielle établit que la désignation de Port à l'Anglais (1) n'est pas due au souvenir d'un établissement des Anglais au-dessus de Paris, mais seulement à celui d'un sieur Langlois d'Ivry.

M. Monval appelle l'attention de la Société sur l'existence d'une plaque commémorative de la mort de Lekain qui est décédé à l'endroit où a été édifiée la maison qui fait le coin des rues de Vaugirard et de Médicis. Cette plaque serait conservée dans la cave de cette maison. M. Monval signale aussi la Minerve de la rue de l'Ancienne Comédie. C'est la seule œuvre d'art qui subsiste de l'ancien Théâtre Français. Il croit pouvoir l'attribuer à Le Hongre qui avait exécuté quelques travaux de sculpture dans la salle de la rue de l'Ancienne Comédie. Il rappelle également qu'à l'Odéon, il y avait des motifs de Caffiéri qui ont disparu et que deux des statues des Éléments qui sont placées sur la façade de la Monnaie, rue Guénégaud, sont de J. J. Caffiéri.

Prochain ordre du jour :

L'atelier de Delacroix par M. D. Maillart;

Inauguration de la statue de Henri IV, sur le terre-plein du Pont Neuf, en 1818, par M. G. de Nouvion;

Notice sur un plafond de Signol, rue Bourbon-le-Château, par M. Advielle.

(1) Il s'agit ici, non du VI[e] arrondissement, mais d'une portion de territoire comprise entre Ivry et Vitry-sur-Seine.

COMITÉ B. — ART RELIGIEUX, ÉGLISES ET COUVENTS.

Président : M. l'ABBÉ DE LA GUIBOURGERE.
Vice-Président : M. SAINT-PÈRE.
Secrétaire : M. R. LE CHOLLEUX.

Vendredi, 11 *novembre,* 9 *heures du soir.*

Membres présents : M. l'abbé de la Guibourgère, MM. D. Maillart, Le Cholleux, Soudée, Sudre, Besnus, Fromageot, Pottet, Monval, Menjaud, Theo de Bellefonds, E. de Ménorval, Ch. Saunier, Maraval.

M. Maillart étudie et apprécie les peintures qui décorent l'église Saint-Sulpice. Sa causerie est émaillée d'intéressantes anecdoctes sur les divers artistes dont les noms sont cités.

M. Pottet, signale la riche bibliothèque de la Préfecture de Police.

Prochain ordre du jour :

Rectifications au sujet de tableaux de l'église Saint-Germain des Prés par M. Advielle.

Communication de M. Herbet sur un arrêt de 1699 fixant les limites des paroisses Saint-Sulpice et Saint-Côme et Saint-Damien.

Vendredi, 9 *décembre,* 9 *heures du soir.*

Membres présents : MM. Le Cholleux, Bruel, Herbet, Theo de Bellefonds, de Ménorval, Menjaud, l'abbé Motet, Sudre, Ch. Saunier, A. Voisin, Fromageot, Advielle, Laschett.

En l'absence de M. l'abbé de la Guibourgère, M. Bruel, sur les instances de l'assemblée, remplit les fonctions de président.

M. Advielle fait remarquer que le *Mariage mystique de sainte Catherine*, est de Erasme Quellin et non de Trasme

Quellin ainsi que cela est imprimé dans une notice sur l'église Saint-Germain-des-Prés. Au sujet de la *Présentation* de Quintin Varin il déclare que c'est à tort que certains auteurs ont écrit Warin.

Les remarques de M. Advielle ne rencontrent pas de contradicteurs.

M. Herbet fait une communication sur un arrêt rendu le 5 mai 1699 entre les Curé et Marguilliers de Saint-Sulpice d'une part et les Curé et Marguilliers de Saint-Côme et Saint-Damien d'autre part, règlant les limites respectives de leurs paroisses (1).

M. Fromageot a eu entre les mains aux Archives Nationales, une pièce émanant des Marguilliers, syndics et notables habitants de l'enclos Saint-Germain-des-Prés, datée de 1725, où il est demandé que la chapelle Saint-Symphorien (2) devienne église paroissiale et possède un baptistère.

Un mémoire en réponse est joint à cette pièce et serait de la main de Dom Bouillard : il repousse les prétentions du « père curé » chargé de desservir Saint-Symphorien.

M. l'abbé Motet fait remarquer que Saint-Symphorien était à Saint-Sulpice ce que sont aujourd'hui les annexes à une paroisse : on y pouvait célébrer les enterrements mais non donner le baptême.

M. l'abbé Mottet, qui souhaiterait vivement une monographie de Saint-Sulpice, — cette église qui a nécessité pour sa construction une dépense de vingt millions, — déclare qu'il essaiera d'amener à la Société M. Hamel, très documenté sur l'histoire de ce monument.

Prochain ordre du jour :

Réclamations d'objets d'art par la fabrique de Saint-Germain-des-Prés, à l'époque du Concordat, par M. Charles Saunier.

(1) Cette communication est insérée dans le présent fascicule.

(2) Aujourd'hui chapelle des Catéchismes de l'église Saint-Germain-des-Prés.

COMITÉ C. — INSTITUTIONS (collèges, hôpitaux, marchés), THÉATRES.

Président : M. Alexandre de Haye.
Vice-Président : M. Ferdeuil.
Secrétaire : M. Bernardeau.

Vendredi, 21 *octobre*, 9 *heures du soir*.

Membres présents : MM. Alexandre de Haye, Bonnet, F. Herbet, Ch. Saunier, Sudre, Dr Dureau, Gillet, Caussinus.

En l'absence de M. Bernardeau, M. Bonnet remplit les fonctions de secrétaire.

M. Gillet avait demandé à Mme Michelet l'autorisation de photographier le cabinet de travail de l'illustre historien. Mme Michelet a répondu que par suite de la dispersion de la bibliothèque et des meubles du cabinet de travail, cette pièce avait perdu son caractère de personnalité.

M. Gillet a donc dû renoncer à son projet. M. Gillet commence la lecture d'une très complète monographie de l'hôpital de la Charité, dont il est directeur. Il offre à ce propos de faire visiter les richesses artistiques de cet établissement aux membres de la Société.

Sur la proposition de M. Saunier, il est fait choix pour cette visite, du vendredi, 18 novembre : la visite commencera à deux heures.

Ainsi, ajoute M. Saunier, les visiteurs, qui viendront le même soir entendre la fin du travail de M. Gillet, seront beaucoup plus à même de s'intéresser à l'histoire et à la description des objets dont il sera parlé.

M. Herbet commente une récente acquisition de la Société : Recueil des Copies et Extraits des titres de propriété, franchises, droits et privilèges de la Foire Saint-Germain-des-Prez-les-Paris.

M. Herbet éclaircit les points de droit soulevés.

Prochain ordre du jour :

Suite du travail de M. Gillet sur l'hôpital de la Charité.

Vendredi, 18 novembre, 9 heures du soir.

Membres présents : MM. Alexandre de Haye, Bonnet, Dr Dureau, Guinochet, Laschett, Menjaud, Pottet, Sudre, Saunier, Herbet, Besnus, Fromageot, Ed. Rouveyre, J. de Nouvion, Monval, G. de Nouvion, Theo de Bellefonds, Giraudeau, Gillet.

M. Bonnet remplit les fonctions de secrétaire.

M. Herbet remercie M. Gillet de l'accueil qui a été fait aux membres de la société qui ont visité sous sa conduite l'hôpital de la Charité, il remercie également M. le Dr Dureau qui a complété cette promenade en faisant voir à ses collègues la curieuse bibliothèque de l'Académie de médecine, installée dans une annexe de l'hôpital.

M. Gillet termine la lecture de sa monographie de l'hôpital de la Charité (1).

M. Fromageot remet à M. Gillet un bulletin d'hôpital en date du 12 août 1772. Ce document constate que Étienne Gatté, sergent des gardes de nuit, a été admis à l'hôpital, le 28 janvier 1754 et qu'il y est décédé le 10 février 1754. Il porte le timbre en usage dans la maison en 1772.

Prochain ordre du jour :

Communication sur les fêtes révolutionnaires au Temple de la Victoire (Saint-Sulpice), par M. F. Herbet;

L'ancien hôtel des Pompes, rue Mazarine, par M. Monval.

Vendredi, 16 décembre 1898, 9 heures du soir.

Membres présents : MM. Alexandre de Haye, Gillet, Bonnet, Monval, Laschett, Pottet, Besnus, J. Letoula, Sudre, Henri Baillière, F. Herbet, Ch. Saunier, P. Valet, Advielle, Fromageot, Ed. Rouveyre, Delafontaine, G. de Nouvion, J. de Nouvion, Voisin, Le Cholleux.

(1) Elle sera publiée intégralement avec de nombreuses illustrations, dans le prochain bulletin.

MM. Maillard de Broys, présenté par M. Herbet, et Paul Dablin, présenté par M. Fromageot, assistent à la séance.

M. le président donne lecture d'une lettre de M. Bernardeau secrétaire qui se démet de ses fonctions. Le comité désigne M. Bonnet pour le remplacer.

M. Advielle fait don à la Société des diverses brochures qu'il a publiées.

M. F. Herbet lit une curieuse communication sur les fêtes révolutionnaires au Temple de la Victoire (Saint-Sulpice).

Il s'agit de la fête de la Souveraineté du Peuple, célébrée le 20 mars 1798, sous les préoccupations d'élections générales imminentes.

Le dossier de M. Herbet comprend un rapport de l'inspecteur dramatique Nogaret sur la fête en question; des pièces sur l'organisation du cortège, le choix des vieillards qui y doivent figurer, la cérémonie embellie de drapeaux nationaux et trophées pris à l'ennemi, enfin la relation des scènes de violence qui eurent lieu le lendemain, jour du vote, où les bulletins furent supérieurs au nombre des votants.

M. Herbet est vivement applaudi.

Prochain ordre du jour :

Nouvelle communication de M. Herbet sur les fêtes révolutionnaires;

L'ancien hôtel des Pompes du Roy, par M. Monval;

La maison des orphelines de la paroisse Saint-Sulpice, par M. Fromageot.

COMITÉ D. — HISTOIRE GÉNÉRALE, BIOGRAPHIES, BIBLIOGRAPHIE, ICONOGRAPHIE.

Président : M. Bruel.
Vice-Président : M. E. Rouveyre.
Secrétaire : M. Monprofit.

Vendredi, 28 *octobre* 1898

Membres présents : MM. Bruel, Monprofit, Theo de Bellefonds, Ch. Benoist, Caussinus, Étienne Charavay, Collière,

Dr Dureau, Ch. Saunier, Léon Dorez, Dr A. Foucart, F. Gerbaud, Laschett, Monval, E. de Ménorval, Trouslar, E. Toulouze.

M. Charavay donne lecture de quelques notes sur Mirabeau et commente un curieux dossier sur Antoine-Marie Peyre, qui fut successivement aide de camp, simple artilleur, ingénieur des sapeurs-pompiers, officier d'infanterie, architecte de l'Odéon.

M. Rabbe raconte la vie de Pahin de la Blancherie qui fut fondateur du Salon de la Correspondance et faillit épouser Madame Roland.

M. le Dr Foucart a connu l'ancienne propriétaire de la maison de la place de l'Odéon que la tradition veut avoir été habitée par Camille Desmoulins. Or sur la liste complète des locataires de cette maison, depuis sa fondation, liste en possession de la propriétaire, ni Camille Desmoulins, ni Freron ne figuraient. Il promet à la demande du Comité, de rédiger une note à ce sujet.

Prochain ordre du jour :

Souvenirs sur Sainte-Beuve, par Jules Troubat;

Origines du café Procope et de la maison Hachette, par M. Advielle;

Biographie du Sr de Blégny, par le Dr Dureau.

Vendredi, 26 novembre, 9 heures du soir.

Membres présents : MM. Bruel, Monprofit, Advielle, Ch. Benoist, Et. Charavay, Dr Dureau, Fromageot, F. Herbet, Dr Foucart, Monval, Ch. Saunier, Troubat.

M. Advielle fait part de ses conjectures sur les origines de Procope et de son café.

Il combat la tradition qui veut faire du fondateur de la librairie Hachette un colporteur. Il était fils d'un certain Hachette, pharmacien aux armées.

M. le Dr Foucart remet la note promise pour la maison soi-disant habitée par Camille Desmoulins (1).

(1) Voir page 159.

M. Troubat intéresse vivement le comité avec ses Souvenirs sur Sainte-Beuve (1).

M. le Président présente trois formats de fiches destinées à conserver les notes sur les monuments, hôtels ou hommes célèbres que les membres de la Société voudront bien y inscrire. Le format 7 1/2 × 11 1/2 est adopté.

M. Advielle signale aux archives de l'Enregistrement l'existence de répertoires où sont conservées un million de fiches intéressant l'histoire des habitations parisiennes.

M. le Dr Dureau dépose au nom de M. Mazerolle, archiviste de la Monnaie, deux brochures sur Jacques Denis Antoine et sur l'Hôtel des Monnaies.

Prochain ordre du jour :

Recherches sur les origines du café Procope par M. Theo de Bellefonds.

Vendredi, 23 décembre, 9 heures du soir.

Membres présents : MM. Bruel, Monprofit, Advielle, Besnus, Theo de Bellefonds, Pierre, Calmette, Étienne Charavay, M. Herbet, Ch. Saunier, Dr Dureau, Fromageot, Gerbeaux, de Ménorval, Rouveyre, Sudre, Monval, Lafon, Laschett, Jules Letoula.

M. E. Potin, secrétaire général de la Société historique d'Auteuil et de Passy assiste à la séance.

M. le Président donne lecture de deux documents concernent la naturalisation et l'anoblissement de la famille Procope Couteau (2).

M. Potin désirerait que les Sociétés d'histoire de Paris se coalisassent pour obtenir que les minutes des études de notaire antérieures au XIXe siècle soient déposées en un lieu spécial où les érudits pourraient les consulter.

MM. Bruel, Dureau, Fromageot, Herbet, Charavay, Monval sont, eux aussi, partisans d'une pareille mesure, d'autant plus que la plupart des notaires et des clercs sont incapables

(1) Ces Souvenirs sont insérés dans le présent fascicule.
(2) Ces deux documents sont insérés dans le présent fascicule.

de déchiffrer telles minutes du XVIIe siècle, dont la lecture est pénible même aux érudits, de l'aveu de M. Charavay.

M. Potin propose que chaque société, après avoir étudié la question, désigne des commissaires chargés de s'entendre au point de vue d'une action efficace, avec leurs collègues des Sociétés correspondantes.

M. Advielle signale dans le bulletin de la Société du Vieux Montmartre (1er trimestre de 1897) une étude sur Claude Rose de Rosimond, l'un des comédiens français de la troupe du Roy establie en son hostel rue Mazarine, fauxbourg Saint-Germain.

Prochain ordre de jour :

Recherches sur les origines du café Procope, par M. Theo de Bellefonds ;

Racine, Servandoni et Furstemberg, par M. Rouveyre.

CONSEIL D'AMINISTRATION.

Vendredi, 30 *décembre* 1898, 9 *heures du soir.*

Présents : M. Félix Herbet, président; MM. l'abbé Méritan, Étienne Charavay, vice-présidents; M. Charles Saunier, secrétaire; M. Vaillant, trésorier; MM. Demombynes, Léon Dorez, P. Marais, A. Dureau, Monval, Hoffbauer, E. de Ménorval, Lafon, Theo de Bellefonds, T. Lafon, Caussinus, F. Regamey, membres du Conseil; M. A. Bruel, président de Comité.

Excusés : MM. Luchaire, Bouchot, Périn, E. Muntz, H. Baillière, abbé de la Guibourgère, Alexandre de Haye.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

Le conseil tire au sort les cinq membres sortants (art. II des statuts). Le sort désigne MM. Luchaire, Demombynes, Théodore Lafon, Eugène Muntz, Paul Marais.

M. Vaillant, trésorier, lit le compte rendu financier. Le montant total des recettes est de 1.702 francs, les dépenses s'élèvent à 1.106 francs 30. Il reste donc en caisse 595 francs 70.

Le conseil décide d'allouer une gratification de 100 francs à

M. Tardieu, employé de la mairie, chargé des écritures courantes de la Société, et une gratification de 50 francs à l'appariteur de la mairie, M. Gentilhomme.

Le conseil s'occupe de l'assemblée générale annuelle.

Son ordre du jour comprendra :

Une allocution du Président,

Un compte rendu financier du trésorier,

Un rapport du secrétaire général,

Deux lectures de MM. E. Charavay et F. Rabbe,

L'élection des nouveaux membres du conseil d'administration.

L'assemblée générale est fixée au samedi, 25 février, 9 heures du soir.

A la demande de M. Charavay, les sociétaires pourront inviter à cette cérémonie leurs parents et leurs amis.

Le conseil d'administration passe à l'ordre du jour sur diverses propositions émanant de personnes étrangères à la société.

M. le Président lit la liste des travaux qui ont été lus dans les divers comités. Le conseil retient pour être imprimés dans les prochains bulletins les communications suivantes :

Herbet. — *Arrêt relatif aux limites des paroisses Saint-Sulpice et Saints-Côme et Damien.*

Gillet. — *Monographie de l'Hôpital de la Charité.*

Troubat. — *Souvenirs sur Sainte-Beuve.*

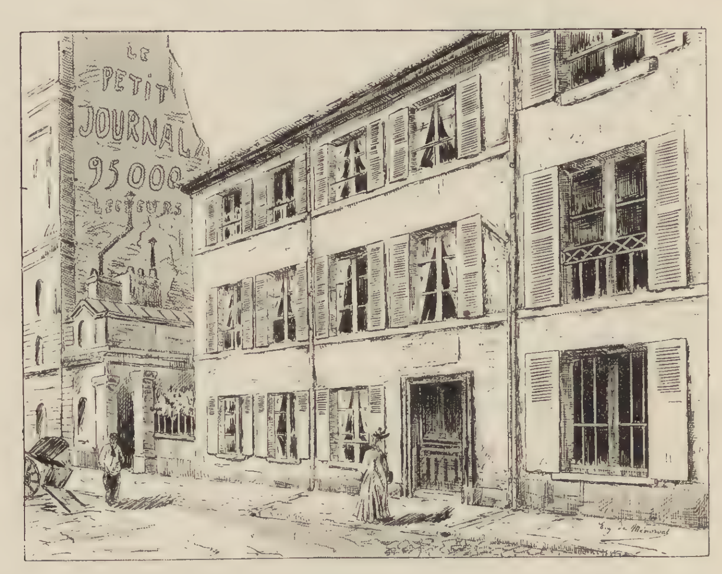
Charavay. — *Notes sur Mirabeau.*

Bruel. — *Lettres de naturalisation et d'anoblissement des Procope.*

M. F. Herbet propose que MM. les présidents, en dehors des lectures habituelles, choisisent eux-mêmes les sujets qui pourraient être utilement discutés dans les séances des Comités. Cette manière de procéder permettrait aux membres qui n'ont pas le loisir de préparer de communications de prendre part à la discussion et de préciser les points qui sont de leur compétence particulière.

Le conseil se range à l'avis de son président.

La séance est levée à 10 heures et demie du soir.



MAISON DE SAINTE-BEUVE, RUE MONTPARNASSE.
Dessin de M. E. de Ménorval.

LA MAISON DE SAINTE-BEUVE

Messieurs,

Il y a une trentaine d'années, la maison portant le numéro 11 de la rue du Mont-Parnasse était un centre littéraire, un bureau d'esprit où affluait tout ce qu'il y avait d'illustre et de distingué à Paris. Les étrangers d'élite ne voulaient pas partir sans avoir vu Sainte-Beuve. La rue avait en quelque sorte changé de nom. Quand on donnait l'adresse aux cochers, ils ajoutaient d'eux-mêmes : « Chez Sainte-Beuve », ce qui est un signe constant de popularité parisienne.

Le flot d'admirateurs et d'amis s'est détourné depuis

vingt-neuf ans de la maison du critique, et la rue s'est modernisée. On va maintenant chez Larousse, qui continue la tradition encyclopédique par le commerce des livres. Ce n'est pas la mer qui s'est retirée d'Aigues-Mortes : l'auteur des *Villes mortes du golfe de Lyon* affirme qu'elle n'y est jamais venue ou, du moins, qu'on n'y en trouve pas trace, mais c'est la royauté intellectuelle qui s'est déplacée.

La mort fit tomber le sceptre des mains de Sainte-Beuve en 1869. La révolution de 1870 le fit remonter à celles de Victor Hugo, qui trôna comme un empereur et fut bon prince, au dire même de Paul de Musset, le frère d'Alfred, qui y mettait peut-être quelque arrière-pensée. Je ne sais qui règne depuis la mort de Renan et de Leconte de Lisle. Tous deux ont eu leur manière de pontifier. La présidence de la République des Lettres attend celui qui la prendra.

La simplicité — et une plaque commémorative, posée par l'édilité parisienne — signalent la maison de Sainte-Beuve dans cette rue qui s'embellit tous les jours, sans respect pour la tradition. Elle avait un passé naguère encore, cette rue : on y voyait, tout contre l'emplacement actuel de l'église Notre-Dame-des-Champs, un hôtel du dix-huitième siècle — ce qu'on appelait autrefois une *petite maison* — que connaissaient bien aussi les cochers du second Empire. Il avait pour locataire M. Ducoux, ancien préfet de police et directeur des Petites Voitures. Un jour que je me plaignais à lui de l'urbanité de son personnel, qui refusait de marcher le soir, à la sortie des théâtres, pour aller rue du Mont-Parnasse : « Donnez mon adresse, me dit-il, et faites-vous arrêter à votre porte. » J'usai quelquefois de ce stratagème, non sans fermer la bouche, en arrivant, par un pourboire compensateur, à l'automédon qui avait compris

et *la trouvait mauvaise,* comme on disait en ce temps-là.

Deux cariatides rehaussaient l'aspect monumental de cette maison, qu'on appelait pour cela l'hôtel des Cariatides. Que sont-elles devenues? Elles ornent peut-être la façade d'un autre hôtel dans les quartiers neufs. Le premier propriétaire de l'immeuble (je ne dis pas celui qui le fit bâtir, je n'en sais rien) avait été Benjamin Calau, peintre de la Cour de Prusse, mort à Berlin en 1785, qui retrouva la cire punique, mentionnée par Pline. C'est quelque chose.

Pendant le siège de Paris, Ducoux transforma la maison en ambulance, et partit en ballon pour la Délégation de Tours ou de Bordeaux. Il revint, après la Commune, habiter la rue du Mont-Parnasse, et y mourut, député de Loir-et-Cher. Gambetta assistait à ses obsèques, qui eurent lieu dans l'église de bois de la rue de Rennes. Notre-Dame-des-Champs était encore en construction.

Il avait eu un jour l'idée, en portant les yeux sur le plafond de sa salle de billard, qu'une peinture devait s'y trouver *condamnée.* On y regarda, et l'on découvrit en effet un *Boucher* — qu'on appela du moins ainsi pour caractériser l'époque et le style. — Je demanderai encore : Qu'en a-t-on fait?

De l'autre côté de la rue, du côté pair, le collège Stanislas vient d'approprier et d'adapter à une destination conforme à ses besoins (je ne l'en blâme pas) une massive construction, de forme carrée, qui rappelait le genre Empire. Ce lourd mausolée avait son originalité. C'était l'hôtel de Silène, construit par le comte d'Orléans, qui l'habita. On se souvint longtemps dans le voisinage du séjour qu'y fit la princesse Belgiojoso.

Le passant parfois se trouvait seul dans cette rue de province, occupée à l'angle du boulevard, où s'élève au-

jourd'hui l'église, par un couvent de maristes. Le silence *extérieur* qui y régnait indiquait seul la maison religieuse, de modeste apparence, plutôt bourgeoise. Le père Capoulié en soutane s'était rendu populaire le long de la rue, en s'arrêtant quelquefois pour causer aux portes et bénir les fleurs posées sur les fenêtres des rez-de-chaussée. Les marronniers et les lilas complétaient l'illusion de la Fête-Dieu au mois de mai, par-dessus les murs des jardins, et jonchaient le pavé de débris. La rue devenait alors une banlieue fleurie.

Augustin Thierry avait demeuré dans l'une de ces maisons printanières, propriété d'Henri Martin, qui y demeura lui-même longtemps, avant d'aller habiter Passy. Une plaque commémorative, apposée sur le n° 32 actuel, rappelle le séjour qu'y fit Edgar Quinet de 1843 au 2 décembre 1851.

La rue du Mont-Parnasse, qui se prolonge de l'autre côté du boulevard, était plus démocratique du côté de la rue Notre-Dame-des-Champs, où la bicoque — qui y est encore — et l'hôtel garni alternaient avec les boutiques des blanchisseuses, qui chantaient toujours. Une servitude emphytéotique fait échec à l'haussmannisation de ce côté de la rue, comme le fameux moulin de Sans-Souci au roi de Prusse. Cela entretient le pittoresque dans le quartier. Les sculpteurs, qui ont leurs ateliers dans le chantier de la rue Notre-Dame-des-Champs, ne s'en sont jamais plaints.

Sainte-Beuve avait pour vis-à-vis l'hôtel des Barreaux-Verts, derrière lesquels un orgue de Barbarie venait donner son aubade tous les jours, vers les onze heures. Cela rappelait au poète un lever de soleil, salué par lui dans une pièce des *Pensées d'août, Le joueur d'orgue.* — On voyageait encore en diligence :

Nous montions lentement, et pour longtemps encore;
Les ombres pâlissaient et pressentaient l'aurore,
Et les astres tombants, humidement versés,
Épanchaient le sommeil aux yeux enfin lassés.
Tout dormait : je veillais, et, sous l'humble lumière,
Je voyais cheminer, tout près de la portière,
Un pauvre joueur d'orgue : il nous avait rejoints;
Ne pas cheminer seul, cela fatigue moins.
Courbé sous son fardeau, gagne-pain de misère,
Que surmontait encor la balle nécessaire,
Un bâton à la main, sans un mot de chanson,
Il tirait à pas lents, regardant l'horizon...

(J'abrège la citation).

. . . .

Et par degrés pourtant blanchissait la lumière.
Son gris sourcil s'armait d'attention plus fière;
Sa main habituelle à l'orgue se porta :
Qu'attendait-il?... Soudain le soleil éclata,
Et l'orgue, au même instant, comme s'il eut pris flamme,
Fêta d'un chant l'aurore, et pria comme une âme.

C'est ainsi que chantait Sainte-Beuve dans sa jeunesse. Sa maison fut toujours accueillante aux joueurs d'orgue, qui connaissaient la maison de la rue du Mont-Parnasse. Le phénomène suivant n'est pas à dédaigner pour les observateurs physiologistes, qui croient, comme l'a dit Shakespeare, qu'il y a plus de choses dans le ciel et sur la terre que dans tous les livres. C'est un démenti de plus à la philosophie cartésienne, qui nie l'intelligence des animaux. Vers 1867, un pigeon mélomane accourait, dès les premiers sons, des hauteurs du collège Stanislas ou du Petit-Séminaire, et se posait sur l'instrument, puis sur l'épaule du musicien, en dodelinant de la tête. Il ne quittait pas la machine et l'accompagnait en volant jusqu'au bout de la rue, tant qu'elle continuait à moudre de la musique. — On ne me l'a pas raconté, je l'ai vu.

Le trottoir en ce temps-là n'était pas obligatoire, et ne l'est devenu que bien après le second Empire. Les coupés princiers s'arrêtaient au ras de la porte devant la maison de Sainte-Beuve. Son héritier fut bien étonné quand il reçut l'ordre impératif, sous la troisième République, d'avoir à faire disparaître un réceptacle en saillie, le long de la façade. C'était la cuvette dans laquelle Sainte-Beuve vidait, tous les matins, son eau de savon, après avoir fait sa barbe. La voirie ne s'arrête pas à ces vétilles sentimentales, et ce fut du travail pour le plombier.

La propriété coûte cher à Paris. On n'habite pas impunément son propre immeuble, si l'on n'a les moyens de faire face à tout l'imprévu qu'il entraîne. Le légataire de Sainte-Beuve reconnut trop tard cette vérité, lue chez un romancier sémite, et pratique comme toute la race, que le propriétaire à Paris, qui s'obstine, pour des raisons qui ne comptent pas avec les affaires, à demeurer son unique locataire, succombera tôt ou tard sous le poids de sa propriété, s'il n'est doté d'ailleurs d'une grande fortune. L'héritier de la maison de Sainte-Beuve dut se résigner à vendre ce souvenir historique, après dix ans de transmission héréditaire et de domicile, où il se considérait toujours comme le secrétaire de Sainte-Beuve. Il continuait la tradition comme un gardien de reliques. La maison a changé deux fois de maître, depuis.

La mère de Sainte-Beuve y était morte en 1850, à 86 ans. Elle l'avait fait construire et l'avait habitée tout d'abord avec une tante paternelle de celui que l'une et l'autre chérissaient comme leur enfant à toutes deux. L'excellente mère et la bonne tante avaient quitté Boulogne-sur-Mer pour se rapprocher de l'orphelin de père sans fortune, dont l'avenir les inquiétait. Le quartier Notre-Dame-des-Champs por-

tait un nom justifié alors, et l'architecture se ressentait de ce voisinage des champs, qui étaient plutôt des jardins.

Le jardin semblait avoir fait partie de l'hygiène dans la maison de Sainte-Beuve. Les pièces étaient distribuées pour avoir de l'air, mais toutes se commandaient au rez-de-chaussée, cuisine, salle à manger, salon. La cuisine donnait sur la rue. C'était un battement de portes — quand on ne les fermait pas — et un renouvellement de courants d'air perpétuels entre la rue et le jardin. Le savant administrateur de la Bibliothèque Mazarine, M. Frédéric Baudry, accompagnant le grand-maître de l'Université, M. Victor Duruy, homme très simple lui-même, demanda un jour de la rue, par la fenêtre de la cuisine : « Sainte-Beuve est-il là ? » Ils n'y mettaient pas plus de façons, l'un et l'autre. Sainte-Beuve ne s'en offensa pas, quand on le lui dit. Il savait que les mœurs, comme l'ameublement, se règlent sur l'architecture.

Les deux bonnes femmes (je parle de la mère et de la tante de Sainte-Beuve) apportaient leurs habitudes d'ordre et d'économie provinciales. De jolis meubles, transmis par elles, attestent un goût bourgeois et cossu. Sainte-Beuve se trouvait parent des d'Alton, dont une place porte le nom à Boulogne-sur-Mer. Il conserva toute sa vie un service de tasses à café, offert à sa mère, quand elle se maria en 1804, par la mère de Mme Paul de Musset, fille du général d'Alton. Elles étaient, comme on le pense bien, de style Empire. « Ce sont les os de ma mère, disait-il, ayez-en soin tant que je vivrai. » Elles garnissaient le buffet en acajou de sa salle à manger. Les bonnes ne les ont pas toutes cassées.

L'exquise politesse de Sainte-Beuve, si appréciée du beau sexe, tenait peut-être à l'éducation féminine qu'il avait

reçue, entre deux parentes qui le choyaient. Xavier Marmier parlait de la mère de Sainte-Beuve comme d'une femme de tact et de bon sens. Les notes qu'elle écrivait d'une bonne écriture témoignent surtout d'une préoccupation constante pour l'avenir de *Sainte-Beuve* (c'est ainsi qu'elle l'appelle dans les instructions qu'elle lui laisse pour la gérance de leur petite fortune). Elle ne s'occupait pas de littérature, mais elle lui donnait d'excellents conseils de mère de famille. Elle y mettait quelquefois de la malice, en bonne Picarde qu'elle était. Quand il s'apprêtait à sortir, elle lui disait : « Rapporte tes deux oreilles. » Je ne sais quelle impression lui fit Hugo. Si le grand côté lui échappait ou l'étonnait peut-être, la forme aimable et bon enfant qu'il savait y mettre dut lui plaire; mais les visites d'Armand Carrel la troublaient par le ton cassant et menaçant de sa parole. Elle craignait toujours qu'il n'entraînât le critique, qui écrivait au *National,* dans quelque aventure politique ou ultra-chevaleresque.

Sainte-Beuve a trop attaché d'importance à la recherche de ce qui caractérise une descendance chez les esprits distingués ou supérieurs, pour ne pas le faire mieux connaître lui-même à l'aide de ses ascendants directs. Sa mère lui transmet de petits papiers, qui sont comme des *livres de raison,* sur lesquels elle relate les principaux événements de famille, qu'un fils a intérêt à connaître. « Garde ce papier, » a-t-elle soin d'écrire en tête. Elle lui rappelle qu'il est né le 23 décembre 1804, à neuf heures du matin (la sage-femme avait déclaré *onze* heures, en présentant l'enfant, à l'enregistrement des actes de l'état civil de Boulogne-sur-Mer. La mère est plus croyable). Avec le même esprit de précision, et à seule fin qu'il n'en ignore et qu'il ne l'oublie pas, elle le renseigne aussitôt sur la date

exacte de la mort de son père, que Sainte-Beuve eut le malheur de perdre moins de trois mois avant de naître (le 5 octobre 1804). « Il y a eu dans la même année, dit-elle, mariage, mort et naissance... » Charles François Sainte-Beuve était contrôleur principal des droits réunis à Boulogne-sur-Mer. Et comme ce titre, à cette date, a besoin lui-même d'être expliqué, la mère de Charles Augustin spécifie que les droits réunis ont remplacé les octrois dont son mari était le receveur. « C'est sous Napoléon, ajoute-t-elle, qu'il a été nommé à la place de contrôleur principal des droits réunis. » Au point de vue administratif, cela peut avoir son importance.

Ce qui me frappe en transcrivant ces notes, c'est que la particule y est oubliée, bien qu'elle figurât sur l'acte du décès du père; et Sainte-Beuve lui-même ne l'a jamais prise, parce que, a-t-il dit, elle avait été omise sur son extrait de naissance, et que n'étant pas noble, il n'avait pas voulu se donner l'air de le paraître. — Ceci répond à ceux qui récemment encore ont voulu l'affubler d'un titre nobiliaire, le confondant peut-être avec une autre famille de Sainte-Beuve.

Le vrai nom portait bien pourtant la particule; mais la noblesse était dans le cœur. Le père de Sainte-Beuve, de qui il tenait tant par l'amour des Lettres et des humanités, avait consigné sur un petit cahier personnel des renseignements généalogiques sur sa propre famille, originaire de Moreuil en Picardie. J'en extrais pour la première fois ce fragment, dans lequel je trouve un trait commun à celui en qui s'est éteint la famille des *de* Sainte-Beuve et qui l'a illustrée, — le mépris ou tout au moins l'indifférence pour l'argent (une vertu qui se perd) :

« Nos père et mère, écrit le père de Sainte-Beuve, Jean

François de Sainte-Beuve et Marie Donzelle, avaient une fortune considérable qu'ils ont tout à fait dissipée par trop de bonté. Leur amour et leur attachement pour nous étaient sans borne. Aussi, nonobstant la dissipation de leur fortune, ils n'en ont pas moins été respectés et chéris de nous. Il ne se passe point un jour que nous ne payions à leur mémoire un tribut d'amour, d'attachement et de reconnaissance. Ils n'ont point assez vécu pour notre amour. »

Les oncles et tantes de Sainte-Beuve avaient été douze enfants. Il n'en restait plus que trois, en 1787, dont la tante Marie-Thérèse, celle qui éleva Sainte-Beuve.

La pauvreté *en* esprit (je ne dis pas d'esprit), *Beati qui pauperes in spiritu*, était une vertu de famille. Le grand critique ne thésaurisa jamais. Je ne crois pas m'être éloigné de mon sujet, en vous parlant des papiers de famille, trouvés dans sa maison.

En 1849, les *Causeries du Lundi*, dont la publication commençait dans *le Constitutionnel*, fixèrent définitivement Sainte-Beuve à Paris, après son retour de Liège. Il s'installa commodément, en vue d'un long travail, dans la maison de sa mère, quand elle mourut en 1850. Il lui donna l'air propret et coquet d'un intérieur hollandais par le carrelage noir et blanc de la salle à manger, la première pièce du rez-de-chaussée, donnant par deux fenêtres sur la rue et dans laquelle on entrait presque directement du dehors sans antichambre. L'aspect en était riant et sobre. Une maison bourgeoise, cossue et propre, bien tenue. Les murs peints à l'huile, et pas de bibelots. Au milieu, sur un tapis pour protéger les pieds contre la crudité du carrelage, une petite table ronde en acajou. Le maître ne s'y asseyait que le soir pour dîner.

Il déjeunait à l'anglaise d'un thé au lait dans sa chambre. La cuisine communiquait avec la salle à manger, par une porte qu'on ne fermait jamais. Le porteur d'eau traversait la salle à manger pour remplir la fontaine à la cuisine. Un buffet, bien démodé aujourd'hui, sur lequel il y avait une cave à liqueurs, un poêle à tuyau de faïence qui chauffait bien, des chaises simples mais commodes, tenues à distance du mur par des isoloirs de bois, ayant chacune un petit paillasson posé à terre devant elles, censément, selon la coutume hollandaise, pour ne pas salir... Le reste de l'ameublement garnissait bien la salle à manger; c'étaient probablement deux meubles de famille : un petit secrétaire Louis XVI très simple entre les deux fenêtres, et dans le coin le plus apparent de la pièce, une armoire en bois de rose, à deux battants grillagés, derrière lesquels un épais rideau jaune, dans le style du temps, cachait non pas des vivres, mais les livres provenant du père de Sainte-Beuve. Pour compléter l'illusion hollandaise, des flambeaux, brillants de blancheur, récurés tous les samedis, étaient alignés par rang de taille sur la plate-forme de cette élégante armoire.

On ne tenait guère plus de cinq ou six — en se serrant sans se gêner — autour de la petite table ronde, qui ne serait plus de mode aujourd'hui. Sainte-Beuve y recevait ses amis intimes en petit comité. On y sablait tout de même le champagne. J'y ai vu assis Renan, qui se servait de n'importe quel vin pour mettre de l'eau. L'idéalisme dominait en lui, et sa conversation aisait foublier son physique aux dames qui l'écoutaient. C'était un charmeur.

Parmi les oubliés (les années passent si vite!) Paul Chéron, de la Bibliothèque nationale, apportait sa note gaie, presque rabelaisienne, tout au moins moliéresque, à ces

dîners familiers, qui servaient de détente à l'acuité d'une journée de travail, dont la convergence sans trêve était l'article du prochain lundi. Chéron introduisit son ami Anatole de Montaiglon, qui fit la Table de *Port-Royal.*

Les grands dîners se donnaient dans le salon, ouvrant sur le jardin par deux portes vitrées, dont les glaces très épaisses que Sainte-Beuve y avait fait mettre, furent réduites en miettes par l'explosion de la poudrière du Luxembourg, en mai 1871. La maison de Simonide avait été jusque-là préservée par les dieux, probablement parce qu'elle ne se trouvait pas dans l'axe du bombardement. Les Goncourt, ces deux bibelotiers, ont raillé sottement l'ameublement bourgeois de Sainte-Beuve. Le salon, où l'on ne recevait que des hôtes de haute distinction, peu familiers avec la maison, était meublé selon le goût sobre d'un penseur, qui ne collectionnait que des livres. La maison en était pleine, et il y en avait, dans ce salon même, deux armoires qui valaient plus par leur contenu que certains bibelots, destinés à fonder la fameuse Académie du Grenier. La table était bien servie, quand on y donnait à dîner. Habituellement Sainte-Beuve demandait par déférence à son principal convive de vouloir bien désigner les autres. Aussi n'y eut-il jamais de dissonances ni de solécismes autour de celui ou de celle qui présidait au dîner. Mme la princesse Mathilde y invitait ses amis de choix, qui étaient aussi ceux de son frère, à l'exception d'Eugène Delacroix, qui vint un jour sur la désignation du prince Napoléon. Il était ami du peintre. Elle n'aimait pas cette peinture. Mais les autres étaient bien à peu près les mêmes, Girardin, Taine, Renan, Charles Edmond, Flaubert, Charles Robin. — About aussi ne partageait que la faveur du prince Napoléon. — Camille Doucet, le

doyen Charles Giraud, de l'École de Droit, M. Jules Zeller, le surintendant des Beaux-Arts Nieuwerkerke, étaient plus particulièrement du cortège de Mme la princesse Mathilde, quand elle faisait à Sainte-Beuve l'honneur d'accepter à dîner chez lui.

On a confondu les dîners Magny avec ceux de Sainte-Beuve. Les premiers, fondés par Gavarni, étaient une réunion d'amis, qui se tenait tous les lundis de quinzaine chez le célèbre restaurateur de la rue Contrescarpe (aujourd'hui Mazet). Arsène Houssaye, qui n'en était pas, en a fait par la suite un dîner d'athées. Aucun n'a jamais répondu à ce signalement, ni Théophile Gautier, ni Paul de Saint-Victor, ni les Goncourt, ni deux républicains de nuances différentes, Edmond Scherer et le docteur Veyne, qui s'arrangeaient pour ne pas se rencontrer chez Sainte-Beuve avec le cousin et la cousine de l'empereur, ni même Sainte-Beuve, l'âme de ces dîners, où se rencontraient la plupart des convives et amis des princes, cités plus haut. Ils ont tous plus ou moins fait partie du dîner Bixio, qui dure encore.

Tous professaient la pensée libre et très peu la libre pensée, quoi qu'on en ait dit. La conscience de chacun, du moins, était libre, et ils se respectaient entre eux.

Un jour Mme Sand, venant de Nohant, écrivit à Sainte-Beuve pour lui demander à dîner. Il la pria de composer elle-même la table. Elle désigna Alexandre Dumas fils, Flaubert et M. Berthelot.

J'y notai, à la façon des Goncourt, ce mot de Dumas sur eux : « Ils s'efforcent d'être corrompus, vicieux... Un jour ils referont *Paul et Virginie*, et ce sera leur meilleur livre... » Je ne sais pas s'ils ont refait *Paul et Virginie*.

« Quand About était à table avec Dumas fils, racontait

Sainte-Beuve, l'assaut d'esprit devenait tel entre eux deux qu'il était fatigant de le suivre... On eût dit une partie de raquettes : le volant allait de l'un à l'autre sans discontinuer... » Que devait-ce être quand Augustine Brohan se trouvait entre les deux? Notre ami le docteur Dureau, qui a dîné avec elle chez Sainte-Beuve, pourrait vous le dire.

Une autre fois, Mme Sasse pria Sainte-Beuve d'inviter M. Camille Doucet pour lui faire entendre des morceaux de l'opéra de *Sigurd.* Reyer lui-même tint le piano. Les autres convives furent Arsène et Henry Houssaye, Paul Chéron et le baryton Morel, qui donnait la réplique à la grande cantatrice. Ce soir-là, on ouvrit les portes-fenêtres toutes grandes. Le salon était trop bas.

En 1868, Sainte-Beuve eut cette joie d'entendre une de ses propres poésies, *Les Larmes de Racine,* déclamées chez lui par Mlle Favart. La souffrance et la maladie l'avaient empêché d'assister à la représentation du Théâtre-Français, où l'on avait fait choix de sa poésie pour la célébration du centenaire de Racine. La Comédie-Française vint chez lui, en compagnie de son directeur M. Édouard Thierry et de l'auteur de *la Fille de Roland,* ami intime du directeur. Sainte-Beuve leur adjoignit pour convives le docteur Veyne et le statuaire Mathieu Meusnier, qui avait fait de lui un très beau buste, pendant de celui de Daunou à la Bibliothèque de Boulogne-sur-Mer. Il est également l'auteur du buste posthume de Sainte-Beuve, qui est à l'Institut.

Le secrétaire passait de la table de travail à celle du salon, transformé en salle à manger, sans en perdre un seul coup de plume. Il prit un soir, entre MM. Désiré Nisard et de Sacy, sa part d'un brochet, si énorme qu'on dut le faire cuire chez Magny, provenant des étangs de Sologne

et envoyé par M. l'abbé Du Chesne, curé de Notre-Dame-des-Champs. Sainte-Beuve, nouvellement nommé sénateur, répondit à cette politesse par l'envoi des *Causeries du Lundi* au jour de l'an.

Les conversations les plus substantielles étaient celles de Mérimée et de Viollet-le-Duc. C'étaient aussi celles qui auraient offert le plus d'intérêt pour une Société historique. On apprenait, rien qu'à les entendre, l'archéologie par le fondement et la racine. Mérimée racontait la bataille des Thermopyles comme s'il y eût assisté : il avait visité les lieux, textes en main, et faisait illusion en en parlant. L'anglais lui était aussi familier que le grec, et il passait de Xerxès à Theodoros, ce tyranneau africain qui tenait tête en ce temps-là à l'Angleterre et que l'Angleterre écrasa, comme s'il eût fait partie des Conseils britanniques. Viollet (c'est ainsi que l'appelait Mérimée) lui donnait la réplique sur l'érudition monumentale et diocésaine, et Sainte-Beuve aimait à les réunir tous les deux.

Que d'autres j'ai vu s'asseoir à cette table ! Champfleury, Monselet, y représentaient la littérature active et militante; Francisque Sarcey, Edmond Scherer, J.-J. Weiss, la critique et l'esprit d'opposition. Sainte-Beuve les invitait tous les trois ensemble. Chaque soir, à l'heure du journal, il disait : « Voyons, que dit Weiss? » et il fallait lui lire l'article.

Albert Kaempfen, le futur directeur des Musées du Louvre, qui chroniquait en ce temps-là au *Temps,* portait aussi parfois son grain de fine malice à ces festins du maître.

On ne s'occupait pas trop de politique chez Sainte-Beuve, mais on aimait à en entendre parler et à se tenir au courant. Un soir qu'il y avait à sa table M. et Mme Urbain

Rattazzi, Tony Revillon et le marquis de Pomereu, la conversation s'engagea naturellement sur les affaires de Rome. « Je ne comprends pas, dit le marquis de Pomereu au ministre italien, qu'après Mentana, vous ne soyez pas entrés à Rome, comme les Français... vous en aviez les mêmes droits... » Tout le monde sourit de ce dilettantisme d'un homme d'esprit, qui donnait des conseils et des leçons si diamétralement contraires à ses opinions politiques et religieuses.

Je m'attarde en ce moment à la salle à manger et au salon, qui servait, dans les grandes occasions, de salle à manger, comme la chambre à coucher, immédiatement au-dessus, servait de cabinet de travail, au premier étage. On y montait par l'escalier de la maison, en forme de bâton de perroquet et recouvert d'un tapis qui s'arrêtait au deuxième étage. La maison n'allait pas plus haut. Un couloir au premier menait à la chambre du maître. Il y avait une marche en entrant. Sainte-Beuve avertissait toujours ceux qui en sortaient. « Il y a un pas, » disait-il. Asselineau avait pris l'habitude de le répéter, avant qu'il ne le lui dît.

Que d'illustrations ont franchi ce seuil! Un vieux fauteuil de reps, s'il écrivait les Mémoires de sa jeunesse et qu'il eût retenu les noms de tous ceux qui s'assirent sur lui, pourrait seul en faire l'énumération. Il faudrait aussi qu'il les fît parler, et ce serait le livre le plus varié et le plus incomparablement beau qu'aurait fourni la Critique, depuis les *Entretiens* de Gœthe, qui ont fait la gloire d'Eckermann; malheureusement ce livre n'existe pas.

Je ne voudrais pas abuser d'un croquis littéraire, qui a été reproduit toutes les fois qu'il s'est agi de l'intérieur de Sainte-Beuve. Mme la princesse Mathilde, artiste comme on sait, étant venue poser pour le *portrait* qu'on peut lire au

tome onzième des *Causeries du Lundi*, en jeta un à son tour sur le papier, où Sainte-Beuve était saisi au vif dans son cadre et dans son milieu :

« Dans un coin de Paris, il y a une rue moins fréquentée que les autres ;

« Au numéro 11 de la rue Mont-Parnasse, on m'a donné un rendez-vous, accepté avec grande joie ; j'ai emporté de ma journée d'hier le plus charmant souvenir.

« J'ai découvert un délicieux petit nid ; j'y ai trouvé de fraîches odeurs, de l'isolement, pas trop de lumière ; dans une pièce longue, une très grande table surchargée de livres ; — du papier, des plumes ; *pas une tache d'encre...* »

Sainte-Beuve fut particulièrement sensible à ce trait : *Pas une tache d'encre*, qui équivalait pour lui à : *Pas de cuistrerie*. « Ce n'est pas comme chez..., » dit-il ; et il nommait un ancien ministre de Louis-Philippe, son collègue à l'Institut.

Je reprends la suite du portrait :

« Au milieu de tout ce matériel, dit l'auteur de cette délicate esquisse, vit un esprit éminent, fin, caustique, insinuant, indulgent, par bonté de cœur, par habitude de la vie ; — souriant à toutes les malices, en découvrant partout ; — accessible à tout le monde, mais sachant garder ses préférences ; — philosophe à la façon des anciens Grecs — auxquels il ressemble beaucoup par la forme extérieure ; — un croyant sans religion, un philosophe avec des indignations, un scrutateur par curiosité : enfin un esprit qui comprend tous les esprits, qui les explique tous, et qui a le rare bonheur de n'avoir de la passion que ce qu'il en faut pour rester juste et impartial... »

Un observateur malin et bien informé, Champfleury, dans ses *Souvenirs et Portraits de jeunesse*, a comparé la

maison de Sainte-Beuve à « un confessionnal ». Je lui laisse la parole, car elle nous éclaire sur ce qui échappe le plus aux regards superficiels, le travail intérieur de la pensée et la façon de concevoir de l'homme de lettres. Ce que Champfleury avait dit du pastelliste Latour, il l'applique ici à cet autre peintre de portraits que fut Sainte-Beuve :

« Toute la maison du critique, écrit-il, était disposée pour le travail : une sorte de maison de province avec un escalier qui donnait juste passage à un homme ; mais combien de grandes dames et de célèbres individualités de toute nature ont gravi le petit escalier, trop heureuses d'être accueillies avec le sourire fin du célèbre critique !

« On était reçu cordialement, mis à l'aise aussitôt par ce diable de petit homme en calotte noire ; on regardait ses étranges sourcils roux, touffus, qui formaient comme un toit au-dessus des yeux ; on souriait de sa bonhomie, on causait.

« Sainte-Beuve semblait répondre : il travaillait. Il travaillait à introduire sa vrille dans vos pensées.

« Dans ses *Causeries du Lundi*, on retrouve fréquemment la formule : « Un ami me dit, etc. » Des gens très fins, et qui veulent absolument lire entre les lignes d'un écrivain, ont cru qu'ainsi le critique se débarrassait de malignités accumulées, qu'il faisait endosser à un prétendu interlocuteur.

« Un tel subterfuge serait par trop naïf. Sainte-Beuve écoutait réellement ce que disaient ses visiteurs et ne se blessait en rien que leurs idées fussent opposées aux siennes.

« Il eût volontiers fait parler M. Veuillot sur Proudhon, et réciproquement.

« On a prêté au célèbre écrivain un certain nombre de bonnes fortunes, malgré sa laideur. Sainte-Beuve avait un

secret pour s'insinuer auprès des femmes, à quelque condition qu'elles appartinssent, grandes dames ou grisettes. Elles sortaient de son cabinet, — un confessionnal. Le critique tenait leur secret... »

La maison de celui que François Coppée a appelé un « bénédictin laïc », un confessionnal! c'est bien trouvé. Quant à la laideur, on peut en juger par le buste qui est au Luxembourg.

Le critique répondait de plus en plus, vers la fin de sa vie, à la sympathie communicative des jeunes, que sa jeunesse d'esprit attirait. Coppée a raconté l'unique visite qu'il fit avec Verlaine à Joseph Delorme, pour lui offrir chacun d'eux leur premier volume de poésies, l'un son *Reliquaire*, l'autre ses *Poèmes saturniens*, et il en avait gardé un tel souvenir que l'idée première d'élever un buste, dans le jardin du Luxembourg, au plus grand littérateur du siècle, vingt-huit ans après sa mort, est partie d'un article de François Coppée dans *le Journal*.

Hier encore, Jean Aicard, qui n'a pas quitté le quartier du Luxembourg, parlant de ce buste, visé par des galopins, écrivait : « La lèvre de Sainte-Beuve! Je me rappelle l'avoir vue sourire avec une inexprimable bonté, il y a... il y a longtemps. Je lui apportais mon premier livre, je voyais Sainte-Beuve pour la première fois. J'étais tremblant. Et je lui tendais le volume... Il n'y avait, en ce moment, qu'une infinie bonté sur sa lèvre souriante, — sur cette lèvre qui sourit encore de même aux petits enfants ignorants, armés de pierres et de cris. »

Jules Claretie était aussi de ceux qui avaient déjà voix délibérative au chapitre de l'avenir. Il venait voir Sainte-Beuve ou lui écrivait, et le critique s'en remettait à lui comme à un juge devant la postérité.

De sa table de travail, l'œil du maître, absorbé par la pensée intérieure, s'arrêtait quelquefois distraitement sur la corbeille de verdure, que formait le jardin sous ses deux fenêtres. Il avait voulu dans le fond un berceau de houblon ou de vigne vierge, surmonté d'une pomme d'or. C'était encore un souvenir de Hollande. Ce pays lui avait plu comme à Bayle exilé, qui s'y retira. Sainte-Beuve n'était pas sans affinité avec Erasme, dont on voit la statue à Rotterdam.

Il avait loué, quelques mois avant sa mort, la maison d'à côté, pour ne pas être troublé par le bruit de nouveaux voisins. Cela lui permit d'agrandir son jardin et d'allonger sa promenade lorsque la souffrance ne lui laissa plus la liberté de sortir en voiture.

Les cris des oiseaux qui se couchaient le soir dans le lierre, le sifflement des merles le matin, les fleurs qui égayaient les arbres au printemps nous chantaient la romance de Ronsard :

Mignonne, allons voir si la rose...

mais l'article, indépendamment de l'aiguillon que le maître portait désormais en soi, le talonnait toujours. Pendant trois ou quatre ans, nous ne vîmes plus d'autre campagne. Sainte-Beuve mourut de la pierre, en terminant son *Port-Royal*, dans sa chambre à coucher qu'il avait gardée au numéro 11 (et non au numéro 9, comme on l'a prétendu), le 13 octobre 1869.

Champfleury, que j'aime à citer, parce qu'il est sincère et véridique, raconte encore que le jour de l'enterrement, dans le petit jardin de la maison de la rue du Mont-Parnasse, où se pressait une foule considérable qui ne pouvait pénétrer dans les appartements trop étroits, il vit un homme pren-

dre une feuille à un arbre et la serrer précieusement dans son portefeuille. — Et il continue de la sorte :

« C'est que le scepticisme du critique ne l'empêchait pas d'étudier le bouillonnement social de son temps; c'est qu'il finissait usé par le travail, la plume à la main...

« Sainte-Beuve avait la foi que le public cherche en tout écrivain (c'est toujours Champfleury qui parle); il croyait au travail, à son travail. »

Le romancier réaliste conclut ainsi :

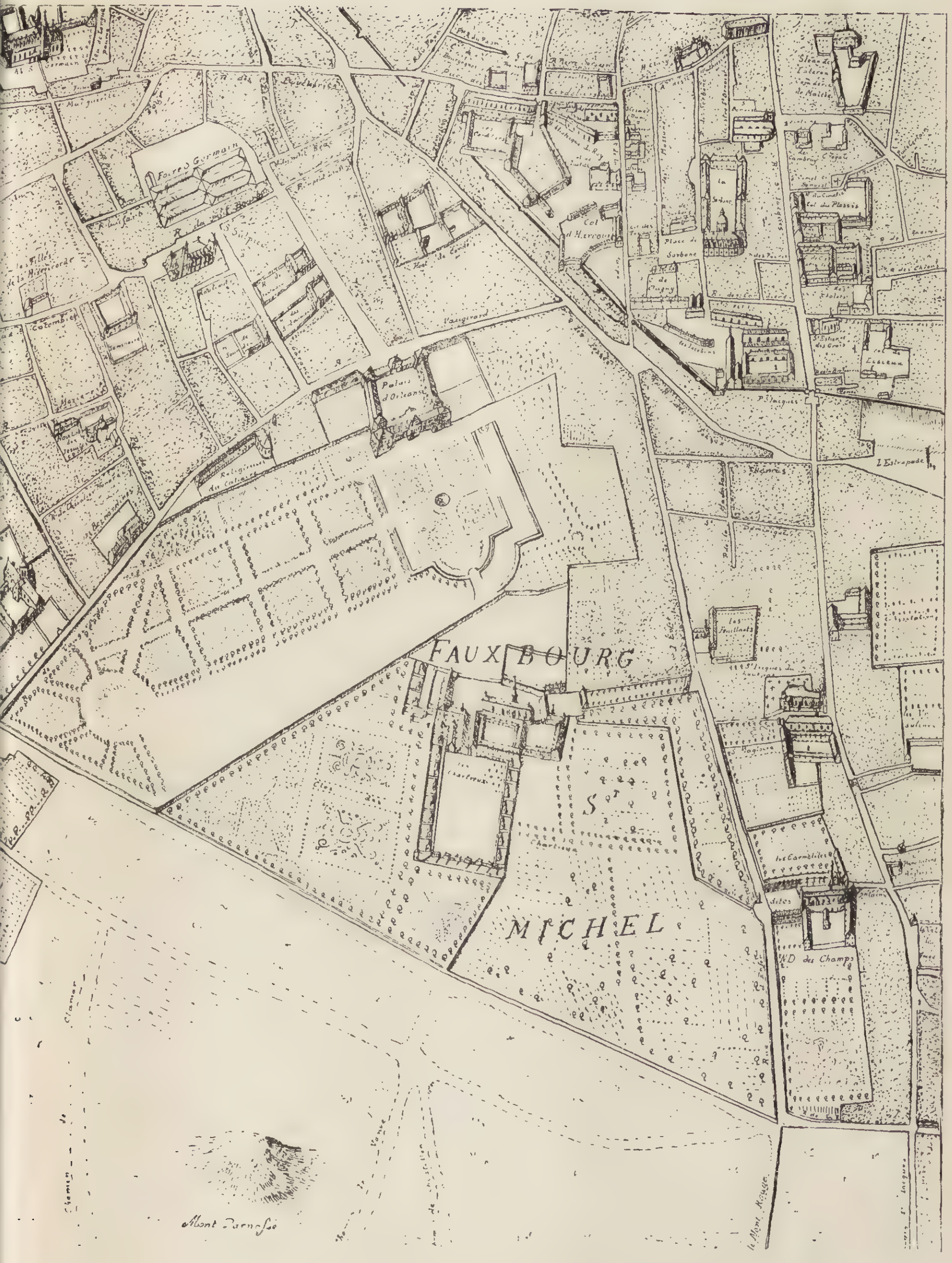
« Sainte-Beuve se préoccupait particulièrement de l'état des lettres, des encouragements à accorder, de l'utilité de faciliter la voie à de jeunes talents, comme aussi de fortifier le courage de ceux qui, vaillamment, faisaient ou avaient fait leurs preuves. Son dernier article, écrit sur son lit de douleurs, en fait foi : *la Littérature, qu'est-ce que ça nous fait?* Une réponse sarcastique aux ambitieux politiques, aux Géronte au pouvoir, aux timides à qui l'indépendance des écrivains faisait peur.

« Et c'est pourquoi Paris intellectuel se souvint de l'homme qui, la veille de sa mort, s'écriait : « Les Lettres! » comme Gœthe en expirant disait : « La lumière! »

Je viens de parler, Messieurs, devant vous la bouche ouverte, plein de mon sujet, en homme qui dirait volontiers comme l'Évangile : « En ce temps-là, » sans s'occuper d'exégèse ni d'érudition.

Les choses n'ont de larmes que pour ceux qu'elles intéressent. En vous entretenant, à vol d'oiseau, de la maison de Sainte-Beuve, toutes les fois que le *Sunt lacrymæ rerum* s'est représenté à mon esprit, j'ai éloigné bien vite de moi ce vieux cliché.

Jules Troubat.



DÉLIMITATION DES PAROISSES SAINT-SULPICE ET SAINTS-COME ET DAMIEN
D'APRÈS LE PLAN DE JOUVIN DE ROCHEFORT (1672).
(Tracé de M. Herbet fils)

LES LIMITES DES PAROISSES S.-SULPICE ET SS.-COME ET DAMIEN

Notre bibliothèque vient de s'enrichir d'un exemplaire de l'arrêt du Parlement, rendu le 5 mai 1699 pour fixer les limites des paroisses Saint-Sulpice et Saints-Côme et Damien. Cet arrêt a mis fin à un procès qui durait depuis près d'un siècle. Je vais essayer, en l'analysant, de résumer les arguments présentés par les deux plaideurs.

Lorsque Philippe-Auguste, au commencement du treizième siècle, fit construire la nouvelle enceinte de Paris, il engloba, sur la rive gauche, une partie considérable du fief de Saint-Germain-des-Prés. On jugea alors que les habitants séparés désormais de leur ancienne paroisse, Saint-Sulpice, devaient être rattachés à une paroisse urbaine, par exemple à Saint-Séverin; il paraissait inadmissible que dans une même ville deux autorités ecclésiastiques pussent concourir, et que la juridiction de l'évêque de Paris, dont l'abbé de Saint-Germain était exempt, ne s'étendît point aux quartiers annexés. Bien entendu, l'abbé de Saint-Germain et le curé de Saint-Sulpice protestaient contre cet amoindrissement de leurs droits. Le différend fut porté devant l'évêque de Meaux, le doyen de Saint-Marcel et Guérin religieux, choisis pour arbitres qui rendirent leur sentence au mois de janvier 1210.

« Par ce jugement, le territoire qui se trouva hors l'enceinte des nouveaux murs de la ville, fust conservé dans l'exemption

que saint Germain avoit accordée à l'abbaye, et il n'y eust que le territoire compris et enfermé dans l'enceinte desdits murs qui fut de nouveau soûmis à l'Évêque de Paris, les termes dans lesquels cela est expliqué dans la dite Sentence y sont autant précis et formels que décisifs pour la contestation qui est à régler *totum territorium sicut muri extra se comportant exemptum maneat ab omni jure Episcopali et Parochiali Parisiensi in perpetuum, totum autem territorium quod est intra muros erit in perpetuum de jurisdictione Episcopali Parisiensi*. Les arbitres prononcèrent ensuite sur la prétention du curé de Saint-Séverin, car ayant laissé le pouvoir à l'abbé de Saint-Germain de faire construire dans trois ans lors prochains une ou deux Églises dans la portion de son territoire nouvellement enclos de murs et d'y nommer des prestres pour en estre les curéz, ils ordonnèrent que jusques à la construction des dites cures, les personnes domiciliées dans la portion du dit territoire reconnoistroient l'Église de Saint-Séverin pour leur Paroisse, mais qu'aussi tost qu'une ou deux Églises seroient basties, ils en seroient les vrais Paroissiens et en cas que l'Abbé de Saint-Germain fist édiffier deux Églises pour servir de Paroisses, l'étendue de chacune d'icelles seroit bornée et limitée à la volonté d'icelui, en exécution de laquelle sentence arbitralle l'Abbé de Saint-Germain qui ne vouloit point perdre le droit de patronnage qui lui estoit réservé sur les deux cures qu'il avoit la liberté de faire construire, usa d'une si grande diligence, que dans le temps de trois ans limité par la dite Sentence, il fist bastir et édiffier deux Églises qui servirent et ont toûjours depuis servi de Paroisse, l'une qui est aujourd'huy Saint-André-des-Arts et l'autre qui est celle de Saint-Côme. »

Pendant plusieurs siècles, la situation ainsi réglée ne donna lieu à aucune contestation. Mais il arriva que des maisons s'élevèrent sur le rebord des fossés, puis contre les murailles, et que celles-ci, là où elles ne furent pas entièrement démolies, se trouvèrent en quelque sorte noyées

dans des îlots de maisons. D'autre part, les chemins ruraux qui servaient de limites aux paroisses suburbaines, furent, avec le temps, changés de direction ou supprimés. Des constructions neuves apparurent et le souvenir des limites précises établies par la sentence arbitrale de 1210 se perdant, les habitants vinrent demander à l'évêque de Paris de déterminer exactement à quelle paroisse ils appartenaient.

L'évêque de Paris devait tendre à augmenter la paroisse Saint-Côme au préjudice de la paroisse Saint-Sulpice, puisque celle-ci échappait à sa juridiction; il répondait aussi aux vœux de la population qui paraissait préférer la première à la seconde, véritablement immense, surtout quand on la comparait à sa microscopique voisine. Aussi, dans un bref du 10 octobre 1616, confirmé par une sentence de l'officialité du 22 avril 1617, attribua-t-il à la paroisse Saints-Côme et Damien,

« Les maisons de la rue d'Enfer, à prendre du costé et depuis le Clos des Chartreux jusques vis-à-vis la Porte Saint-Michel, ensemble celles qui estoient nouvellement basties hors la dite porte sur les fossés de la ville et le long d'iceux, et encore les maisons basties à l'opposite et sur la contrescarpe des fossez dans l'étendue de sept arpens de terre ou environ appelez le Clos aux Bourgeois, limités par trois bornes plantées dès l'année 1616, une dans la rue d'Enfer, l'autre au coin de la rue de Vaugirard sur la susdite Contrescarpe et la troisième dans la mesme rue de Vaugirard, vis-à-vis le lieu appelé Bel-Air. »

Les curé et marguilliers de Saint-Sulpice appelèrent comme d'abus du bref de l'évêque de Paris et de la sentence de l'officialité devant le Parlement.

On se plaint quelquefois aujourd'hui de la durée des pro-

cès. Que dirions-nous s'il nous était donné d'assister au spectacle d'une cause qui n'a pas duré moins de quatre-vingt-trois ans? Les incidents en furent innombrables : intervention du recteur de l'Université, l'antique adversaire des abbés de Saint-Germain; intervention des habitants; oppositions; requêtes; enquêtes; renvoi de l'affaire de la Grand'-Chambre à la deuxième chambre; il serait fastidieux d'énumérer tous ces actes de procédure. Ce qui peut nous intéresser aujourd'hui, ce sont les renseignements topographiques fournis par les conclusions des parties. Voici comment raisonnait le curé de Saint-Côme, à qui incombait la charge de justifier la décision de l'évêque de Paris.

Il faut admettre, disait-il, que les limites de la paroisse Saint-Sulpice se confondent avec les limites du fief de Saint-Germain-des-Prés : d'où cette conséquence, que s'il est établi que les maisons litigieuses sont hors de la censive de Saint-Germain, elles sont par là même hors de la paroisse.

D'abord, quant au Clos aux Bourgeois, il est certain qu'il dépendait du lieu appelé anciennement le Parloir aux Bourgeois, lequel Parloir aux Bourgeois avait été donné par le roi Charles V dit le Sage, aux religieux Jacobins par lettres patentes du 5 novembre 1365 pour les récompenser des lieux faisant partie de leur monastère qui avaient été pris pour construire les murailles de Philippe-Auguste. Un arrêt du 17 septembre 1616 rendu contre les abbé et religieux de Saint-Germain-des-Prés a reconnu que ce terrain était dans la seigneurie censive des abbé, doyen, prévôt et confrères de la Grande confrérie Notre-Dame.

Pour les maisons de la rue d'Enfer, il suffit de remarquer que la sentence de 1210 a indiqué comme limite du fief de Saint-Germain-des-Prés le chemin conduisant à Issy, *sicut cheminum Issiaci comportat predictum*, et ce chemin

d'Issy, c'est aujourd'hui la rue de Vaugirard. La preuve en est dans un jugement rendu au Châtelet le 17 juin 1617 entre les abbé et religieux de Saint-Germain et les doyen, chanoines et chapitre de Saint-Benoist, qui a condamné les premiers à restituer les lods et ventes pour une maison sise rue de Vaugirard, appartenant au sieur Lusson, secrétaire du roi.

Au surplus, les fossés de la ville sont de droit commun réputés en faire partie aussi bien que l'enceinte des murs, et puisque l'évêque de Paris a toute juridiction spirituelle sur les murs, aussi l'a-t-il entièrement sur le dedans et le relief des fossés.

Comme dernier argument, le curé de Saint-Côme invoquait la bonne et paisible possession immémoriale dans laquelle il était d'exercer tous les droits curiaux et parochiaux sur les personnes domiciliées ès maisons contentieuses, ce qu'il était prêt à prouver, par les registres des baptêmes, mariages, et mortuaires.

A tout cela que répondait le curé de Saint-Sulpice?

Il produisait d'abord le texte de la sentence de 1210. A l'origine, le territoire tout entier jusqu'au petit Pont dépendait de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés; une partie en est distraite alors, mais le texte de la sentence dit nettement que les murs en seront la limite; d'où il s'ensuit que non seulement le relief ou contrescarpe des fossés de la ville, mais encore les fossés et le peu d'espace de terre qui s'élève des fossés jusqu'au pied des murs est demeuré exempt de tout droit épiscopal et curial à l'égard de l'évêque de Paris. C'est ce qui a été jugé le 9 mai 1637 par arrêt du Conseil privé au profit de Monsieur de Metz lors abbé de Saint-Germain-des-Prés contre le sieur de Pontcharteau et la Princesse de Mantoue, qui avaient obtenu du Roi le don

des fossés, et contre les Prévôt des Marchands et Echevins qui prétendaient que les fossés appartenaient à la ville. C'est ce qui a été jugé encore le 31 mars 1642 dans une instance exactement semblable à celle-ci entre le curé de Saint-Sulpice et le curé de Saint-André-des-Arts. Les maisons construites dans l'étendue des fossés ont été attribuées à la paroisse Saint-Sulpice (1).

Il invoquait aussi à son profit la possession immémoriale. Ainsi les maisons construites autrefois de côté et d'autre, entre la première porte appelée de Saint-Germain et la seconde porte ont toujours été sans contestation et sont encore aujourd'hui, disait-il, de la paroisse Saint-Sulpice, quoique depuis plusieurs années la première porte ouverte et bâtie dans le mur ait été abattue et que la seconde porte qui était hors du fossé, ait été seule conservée (2).

Le curé de Saint-Sulpice s'attachait ensuite à réfuter les arguments présentés par son adversaire.

« Une chose décisive à observer, est touchant le chemin qui lors s'appelloit le chemin d'Issy, lequel par les termes de la Sentence, faisoit la séparation des territoires et seigneuries des deux abbayes de Saint-Germain-des-Prez et de Sainte-Geneviève, *prope cheminum Issiaci quæ similiter dividit utramque prœdictam terram,* car cette désignation ne peut convenir à la ruë de Vaugirard, laquelle ne sépare point les Seigneuries de Saint-Germain-des-Prez et de Sainte-Geneviève, estant au contraire toute entière dans la Justice et seigneurie de Saint-Germain-des-Prez, laquelle Seigneurie du côté du midy s'étend bien au delà de la dite ruë tant dans le Fauxbourg que dans les champs, n'ayant pour borne dudit côté que la Jus-

(1) Voir Catalogue des Factums... par Corda. Thoisy, 2 f° 124.

(2) Je rappelle qu'une plaque de marbre noir apposée sur la façade du n° 50 de la rue Dauphine indique l'emplacement de la porte Dauphine et la date de sa destruction, 1672.

tice et seigneurie de Sainte-Geneviève, qui n'a jamais prétendu étendre ses limites jusqu'à la ruë de Vaugirard, et par conséquent comme l'ancien chemin d'Issy désigné par la Sentence arbitrale faisoit séparation desd. deux Seigneuries, et que la rue de Vaugirard, ainsi qu'il est notoire, ne fait point et n'a jamais fait la dite séparation, il est certain que la dite ruë de Vaugirard n'est point le chemin d'Issy désigné par la dite Sentence arbitralle; ainsi le chemin qualifié et apellé le chemin d'Issy par ladite Sentence, est bien au delà de ladite ruë de Vaugirard du côté du midy, et se reconnoît encore aujourd'huy dans les champs servans de bornes immuables et faisants la séparation des deux Seigneuries de Saint-Germain et de Sainte-Geneviève et quoique dans le fauxbourg aujourd'hui apellé Saint Michel le dit chemin ait esté en partie compris dans l'enclos des Chartreux lorsqu'il a été agrandi, néammoins les vestiges s'en sont conservés et s'y voyent encore à présent, conformément à l'alignement porté par les anciens plans dudit Fauxbourg qui ont esté faits et dressés de l'estat des lieux auparavant l'agrandissement dudit clos des Chartreux; ce chemin faisoit comme dit est, la séparation des susd. deux Seigneuries, commançoit dès la porte Saint-Michel appellée anciennement la porte Gibard et depuis d'Enfer, et enfin de Saint-Michel; il passoit dans les héritages qui composent aujourd'huy le petit clos des Chartreux et qui joint aux Écuries de Mademoiselle d'Orléans de Montpensier, se continuoit laissant le chœur de la Chapelle de Saint-Jean Baptiste qui est aujourd'huy dans la première cour des Chartreux d'où l'on avoit pris occasion d'appeler cette ruë, la ruë des Chartreux, et de la dite Chapelle passant le long des murs de leur ancienne cloture, rendoit dans les champs, dont les vestiges sont encore notoires, car nonobstant le coude des murs bâti dans la ruë d'Enfer, au dessus et joignant les Écuries de ladite Damoiselle d'Orléans, pour fermer et boucher ledit chemin, les vestiges s'en sont encore convervés dans le petit clos lequel il traverse, aboutissant à la grande porte d'iceluy, qui est à droite en entrant dans la première cour des Chartreux, vis à vis laquelle porte est une autre grande Porte à main gauche pour entrer dans le grand clos desd. Religieux, dont le chemin se continue jusqu'aux

murs du côté des champs, et dans iceux murs est une grande Porte murée à laquelle aboutit l'ancien chemin, subsistant encore aujourd'huy faisant séparation des deux Seigneuries, de sorte que quand on est sur la hauteur dudit chemin dans les champs, on voit facilement qu'il passoit anciennement au travers des héritages qui composent aujourd'hui le grand et petit Clos des Chartreux et rentroit dans la ruë d'Enfer dite de Saint Michel, à l'endroit même où est à présent le dit coude de mur cy dessus spécifié, suivant lequel alignement la Seigneurie de l'Abbaye de Saint-Germain-des-Prez aussi bien que la Paroisse de Saint-Sulpice, ont de toute ancienneté étendu et conservé leurs droits sur toutes les maisons, terres et héritages enclavés entre la ruë de Vaugirard et les dites ruës Saint-Michel et des Chartreux, telle qu'elle est ci-dessus désignée... il s'ensuit que la ruë de Vaugirard n'est point l'ancien chemin d'Issy mentionné en la Sentence arbitrale de l'an 1210, mais qu'au contraire le dit chemin d'Issy est celui-là même dont la reposition a esté faite cy dessus. »

Quant aux droits féodaux appartenant soit au chapitre de Saint-Benoît sur une maison de la rue de Vaugirard, soit à la confrérie de Notre-Dame sur le Clos aux Bourgeois, le curé de Saint-Sulpice cherche à les écarter par des considérations générales : Fief et justice n'ont rien de commun; paroisse et seigneurie n'ont rien de commun. La maison de la rue de Vaugirard, pour être de la censive de Saint-Benoît n'en est pas moins de la justice et par conséquent de la seigneurie de Saint-Germain.

Pour le Clos aux Bourgeois, il faut faire la distinction de trois lieux différents, confondus dans le bref de l'évêque de Paris; le Parloir aux Bourgeois, le Clos des Jacobins, et le Clos aux Bourgeois.

Le Parloir aux Bourgeois, autrefois l'hôtel de ville de Paris, était bâti entre les portes Saint-Jacques et Saint-

Michel (1). Quand l'hôtel de ville a été transféré place de Grève, le Parloir aux Bourgeois a été accensé aux Religieux de Bourgmoyen de Blois. Le roi Charles V l'acquiert, le 9 novembre 1365, desdits religieux; il rachète aux Echevins les droits de cens et justice foncière que la ville de Paris avait conservés et il donne le tout, amorti, aux religieux Jacobins.

Le Clos des Jacobins est un jardin acquis par le Roi des religieux de Bourgmoyen, d'environ neuf arpents, aujourd'hui couverts de maisons, situé hors de la ville, sur la contrescarpe du fossé. L'abbaye Saint-Germain et la paroisse Saint-Sulpice n'ont jamais rien prétendu sur le Parloir aux Bourgeois et sur le Clos des Jacobins.

Au contraire, le Clos aux Bourgeois, dépendance du Parloir aux Bourgeois, était situé à l'opposite du Clos des Jacobins, de l'autre côté du chemin d'Issy; il était compris entre la rue Saint-Michel (d'Enfer), la contrescarpe du fossé, la rue de Vaugirard et le terroir appelé autrefois le Gibbard. Sur ce territoire l'abbaye Saint-Germain justifie qu'elle avait seigneurie directe et censive, en produisant une série de titres qui s'échelonnent depuis 1441 jusqu'à 1548. Les maisons construites sur les sept arpents litigieux tout en étant de la censive de la Grande Confrérie aux Bougeois n'en sont pas moins de la justice de Saint-Germain-des-Prés et par conséquent de la paroisse Saint-Sulpice. Au surplus, et c'était cela surtout qu'il fallait dire, ni le curé de Saint-Sulpice, ni même le curé de Saint-Côme n'étaient en cause, dans le procès de 1616, et ce qui a été jugé alors ne peut être invoqué ni par eux ni contre eux.

Pendant soixante ans le Parlement hésita à trancher la

(1) Une plaque commémorative a été placée sur la façade de la maison de la rue Soufflot, élevée sur l'emplacement du Parloir aux Bourgeois.

question; il n'osait prendre parti entre le curé de Saint-Sulpice, derrière qui apparaissait le puissant abbé de Saint-Germain, et le petit curé de Saints-Côme et Damien, énergiquement soutenu par l'Université et par l'Évêque de Paris. Pour en finir, les adversaires résolurent de recourir à un arbitrage; il faut retenir les noms de ces sages qui essayèrent de mettre ainsi fin à ce long procès. Ils s'appelaient, pour Saint-Sulpice, messire Antoine Raguier de Poussé, curé, messire Denis Talon, conseiller du Roy en ses conseils d'État et Privé, et premier avocat général de Sa Majesté en la cour de Parlement, maistre Philippe Morin, conseiller du Roy et doyen des conseillers du nouveau Châtelet de Paris, sieurs Gaspard Sirnet et Claude Le Vasseur, marguilliers, et pour Saints-Côme et Damien, messire Denis Desita, curé, messire Jacques Honoré Barentin, conseiller du Roy en ses conseils, premier et ancien Président au Grand Conseil, et maître Edme Prat, Procureur en la cour de Parlement, marguilliers.

La sentence arbitrale est ainsi conçue :

« C'est à scavoir que toutes les maisons à prendre depuis l'enclos des Chartreux et du côté d'iceluy, dans la ruë d'Enfer jusqu'à la ruë de Vaugirard, en ce que les dits sieur Curé et Marguilliers de Saint-Cosme auroient prétendu leur appartenir, toutes les maisons de la ruë de Vaugirard de part et d'autre, celles qui sont depuis le susdit coin de la ruë de Vaugirard en descendant jusque vis à vis la ruë de Touraine, et ce du côté gauche et de l'Hôtel de Condé, celles qui sont construites de part et d'autre dans la ruë de Touraine, même celles qui font les coins de la dite ruë et de celle des Cordeliers; le tout en cas que les dites maisons ayent leur principale entrée sur la dite ruë de Touraine sont, demeurent, seront et demeureront à l'avenir, à toûjours et à perpétuité de la paroisse de Saint-Sulpice; et que les maisons hors de la dite porte Saint-Michel

le long des fossés en descendant jusqu'à la dite ruë de Touraine; ensemble toutes les maisons de la ruë de l'Observance de l'un et de l'autre côté, sont et demeurent, seront et demeureront à l'avenir, à toûjours et à perpétuité à la dite paroisse de Saint-Cosme, de sorte qu'à l'avenir le ruisseau à commencer depuis la dite porte Saint-Michel jusqu'à l'entrée de la dite ruë de Touraine servira de limite immuable entre les dites deux Paroisses, lesquelles jouïront de ce qui sera du côté de chacune d'icelles, et afin que les dits sieurs curez puissent commodément à l'avenir conduire leurs Processions le jour du Saint-Sacrement et celui de l'octave, il a esté convenu et arresté que le jour du Saint-Sacrement, le dit sieur curé de Saint-Cosme et ses successeurs conduiront leur Procession par la porte de Saint-Michel le long de la rue des Fossés, en descendant, et rentreront par la ruë de l'Observance dans la ruë des Cordeliers, et que le jour de l'Octave le dit sieur curé de Saint-Sulpice et ses successeurs conduiront leur Procession jusqu'à la dite Porte Saint-Michel, ainsi qu'ils ont accoûtumé de faire, sans que les dits sieurs curés et leurs successeurs puissent intervertir le dit ordre, n'y conduire leurs Processions aux jours susdits que séparément et ainsi qu'il vient d'estre dit (1). »

Cette transaction, assez avantageuse en somme pour la paroisse Saints-Côme et Damien, qui succombait dans sa prétention insoutenable de confondre la rue de Vaugirard avec le chemin d'Issy, mais qui obtenait tout un côté de la rue construite sur les fossés, fut signée le 24 décembre 1676. Le curé de Saint-Sulpice en poursuivit l'homologation qui fut ordonnée par arrêt du 18 janvier 1677. C'est précisément au moment où le procès semblait terminé qu'il reprit de plus belle. Tout de suite, dès le 18 février 1677,

(1) On a reconnu dans la rue des Fossés, la rue Monsieur-le-Prince, dans la rue de l'Observance, la rue Antoine Dubois, dans la rue de Touraine, la rue Dupuytren, et dans la rue des Cordeliers, la rue de l'École de Médecine.

les habitants du faubourg Saint-Michel formèrent opposition; leurs noms nous ont été conservés; ils s'appelaient maistre Claude Hugues de Lézé chevalier, comte de Luzignan, maistre Paul Philippes de Lézé, conseiller aumônier du Roy, abbé de Saint-Barthélémy de Noyon, maistre Jérôme Blavet, Procureur en la cour et maistre Jean Vallé, tous deux anciens marguilliers, Anne Réverend veuve de François Dufey, Pierre Tavannes, marchand vinaigrier, François Chartier et Estienne Le Viel. Les nouveaux marguilliers les suivirent dans leurs protestations, et le nouveau curé Noël Berbys fut bien obligé de recommencer le procès, en prenant des lettres de rescision en forme de requête civile, obtenues en chancellerie le 2 juillet 1692.

L'arrêt rendu le 5 mai 1699 donna pleinement gain de cause à la paroisse Saint-Sulpice, en homologuant à nouveau la transaction de 1676; il ajouta à ses dispositions une sanction pénale, en édictant une amende de 500 livres contre chaque contravention du curé de Saint-Côme.

Y eut-il d'autres procès entre les deux paroisses voisines? C'est probable, car on ne rompt pas facilement avec des habitudes aussi invétérées. La fin de l'arrêt nous apprend qu'une instance particulière, consistant en un appel interjeté par le curé de Saints-Côme et Damien contre une ordonnance du Lieutenant civil du 16 juin 1698 était disjointe pour être jugée séparément. Mais les limites des deux paroisses étaient désormais fixées; c'était le point que nous voulions mettre en lumière.

Félix Herbet.

Addition. — Au cours de ces contestations, la Cour, par un arrêt de septembre 1639, avait confié à titre de dépôt, au curé de Saint-Séverin l'administration paroissiale sur tout le territoire litigieux entre Saint-Sulpice et Saint-Côme. Après l'ar-

rêt de 1699, Saint-Sulpice commit la négligence incroyable de ne point rentrer dans quelques-unes des maisons de la rue d'Enfer, qui restèrent sous l'administration de Saint-Séverin. De là un nouveau procès, en 1769, cette fois entre Saint-Sulpice et Saint-Séverin, sur la question de savoir à laquelle des deux paroisses appartenaient 1° les maisons situées rue d'Enfer, à droite en montant depuis et compris la troisième maison après le Séminaire de Saint-Louis jusques et non compris le bâtiment occupé par le sieur Pibrac; 2° le bâtiment du sieur Pibrac qui a sa véritable entrée dans le jardin du Luxembourg et une fausse porte dans la rue d'Enfer; les maisons des sieurs Bayvet et Paulmier et la cour des Écuries du Luxembourg, rue d'Enfer; 3° la maison des Chartreux et ce qui reste de leur ancien clos. Les Chartreux déclaraient s'en rapporter à justice. Les parties échangèrent des mémoires judiciaires, qui font connaître leurs moyens respectifs, mais non la solution du litige (1).

F. H.

(1) B N. 4° F3, 1062.

FRANÇOIS PROCOPE COUTEAU

SON ORIGINE ET SA DESCENDANCE

Contant d'Orville dans ses *Mélanges tirés d'une grande bibliothèque*, M. Weiss dans la *Biographie Michaud* et après eux Jal dans son *Dictionnaire critique de Biographie et d'Histoire* ont parlé de Procope Couteau comme d'un noble Palermitain nommé « Francesco Procopio dei Coltelli ». Mais comme aucun d'eux n'a indiqué la source de cette affirmation, quelques-uns ont élevé des doutes sur cette origine. Il y a donc intérêt à faire connaître ici une preuve officielle de la nationalité italienne de Procope Couteau, que nous avons trouvée, il y a longtemps déjà, aux Archives Nationales.

« EXTRAIT DU PLUMITIF DE LA CHAMBRE DES COMPTES DE PARIS. ANNÉE 1684, PAGE 13.

« Du vendredi matin 18 février 1684,

« Lettres de naturalité pour Procope Couteau, natif de Palerme en Sicile, registrées en aumonant vingt livres. Me Vachon rapporteur. » En marge : Couteau (1).

On remarquera que dans le registre de la Chambre des comptes le nom est écrit *Couteau* et non *Couteaux*, qui serait la traduction exacte de l'italien *Coltelli*. Nous n'avons malheureusement que la mention succincte rapportée ci-dessus. L'incendie de la Chambre des comptes dans la nuit

(1) Archives Nationales, P. 2695.

du 26 au 27 octobre 1737 en détruisant les registres originaux nous a privés du texte même des lettres de naturalité qui auraient pu nous renseigner d'une manière plus complète sur la venue en France de Procope Couteau et sur sa véritable condition.

Quoi qu'il en soit, s'il ne fut pas noble lui-même, un de ses petits-fils, Alexandre Julien Procope Couteau, fils de Michel Procope Couteau, docteur régent de la faculté de médecine, procureur pendant trente ans au siège de la connétablie et maréchaussée de France, à Paris, obtint en 1783, des lettres patentes de noblesse, avec concession d'armoiries. Nous avons retrouvé les lettres originales aux Archives nationales et nous croyons devoir les joindre à cette note.

A. Bruel.

LETTRES D'ANOBLISSEMENT POUR ALEXANDRE JULIEN PROCOPE COUTEAU.

15 février 1783.

Louis, par la grâce de Dieu roi de France et de Navarre, à tous présens et à venir, Salut. La voix publique nous a appris avec quelle distinction notre cher et bien amé le sieur Alexandre Julien Procope Couteau remplit depuis trente une années la charge de procureur pour nous au siège de la Connétablie et maréchaussée de France à la table de marbre de notre palais de Paris, nous sommes d'ailleurs informés que ne se bornant pas à l'exercice de cette place importante il s'est encore livré à d'autres travaux utiles avec le même zèle que s'ils eussent été pour lui un devoir. Ses lumières consultées plusieurs fois par

le ministère ont surtout été d'un grand secours pour la rédaction d'un règlement par lequel on s'est proposé de remédier aux abus qui s'étaient introduits dans la discipline des maréchaussées. Résolu de récompenser son mérite et ses services, nous ne pouvons mieux le faire qu'en l'annoblissant et cette grâce si précieuse pour un homme qui fait profession de n'être sensible qu'à l'honneur le flattera sans doute d'autant plus qu'elle a été sollicitée pour lui par nos cousins les maréchaux de France. A ces causes et autres à ce nous mouvant, de l'avis de notre conseil et de notre grâce spéciale, pleine puissance et autorité royalle nous avons annobli et par ces présentes signées de notre main, nous annoblissons le dit sieur Alexandre Julien Procope Couteaux (1) et du titre et qualité de noble nous l'avons décoré et nous le décorons, voulons et nous plait qu'il soit en tous lieux tant en jugement que dehors tenu censé et réputé comme nous le tenons, censons et reputons, ensemble ses enfans et descendans en ligne directe; tant de l'un que de l'autre sexe, nés et à naître en légitime mariage, ordonnons que comme nobles et gentilshommes ils puissent prendre la qualité d'écuyer, parvenir à tous degrés de chevalerie et autres dignités, titres et qualités réservés à notre noblesse, être inscrits sur le catalogue des nobles, acquérir, tenir et posséder toutes sortes de fiefs, terres et seigneuries, quelques titres qui y soient attachés, en un mot jouir et user des mêmes droits, prérogatives, privilèges, prééminences, honneurs, fonctions, exemptions et immunités que les autres nobles de notre royaume, leur permettons en outre de porter et faire peindre, graver et sculpter en tels endroits de leurs maisons, terres et seigneuries que bon leur semblera, les armoiries timbrées que réglera le sieur d'Hozier de Serigny, juge d'armes de France et qui seront peintes et figurées dans ces présentes auxquelles l'acte de réglement desdittes armoiries sera attaché sous le contrescel de notre chancellerie. Si donnons en mandement à nos amés et féaux, etc.

Donné à Versailles au mois d'avril l'an de grâce mil sept cens quatre vingt deux et de notre règne le huitième. Signé

(1) Ici et plus bas le nom est écrit : *Couteaux*.

Louis et sur le repli : par le Roy, Ségur; à côté est écrit Visa pour annoblissement en faveur d'Alexandre Julien Procope Couteaux. Signé Hue de Miroménil et scellé du grand sceau de cire verte en lacs de soye rouge et verte.

Expédiées et registrées en la Chambre des Comptes du Roi notre sire au registre des Chartes de ce temps, information préalablement faitte sur les vie, mœurs, age et religion catholique, apostolique et romaine, naissance, biens et facultés de l'impétrant en la manière accoutumée par l'un des conseillers maître ordinaire en la ditte chambre à ce commis, pour jouir par l'impétrant et ses enfans, postérité et descendans nés et à naître en légitime mariage de l'effet et contenu en icelles moyennant la somme de douze livres par lui payée laquelle a été par lui emploiée et convertie en aumosne, le quinze février mil sept cent quatre vingt trois. Signé : Le Normand de la Place, conseiller maître rapporteur (1).

(1) Archives Nationales. P. 2601, f° 12 v° de l'année 1783.



Armoiries de la famille
Procope Couteau.

DOMICILE DE CAMILLE DESMOULINS

A propos du séjour plus ou moins certain dans diverses maisons de Paris d'hommes célèbres, notre distingué collègue Monval fait savoir (1) qu'il croit être certain que Camille Desmoulins n'a jamais habité la maison de la rue de l'Odéon, numéro 21 actuel, où se trouve le café Voltaire et sur laquelle on a fixé une plaque indiquant que Camille Desmoulins était domicilié dans cette maison.

J'appuie de mon témoignage l'opinion de notre honorable collègue. Ma mère a habité cette maison de septembre 1862 à mai 1898; elle était très liée avec la propriétaire, Mademoiselle Loiseau, décédée en décembre 1895. Au moment où la commission chargée de l'apposition des plaques commémoratives vint faire savoir à Mademoiselle Loiseau qu'on célébrerait le séjour de Camille Desmoulins dans sa maison par une plaque, celle-ci fit observer aux commissaires que Camille Desmoulins n'avait jamais habité dans cette maison, qu'elle avait une liste complète, exacte et authentique des locataires depuis la construction de la maison et que Camille Desmoulins n'y figurait pas. Les commissaires n'apportèrent aucun témoignage à l'appui de leur allégation; ils ne tinrent aucun compte du renseignement donné par Mademoiselle Loiseau et firent poser la plaque, « parce que, dirent-ils, cela faisait bien sur la maison où était le café Voltaire ».

Mademoiselle Loiseau, que l'apposition de cette plaque

(1) Voir également à ce sujet la lettre adressée par M. V. Sardou à M. G. de Nouvion, page 104 du présent bulletin.

ne gênait pas, laissa faire et raconta l'histoire à ma mère avec sa bonne humeur habituelle, en ajoutant : « Voilà comment on fait naître les légendes ! » La plaque existe toujours ; Mademoiselle Loiseau est morte et je ne sais si la liste curieuse des locataires existe encore entre les mains du propriétaire actuel. »

D[r] E. FOUCART.

BIBLIOGRAPHIE

HENRI DABOT. — *Souvenirs et impressions d'un bourgeois du quartier latin de* 1854 *à* 1869. Péronne, 1899.

On retrouve dans le nouveau livre de notre aimable collègue, M. Dabot, le mélange de finesse, de naïveté et de malice qui fit le succès des précédents : *Lettres d'un Lycéen et d'un étudiant; Griffonages quotidiens; Registres d'une famille Péronnaise.* Ces notes alertes et légères serviront à fixer le souvenir des événements graves ou menus du second Empire. Le VI[e] arrondissement, que l'auteur a habité pendant quelques années, qu'il habite encore, y a naturellement sa bonne part. Citons au hasard : l'explosion du calorifère de Saint-Sulpice (8 janvier 1858), l'incendie du Grand Condé (7 juin 1858), l'ouverture du boulevard Saint-Michel et du boulevard Saint-Germain, l'inauguration des peintures d'Eugène Delacroix à Saint-Sulpice et de Flandin à Saint-Germain-des-Prés, Gaëtana, les émeutes d'étudiants, etc. Que de faits nous y trouverons à moissonner !

F. H.

GEORGES RENAULT ET GUSTAVE LE ROUGE. — *Le Quartier latin.* Librairie E. Flammarion.

Dans ce récent volume où la partie contemporaine et la partie historique ont une égale place, une large part est faite au VI[e] arrondissement.

Livre agréable, joliment illustré, mais avec quelques erreurs historiques. CH. S.

NOTULES

Le vendredi, 18 novembre, à 2 heures, les membres de la Société historique du VIe arrondissement ont visité l'hôpital de la Charité sous la conduite de notre collègue, M. Gillet, son directeur.

Ils ont parcouru successivement le vestiaire des professeurs, riche des peintures de Hamon, de Feyen Perrin, de Gustave Doré, de Harpignies, de Français; la salle de garde des internes qui s'apprête à rivaliser avec la précédente; les caves où de curieuses pierres tombales sont conservées; les salles de chirurgie; la crèche si soigneusement installée par les soins du docteur Constantin Paul à qui Hector Lemaire offrit le joli bas-relief : *la Maternité*, qui domine aujourd'hui de sa grâce l'une des salles de malades.

En sortant de la Charité, les membres de la Société historique se sont rendus à l'Académie de médecine dont le docteur Dureau leur a fait les honneurs avec la plus grande affabilité. La salle desséances occupe l'ancienne chapelle des frères Saint-Jean de Dieu. Elle est précédée d'une salle ornée de nombreux bustes des membres de l'Académie et quelques statues parmi lesquelles celles du baron Larrey. La bibliothèque, très riche et renfermant un grand nombre de volumes précieux, est malheureusement trop à l'étroit dans les locaux qui lui sont affectés. Parmi les curiosités qu'elle renferme le docteur Dureau a montré une terre cuite authentique du dieu Bès, découverte dans le cimetière phénicien de Sousse (Tunisie) et une statuette d'ivoire qui se démonte en plusieurs morceaux et représente, superposés, les organes d'une femme enceinte. Dans le cabinet du président de l'Académie, se trouvent de belles gravures, des dessins, parmi lesquels une œuvre d'Ingres : le Dr Mélier, et un buste de Houdon : le célèbre chirurgien Louis.

VENTE DU BARON PICHON. 3e partie. N° 4680. (1898).

Histoire de Saint-Germain des Prez-les-Paris, par le père

curé de cette paroisse, manuscrit autographe de l'année 1744, appartenant à M. Monteil. Pet. in-4°, parchemin vert.

Manuscrit sur papier, date de 1744; il comprend 1086 pages de texte et 96 pages de table. Il est divisé en deux parties. La première qui comporte 36 chapitres, a pour titre : De la Paroisse; la seconde, divisée en 10 chapitres traite des devoirs des curés et de leur origine.

On trouve dans ce manuscrit une foule de détails intéressants qu'on ne saurait rencontrer ailleurs.

Commission du vieux Paris. — *Séance du* 6 *octobre* 1898. — M. Charles Sellier, dans un rapport sur les fouilles exécutées dans le sol parisien en juillet, août et septembre, note la découverte, place de l'École de médecine, de fragments de pierres tombales provenant de l'ancien couvent des Cordeliers.

Séance du 10 *novembre*. — Lettre de M. Paul Flobert signalant les dégradations dont sont victimes les vieilles plaques indicatrices des rues.

Il cite à ce sujet, comme encore existantes ou tout nouvellement disparues, celles placées à l'angle des rues de Seine et Mazarine, Guénégaud et Mazarine, Dauphine et Mazarine, Saint-André des Arts et des Grands-Augustins, Saint-André des Arts et de l'Éperon, Suger et de l'Éperon où se trouve caché depuis peu l'ancien nom de la voie :

RUE DU CIMETIÈRE SAINT-ANDRÉ.

Société Historique d'Auteuil et de Passy. — *Année* 1898. *Bulletin N° XXVI*. Auguste Doniol : le service des eaux dans le XVIe arrondissement; Léopold Mar : l'ancienne Pompe à feu de Chaillot; Emile Potin : la Contemporaine (Elzelina Van Aylde Jonghe); Gaston Duchesne : Histoire du Mont-Valérien; biographie, iconographie; Auteuil qui s'en va; variétés.

ERRATA

P. 26	ligne 19	*lire* :	Vieille Bouclerie,	*au lieu de*	Vieille Boucherie.
P. 50	—	24 —	petit gendre,	—	gendre.
P. 52	—	2 —	Coste,	—	Sage.

TABLE

PARTIE ADMINISTRATIVE

PARTIE HISTORIQUE.

ILLUSTRATIONS.

Le gérant : Charles Saunier.

Typographie Firmin-Didot et Cie. — Mesnil (Eure).

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

DU VI[e] ARRONDISSEMENT DE PARIS



MICHALLON : LES CARMES DE LA RUE DE VAUGIRARD (1817)
(sépia) (Bibliothèque Nationale. — Estampes, Ve 53d).

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

DU VIe ARRONDISSEMENT DE PARIS

TOME II. — ANNÉE 1899



SIÈGE SOCIAL :

MAIRIE DU VIe ARRONDISSEMENT

PLACE SAINT-SULPICE

PARIS

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

DU VIe ARRONDISSEMENT DE PARIS

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ POUR 1899

Président : M. Félix Herbet.
Vice-Présidents : M. l'abbé Méritan. M. Étienne Charavay.
Secrétaire général : M. Charles Saunier.
Secrétaire adjoint : M. E. de Ménorval.
Bibliothécaire archiviste : M. Henri Bouchot.
Conservateur : M. Alfred Caussinus.
Trésorier : M. A. N. C. Vaillant.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Léon Dorez.
Dr Dureau.
F. Hoffbauer.
Théodore Lafon.
Paul Marais.
Monval.

MM. Eugène Muntz.
Jules Périn.
Félix Régamey.
P. L. Sudre.
Theo de Bellefonds.
A. G. Thureau.

BUREAUX DES COMITÉS

au 1er mars 1899

Comité A. *Président :* M. Henri Baillière; *Vice-Président :* M. Fromageot; *Secrétaire :* M. G. de Nouvion.

Comité B. *Président :* M. l'abbé de la Guibourgère; *Vice-Président :* M. l'abbé Motet; *Secrétaire :* M. Le Cholleux.

Comité C. *Président :* M. Alexandre de Haye; *Vice-Président :* M. Gillet; *Secrétaire :* M. Bonnet.

Comité D. *Président :* M. Alexandre Bruel; *Vice-Président :* M. Rouveyre; *Secrétaire :* M. Monprofit.

SOCIÉTAIRES NOUVELLEMENT ADMIS.

MM.	
LE SENNE (Eugène), *bibliophile*, présenté par	MM. CAUSSINUS ET SAUNIER.
STRYENSKI (Casimir), *homme de lettres*, présenté par	LECHOLLEUX ET LEVÉ.
MERLIN (Henri), *avocat à la cour*, présenté par	HERBET ET FROMAGEOT.
LARCHER (Albert), *ancien éditeur*, présenté par	HERBET ET SAUNIER.
Dr GOUJON, *sénateur, maire du XIIe arrondissement*, présenté par	CAUSSINUS ET HERBET.

RÉUNIONS DES COMITÉS

COMITÉ A. — ARCHÉOLOGIE, TOPOGRAPHIE, ANCIENS HOTELS, BEAUX-ARTS.

Président : M. Henri BAILLIÈRE.
Vice-Président : M. D. U. N. MAILLART.
Secrétaire : M. G. de NOUVION.

Vendredi, 7 janvier, 9 heures du soir.

Membres présents : MM. Henri Baillière, G. de Nouvion, Fromageot, V. Advielle, J. de Nouvion, Monval, F. Herbet, Saunier, Letoula, Laschett, E. de Ménorval, Theo de Bellefond, Mareuse.

M. Herbet signale le vœu du conseil d'administration de voir mettre à l'ordre du jour des séances des comités, une ou des questions sur lesquelles chacun apporterait le tribut de ses connaissances particulières.

Le comité se rallie à cette proposition et nomme une com-

mission composée de MM. Baillière, G. de Nouvion, Herbet et Monval qui sont chargés de choisir les sujets à mettre en discussion.

M. Advielle signale la fausse attribution du marteau de la porte de la Monnaie à J. J. Caffieri. Il serait d'Antoine, fils de l'architecte de la Monnaie.

Le même sociétaire avait précédemment signalé l'existence d'un plafond de Signol, rue Bourbon-le-Château et s'était engagé à le faire photographier. Les locataires actuels se refusent à donner l'autorisation nécessaire.

M. Theo de Bellefonds communique divers documents sur les origines du café Procope. L'immeuble où il est installé se composait, primitivement, de trois maisons. L'une d'elles appartenait à une dame Clinchant.

M. Theo de Bellefonds lit encore une notice sur Michel Procope, fils du fondateur, né en 1684. Il fut médecin et signa plusieurs ouvrages dramatiques. Il mourut à Chaillot.

M. G. de Nouvion raconte, d'après une brochure populaire, la cérémonie de l'inauguration de la statue de Henri IV, sur le Pont-Neuf, le 25 août 1818. Rouget de Lisle avait composé à cette occasion une pièce de vers, fort médiocre, qui fut insérée dans le *Moniteur* du 20 août 1818.

Prochain ordre du jour :

Rapport de la commission chargée de désigner les sujets à étudier.

Notice de M. Maillart, sur l'atelier de Delacroix.

Suite des études de M. Theo de Bellefonds sur les anciennes maisons de commerce du quartier.

La séance est levée à dix heures et demie.

Vendredi, 3 février, 9 heures du soir.

Membres présents : MM. Henri Baillière, G. de Nouvion, Bonnet, J. de Nouvion, Fromageot, Advielle, Laschett, Monval, Saunier, Letoula, Rouveyre, E. de Ménorval, Theo de Bellefonds.

M. H. Baillière présente un rapport sur les conclusions de la commission chargée de proposer un plan de travail.

Elle est d'avis :

De rechercher les anciens noms des rues de l'arrondissement;

De relever rue par rue ce que l'on voit en passant : plaques, sculptures, enseignes curieuses, balcons, en un mot ce qui constitue un intérêt pour le promeneur;

De mettre à l'étude les anciens théâtres et lieux de plaisir;

De relever ce qui concerne les industries locales : imprimerie, librairie, orfèvrerie.

Ces propositions sont adoptées. La première partie est mise à l'ordre du jour de la prochaine séance.

M. Advielle propose d'organiser l'année prochaine, à la Mairie, une exposition d'objets concernant le VIe arrondissement. M. Baillière remet une fiche sur le café Dagneau, rue de l'Ancienne-Comédie : Murger, Babinet, George Sand, Hugo, Théophile Gautier le fréquentaient.

M. Theo de Bellefonds signale un monument expiatoire qui se dressait à l'angle de la rue des Grands-Augustins en souvenir de l'amende honorable des sergents d'armes aux religieux Augustins. Ce monument fut détruit, sans doute en 1804, lors de la construction de la Vallée. Il est dans la cour de l'école des Beaux-Arts. M. Theo de Bellefonds émet le vœu qu'il soit préservé de la destruction.

M. Theo de Bellefonds signale une maison d'épicerie établie en 1589, rue de Savoie. Elle fut tenue pendant un siècle par la famille Chatelain. Un acte notarié interdisait de vendre la maison à une personne n'exerçant pas l'épicerie.

M. Monval fait une communication sur le sculpteur Le Hongre, selon toutes probabilités, auteur de la Minerve qui décore encore l'ancien immeuble des Comédiens Français, rue de l'Ancienne-Comédie (1).

Prochain ordre du jour :

Les anciens noms des rues de l'arrondissement.

(1) Cette communication est insérée dans le présent bulletin.

M. Theo de Bellefonds : les anciennes maisons de commerce du quartier.

M. Advielle : les imprimeries arméniennes du VI[e] arrondissement.

La séance est levée à dix heures et demie.

Vendredi, 3 mars, 9 heures du soir.

Membres présents : MM. H. Baillière, G. de Nouvion, Herbet, Sudre, Saunier, J. de Nouvion, Letoula, Laschett, Rouveyre, de Ménorval, Theo de Bellefond.

L'ordre du jour appelle l'élection du bureau. M. Henri Baillière et M. G. de Nouvion sont réélus président et secrétaire.

M. Fromageot est élu vice-président.

M. Theo de Bellefonds lit une note de M. Auguste Lepage sur la Cour du Dragon. Elle aurait été construite en 1735, par l'architecte Carnaud pour le financier Crozat.

Plusieurs membres, en rappelant que feu Jules Cousin, dans sa *Monographie de la Cour du Dragon*, avait cherché vainement le nom de l'architecte, demandent à M. de Bellefonds sur quel document s'est appuyé M. A. Lepage pour désigner l'architecte Carnaud. M. Theo de Bellefond promet de se renseigner.

M. Charles Saunier signale que le général Hulin est mort rue du Cherche-Midi dans une maison qui portait alors le n° 73 et qui est aujourd'hui le 71.

L'appartement du général Hulin existe encore.

M. Theo de Bellefond dit que la tombe du chevalier d'Assas a été découverte en 1868 au n° 2 de la rue d'Assas, entre deux acacias.

M. Henri Baillière parle de l'hôtel Clary, rue de Vaugirard. Cet hôtel fut occupé par une pension de jeunes filles dirigée par M[mes] Dumay et Barral. Il appartient actuellement à l'institution Saint-Nicolas qui a construit des ateliers sur son emplacement.

M. Rouveyre signale, rue Saint-Sulpice, 22, l'existence d'un puits assez profond.

M. Laschett rappelle que le graveur Henriquel Dupont a habité longtemps rue de Vaugirard, 21.

L'hôtel qui porte le nº 58 de la même rue a appartenu à Boulay de la Meurthe, vice-président de la 2ᵉ République.

Les généraux Poncelet et Mengin ont habité ce même hôtel ainsi que J.-B. Dumas.

Au nº 21 de la rue de Sèvres, l'escalier du fond est muni d'une belle rampe en fer forgé.

M. Herbet signale les maisons portant les nºˢ 23 et 25 de la rue du Four, qui vont être démolies. Au XVIIIᵉ siècle le graveur Marcelet habitait au nº 25, comme en témoignent les estampes qu'il a gravées.

La prochaine réunion est remise au vendredi, 5 mai.

Prochain ordre du jour :

M. Theo de Bellefonds : la rue de l'Ancienne-Comédie. Les anciennes maisons de commerce du quartier Saint-Germain.

M. Laschett : le nº 1 de la rue de l'Ancienne-Comédie.

M. Advielle : les imprimeries arméniennes du VIᵉ arrondissement.

La séance est levée à dix heures et demie.

COMITÉ B. — Art religieux, églises et couvents.

Président : M. l'abbé de la Guibourgère.
Vice-Président : M. Saint-Père.
Secrétaire : M. R. Le Cholleux.

Vendredi, 13 *janvier,* 9 *heures du soir.*

Membres présents : M. l'abbé de la Guibourgère, MM. F. Herbet, Monval, Advielle, Fromageot, Menjaud, Ch. Saunier, Theo de Bellefonds, Sudre, E. de Ménorval, Ed. Rouverre, Laschett.

En l'absence de M. Le Cholleux retenu par la grippe, M. Ch. Saunier remplit les fonctions de secrétaire.

M. Herbet rappelle le vœu émis par le conseil d'adminis-

tration de voir mettre à l'ordre du jour des séances des comités une ou des questions sur lesquelles chacun apporterait le tribut de ses connaissances particulières.

M. le président demande que trois membres lui soient adjoints pour choisir les questions à mettre à l'ordre du jour : MM. Advielle, Herbet et l'abbé Motet, sont désignés par le Comité.

M. Advielle présente une épreuve du portrait gravé de Philippe Egon, prince de Furstemberg, évêque de Strasbourg, abbé de Saint-Germain des Prés, dont il possède le cuivre.

M. Ch. Saunier lit un travail sur les Réclamations d'objets d'art, par la fabrique de Saint-Germain des Prés, à l'époque du Concordat. Les documents inédits dont il donne lecture proviennent des archives des Musées nationaux (1).

M. Herbet présente la copie d'une Déclaration des biens mobiliers des religieux de Saint-Germain des Prés en 1791. Cette pièce permet d'avoir un aperçu exact des richesses artistiques, scientifiques et littéraires de l'Abbaye, au moment de sa suppression.

M. Menjaud raconte qu'en 1871, époque où la préfecture de la Seine fut installée au palais du Luxembourg, le monument avait comme conservateur un original qui gardait, dans son appartement, les cadavres momifiés de sa femme et de ses quatre enfants décédés aux colonies.

Prochain ordre du jour :

M. Advielle : Journal inédit d'un séminariste de Saint-Sulpice (1767-1774).

La séance est levée à dix heures et demie.

Vendredi, 10 *février,* 9 *heures du soir.*

Membres présents : MM. Le Cholleux, Advielle, Herbet, Theo de Bellefonds, Fromageot, Laschett, de Ménorval, Saunier, Monval, Pottet, Rouveyre, Sudre.

(1) Cette communication est insérée dans le présent bulletin.

En l'absence de M. l'abbé de la Guibourgère, M. F. Herbet remplit les fonctions de président.

Il annonce que la commission nommée dans la précédente réunion n'a pas encore pu se réunir.

M. Advielle analyse le journal du séminariste Goudemetz :

Né à Saint-Pol (Pas-de-Calais), en 1749, il vint à Paris en 1769, au séminaire de Laon, sur la Montagne Sainte-Geneviève. Il donne la liste de ses condisciples. En 1770, le séminaire de Laon ayant été supprimé, Goudemetz passe à celui de Saint-Sulpice. Sobre de détails sur la vie intérieure de cet établissement, il s'étend avec complaisance sur les « parties » qu'il faisait avec ses camarades dans les environs de Paris, voire à l'Opéra. Plus tard, il est chanoine de la collégiale de Champeaux en Brie et il note les curiosités des environs. A la Révolution, il s'enfuit en Angleterre. Aux portes de Londres il rencontre un inconnu qui lui demande où il va et, sur sa réponse qu'il n'en sait rien, l'accueille chez lui et l'entretient jusqu'à son retour en France. Il devient alors curé de...

M. Herbet propose de faire en séance le travail que s'était réservé la commission nommée dans la précédente réunion. Il présente une liste de sujets d'étude, parmi lesquels les Prémontrés de la Croix-Rouge sont choisis.

M. Fromageot analyse une plaquette de M. Bonnassieux sur Saint-Germain des Prés, en l'an X, puis il donne quelques notes sur la longueur des procès sous l'ancien régime : la fabrique de Saint-Sulpice, très endettée par l'édification du monument actuel, avait dû faire de nombreux emprunts hypothécaires et en était arrivée à organiser une loterie. Ces emprunts donnèrent naissance à plusieurs interminables procès qui amenèrent la saisie de l'église, en 1670, au profit d'une dame Lescot. Cet « ordre » dura jusqu'en 1685 au moins.

Ordre du jour de la prochaine séance :

Nomination du bureau.

Les Prémontrés de la Croix-Rouge.

M. Advielle : Abjuration de comédiens et baptême de juifs.

La séance est levée à dix heures et quart.

Vendredi, 10 *mars,* 9 *heures du soir.*

Membres présents : M. l'abbé de la Guibourgère, MM. Le Cholleux, Theo de Bellefonds, Ch. Benoist, Fromageot, Laschett, Letoula, Marin, de Ménorval, Monval, abbé Motet, Raflin, Ch. Saunier, Sudre.

Il est procédé au renouvellement du bureau.

Sont réélus : M. l'abbé de la Guibourgère, président et Le Cholleux, secrétaire. M. l'abbé Motet est choisi comme vice-président.

Aucun document nouveau relatif aux Prémontrés de la Croix-Rouge n'a été trouvé par les membres présents. La question reste à l'ordre du jour de la prochaine séance.

M. Advielle, dans une précédente réunion avait parlé du graveur Nonot, demeurant rue Hillairin-Bertin, comme occupant à la fin du XVIIIe siècle le poste d'organiste d'une église Saint-Germain qu'il avait supposé pouvoir identifier avec Saint-Germain des Prés. M. Fromageot qui vient de lire un ouvrage très bien fait, intitulé : le *Nécrologe de Saint-Germain des Prés,* par l'abbé Vannel, ancien vicaire de la paroisse et fort érudit, a trouvé dans ce livre que l'organiste de cette église, lors de la Révolution, était un nommé Miroir. La supposition de M. Advielle se trouve donc controuvée en ce qui concerne Saint-Germain des Prés.

A propos de cette église, M. Raflin signale les sculptures sur bois de l'orgue actuel. Certaines sont l'œuvre de Corbon, qui fut typographe, sculpteur sur bois et mourut sénateur.

Une discussion, à laquelle prennent part M. l'abbé Motet, M. Monval, M. Saunier, s'engage sur les anciennes tombes de l'église Saint-Sulpice et sur celles de son cimetière.

On en vient à parler de l'esquisse du plafond de Lemoine, sur lequel M. Monval promet de faire une communication à la prochaine réunion.

La séance est levée à dix heures et demie.

COMITÉ C. — INSTITUTIONS (collèges, hôpitaux, marchés), THÉATRES.

Président : M. ALEXANDRE DE HAYE.
Vice-Président : M. FERDEUIL.
Secrétaire : M. BONNET.

Vendredi, 20 janvier, 9 heures du soir.

Membres présents : MM. Alexandre de Haye, Gillet, Herbet, Laschett, Fromageot, G. Letoula, H. Baillière, Dr Dureau, Sudre, Saunier, Monval, G. de Nouvion, Advielle, J. de Nouvion, Menjaud.

Conformément à ce qu'ont fait les deux précédents comités, le comité C nomme une commission composée de MM. Alexandre de Haye, Sudre et Bonnet pour étudier les questions à mettre à l'ordre du jour.

M. Herbet continue ensuite son étude sur les fêtes décadaires en l'an VI et en l'an VII, au Temple de la Victoire.

Trois de ces solennités font l'objet d'une mention spéciale, la Fête de la Jeunesse, celles des Époux et de la Vieillesse fixées respectivement aux 10 germinal, 10 floréal et 10 fructidor.

Toutes trois ont donné lieu à une circulaire de François de Neufchateau, ministre de l'Intérieur qui, dans le style du temps, provoque l'initiative et le zèle des magistrats municipaux.

Ce sont toujours les mêmes soins pour préparer la fête, le même cortège, presque le même parcours; des discours, la grande voix des orgues à Saint-Sulpice; enfin la célébration du mariage devant le peuple assemblé.

A la fête de la Jeunesse, les enfants des écoles primaires, des institutions privées et de l'école de dessin (1) reçoivent le prix de leurs mérites; à l'école pratique de médecine, les suffrages

(1) Aujourd'hui : École des Arts décoratifs.

des étudiants distinguent eux-mêmes deux des leurs dans chacune des trois sections; les jeunes gens de seize ans sont armés par les mains des vieillards et ceux de vingt et un sont admis à l'inscription civique.

A la fête des Époux, ont une place d'honneur et doivent y paraître, les femmes en robe blanche, tous ceux qui pendant le mois ont contracté mariage; puis, les ménages qui ont recueilli des orphelins; puis, les époux en deuil de leurs enfants morts pour la patrie. De ceux-ci, c'est le Comité de Bienfaisance qui a dressé la liste, mais nul n'a répondu à cet appel, souvenir des républiques antiques.

A la fête de la Vieillesse, la municipalité dispose pour les vieillards au cortège de 6 places de loges à l'Opéra. C'est sous une pluie de fleurs répandues en leur honneur par de jeunes enfants que la pièce s'est terminée.

M. Herbet, sa communication terminée, offre à la Société l'important dossier, composé uniquement de pièces originales, dont il s'est servi.

M. Monval présente ensuite sa communication sur l'ancien hôtel des Pompes, rue Mazarine. Il établit sa conviction que le valet dont les historiographes de Molière n'ont pu savoir ni le nom, ni la famille, ni le pays, n'était autre que François Dumouriez Du Perrier, décédé à Paris le 21 juin 1723. C'est lui qui, le premier, institua dans notre ville un corps de sapeurs-pompiers. Du Perrier fut Directeur des Pompes, rue Mazarine, et sur la porte d'entrée de l'hôtel était une plaque portant ces mots : « Pompes publiques du Roi pour remédier aux incendies sans qu'on soit tenu de rien payer. »

M. Monval fait hommage à la Société de son livre : « Le Laquais de Molière » (Tresse et Stock, 1887).

L'ordre du jour de la séance du vendredi 17 février est ainsi réglé :

1° Rapport de la Commission sur les travaux du Comité.

2° M. Fromageot : « La Maison des orphelines de la Paroisse Saint-Sulpice » (1655-1790).

3° M. Gillet : « Notice sur les fondateurs de l'hôpital La Charité » (1520).

Vendredi, 17 février, 9 heures du soir.

Membres présents : MM. Alexandre de Haye, G. de Nouvion, J. de Nouvion, Fromageot, Monval, F. Herbet, Ch. Saunier, L. Sudre, Dr Dureau, Laschett, Gillet, Th. de Bellefonds, de Ménorval, Caussinus.

M. Bonnet, secrétaire, s'étant fait excuser, M. Charles Saunier le remplace.

M. Fromageot communique ses curieuses recherches sur « La Maison des orphelines de la Paroisse Saint-Sulpice ».

M. Fromageot commence par rectifier deux erreurs de l'abbé Lebeuf et d'H. Cocheris qui ont confondu la fondation de cette œuvre avec celle des écoles gratuites.

La Maison des Orphelines fut fondée à la date du 2 mai 1655 par les sieurs de Baussancourt dans une maison de la rue de Grenelle, leur appartenant.

Mais dès 1661 une brouille survient entre le donateur survivant Nicolas de Baussancourt et la fabrique de Saint-Sulpice. Un procès s'en suit qui dure jusqu'en 1700. La maison de refuge ayant été vendue, les orphelines furent installées successivement rue du Petit-Bourbon, puis rue du Vieux-Colombier sur l'emplacement de la caserne des Sapeurs-Pompiers qui occupe, depuis 1815, les locaux mêmes des orphelines dont la maison avait été reconstruite de 1780 à 1790. Cette maison, supprimée en 1790, fut habitée de 1802 à 1813 par des Sœurs de charité. Ce travail est vivement applaudi et le comité est unanime à se joindre à M. le Dr Dureau qui demande son insertion au Bulletin (1).

M. Gillet lit des notes complémentaires sur l'hôpital de la Charité : sa construction projetée sous François Ier, les ressources des frères Saint-Jean de Dieu.

M. Alexandre de Haye communique le rapport élaboré par la Commission, composée de MM. de Haye, Bonnet et Sudre,

(1) Voir pages 53-61.

qui fut chargée de rechercher les sujets à mettre à l'étude. Le Comité choisit en conséquence, pour l'ordre du jour de la prochaine séance, la statistique des établissements de bienfaisance de l'arrondissement.

M. Th. de Bellefonds demande à M. le Dr Dureau des renseignements sur les deux Procope qui ont été médecins.

Prochain ordre du jour :

Élection du bureau.

M. Sudre : Prestation de serment, en l'an VII, à l'hôtel des Monnaies.

Statistique des établissements de bienfaisance.

La séance est levée à onze heures moins vingt.

Vendredi, 17 mars, 9 heures du soir.

Membres présents : MM. Alexandre de Haye, Dr Dureau, Laschett, Marin, Jules Letoula, Herbet, Sudre, Fromageot, Delafontaine, Georges de Nouvion, Jacques de Nouvion, Saunier, Th. de Bellefonds, Bonnet.

Le Comité constitue comme suit son bureau : Président, M. de Haye ; Vice-Président, M. Gillet; Secrétaire, M. Bonnet.

La parole est donnée à M. Sudre qui communique le procès-verbal de la réunion à l'Hôtel des Monnaies, du 2 fluviôse an VII, portant prestation de serment du citoyen Mongez et de tous les fonctionnaires de l'Hôtel.

« Je jure haine à la royauté et à l'anarchie; je jure attachement et fidélité à la République et à la Constitution de l'an III. »

En même temps un arbre de la liberté est planté dans la cour de l'hôtel et le citoyen Mongez prononce un discours où se trouvent à la fois glorifiés, les armes de la République, Buonaparte pour sa campagne d'Égypte et le chimiste Bertholet qui compte parmi les membres de l'Administration des Monnaies.

M. Sudre rappelle ensuite diverses formules de serments prescrites par les lois du 25 brumaire et du 14 fluviôse an VIII ; puis il présente quelques notes sur Mongez, archéologue, né

en 1747; sur Clavière, banquier, né en 1735 et sur Bertholet, chimiste médecin, né en 1748.

M. Herbet donne lecture d'une liste des établissements de bienfaisance fonctionnant dans l'arrondissement.

Au cours de cette lecture, l'ordre du jour de la prochaine séance se trouve ainsi fixé :

M. le Dr Dureau : Notice sur la Congrégation des Petites Sœurs des Pauvres.

M. Laschett : Notice sur la Société de Saint-François Xavier.

M. Fromageot : Communication d'une liste d'anciennes sociétés ayant existé ou existant encore dans le VIe arrondissement.

M. Bonnet : Communication d'une fable de M. Eschenauer lue à une séance de la Société contre la Vivisection.

La séance est levée à onze heures.

COMITÉ D. — Histoire générale, biographies, bibliographie, iconographie.

Président : M. Bruel.
Vice-Président : M. E. Rouveyre.
Secrétaire : M. Monprofit.

Vendredi, 27 janvier, 9 heures du soir.

Membres présents : MM. Bruel, Monprofit, Étienne Charavay, P. Calmette, Dr Dureau, Gerbeaux, F. Herbet, J. Letoula, Ch. Saunier, Rouveyre, Sudre.

M. Ed. Rouveyre donne lecture de quelques notes relatives à Racine, Furstemberg et Servandoni.

A propos de Racine, M. J. Troubat signale le *Port Royal*, de Sainte-Beuve où un chapitre est consacré aux cinq derniers mois de la vie de Racine. Ainsi que les trois précédents comités, le comité D se rallie au vœu du Conseil d'administration et choisit comme sujets d'études, pour ses prochaines réu-

nions : les anciennes fontaines de l'arrondissement et la maison mortuaire de Racine. Car, ainsi que le fait observer M. Monval, si l'on sait où mourut Racine (rue des Marais aujourd'hui Visconti), on ignore exactement l'emplacement de la maison qu'il habitait. La plaque, placée au n° 21, ne signifie rien et ne repose sur aucun document.

M. A. Bruel donne lecture de quelques passages des curieux *Souvenirs et Mémoires,* de M. Dabot, avocat.

Ordre du jour de la prochaine séance :

Fontaines du VIe arrondissement.

Recherches de la maison de Racine.

La séance est levée à dix heures et demie.

Vendredi, 24 *février,* 9 *heures du soir.*

Membres présents : MM. Bruel, Rouveyre, Monprofit, Dr Dureau, Herbet, Laschett, Paul Marin, Marais, Monval, Saunier, Sudre.

M. Monval résume la question du séjour de Racine, rue Visconti. On ne peut savoir exactement dans quelle maison il demeurait. De plus, jamais il n'y habita avec la Champmeslé; la plaque apposée au n° 21, par le propriétaire qui n'a pu s'appuyer que sur des racontars, est la consécration d'une erreur.

Il y a de grandes probabilités pour que Racine, Adrienne Lecouvreur et la Clairon, aient habité le même appartement. Mais cela n'élucide pas la question. Un rapport de police, du temps d'Adrienne Lecouvreur, constate seulement, que la comédienne habitait au *milieu de la rue.*

M. le président communique une liste des anciennes fontaines de l'arrondissement.

M. Herbet rappelle que Chardin est un habitant de l'arrondissement. Il est né rue de Seine et a habité rue du Four, au coin de la rue Princesse. Est-ce le coin de droite ou le coin de gauche?

Prochain ordre du jour :

Topographie de la maison de Chardin.

M. Ed. Rouveyre : Balzac.
D[r] Dureau : biographie du sieur de Blégny.

Vendredi, 24 mars, 9 heures du soir.

Membres présents : MM. F. Herbet, Monprofit, D[r] Dureau, Fromageot, Laschett, Sudre, Saunier, Monval, Marais.

MM. Bruel et Rouveyre se trouvant indisposés, M. Herbet préside.

L'ancien bureau est réélu à l'unanimité.

M. Ch. Saunier signale, dans la bibliothèque municipale installée à la mairie, un curieux rapport sur les eaux de Paris.

Il se compose d'un volume in-4° et d'un atlas.

Le Comité, après un échange d'observations entre MM. Monval et Marais, décide de mettre à son ordre du jour le Palais de l'Institut.

Prochain ordre du jour :
D[r] Dureau : le sieur de Blégny.
L'Institut.

La séance est levée à dix heures et quart.

ASSEMBLÉE GENÉRALE

Samedi, 25 février, 9 heures du soir.

Président : M. Félix Herbet; *Vice-Président :* M. Étienne Charavay; *Secrétaire :* M. Charles Saunier.

M. l'abbé Méritan, empêché par les devoirs de son ministère, s'était fait excuser.

M. le président prononce une éloquente allocution dans laquelle, après avoir rappelé les origines et le but de la société, il convie chacun à faire, en sa faveur, le plus de propagande possible.

Il fait l'éloge de MM. Humbert et Castonnet-Desfosses, dé-

cédés avant d'avoir pu rendre à la société les services qu'elle espérait d'eux.

M. le Secrétaire général, fait un rapport sur les travaux des quatre comités pendant l'année qui vient de s'écouler.

Il insiste sur l'utile influence qu'ils peuvent avoir sur le développement du goût de l'érudition, et remercie tous ceux qui ont apporté, par des communications verbales ou écrites, le tribut de leur savoir à la société.

M. Félix Rabbe fait ensuite une lecture très applaudie sur : Pahin de la Blancherie et le Salon de la Correspondance.

M. Étienne Charavay lui succède pour rappeler, dans une attachante causerie, les incidents et les conséquences de la Fête donnée aux généraux Bonaparte et Moreau, le 16 brumaire, an VIII, dans le temple de la Victoire (église Saint-Sulpice), qui est comme la première étape du coup d'État de Brumaire.

MM. Charavay et Vaillant communiquent à l'assemblée leur rapport sur l'état financier de la société, en se basant sur les chiffres arrêtés le soir même, dans la séance tenue par le conseil d'administration.

L'ordre du jour appelle ensuite l'élection des cinq nouveaux membres du Conseil d'administration qui doivent remplacer ceux qui ont été atteints par le sort.

M. le Président annonce que MM. Demombynes et Luchaire, membres sortants ne se représentent pas. Il tient à les remercier du concours qu'ils ont apporté pendant l'année 1898 à la société et au conseil d'administration.

Le vote des sociétaires présents donne les résultats suivants :

Suffrages exprimés : 40
Majorité absolue : 21

Ont obtenu : MM. E. Muntz et Lafon, 40 voix; M. P. Marais, 39; MM. Sudre et Thureau, 38; M. Charles Benoist, 2; MM. Fromageot, Mareuse et Rouveyre, 1.

En conséquence, M. le Président proclame membres du Conseil d'administration : MM. Lafon, Marais, E. Muntz, Sudre et Thureau.

La séance est levée à dix heures et demie.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Samedi, 25 février, 8 heures et demie du soir.

Membres présents : M. Félix Herbet, président, MM. l'Abbé Méritan et Étienne Charavay, vice-présidents, M. Charles Saunier, secrétaire, MM. Lafon, Caussinus, P. Marais, L. Dorez, Vaillant, Dr Dureau, Monval, Périn, de Ménorval, Th. de Bellefonds.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

L'ordre du jour appelle les comptes du Trésorier. M. E. Charavay qui a bien voulu se charger de leur vérification, en donne le bilan à la date de ce 25 février.

Recettes	212 Cotisations pour 1898, dont une à 10 francs.	1.276	
	6 Membres fondateurs à 100 francs..............	600	
	Total	1.876	
Dépenses	Premier établissement....................	222.55	1.511.80
	Impression du bulletin, frais de cliché...	709	
	Recouvrement des cotisations...........	43.75	
	Achat de livres, documents..............	81.50	
	Indemnités à MM. Tardieu et Gentilhomme.	250	
	Frais de bureau, imprimés, envoi du bulletin etc..............................	205	

Le Conseil d'administration décide, sur la proposition de M. Charavay, de réserver les 600 francs provenant des membres fondateurs. Ils seront placés et on ne les emploiera que dans les cas où il se présenterait une occasion d'acquérir des documents d'une exceptionnelle importance.

Si donc on déduit de la somme de 1876 francs ces 600 francs, il ne reste à l'actif que 1.276 francs alors que le passif se monte à 1.511 fr. 80. La gestion de l'année 1898 se résoud donc par un déficit de 235 fr. 80 qui ne saurait se renouveler puisque les dépenses du premier établissement, presque égales au déficit, ne se produiront plus.

Les comptes ainsi ordonnés sont approuvés, à l'unanimité.

Le Conseil s'occupe ensuite des moyens à employer pour

obtenir des notaires la communication des pièces conservées dans leur étude et ayant un intérêt historique.

Le Conseil nomme une commission de trois membres : MM. Herbet, Charavay et Bruel chargée d'étudier cette question et de s'entendre avec les sociétés similaires et notamment celle de Passy et d'Auteuil, dont le secrétaire général, M. Emile Potin, est venu à la réunion du vendredi, 23 décembre 1898, pour prier la Société historique du VI[e] arrondissement de s'occuper de cette importante question.

La séance est levée à huit heures cinquante.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Vendredi, 10 *mars*, 5 *heures et demie du soir.*

Membres présents : M. Herbet; président, MM. l'abbé Méritan et Étienne Charavay, vice-présidents; M. Charles Saunier secrétaire; MM. Sudre, D[r] Dureau, Vaillant, Marais, Thureau, Theo de Bellefonds, de Ménorval, L. Dorez, Caussinus, Lafont.

Le bureau du Conseil est réélu, à l'unanimité, pour l'année 1899. M. le Président rappelle qu'un certain nombre de volumes avaient été demandés à la Ville de Paris, aux ministères et à diverses sociétés. Comme nulle réponse n'est parvenue, M. Bruel est chargé de faire une demarche auprès du Ministère de l'Instruction publique, M. Herbet, auprès de la Ville de Paris, M. L. Dorez, auprès de la Société d'Histoire de Paris et de l'Ile de France, et M. Charavay auprès de la Société de l'Histoire de la Révolution.

Le Conseil décide d'insérer dans le prochain bulletin les deux lectures faites à l'Assemblée générale par MM. Rabbe et Étienne Charavay. Le même bulletin contiendra également le travail de M. Fromageot, sur la Maison des Orphelines de la

paroisse Saint-Sulpice; de M. Saunier, sur les Réclamations d'objets d'art par la fabrique de Saint-Germain des Prés à l'époque du Concordat; la communication de M. Monval sur le sculpteur Le Hongre. M. l'abbé Méritan signale et offre de laisser publier une curieuse gravure, rehaussée d'aquarelle, représentant le banquet offert à Bonaparte, par les Directeurs, au temple de la Victoire (Saint-Sulpice). Cette gravure, qui correspond à la lecture de M. Charavay, appartient à la fabrique de Saint-Sulpice.

Le bulletin ne sera plus tiré qu'à 300 exemplaires.

M. le Président est chargé de s'entendre avec M. Gillet pour que des exemplaires de son travail sur l'hôpital de la Charité, qui devait précédemment paraître au bulletin et qui doit être publié par les soins de l'Assistance publique, soient réservés aux membres de la Société historique du VI[e] arrondissement.

Le Conseil décide de demander une subvention au conseil municipal ainsi que le font les sociétés similaires.

Plusieurs membres, notamment M. Charavay, insistent sur l'utile rôle des conférences au point de vue de la propagande. Comme des projections en relèvent considérablement l'attrait, M. le Président est chargé de s'enquérir des vues pour projections, intéressant l'arrondissement, que possèdent M. Molteni et des collectionneurs comme M. Mareuse.

Il est décidé que les fonds provenant des membres fondateurs et qui doivent être réservés, seront mis à la Caisse d'épargne par les soins de M. Vaillant.

La séance est levée à six heures quarante.



Grenier et Courtin delin. C. Mutte sculp.

Banquet en l'honneur des généraux Bonaparte et Moreau dans le temple de la Victoire (Saint-Sulpice).

BANQUET DU 15 BRUMAIRE AN VIII

(6 novembre 1799) dans le temple de la Victoire en l'honneur des généraux Bonaparte et Moreau (1).

Il y a un siècle, le palais du Luxembourg était la résidence officielle du gouvernement de la République française. Depuis 1795, les cinq membres du Directoire exécutif y avaient leur demeure. En octobre 1799 ils s'appelaient Barras, Sieyès, Gohier, Roger Ducos et Moulin. Le président temporaire était Louis-Jérôme Gohier, ancien avocat au Parlement de Bretagne, qui avait été successivement député d'Ille-et-Vilaine à l'Assemblée législative, ministre de la Justice en 1793, président du tribunal criminel de la Seine et juge au tribunal de cassation. Le 30 vendémiaire an VIII (22 octobre 1799), il avait à dîner le général Bonaparte, qui était arrivé inopinément d'Égypte (2) et qui se trouvait à Paris depuis le 24 (16 octobre). Gohier et sa femme étaient en relations suivies avec Madame Bonaparte, qui fréquentait beaucoup le palais du Luxembourg et les directeurs (3). Aussi avait-il reçu, au double titre de président du Directoire et d'ami de Joséphine, la visite du général et lui rendait-il sa politesse par un dîner. Cette réunion devait avoir une conséquence que Gohier ne prévoyait pas. Un autre guerrier illustre, Moreau, ayant quitté le commandement de l'armée d'Italie, se trouvait actuellement à Paris (4). Il dînait ce soir-là chez un directeur, le général Moulin. Il vint passer la soirée chez Gohier et il s'y rencontra avec son collègue Bonaparte (5). Ces deux hommes

(1) Lecture faite à l'Assemblée générale du samedi, 25 février 1899.

(2) Bonaparte avait débarqué à Fréjus le mercredi, 17 vendémiaire an VIII (9 octobre 1799), avec les généraux Berthier, Lannes, Murat et Andréossy et les savants Monge et Berthollet.

(3) Le jour de son arrivée, Bonaparte était venu voir Gohier au Luxembourg en compagnie de Monge. (Cf. *Mémoires de Gohier*, t. I, p. 199).

(4) Le *Moniteur* du 23 vendémiaire (15 octobre 1799) annonça en même temps l'arrivée de Bonaparte et de Moreau.

(5) Cf. *Mémoires de Gohier*, t. I, p. 203.

ne s'étaient jamais vus. Ils avaient conquis leur gloire militaire sur des champs de bataille différents, Moreau en Allemagne et Bonaparte en Italie, et, par une curieuse coïncidence, les deux plus célèbres généraux de la République arrivaient presque en même temps à Paris.

Dans le salon de Gohier ils s'observèrent d'abord sans rien dire. Bonaparte rompit le premier le silence et exprima à Moreau le désir qu'il avait de le connaître. Moreau répondit modestement; c'est Gohier qui, dans ses *Mémoires*, rapporte ses paroles : « Vous arrivez d'Égypte victorieux, et moi d'Italie après une grande défaite. » Puis il parla de Joubert et de la bataille de Novi et conclut en ces termes : « C'est toujours le grand nombre qui bat le petit. » Et Bonaparte, lui donnant raison, Gohier dit : « Cependant, général, avec de petites armées, vous en avez souvent battu de grandes. » — « Dans ce cas-là même, répliqua Bonaparte, c'était toujours le petit nombre qui était battu par le grand. Lorsqu'avec de moindres forces j'étais en présence d'une grande armée, groupant avec rapidité la mienne, je tombais comme la foudre sur l'une de ses ailes et je la culbutais. Je profitais ensuite du désordre que cette manœuvre ne manquait jamais de mettre dans l'armée ennemie pour l'attaquer dans une autre partie, toujours avec toutes mes forces. Je la battais ainsi en détail; et la victoire, qui en était le résultat, était toujours, comme vous le voyez, le triomphe du grand nombre sur le petit. »

La conversation était engagée et la glace rompue. Bonaparte n'avait pas perdu sa soirée. Depuis son arrivée, il s'était abouché, grâce à son frère Lucien (1), avec Sieyès, qui méditait un coup d'État contre le Directoire et qui avait besoin d'une épée pour faire réussir ses projets. Or il y avait deux épées à choisir, et Bonaparte n'aimait pas la concurrence. Il n'avait pas quitté

(1) Lucien Bonaparte a écrit à ce sujet : « Mon frère était à peine depuis vingt-quatre heures à Paris qu'il était complètement informé des projets, des espérances, des intentions de Sieyès. Je ne lui laissai rien ignorer. Il n'hésita pas un instant devant moi entre nous et les Jacobins; mais l'accueil unanime qu'il recevait lui parut d'abord exiger de ne repousser personne. » (Cf. *Révolution de Brumaire*, par Lucien Bonaparte; Paris, Charpentier, 1845, in-8°, p. 35).

l'Égypte et son armée et fait une traversée périlleuse pour voir un autre que lui jouer le rôle de sauveur. Il fallait annihiler Moreau et le plus sage était de l'amadouer par des flatteries habiles et de le mettre dans son jeu. C'est ce que Bonaparte venait de faire avec le bonheur qui lui était coutumier. Il sut charmer son rival, et, pour achever la conquête, il lui fit présent d'un damas garni de diamants, qu'il avait rapporté d'Égypte et qui valait dix mille francs (1).

Cependant la situation politique était des plus graves. Le Directoire étaient menacé par un complot ourdi dans son sein et les conseils était partagés en divers partis. Les républicains, les Jacobins, comme les appelait Sieyès, étaient agités par les bruits persistants d'un coup d'État. Des deux côtés on s'observait et on cherchait à s'organiser pour la lutte. Dans les Conseils siégeaient des généraux de marque, tels que Jourdan, le vainqueur de Fleurus, et Augereau, le héros de la campagne d'Italie. Il y avait aussi Bernadotte, ex-ministre de la guerre. De quel côté se rangeraient ces épées? La question devenait encore plus palpitante depuis l'arrivée de Bonaparte et de Moreau. Aussi s'empressait-on auprès de chacun de ces deux généraux, pour tâcher de connaître son opinion ou de l'attacher à sa cause. Bonaparte, dont le plan était arrêté, ne laissait rien percevoir et faisait bonne mine à tous. De son hôtel de la rue de la Victoire, il venait au palais du Luxembonrg, siège du complot, et, pour dissimuler davantage encore ses desseins, il assistait aux séances de l'Institut. C'est ainsi que le dimanche 27 octobre 1799 (5 brumaire) il vint donner à ses collègues des renseignements sur l'état actuel des antiques monuments de l'Egypte et certifier l'existence du canal de Suez, qui reliait les deux mers, et la possibilité de le rétablir, d'après les plans dressés par ses ordres, entreprise que le XIX[e] siècle devait réaliser (2).

Les deux Conseils résolurent de donner, par souscription, un banquet aux généraux Bonaparte et Moreau. Il devait être de

(1) Cf. *Moniteur* du 16 brumaire an VIII (7 novembre 1799).
(2) Cf. *Moniteur* du 9 brumaire (30 octobre 1799).

750 couverts et le prix en était fixé à 30 fr. par tête (1). On choisit naturellement pour cette fête le temple de la Victoire, ci-devant Saint-Sulpice, et on fixa le jour au 15 brumaire (6 novembre). Ce projet ne réunit pas l'unanimité des Conseils. Aux Cinq-Cents une opposition se manifesta. Bernadotte s'offusquait de voir Bonaparte, qui avait abandonné son armée, célébré au même titre que Moreau (2). Jourdan et Augereau (3) déclaraient s'abstenir. Le banquet n'en eut pas moins lieu.

Le mercredi, 6 novembre 1799 (15 brumaire an VIII), vers six heures du soir, les convives pénétrèrent dans le temple de la Victoire, décoré de magnifiques tapisseries et des drapeaux enlevés aux ennemis. Dans le fond du temple, au-dessus du grand autel, se détachait, au milieu des trophées, cette inscription, que la division des esprits rendait ironique : « Soyez unis, vous serez vainqueurs. » Le président du Conseil des Anciens, Lemercier, s'assit au haut de la table; le président du Directoire, Gohier, occupa le milieu à droite; Moreau se plaça à la gauche de celui-ci, puis vint le président du Conseil des Cinq-Cents, Lucien Bonaparte, et à côté de lui son frère. Les préoccupations politiques étaient si pressantes que la froideur régnait parmi les convives, qui s'observaient, au lieu de manger, et se dévisageaient comme des adversaires sur le point d'en venir aux mains. Seul l'orgue, tenu par le célèbre

(1) La *Gazette de France* du 13 brumaire (4 novembre) annonçait le banquet en ces termes : « Le corps législatif doit donner, le 15 de ce mois, dans le temple de la Victoire (ci-devant Saint-Sulpice) une fête aux généraux Bonaparte et Moreau. Le dîner sera, dit-on, de 700 couverts, savoir : 200 personnes invitées et 500 membres des deux Conseils, le reste n'ayant pas voulu contribuer aux frais de la fête. Chaque payant est cotisé à 30 fr. ce qui fait 15.000 francs et 21 fr. 50 ou environ par tête. »

(2) Barras raconte dans ses *Mémoires*, t. IV, p. 35, que deux membres du Conseil des Cinq-Cents vinrent présenter la liste de souscription à Bernadotte, qui refusa sa cotisation et dit : « Je crois que ce dîner doit être différé, jusqu'à ce que Bonaparte ait expliqué d'une manière satisfaisante les raisons qui lui ont fait abandonner son armée. Un homme d'ailleurs, qui a violé la quarantaine, peut très bien avoir apporté la peste, et je ne me soucie point de dîner avec un pestiféré. »

(3) Jourdan et Augereau représentaient au Conseil des Cinq-Cents, le premier, le département de la Haute-Vienne, et le second celui de la Haute-Garonne.

Couperin, rompait un peu la monotomie. Le repas fut vite expédié (1). Les toasts avaient été réglés d'avance, pour éviter toute surprise, et ils avaient même été imprimés (2). Leur laconisme n'était pas compromettant. Le président du Conseil des Anciens but à la République française, le président du Conseil des Cinq-Cents aux armées de terre et de mer, le président du Directoire à la paix, Bonaparte à l'union de tous les Français et Moreau à tous les fidèles alliés de la République. L'amiral espagnol Mazzaredo, qui était au nombre des invités, porta un toast, non prévu, mais toléré en raison de l'alliance espagnole, à la liberté des mers. Aussitôt les toasts, vers huit heures, Bonaparte, qui, dit-on, n'avait mangé que des œufs (3), se leva le premier, fit le tour de la table avec Berthier (4) et entraîna Moreau (5). Il n'eut pas le loisir de

(1) La *Gazette de France* du 17 brumaire (8 novembre), faisait suivre le compte rendu officiel du banquet de ces piquantes considérations :

« Briot et Destrem se sont trouvés au repas; mais on n'a vu ni Jourdan, ni Augereau. Le dîner a été court, silencieux et peu gai. Buonaparte s'est échappé comme un éclair après les toasts. Les instruments de musique ont fait tous les frais de la conversation. Au reste, la plupart des convives avaient dîné, dit-on. On s'est mis à table par bienséance, et, en général, il y avait dans ce repas une tenue diplomatique, un air de contrainte qui prouve qu'on peut se réunir volontairement au même banquet, rompre le même pain et n'avoir pas la même opinion politique, être convives sans être intimes. »

(2) *Toasts du banquet civique du 15 brumaire an VIII*, placard in-fol. (Bibl. nat., Lb42 802). Cette pièce ne mentionne que cinq toasts, après lesquels on lit ces mots : « Ce seront les seuls qui seront portés. » Elle est signée des représentants dont les noms suivent : Beauvais, Gourlay, Frégeville, Devinck-Thierry, Cazenave, Cornet, Barailon, Courtois, Beaupuy, Fargues.

(3) Cf. *Mémoires du général Thiébault*, éd. F. Calmettes, t. III, p. 66.

(4) Voici la version donnée par Gohier (*Mémoires*, I, 226) : « Aussitôt que Bonaparte eût dîné, il se lève, fait le tour des tables avec Berthier, adresse aux députés les plus marquants des choses flatteuses, analogues aux sentiments qu'il leur connaît, et disparaît, sans attendre que les représentants du peuple qui l'avaient invité aient dîné eux-mêmes. » Ce dernier trait est invraisemblable, car Bonaparte ne dut partir qu'après avoir prononcé son toast, c'est-à-dire au dessert.

(5) Le *Moniteur* du 19 brumaire (9 novembre) contenait l'information suivante : « Le grand repas du temple de la Victoire n'a duré qu'une heure. Bonaparte s'est levé vers huit heures et a emmené le général Moreau. »

prêter attention aux couplets composés en l'honneur des deux généraux par les représentants Courtois (1), du Conseil des Anciens, et Félix Faulcon, du Conseil des Cinq-Cents. Voici un spécimen de cette poésie de circonstance.

Courtois célèbre Moreau par ces vers :

Toi, jeune Fabius, qu'a deviné Voltaire
Dans l'un de ses plus beaux portraits
Quand, du sage Mornai peignant le caractère,
Il nous peint Moreau traits pour traits :
Avare du sang de ses frères
Que ton amour sait conserver,
Rejoins nos colonnes guerrières
Pour les conduire ou les sauver;
Mais que l'allégresse publique
Te précède au camp des Français;
Elle est le prix de l'Italique;
Elle est le prix de tes succès (2)

Félix Faulcon unit dans le même éloge Bonaparte, qu'il appelle *Buonaparte*, Moreau, Championnet, Brune et Masséna :

O Buonaparte et toi, Moreau,
Noms chers à la victoire!
Quel est le sublime pinceau
Qui peindra tant de gloire!
Championnet! Brune! Masséna!
Que d'éloges à faire!
Ma foi, mettons et *cætera!*
Puis cherchons un Homère (3).

Ces deux pièces de vers avaient été imprimées et distribuées aux convives.

Il n'était guère plus de huit heures quand on se sépara. Ce banquet, auquel assistaient tous les membres du gouvernement (4), le général Berthier, l'illustre Kosciuszko, tire son

(1) C'est l'auteur du rapport sur les papiers de Robespierre.
(2) Cf. *Moniteur* du 18 brumaire.
(3) Cf. *Gazette de France* du 18 brumaire.
(4) Le *Journal de Paris* du 16 brumaire publia l'information suivante : « Les membres du Directoire ont assisté individuellement et sous l'incognito au dîner qui vient d'être donné aux généraux Moreau et Bonaparte. »

importance des circonstances où il eut lieu. Lucien Bonaparte nous a laissé son impression : « Dans la situation critique où l'on se trouvait, cette fête était devenue une affaire d'État. On s'observait réciproquement et fort sérieusement, et il y avait, certes, plus d'inquiétude que de gaîté parmi les convives (1). »

Bonaparte se rendit avec Moreau du Temple de la Victoire à la demeure de son frère Lucien, rue Verte (aujourd'hui rue de Penthièvre), et là il rencontra Sieyès. L'absence de Jourdan et d'Augereau au banquet était une menace, compensée par le concours, désormais acquis, de Moreau. L'affaire fut convenue pour le 18 et Bonaparte reçut le commandement des troupes. Il laissait à son rival celui du Luxembourg, où les directeurs passaient les dernières heures d'un pouvoir déjà évanoui.

Ainsi, c'est dans notre arrondissement que le coup d'État du 18 brumaire se prépara et s'effectua en partie, il y a un siècle, et le banquet donné dans le temple de la Victoire ne fut pas un des épisodes les moins intéressants de ce mémorable événement. Il doit donc, à ce titre, figurer dans les annales du VIe arrondissement.

Étienne Charavay.

(1) Cf. *Révolution du 18 brumaire,* par Lucien Bonaparte, p. 64. Le passage mérite d'être cité en entier :

« Le 15, on n'était occupé que de cet immense banquet de 750 couverts, préparé dans le temple de la Victoire, ci-devant l'église de Saint-Sulpice. Offert par les deux conseils à Bonaparte et à Moreau, nous désirions qu'il n'y eût pas de scission et nous comptions sur la présence de tous nos collègues, d'après les instances faites auprès de ceux qui désapprouvaient cette fête. Le temple était décoré à profusion de tapisseries magnifiques et de drapeaux, fruit de nos mille victoires. Le président des Anciens était au haut de la table; le président du Directoire occupait le milieu à droite; j'étais placé entre Bonaparte et Moreau. Dans la situation critique où l'on se trouvait, cette fête était devenue une affaire d'état. On s'observait réciproquement et fort sérieusement, et il y avait, certes, plus d'inquiétude que de gaîté parmi les convives... Le célèbre Kosciuszko assistait au banquet. La seule présence de ce grand homme équivalait au toast de la liberté de la Pologne, dont les égards diplomatiques retenaient l'expression. »

PAHIN DE LA BLANCHERIE

ET LE SALON DE LA CORRESPONDANCE (1).

Dans une précédente lecture que j'ai eu l'honneur de faire à une des réunions ordinaires de notre Comité D, j'ai essayé de faire connaître, personnellement, l'homme que nous allons voir, aujourd'hui, à l'œuvre dans une des entreprises privées les plus audacieuses et les plus gigantesques dont notre VIe arrondissement ait été le théâtre à la fin du XVIIIe siècle. C'était toute une révolution, une espèce de 89 scientifique, littéraire et artistique que Pahin de La Blancherie, le mari manqué de celle qui devait s'appeler Madame Roland, avait conçue dès 1775, à l'âge de 23 ans.

Émanciper les connaissances humaines des nombreuses entraves que le préjugé et la routine, les traditions tyranniques des Écoles et des Académies apportaient à leurs progrès; vulgariser la science et l'art en initiant librement le public à leurs découvertes et à leurs productions; mettre en communication journalière les savants et les artistes de la France et de l'étranger; aider les inventeurs et les artistes à secouer toute tutelle gênante et à faire eux-mêmes leurs propres affaires; — tel était le but que La Blancherie se proposait d'atteindre, en fondant à Paris, centre reconnu des lumières et du progrès, une institution, à la fois Salon et Musée, qui serait le rendez-vous de tous les savants et de tous les artistes de l'Europe, et où, en même temps,

(1) Lecture faite à l'Assemblée générale, du samedi 25 février 1899.

seraient exposées, aux yeux du public, les inventions de la science moderne et les œuvres d'art des artistes contemporains.

Comme on le voit, cette entreprise n'embrassait rien moins que le champ tout entier de l'esprit humain, et Pahin de la Blancherie eut le courage de la soutenir à lui seul avec de médiocres ressources pendant 10 ans (de 1778 à 1788), en dépit des nombreux obstacles qu'il rencontra sur sa route, obstacles qui eussent mille fois découragé des hommes moins enthousiastes, ou, si l'on veut, moins présomptueux que lui. Je n'ai pas la prétention de vous retracer aujourd'hui l'histoire complète de cette vaste entreprise. Ce ne sont que quelques aperçus détachés que je veux vous soumettre, sans autre ambition que de vous donner une juste idée de l'intérêt qu'elle peut offrir aux esprits, curieux de se rendre compte du mouvement scientifique et artistique de Paris à la veille de cette révolution qui vint brusquement l'interrompre.

On peut diviser l'histoire de l'établissement de la Blancherie en trois périodes correspondant aux trois locaux différents qu'il a successivement occupés.

La première période va du mois d'avril à la fin d'août 1778; les Assemblées hebdomadaires du Salon, dit *Salon de la Correspondance,* se tiennent dans le modeste appartement que La Blancherie occupe dans l'ancien Collège de Bayeux, rue de La Harpe.

La seconde période embrasse le temps où le Salon de la Correspondance est installé rue de Tournon, dans la maison connue alors sous le nom de *Maison Neuve,* près de l'hôtel de Nivernais. Cette seconde période va du commencement de 1779 jusqu'au 29 février 1780, date du second déménagement de La Blancherie.

La troisième période va du 5 juillet 1781 à la fin de 1787, époque pendant laquelle le Salon de la Correspondance occupe l'hôtel Villayer, rue St-André-des-Arts, ainsi appelé du nom de son premier propriétaire, Renouard, comte de Villayer et d'Auteuil, maître des requêtes et conseiller du roi, qui le fit bâtir en 1707 à côté de l'hôtel de Châteauvieux. Ces deux hôtels ont disparu pour faire place au Lycée Fénelon achevé en 1893 et qui porte aujourd'hui le n° 45.

De la première période, celle de 1778, nous ne savons guère que ce que nous apprend l'article de Grimm que nous avons cité dans notre première lecture, et où, après avoir assez malmené La Blancherie, le malin critique finit par reconnaître que son établissement méritait d'être encouragé, vu les grands avantages qu'en pourraient retirer les sciences et les arts et ceux qui les cultivent.

La Blancherie, du reste, en habile homme qu'il était, n'avait rien négligé pour donner aux débuts de son entreprise tout l'éclat désirable. Dès le commencement de 1778, il avait lancé à profusion des prospectus, fait appel à tous les savants, artistes et amateurs de la France et de l'étranger, aux ministres et aux souverains de l'Europe. Ce qui permettra, dix ans plus tard, à Rivarol, de dire de lui, dans son *petit Almanach de nos grands hommes :*

« M. de la Blancherie, agent général de la littérature, des sciences et des arts, un des plus puissants génies de ce siècle. Il avait conçu un projet admirable qui devait le conduire à la plus haute fortune, et pour l'exécution duquel il ne demandait qu'une ville impériale, où tous les souverains de l'Europe devaient s'assembler et traiter avec lui. Il avait fort bien expliqué ses vues dans un Journal de sa composition; mais l'Europe, occupée de je ne sais quels intérêts du moment, négligea le grand projet de M. de La Blancherie; la ville impériale ne fut point accordée, les souverains ne s'assemblèrent

pas, et le grand homme resta seul avec ses plans et son génie rue St-André des Arts, près l'égout. O temps! ô mœurs! »

Ce persiflage du grand ironiste est aussi injuste que spirituel. Passe encore des railleries sur le génie de La Blancherie; mais son œuvre, qui n'avait rien à faire avec le génie, méritait mieux que cette sanglante boutade. Ainsi en jugea la plus grande autorité scientifique de l'Europe, l'Académie Royale des sciences de Paris, que La Blancherie sut mettre dans ses intérêts. Sur sa demande, l'Académie des sciences chargea un certain nombre de ses membres, et non des moindres, de lui rendre compte de l'institution nouvelle. La commission nommée pour l'étudier se compose de l'illustre Franklin, alors représentant des États-Unis de l'Amérique à Paris, de J.-B. Leroi, l'inventeur de la première machine électrique dont on ait fait usage en France, du marquis de Condorcet, déjà célèbre comme mathématicien et comme philosophe, et de l'astronome De la Lande.

Le rapport, rédigé par De la Lande et daté du 20 mai 1778, était des plus favorables à La Blancherie et à son institution. En voici quelques lignes :

« Nous avons pris, disait le rapporteur, une connaissance détaillée du plan qu'il a formé, et des moyens d'exécution qu'il s'est procurés; nous avons assisté à ses assemblées hebdomadaires; nous y avons vu des savants, des artistes et des amateurs de presque toutes les parties de l'Europe; nous avons vu dans ses registres les preuves d'une Correspondance qu'il n'a pu former qu'avec beaucoup de temps et de peine, et nous avons été témoins d'une activité et d'un zèle qui sont très rares, et qui ne peuvent être que très utiles au progrès des sciences et des arts. Cette assemblée, ouverte tous les mercredis à tous les voyageurs distingués, à tous les savants, les gens de lettres, les artistes et les amateurs dignes de ce nom, présente un point

de réunion et de communication qui est intéressant. On doit rendre cette justice à M. de La Blancherie que, devenant, selon son plan, l'agent général des savants, des gens de lettres, des artistes et des étrangers distingués, il a déjà eu plusieurs occasions de mériter leur reconnaissance. Plus il sera encouragé, plus il deviendra utile, soit aux Français, soit aux étrangers; et l'Académie ne pourra voir qu'avec plaisir le succès de cet établissement. »

Le projet de La Blancherie trouva le même bienveillant accueil auprès de la Société Royale de Médecine, qui lui donna aussi son approbation. Il faut dire que La Blancherie s'en montra reconnaissant. Il n'y a pas dans ces dix années, un progrès de la médecine et de la chirurgie qu'il n'ait enregistré dans son Journal.

L'Académie Royale de peinture et de sculpture vit son projet d'un moins bon œil. Il lui eût été difficile de ne pas s'effaroucher d'une entreprise qui tendait à émanciper l'art du servage traditionnel. Elle venait justement d'obtenir du roi, par un édit du 15 mars, la suppression de l'Académie de Saint-Luc, dont les rares expositions lui portaient ombrage. Le Salon de La Blancherie devait recueillir les victimes du monopole académique et donner asile à tout ce que la très scrupuleuse et pudibonde Académie rejetait de ses expositions comme indigne du *grand art* ou attentatoire à la morale publique. C'est ainsi, par exemple, qu'en décembre 1779, La Blancherie, lui aussi cependant très respectueux observateur des convenances et de la décence publique au point d'éloigner de la vue des dames tout objet qui pourrait blesser leur délicatesse, tels que les pièces d'anatomie, faisait une exposition particulière et réservée de la *Bethsabé sortant du bain*, du peintre Bonieu, exclue du Salon de l'Académie, « et achetée, dit le catalogue, par un prince bien connu pour son goût éclairé pour les

arts. » Ce prince était le comte d'Artois, qui collectionnait dans ses appartements de Versailles les tableaux de ce genre.

Disons, en passant, que le goût du comte d'Artois faisait loi aussi, en matière moins élevée. Ce fut une grave question à débattre dans l'Assemblée, de savoir jusqu'à quel point on admettrait à l'exposition les produits de l'industrie vulgaire, tels par exemple, les tricots du sieur Caillou, et les chaussures imperméables du sieur Potot. La question fut tranchée par cette double considération « que tout ce « qui tendait à la perfection des arts dans quelque genre « que ce fût, méritait les plus grands encouragements, et « que, d'ailleurs, on ne pouvait rien refuser au sieur Potot, « dont les chaussures imperméables étaient adoptées par « Mgr le comte d'Artois. »

Ces dispositions hostiles de l'Académie royale de peinture et de sculpture à l'endroit de l'établissement de La Blancherie expliquent jusqu'à un certain point la modestie et l'humilité de son attitude en face de la toute-puissante Compagnie : « Maîtres de l'art, s'écrie-t-il en s'adressant aux Académiciens, il n'appartient qu'à vous de vous juger ! »

Les débuts de l'Assemblée dans le modeste appartement de la rue de La Harpe furent assez heureux, et ne manquèrent pas d'éclat.

Des réunions où fréquentaient des grands seigneurs tels que le marquis d'Anspach, le duc de Béthune-Charost, le baron d'Espagnac, lieutenant général des armées du roi, des savants tels que d'Alembert, Condorcet et Franklin, étaient bien faites pour éveiller dans l'élite des esprits la curiosité et l'intérêt. Tous les voyageurs, amateurs de science ou d'art, s'empressaient, pendant leur séjour à Paris, d'aller frapper à la porte de La Blancherie, et de

s'enquérir, *de visu*, de la réalité des merveilles annoncées par les prospectus. Aussi, comme nous l'apprend Grimm, les assemblées étaient devenues, dès le mois de mai, si nombreuses que l'appartement de la rue de la Harpe ne pouvait plus les contenir. Il fallut songer à prendre un local plus spacieux, et à la fin de l'année, La Blancherie transporta ses pénates dans la rue de Tournon.

Si cette première période de 1778 n'a pas laissé beaucoup de traces, la seconde et la troisième, en revanche, nous sont parfaitement connues, grâce au Journal hebdomadaire de La Blancherie, les *Nouvelles de la République des Lettres et des Arts*, qui, annoncé dès le mois de mai 1778, ne fait son apparition qu'à partir du 26 janvier 1779.

Ce journal a pour nous un double intérêt : 1° de nous faire assister semaine par semaine aux assemblées et aux expositions du Salon de la Correspondance, à l'aide du catalogue explicatif et descriptif détaillé, que nous en donne chaque numéro qui les suit; et 2° de nous retracer, du mouvement scientifique, artistique et industriel de Paris et du reste de l'Europe, à cette époque, un tableau qu'on chercherait vainement ailleurs.

Celui qui aurait le courage d'y relever, comme l'a fait Bellier de la Chavignerie pour les peintres de l'école française, le catalogue des savants, artistes, hommes de lettres, industriels et artisans en tout genre, dont les noms ou les œuvres ont figuré dans le Salon de La Blancherie ou dans les extraits de sa Correspondance, rendrait un véritable service à l'histoire intellectuelle du temps. Il y aurait, en particulier, pour quelque musicien érudit, un bien curieux chapitre à écrire sur les musiciens plus ou moins célèbres qui se sont fait entendre sur des instruments de leur invention, ou dans des œuvres de leur composition, dans le Salon

de la Correspondance, de 1779 à 1788. Si, comme nous l'espérons, le développement ultérieur de notre société et surtout l'accroissement de ses fonds lui permettaient un jour de publier séparément à ses frais des documents plus étendus que ceux qui peuvent entrer dans son Bulletin trimestriel, je n'hésiterais pas à indiquer la réimpression des comptes rendus des assemblées de la rue de Tournon et de la rue St-André-des-Arts, comme une des plus intéressantes au point de vue local et à celui de l'histoire des sciences et des arts à la fin du dix-huitième siècle.

Mais qui, aujourd'hui, s'avise de consulter les *Nouvelles de la République des Lettres et des Arts?* Il faut dire aussi que cet ouvrage est devenu rarissime, au moins dans un état de conservation complet. La collection la moins incomplète que j'aie pu consulter est celle qui se trouve à la Bibliothèque Nationale, faisant partie de la réserve à titre de rareté, composée de 8 volumes in-4°. Heureusement, l'exemplaire de l'Arsenal, qui ne comprend que deux volumes, supplée en partie aux lacunes de celui de la Bibliothèque Nationale, dont il semble n'être qu'une partie détachée.

Ce journal a encore pour nous une autre sorte d'intérêt au point de vue historique. Les principaux personnages du temps y revivent, tels que se les représentaient les opinions optimistes des contemporains ; les principaux événements s'y reflètent dans la description des assemblées, où ils trouvent un fidèle et pittoresque écho ; ce n'est pas, en particulier, un des moindres intérêts qu'offre le Salon de la Correspondance, d'y voir se coudoyer, avec les grands seigneurs et les grandes dames et s'entretenir courtoisement de sujets littéraires ou scientifiques, des hommes qui tout à l'heure vont embraser la France du feu de leurs harangues ou de

leurs pamphlets. Un certain nombre d'entre eux, collaborateurs de La Blancherie, hommes de lettres ou savants, deviendront les tribuns et les démagogues de 89 et de 93. Voici Bailly, avec son *Histoire de l'Astronomie ;* Condorcet, avec ses *Éloges des savants;* Linguet avec ses *Annales;* Moreau de Saint-Méry, avec son ouvrage sur les *Lois et Constitutions des Colonies françaises de l'Amérique;* Sylvain Maréchal, le galant poète des Bergeries, le chantre des *Amours des colombes*, dont les vers charment l'assemblée, en attendant qu'il écrive l'*Almanach des honnêtes gens* et le *Dictionnaire des Athées;* Carra, avec son *Histoire de la Grèce*, et ses *Principes de physique;* Brissot avec son *Histoire de l'Angleterre* et sa *Théorie* humanitaire *des Lois criminelles;* Marat, avec ses *Nouvelles découvertes sur la lumière, le feu et l'électricité ;* jusqu'à Robespierre lui-même, alors directeur de l'Académie royale des belles-lettres d'Arras, répondant aux nouveaux académiciens, le baron de Courcel ou Mlle de Kéralio.

Brissot a longuement raconté, dans ses *Mémoires*, ses relations avec La Blancherie, sa collaboration aux *Nouvelles de la République des Lettres et des Arts* jusqu'au jour où, comme il le dit, « l'entêtement de cet homme qui, très ignorant, voulait s'ériger en juge de tout, » l'en dégoûta. « La Blancherie, ajoute-t-il, avait une difficulté pour écrire et pour composer qui me rappelaient les douleurs de l'enfantement, et il me semblait que j'en étais saisi, lorsque j'étais à ses côtés. » Ce qui a fait le plus de tort à Brissot comme écrivain, c'est cette prodigieuse facilité dont il était doué, et qui lui faisait prendre en pitié le laborieux enfantement de La Blancherie.

Nulle part, les doctrines scientifiques de Marat ne sont exposées avec tant de complaisance et d'enthousiasme que

dans le journal de La Blancherie en 1781 et 1782. Marat, qui avait alors renoncé à la médecine pour se consacrer entièrement aux sciences, faisait alors chez lui de fort curieuses expériences sur la lumière, auxquelles étaient conviés les amateurs de physique. La Blancherie et Brissot étaient ses auditeurs assidus et ses plus ardents prôneurs. Leurs articles scandalisèrent au plus haut point les savants, importunés du bruit qui se faisait autour de cet audacieux inconnu, qui osait attaquer Newton et s'insurger contre les théories académiques. Le Journal de La Blancherie fut mis à l'index. Il dut se justifier et le fit avec courage. On lisait dans le n° du 12 décembre 1781 : « Nous avons parlé plusieurs fois de M. Marat, non comme juges, mais comme historiens. Ne voilà-t-il pas qu'on crie contre nous : vous deviez n'en rien dire, nous affirme-t-on. Eh, Messieurs, vous vous fâchez si fort, que vous nous donnez raison. Quels que soient vos motifs ou pour nous chercher querelle, ou pour en vouloir à M. Marat, nous ne pouvons taire tout ce qui, intéressant les sciences et les arts, aura de la publicité ou en aura besoin. »

Il fut même question, quelques mois après, pour donner plus de publicité aux expériences de Marat, de les lui faire répéter au Salon de la Correspondance. Je dois la connaissance de ce fait à l'obligeance de notre savant et excellent confrère, M. le Dr Dureau, qui a bien voulu me communiquer un billet autographe de La Blancherie à Marat, du 19 juin 1782, où il lui rappelle la promesse qu'il lui a faite de rendre l'Assemblée témoin de ses expériences sur la lumière. Ce projet, nous ne savons pourquoi, n'eut pas de suite ; les expériences de Marat sur la lumière eussent mérité à coup sûr d'intéresser l'Assemblée au moins autant que celles du sieur Le Bailly, qui, le 14 et le

21 avril 1779, « fit voir, dit le compte rendu de ces séances, aux plus grands applaudissements de l'Assemblée, une espèce de *feu d'artifice* produit par des transparents et par des effets de lumière très ingénieusement combinés dans une pièce de mécanique ayant la forme d'un théâtre et tenant dans l'embrasure d'une croisée : colonnes tournantes, cascades, gerbes, salamandres poursuivant des papillons, enfin un sacrifice à Junon par l'amour conjugal, tout cela sans odeur et sans bruit ».

Il serait trop long et peut-être fastidieux de vous faire assister aux assemblées de la rue de Tournon et de la rue Saint-André-des-Arts en vous mettant sous les yeux quelques-unes des séances, telles qu'elles sont décrites dans le Journal de La Blancherie . Nous avons, pour nous y introduire, en dehors des comptes rendus de M. l'agent général, une curieuse lettre écrite au *Courrier de l'Europe* par un anglais qui a visité le Salon de la Correspondance de la rue de Tournon, et n'a rien de plus pressé, en rentrant à Londres, que de faire au public la confidence de son enchantement. Cette lettre nous rend assez fidèlement le caractère de La Blancherie et la physionomie des séances de l'Assemblée.

Au Rédacteur du Courrier de l'Europe.

Londres, 8 mai 1779.

J'arrive de France et je viens de passer à Paris au retour d'un voyage d'Italie. Amateur des sciences et des arts, et recherchant beaucoup la connaissance des hommes qui les cultivent, je m'étais muni en Italie de quelques lettres pour des savants et des artistes de Paris; on m'en avait donné une particulièrement pour M. de la Blancherie, agent général de la Correspondance pour les sciences et les arts, de laquelle on m'avait promis les plus grands agréments. Je me suis pré-

senté chez M. de la Blancherie, il était à Versailles. On me fit laisser ma lettre et mon adresse; et le lendemain, on vint me trouver de la part de M. de la Blancherie, avec l'invitation la plus obligeante de sa part de venir chez lui, à une heure qu'il m'indiquait. Je ne vous exprimerai jamais avec quel zèle il m'a prévenu par ses questions, sur tout ce qu'il pouvait faire qui me fût agréable; j'étais stupéfait, en même temps que j'admirais de voir que mes remerciements ne lui paraissaient point dus, M. de la Blancherie ne cessant de me répéter qu'étant à mes ordres, il remplissait les devoirs de sa place. J'avais de l'humeur en voyant ce que la capitale de la France offrait de supérieur à nous, un établissement gratuit qui s'étend jusqu'à ses ennemis... Je fais des questions sur la singularité de cette institution; on me remet une brochure que je vous adresse, et je suis encore plus étonné après l'avoir parcourue, de voir dans un jeune homme de 26 ans au plus, l'auteur du plus vaste projet qui ait jamais été formé, et d'apprendre qu'il est dans toutes ses parties mis en exécution. Je vous envoie ce plan, vous engageant, pour la gloire des sciences et des arts, à le publier en entier.

Après avoir concerté avec M. de la Blancherie des mesures pour voir des personnes et des choses dignes de curiosité, je me rendis à l'assemblée : des tableaux anciens et modernes, des ouvrages de sculpture, des pièces de mécanique, des objets de manufacture, des livres en tout genre et de tout pays, des morceaux d'histoire naturelle, des estampes étaient placés tout autour et au milieu des pièces, et je me trouvai bientôt pressé et reculé par une foule d'hommes intéressants et célèbres que, successivement, M. de la Blancherie allait recevoir, près desquels il nous conduisait (car nous étions plusieurs étrangers) et auxquels il nous présentait en nous faisant connaître par nos goûts.

Que vous dirai-je, Monsieur? En une heure et demie, nous vîmes passer sous nos yeux une partie des plus savants hommes de cette ville. Vous citerai-je le Dr Franklin lui-même, que j'étais charmé de voir ailleurs que chez lui. Je croyais revoir le Portique, le Lycée! Je voyais, en effet, davantage : la satisfaction et la liberté régnaient parmi cette

multitude d'hommes qui se succédèrent pendant l'espace de quatre heures (de cinq à neuf heures du soir; plus tard l'exposition fut ouverte en outre de onze heures à deux heures). Les uns, en groupe, assistaient aux démonstrations des ouvrages mécaniques, d'autres, assis en cercles différents, conversaient sur quelque objet des sciences ou des arts, plusieurs faisaient des observations sur le prix et le mérite des tableaux; quelques-uns, réunis à part, lisaient séparément ou tout haut des passages de livres; ici une conversation en allemand, là une en anglais, et partout des grands seigneurs mêlés avec des savants et des artistes : un géomètre, un serrurier, un peintre, un musicien, etc. M. de la Blancherie, que je ne quittais ni de cœur, ni des yeux, se portant de tous côtés avec une activité étonnante, répondant aux questions de chacun, faisant politesse à tout le monde; aux portes des quatres pièces étaient des personnes chargées de servir ce qui peut être utile. Cependant on me dit que cette institution avait rencontré beaucoup d'obstacles, que ses succès donnaient même beaucoup d'humeur à plusieurs personnes, qu'il n'y avait eu qu'un courage des plus extraordinaires qui eût pu faire triompher son auteur des cabales de l'envie et de la jalousie, et qu'il y avait dans les sociétés et dans les cafés des hommes apostés pour lui nuire; que les papiers publics même s'étaient accordés à garder le silence, espérant renverser cet établissement, si on lui ôtait la ressource des souscriptions.

Je ne fus point étonné de cela, Monsieur, et ce que l'on m'ajouta à cet égard de la persévérance de M. de la Blancherie, de la politesse avec laquelle il répondait aux infâmes procédés de ses ennemis, me pénétra pour lui de l'estime la plus parfaite. Je devais partir le lendemain, je voulus prendre congé de lui. Il eut la bonté de me témoigner des regrets de ce qu'il m'avait connu si peu de temps, et m'ayant prié de me charger, pour Londres, de quelques paquets qui lui avaient été remis par des savants, il me fit promettre de lui procurer l'occasion de m'être utile et agréable, et moi je me promis de consigner dans vos feuilles impartiales ces témoignages de la reconnaissance que je lui dois, et à laquelle j'invite tous mes compatriotes en les félicitant d'avoir un correspondant si

aimable, que je suis peut-être le premier à leur annoncer... Je suis...

Richard Derb...

Un des traits les plus saillants et les plus caractéristiques des Assemblées et du Journal de la Blancherie, c'est l'enthousiasme et le dévouement qui s'y manifestent presque à chaque semaine pour ce jeune roi, dont les réformes libérales font tressaillir la France d'espérance et d'allégresse.

Ceux d'entre vous, Messieurs, qui ont entendu ma première lecture se rappellent sans doute avec quelle ardeur chevaleresque La Blancherie, en 1775, dans son unique ouvrage : *Histoire d'un jeune homme pour servir d'école aux pères et mères*, s'engageait à dévouer sa vie au service et à la défense du jeune roi, en lui promettant de lui dédier le livre encyclopédique qu'il méditait alors sur l'homme, et dont il attendait la régénération de l'humanité : « Quel qu'il soit alors, ce roi des Français, s'écriait-il, je lui dirai tout ce que l'amour, l'humanité, le patriotisme, la religion peuvent inspirer. Les expressions me manqueront, mais le courage ne me manquera pas. S'il a des traîtres autour de son trône, je les lui nommerai au nom de la nation. Je la lui ferai connaître, cette nation généreuse, qui rend justice à la bonté de ses rois, etc... »

Il est probable que ces lignes, qui parurent à quelques-uns subversives et révolutionnaires, passèrent sous les yeux de Louis XVI, à qui elles ne durent pas déplaire. En tout cas, le moment était venu pour La Blancherie de tenir sa promesse, et il allait, sinon lui dénoncer les traîtres qui pouvaient entourer son trône, au moins lui montrer de combien de façons diverses l'art pouvait s'inspirer de la reconnaissance et de l'amour d'une nation pour son

souverain. De quel doux orgueil son cœur dut se gonfler lorsque, aussitôt après la première exposition de la rue de Tournon, le roi, qui ne pouvait se mêler en personne à l'Assemblée, le manda aux Tuileries, et se fit apporter au palais, pour être vus de lui et de sa famille, les objets qui y avaient figuré !

Le 6 février 1779, La Blancherie était admis à mettre sous les yeux de Leurs Majestés et de la famille royale les objets suivants : le microscope du sieur d'Ellebare, opticien ; le lit mécanique du sieur Mathieu fils, une boîte guillochée, les portraits du roi et de M. Franklin (rapprochement dont il était difficile alors de deviner la mystérieuse et prophétique signification) ; des ouvrages d'orfèvrerie exécutés au tour, du sieur Mané orfèvre ; des nattes d'ivoire, faites dans l'Indoustan, deux tableaux du sieur Kimly, peintre de l'électeur Palatin ; le plan de Versailles en émail par le sieur Miroglio. Le roi poussa la courtoisie jusqu'à vouloir complimenter deux des exposants en personne : le sieur d'Ellebarre et le sieur Mathieu. « C'est ainsi, dira plus tard La Blancherie, que les palais des Rois sont ouverts aux Nations ! »

La reconnaissance de La Blancherie est à la hauteur du bienfait, et Louis XVI eût été bien ingrat, s'il ne se fût pas montré sensible aux témoignages flatteurs qui lui venaient du Salon de la Correspondance. On ferait une bien curieuse collection en réunissant les peintures, sculptures, miniatures, émaux, cires, dessins, bas-reliefs, portraits ou allégories, projets de monuments, meubles et bibelots de toute sorte, qui furent exposés en l'honneur du roi et de la famille royale dans le Salon de La Blancherie de 1779 à 1788.

Nous recommandons, en particulier, aux amateurs cer-

tain secrétaire, du mécanisme le plus compliqué, vendu au roi par un ébéniste allemand, David Roetgen, se disant mécanicien de la Reine. Ce secrétaire avait sept portes à secret, représentant chacune en relief un des arts libéraux. La sculpture y était figurée sous l'emblème d'un sculpteur occupé à graver le nom de la reine sur le piédestal d'une colonne, à laquelle Minerve attache le portrait de Sa Majesté. Le tout était surmonté d'une pendule représentant Apollon sur le Parnasse et exécutant 12 airs sur de très belles mélodies, sur un forte-piano accompagné de deux flûtes.

A l'exposition du 14 avril 1779, « faite avec un concours de monde plus considérable qu'il n'avait encore été », dit le catalogue, parut un *Tableau de fleurs allégoriques*, sur l'heureux accouchement de la reine de France, par M. de Montpetit, peintre inventeur du genre *éludorique*, rue du Gros-Chenet. Il s'agit de l'enfant qui deviendra Madame Royale. La description qu'en fait le catalogue mérite d'être textuellement citée.

« Deux vases d'or sont joints ensemble par une chaîne en lac d'amour, fermée d'un cœur orné des lettres initiales des deux noms du roi et de la reine; un de ces vases, d'une forme mâle, est décoré des armes de France, et l'autre plus délicat, présente celles d'Autriche; du premier sort une tige de lys, et du second un bouquet de roses; la fleur de lys la plus apparente porte le portrait du roi, et la plus belle rose celui de la reine; l'une et l'autre sont accolées, et leurs feuilles se mêlent voluptueusement; de ces deux fleurs s'élève une tige de boutons de lys à l'infini, l'un desquels est ouvert et découvre le portrait de la princesse nouvellement née; un second, prêt à éclore, est entr'ouvert, et laisse apercevoir une partie de la couronne de Dauphin, le tout mêlé agréablement de myrtes, de jasmins et d'immortelles. Ces deux vases sont posés sur un tapis de velours bleu de roi, sur lequel sont épars des frag-

ments de feuilles mêlés de rosée. Sa Majesté a bien voulu permettre que l'auteur en fît hommage à l'impératrice reine, comme grand'mère et marraine de la jeune princesse. »

En 1781, un bas-relief du sculpteur Dardel représente le roi, conduit par la Sagesse, étendant son sceptre sur la mer couverte de vaisseaux; « l'artiste, dit le catalogue, ayant voulu exprimer que la marine de France a été rétablie *aussitôt que le roi l'a voulu.* »

Nous connaissons tous quelqu'un en France qui serait bien heureux aujourd'hui de retrouver le sceptre magique de Louis XVI !

Naturellement, grands seigneurs et grandes dames de la cour sont, à l'occasion, associés à ces hommages flatteurs.

Il y a, à cette époque, une figure de femme, de princesse, qui par sa beauté, sa grâce et ses séductions de toute sorte attire l'attention générale de la France. Inséparable de la reine dans les beaux jours comme elle le sera aux jours terribles, elle rayonne dans le Salon de La Blancherie de tout l'éclat de sa jeunesse et de ses charmes ; il n'y a pas assez d'auréoles pour cette tête destinée à subir les plus infâmes outrages. Ce fut pour l'Assemblée de la rue de Tournon un jour de fête sans seconde que le 5 mai 1779 où, comme une simple mortelle, la princesse de Lamballe alla voir les objets exposés. Dans une des expositions suivantes, parut un tableau allégorique en souvenir de cette radieuse apparition, avec ces vers improvisés par l'un des cinquante poètes ordinaires de l'Assemblée, dont le nom ira grossir *le Petit Almanach de nos Grands hommes,* le chevalier de Cubières :

> Du haut des célestes remparts,
> Quelle immortelle est descendue
> Dans le sanctuaire des arts?

Est-ce Junon, Vénus ou Pallas que j'ai vue?
Non, non; lorsque Lamballe ici m'est apparue,
Ces trois divinités ont frappé mes regards;
Majesté, grâce, sagesse,
Lamballe les unit, Lamballe est tour à tour,
L'appui des malheureux, des talents la déesse,
Celle qui préside à l'amour.
Oui, son pouvoir s'étend sur tout ce qui respire;
Avec l'épouse de Louis
Est divisé son triple empire,
Et par elle ses droits sont encore affermis.
Sculpteurs, peintres et poètes,
O vous qui, dans ces lieux, avez vu ses attraits,
Venez, accourez tous, préparez vos palettes,
Vos plumes, vos ciseaux, et rendez-nous ses traits.
Aux murs de ce Lycée appendez son image :
Celle d'Antoinette déjà
Y reçoit notre pur hommage (1).

Cet appel fut entendu et, l'année suivante, paraissait rue Saint-André-des-Arts le portrait de Mme de Lamballe par Mlle Lemoine. Deux ans après, une maladie ayant fait craindre pour ses jours, l'Assemblée s'en émut et M. de Verlac improvisa à ce sujet les vers suivants :

O Jupiter, dit Vénus à Jupiter,
Épargne-nous!
Mais, dit le maître du tonnerre,
Belle éplorée, y pensez-vous?
Sur la plus touchante des grâces
Que peut le destin furieux?
Allez... riez de ces menaces :
N'est-elle pas du sang des dieux?

Ces apothéoses devaient trouver une terrible expiation dans le mot de Barnave qui est la cruelle antithèse de ce dernier vers : « *Le sang qui a coulé est-il donc si pur?* »

(1) Dès 1780, le buste de la reine, donné par l'auteur, M. Boiseau, sculpteur du roi, avait été solennellement placé à demeure dans le Salon de la Correspondance.

Ce que nous venons de dire suffit pour indiquer quel intérêt peut offrir, au point de vue de l'histoire du temps, le Journal de La Blancherie et, en même temps, pour nous donner une idée de la physionomie des Assemblées de la rue de Tournon et de la rue Saint-André-des-Arts. Je voudrais maintenant, le plus brièvement possible, pour ne pas abuser de votre bienveillante attention, esquisser les principales phases par où a passé le Salon de la Correspondance jusqu'à sa fermeture définitive à la fin de 1787.

Le 8 mai 1780, le continuateur des *Mémoires secrets* de Bachaumont écrivait :

« Ce qu'on avait prévu du projet de M. de La Blancherie vient d'arriver. Dès la fin du carême, il a feint une indisposition, sous prétexte de laquelle il a interrompu ses assemblées et son journal. Cette interruption dure encore, et comme elle tient à une maladie de bourse très considérable, il est à craindre qu'elle ne fasse qu'augmenter. Son propriétaire (de la rue de Tournon), l'a engagé de déloger, ses créanciers le poursuivent, et à moins que le gouvernement ne lui accorde des secours, comme il tirait toutes ses ressources de sa feuille hebdomadaire qui n'a plus d'aliment, c'est un homme absolument noyé. »

La Blancherie, en effet, dut interrompre plus d'un an et les assemblées et le journal. Mais il n'était pas aussi absolument noyé que le prétendaient les *Mémoires secrets;* et le 28 juin 1781, ces mêmes Mémoires annonçaient : « La Blancherie revient sur l'eau; il annonce 40 souscripteurs de la première qualité, qui se rendent ses cautions d'un hôtel superbe qu'il a loué rue Saint-André-des-Arts. » La Blancherie nous fait connaître lui-même les 40 souscripteurs de première qualité, qu'il appelle *protecteurs,* et qui, à ce titre, distingués des simples associés, payaient une contribution annuelle de quatre louis. C'était, avec les

membres de la famille royale, la fine fleur de l'aristocratie française, tous les grands noms que, dans quelques années, l'émigration, l'exil ou la guillotine rendront si tragiquement historiques. Ce nombre s'augmenta dans les années suivantes. En août 1782, La Blancherie comptait 94 protecteurs, et 163 associés ordinaires, ceux-ci, payant une contribution annuelle de deux louis. C'est l'époque brillante du Salon de la Correspondance.

Malheureusement, les fonds rentraient assez inexactement, et si quelques grands seigneurs, comme le cardinal prince de Rohan, doublaient la contribution, un grand nombre se faisaient tirer l'oreille, et au bout de l'année, la caisse se trouvait en déficit. A chaque instant, La Blancherie est obligé, dans son Journal, de rappeler à l'ordre ses illustres associés, s'ils ne veulent pas le mettre dans la nécessité de fermer boutique. Il se vit deux fois dans cette triste obligation : la première, comme nous venons de le voir, en 1780, et la seconde en 1784. Un an encore, Assemblée et Journal furent interrompus.

L'année précédente, pour prévenir cette catastrophe, et imposer silence à ses contradicteurs et à ses ennemis, La Blancherie avait fait auprès des ministres toutes les démarches qu'un homme peut faire, afin d'obtenir à son établissement une sanction légale, des Lettres patentes, mais il avait trouvé un opposant inflexible dans le Directeur général des Bâtiments du Roi, le ministre des Beaux-Arts d'alors, le comte d'Angivillers.

La Blancherie nous a livré lui-même toutes les pièces de cette douloureuse négociation, ses lettres et les réponses des ministres; ce dossier est fort curieux, en ce qu'il nous fait connaître comment un Directeur des Beaux-Arts avant la Révolution comprenait les obligations et les

devoirs de sa charge, et toute l'horreur que lui inspirait la moindre innovation rompant avec les traditions sanctionnées par la volonté du grand roi.

En vain La Blancherie, pour obtenir sanction ou indemnité, s'adressa à Louis XVI lui-même, et en 1786, au ministre tout puissant d'alors, l'archevêque de Toulouse, Loménie de Brienne; l'opposition du comte d'Angivillers prévalut, et l'agent général se vit réduit à ses propres ressources.

Voyant alors qu'il n'y avait rien à espérer du gouvernement français et le nombre de ses associés de la Cour et de Paris diminuant chaque jour, il tourna ses yeux du côté de l'Angleterre, où l'attiraient quelques hautes sympathies, en particulier, celle de son Altesse Royale le duc de Glocester qui, depuis trois ans, honorait de son nom l'Association.

En août 1787, il faisait un voyage à Londres pour y poser les bases de son nouvel établissement, lorsque le mauvais état de ses affaires le ramena brusquement à Paris. L'hôtel Villayer venait d'être vendu, et le nouveau propriétaire instruit que l'ancien, à raison des deux termes qui lui restaient dus (le loyer était de 5.200 livres), avait ordonné de ne rien laisser sortir de l'hôtel, s'était mis en règle de son côté pour la sûreté de ses droits, en faisant saisir le mobilier de La Blancherie. Le 28 novembre, celui-ci annonçait cette saisie dans son Journal et ajoutait fort piteusement : « M. l'Agent général assistera à la vente, si elle a lieu. » Mais la saisie n'eut pas l'effet scandaleux qu'il redoutait; quelques-uns de ses débiteurs s'exécutèrent (Il lui était dû pour cette année 1787 plus de 16.000 livres) et tout se termina à l'amiable. La dernière des séances de l'Assemblée avait eu lieu le 23 août. Elles ne devaient plus

se rouvrir. Cependant La Blancherie continuait son Journal et transportait le bureau de la Correspondance quai et maison des Théatins, n° 13, tout en poursuivant son dessein d'établir à Londres le chef-lieu de son entreprise. « Si, contre l'apparence, écrivait-il, la Nation n'adoptait pas ce projet de Correspondance, l'agent général, désespérant d'être plus heureux ailleurs, se consolerait par l'idée de l'avoir du moins déposé dans les Archives de l'Angleterre, comme dans celles de l'humanité et de la liberté. »

La nation anglaise fit la sourde oreille à ce magnifique éloge et repoussa dédaigneusement l'hommage d'un Français. La Blancherie se résigna, non sans douleur, à abandonner pour le moment du moins, l'œuvre de sa vie; et le 14 juillet 1788 dans le dernier numéro de son journal, il abdiquait ses fonctions d'agent général dans une adresse au public, où il attribuait la ruine de ses espérances aux intrigues « abominables qui l'avaient poursuivi jusqu'en Angleterre ». Cette adresse se terminait par ce cri déchirant:

« Cet établissement est mon ravissement de cœur et d'esprit. J'ai recueilli, pour tracer cette Adresse, toutes les forces dont l'homme, dans la plus vive douleur, est capable. »

Cependant l'annonce des États généraux lui remit quelque espoir au cœur : « Je suis las, disait-il à Grimm au commencement de 1789, de toutes les persécutions qu'éprouve le plus bel établissement dont on ait conçu l'idée. Je travaille en ce moment à un grand Mémoire pour les États généraux. Je suis bien aise de faire décider à la nation assemblée si je suis un sot ou non. »

Il est probable qu'au train où allaient les choses, La Blancherie s'aperçut bien vite que l'Assemblée Nationale était peu d'humeur à se préoccuper de décider s'il était un

sot ou non, et que, sans doute, il ne tarderait pas à devenir lui-même suspect d'aristocratie et de royalisme. Ne se sentant pas l'étoffe de ce tribun qu'il avait promis à Louis XVI en sa personne, il se retira prudemment à Londres, où il mourut en 1811.

Un beau jour, il découvrit que la maison délabrée qui lui servait d'abri dans un quartier reculé de Londres avait été habitée par le grand Newton. Son âme s'émut à cette découverte, et aussitôt il fit insérer dans les journaux anglais une lettre où il exprimait son étonnement du peu de prix que les Anglais semblaient attacher à la conservation d'un si précieux édifice, annonçant qu'il se proposait de faire réparer cette maison à ses frais, en reconnaissance de la noble hospitalité que les Anglais accordaient aux Français émigrés. Quelques jours après il recevait la visite du duc de Buccleugh, qui se déclarait son protecteur et lui obtenait une pension de la cour, avec le droit d'ajouter à son nom celui de Newton.

Mais déjà il était oublié en France, où, pendant longtemps, son nom ne devait vivre que dans les pages dédaigneuses ou ironiques que lui avaient consacrées Grimm, Mme Roland, Brissot et Rivarol. Quant à ses idées, il faut attendre que la Révolution ait fait son œuvre, pour qu'elles trouvent leur application et leur développement dans maintes institutions libérales qui, dans le cours de notre siècle, réaliseront, avec moins d'ambition, les données de son plan. Mais il aura eu le mérite d'avoir le premier ouvert la voie, et essayé de réaliser la belle utopie de réconcilier et de pacifier les nations, en rapprochant et unifiant les esprits dans la recherche désintéressée du vrai, de l'utile et du beau.

F. Rabbe.

LA MAISON DES ORPHELINES DE LA RUE DU VIEUX-COLOMBIER.

Lorsqu'on parcourt les comptes rendus des Œuvres de bienfaisance existant sur la paroisse Saint-Sulpice au dix-huitième siècle, on y rencontre la mention de *La Maison des Orphelines de la rue du Vieux-Colombier,* et si l'on cherche alors où se trouvait cet établissement, et ce qu'il est devenu, on découvre qu'il occupait le vaste bâtiment portant actuellement le n° 11, et servant de caserne pour les Sapeurs-pompiers. Quel était exactement le but, et quelle avait été l'origine de cette institution charitable? quelles ont été ses vicissitudes? et comment les Sapeurs-pompiers ont-ils pris la place des Orphelines? — C'est ce qu'il a paru curieux de rechercher, et ce que nous ont révélé quelques documents inédits ou peu connus que nous avons eu la bonne fortune de rencontrer.

Le dimanche, 2 mai 1655 après-midi, en la grande salle de la maison presbytérale de la paroisse Saint-Sulpice, comparaissait devant MM^es^ Lefranc et Mazzeau, notaires au Châtelet de Paris, les personnages suivants (1) :

D'une part, M. Alexandre Le Ragois de Bretonvilliers, prêtre, bachelier en théologie, curé de l'église paroissiale Saint-Sulpice à Saint-Germain-des-Prés-lès-Paris, et, à côté de lui, ses marguilliers MM. Alexandre de Pour, sieur de Chastignonville, conseiller du roi; Pierre Brigalier,

(1) Acte notarié du 2 mai 1655, signé Lefranc et Mazzeau.

premier avocat du roi au Châtelet; Ruffin, bourgeois de Paris; Poirier, etc... Et, d'autre part, « *Nobles hommes,* « *Nicolas de Baussancourt, bourgeois de Paris, et Simon* « *de Baussancourt son frère, apothicaires de Sa Majesté,* « *et de la feue reine Marie Médicis son aïeule, demeu-* « *rant ensemblement au dit Saint-Germain-des-Prés rue* « *de Grenelle.* »

Ces deux derniers comparants déclarent :

« Que voulant rendre à Dieu quelque marque de leur « reconnaissance des bienfaits qu'ils ont reçus ensemble de sa « divine bonté, ils avaient estimé lui devoir faire présent en la « personne de ses pauvres, d'une petite maison à eux appar- « tenant à l'entrée de ladite rue de Grenelle, pour y loger « les pauvres filles orphelines de ladite paroisse Saint-Sulpice, « et y établir une école chrétienne.

« Ce qu'ayant fait savoir aux dits sieurs Curé et Marguil- « liers, Iceux sieurs Curé et Marguilliers après en avoir con- « féré ensemble avaient donné leur agrément et consentement « à l'établissement et exécution d'un si pieux et louable des- « sein... »

Puis ils font immédiatement donation irrévocable de leur maison au profit de la fabrique de Saint-Sulpice « pour « l'usage des pauvres filles orphelines et abandonnées de « leurs parents, étant en ladite paroisse ».

Après une description détaillée de l'immeuble situé, comme on l'a vu, à l'entrée de la rue de Grenelle, les sieurs de Baussancourt déterminent avec précision les conditions de leur libéralité.

« A savoir que ladite petite maison est et demeure pour « toujours particulièrement destinée à assister, à loger, et re- « tirer les pauvres filles orphelines natives du faubourg Saint- « Germain, nées en légitime mariage, et abandonnées de

« leurs parents, et qui sont et seront rassemblées et recueillies
« sous la conduite des dames qui en prennent et prendront
« soin, par l'ordre dudit sieur Curé et de ses successeurs Curés
« seulement... »

« Que lesdites filles orphelines de la qualité susdite ne seront
« reçues et admises que depuis l'âge de 6 à 7 ans, pour y être
« élevées en instruction jusques à l'âge de 14 à 15 ans au
« plus.

« Qu'il sera établi au plus tôt que faire se pourra et que
« lesdits sieurs Curé et Marguilliers le jugeront à propos, une
« maîtresse d'école en ladite maison, qui y aura son loge-
« ment... pour instruire les pauvres filles gratuitement, sans
« qu'elle en puisse recevoir qui aient moyen de payer, ainsi
« qu'il se pratique pour les garçons en l'école paroissiale
« établie depuis un an dans ladite paroisse... »

Enfin l'acte dressé par les deux notaires, énumère toutes les charges et conditions stipulées par les donateurs pour assurer « *aux pauvres filles donataires* » le profit entier et exclusif de la donation, et mentionne, avec l'acceptation du Curé et Marguilliers, représentant la fabrique de Saint-Sulpice, le transport définitif et irrévocable des droits de propriété et jouissance de l'immeuble au nom de ladite fabrique.

Telle est l'origine authentique, à la date du 2 mai 1655, de l'établissement des Orphelines installé alors, comme on vient de le voir, à l'entrée de la rue de Grenelle dans la maison donnée par les sieurs de Baussancourt.

Le *pieux et louable dessein* des donateurs paraît avoir reçu de suite son exécution, car, à la date du 4 décembre 1655 (1), on trouve une lettre de Mgr Henri de Metz, abbé de Saint-Germain-des-Prés accordant à la fabrique de Saint-Sulpice remise entière du droit dont elle était

(1) Arch. nat.

débitrice envers lui pour la jouissance de la maison occupée rue de Grenelle par les Orphelines. Puis le 9 janvier 1656 (1), les sieurs de Baussancourt renouvellent et confirment leur donation de 1655 afin qu'elle soit régulièrement enregistrée, ce qu'on avait négligé de faire, et, le 9 février 1656, l'*insinuation* en est opérée au greffe du Châtelet.

A la fin de la même année 1656 (2), Simon de Baussancourt, l'un des deux donateurs, lègue en mourant à l'établissement des orphelines la moitié en nu-propriété d'une maison lui appartenant encore en indivis avec son frère; et Nicolas de Baussancourt, le survivant, propose de transformer cette nu-propriété en une rente de 150 livres par an.

Enfin, en avril 1657 (3), on trouve encore une requête adressée à M[gr] de Metz par Nicolas de Baussancourt pour demander son agrément dans la nomination de la demoiselle Anne de Vallois comme institutrice des orphelines, et cette requête est accueillie favorablement.

Tout paraissait donc aller pour le mieux au profit de cette œuvre charitable, lorsque des contestations, encore inexpliquées pour nous, surgirent entre la fabrique de Saint-Sulpice et Nicolas de Baussancourt. Ce que nous savons seulement par les énonciations d'actes postérieurs, c'est qu'en 1661 la maison de la rue de Grenelle, donnée en 1655 aux orphelines, fut vendue à un sieur Philippe Marinin, et qu'un procès coûteux et interminable s'engagea sur l'attribution du prix dont le chiffre nous est inconnu. Comment, et dans quelles circonstances cette vente eut-elle

(1) Acte notarié signé Lefranc et Mazzeau du 9 janvier 1656.
(2) Arch. nat.
(3) Arch. nat.

lieu? — Nous n'en avons pas trouvé l'explication; mais il est certain que, vers la même époque, la fabrique de Saint-Sulpice fut en proie à de pressants besoins d'argent, et que les accusations les plus graves furent formulées contre elle dans des Mémoires publiés par les habitants du quartier. Toujours est-il que, de 1661 à 1700, des commandements, des saisies, des procédures multiples se poursuivent entre la fabrique et Nicolas de Baussancourt et ses héritiers. Un arrêt du Parlement du 27 février 1674 semble avoir voulu ramener la concorde entre les plaideurs, en ordonnant que le prix de la vente de la maison en question serait partagé par moitié entre les deux parties. Mais, pendant 26 ans encore, on se dispute sur l'exécution de cet arrêt, et ce n'est que le 19 juillet 1700 que, par acte notarié, les Administrateurs des orphelines reconnaissent recevoir la somme de 2.057 livres leur revenant pour solde de tout compte. Enfin, quatre ans après, le 17 septembre 1704, ce capital est employé au profit de l'établissement des orphelines, jusqu'à concurrence de 2.000 livres, en l'achat d'un titre de rente de 100 livres par an.

Tel était le résultat final de la donation Baussancourt après quarante ans environ de procès ! La maison entière de la rue de Grenelle donnée en 1655, la rente supplémentaire de 150 livres créée en 1656, le tout aboutissait, après le prélèvement des frais de procédure, à une modeste rente de 100 livres par an.

Heureusement la généreuse pensée de Simon et Nicolas de Baussancourt avait survécu, et avait provoqué d'autres libéralités. Les orphelines, chassées de la rue de Grenelle, avaient été d'abord recueillies par un autre charitable habitant du quartier, le sieur de Lesturgeon qui les avait logées rue du Petit-Bourbon. Puis, en 1678, les Admi-

nistrateurs avaient acheté une grande maison rue du Vieux-Colombier, et y avaient installé définitivement les orphelines. Par lettres patentes du mois de mai 1678, enregistrées au Parlement le 24 mars 1679 (1), l'établissement fut officiellement reconnu, et destiné aux petits orphelins en même temps qu'aux orphelines de Saint-Sulpice.

Dès lors, la *Maison des Orphelines* prend sa place dans les états dressés administrativement par la fabrique de Saint-Sulpice, autant pour la justification de ses comptes que pour les appels adressés par elle à la générosité des paroissiens. On la trouve mentionnée notamment en 1697, en 1699, en 1730, et plus tard en 1777, 1778 et 1781.

Les Administrateurs se signalent par leur ardeur à poursuivre en justice les intérêts des orphelines, car, de 1730 à 1767, ils plaident avec acharnement contre les représentants d'une succession De Laporte dans laquelle ils revendiquent les droits d'une de leurs pupilles. Les procédures accumulées à cette occasion forment encore actuellement huit gros dossiers, et ils sont incomplets (2)!

Dans le compte rendu publié au 1er octobre 1778, par la fabrique de Saint-Sulpice, on remarque le passage suivant (3) :

« *Maison d'Orphelines rue du Vieux-Colombier.* Cette « communauté, fondée et munie de lettres patentes depuis un « siècle, quoique jusqu'à présent peu nombreuse, est assez « connue par les avantages que la paroisse en retire : ses re-« venus, augmentés depuis quelque temps, et les soins redou-« blés de ses administrateurs vont la rendre florissante. Nous

(1) Cocheris, t. 3, p. 260.
(2) Arch. nat. S. 7049.
(3) Biblioth. de la Ville. Ordre d'administration établi pour le soulagement des pauvres.

« n'entrons pas dans le détail des conditions nécessaires dont « la principale est que ces enfants soient nés, baptisés sur « cette paroisse, et n'aient point passé l'âge de dix ans. Il « suffit d'observer que le travail auquel on les appliquera, « mettra la maison en état d'en recevoir un grand nombre en « multipliant ses ressources, et la rendra un des établisse- « ments les plus intéressants qu'il y ait à Paris. »

On voit par là que les orphelins et orphelines étaient astreints à un petit travail manuel qui les préparait à l'apprentissage.

En 1780, l'établissement s'agrandit; les administrateurs ont acheté la maison voisine moyennant 16.000 livres, et sollicitent du roi la remise des droits de *lods et ventes* afférents à cette acquisition. Par lettre du 7 mai 1780 (1) adressée à M. de Tressac curé de Saint-Sulpice, le roi accorde cette remise entière, « à la condition que les orphe- « lins de la paroisse dans l'Abbaye Saint-Germain, ayant « les qualités requises, seront reçus dans la maison indiffé- « remment comme les orphelins de Saint-Sulpice ».

Les Administrateurs entreprennent alors la reconstruction complète de la maison et font appel pour cela au concours des habitants du quartier. En octobre 1780 le compte rendu publié s'exprime ainsi (2) :

« La *Maison des Orphelines,* destinée à contenir cent en- « fants, ayant besoin d'être reconstruite, et les ouvrages étant « commencés, nous n'y emploierons que les sommes desti- « nées à cette intention. Rien n'est plus digne de la charité « des paroissiens. Nous ferons d'ailleurs les plus grands ef- « forts afin que cet établissement si utile soit porté à sa per- « fection. Ceux qui voudront y contribuer s'adresseront à

(1) Arch. nat. S. 7049.
(2) Biblioth. de la Ville, *loc. cit.*

« l'abbé Duméage, Supérieur de la Communauté de Saint-Sul-
« pice, ou à M. Mauri, avocat au Parlement, rue Pot-de-Fer,
« l'un et l'autre administrateurs. »

En 1781, le même appel était renouvelé, et l'immeuble enfin se terminait, probablement tel qu'il existe encore aujourd'hui avec ses six étages sans compter les mansardes.

En 1790, l'établissement des orphelines et orphelins de Saint-Sulpice fut supprimé, et la modeste rente de 100 livres, seule épave de la libéralité des frères Baussancourt, disparut avec le reste.

En 1802, la maison fut occupée par les *Sœurs de charité* qui y restèrent jusqu'en 1813, époque à laquelle elles se transportèrent rue du Bac. A cette même époque, l'Empereur avait décidé d'organiser militairement le corps des Sapeurs-pompiers de la Ville de Paris, et de les astreindre au casernement. On cherchait à cet effet des locaux suffisants dans divers quartiers de Paris. L'ancienne maison des Orphelines était la propriété des Hospices, mais elle se trouvait vacante et pouvait être utilisée comme caserne. La Ville en demanda la location aux Hospices, et y installa, en 1814, deux compagnies de Sapeurs-pompiers. Un peu plus tard, en 1823, la Ville de Paris acheta l'immeuble aux Hospices, mais n'en changea pas la destination, et la maison des Orphelines est restée, depuis 1814, caserne de Pompiers. Ce n'est pas cependant que cet ancien asile de petits enfants fût bien aménagé pour le service auquel il se trouvait ainsi affecté, car le colonel Pâris, dans son livre sur les Sapeurs-pompiers, écrivait en 1881 :

« Caserne du Vieux-Colombier, *très médiocre* en raison
« de sa hauteur exagérée d'étages, et de l'exiguité de ses
« escaliers et remises. »

Néanmoins, depuis quatre-vingt-cinq ans, les Pompiers sont restés en possession de l'édifice tel quel, et continuent de déplorer l'étroitesse des escaliers lorsqu'ils descendent en courant des étages supérieurs à l'appel du clairon.

Telles ont été les péripéties singulières de la *Maison des Orphelines de Saint-Sulpice* créée en 1655 par la généreuse initiative de Simon et Nicolas de Baussancourt, transportée successivement de la rue de Grenelle à la rue du Petit-Bourbon, puis à la rue du Vieux-Colombier, survivant à la disparition des libéralités des fondateurs originaires, s'agrandissant jusqu'à l'époque de la Révolution, et s'évanouissant alors pour laisser la place à un service de Sapeurs-pompiers.

P. Fromageot.

LES RÉCLAMATIONS D'OBJETS D'ART

PAR LA FABRIQUE DE SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS, A L'ÉPOQUE DU CONCORDAT (1).

L'abbaye de Saint-Germain-des-Prés qui, depuis l'an 558 avait vu son autorité s'affirmer, ses privilèges et ses domaines s'augmenter chaque siècle davantage et, ce qui vaut mieux encore, la renommée littéraire et scientifique de ses religieux nimber son influence d'une auréole de sagesse, cette abbaye si riche, la Révolution venue, dut assister, tel Job, à la débâcle instantanée de ses privilèges et de ses richesses.

Les dépôts nationaux recueillirent les livres (2) et les manuscrits (3), le musée des Monuments français abrita les mystérieuses effigies des reines et des rois mérovingiens, des ventes et les creusets de la Monnaie firent disparaître à tout jamais les reliquaires, les autels et les ostensoirs faits de métaux précieux.

(1) D'après les archives des Musées nationaux.

(2) In-f° 9356, in-4° 11.747, in-8 et in-12 28.284, total : 49.387 volumes.

(3) Orientaux 634, grecs 452, latins 1.644, français 2.783, fonds de Harlay 1.559, total : 7.072 manuscrits.

L'abbaye possédait encore des antiquités et des curiosités chinoises, égyptiennes, grecques, romaines.

(*Déclaration des biens mobiliers des religieux de l'abbaye royale de Saint-Germain des Prés. Dressée par les soins du Mobilier national, le 26 février* 1790). Une copie Ms. existe dans les archives de la Société historique du VIe arrondissement.

Et comme si ce n'était pas encore assez, les eaux corrosives d'une fabrique de salpêtre vinrent ronger les assises de la vénérable abbaye, compromettant à tel point sa solidité qu'en l'an X on proposa la démolition de l'église actuelle. Elle fut sauvée par l'architecte Petit-Radel (1).

De 1789 au commencement de 1794, cette église était cependant restée intacte. Érigée en paroisse après la Révolution elle conserva ses richesses jusqu'à l'époque de la promulgation du funeste décret du 24 pluviôse an II (12 février 1794) qui la transforma en atelier de salpêtrerie. Une note d'Alexandre Lenoir, publiée par M. Courajod (2) nous donne la date d'enlèvement des tableaux et de leur transport au musée des Petits-Augustins : 28 et 29 pluviôse an II.

Les marbres et les sculptures ne furent retirés que deux mois plus tard, comme en témoignent ces deux lettres extraites des *Archives du Musée des Monuments français* (3).

Direction de la raffinerie révolutionnaire des poudres et salpêtres de la République.

Duodi floréal, l'an II de la République une et indivisible (21 avril 1794).

Citoyen,

Nous t'invitons, de la part de l'administration des poudres et salpêtres, à faire enlever sur-le-champ les marbres et statues qui viennent d'être ôtés de la chapelle Casimir, attendu le besoin urgent d'y mettre les ouvriers et de faire une ou-

(1) Bonnassieux. *L'Église Saint-Germain-des-Prés en l'an X*, Paris, 1888.

(2) *Alexandre Lenoir et le Musée des Monuments français*, t. I, p. 33.

(3) Publiées par les soins du ministère de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts. (T. I, p. 8.)

verture de porte. Les ordres du Comité du Salut public demandent la plus grande célérité; nous comptons sur ton exactitude, activité et patriotisme.

Salut et fraternité,

LE BRUN, *contrôleur.* LE GANGNEUR, *directeur.*

Et comme Lenoir n'obtempère pas à la minute, il reçoit le lendemain cette pressante missive.

Raffinerie révolutionnaire.

Ce 3 floréal, l'an II de la République une et indivisible (22 avril 1794).

CITOYEN,

Il paraît que tu oublies la parole que tu as donnée de faire enlever ce matin les marbres de la ci-devant chapelle de Casimir. Je te préviens que l'administration me presse, et que si à midi, tu n'as pas envoyé des ouvriers, je ferai transporter les objets au jardin, attendu l'urgence.

Citoyen, de l'activité révolutionnaire,

LE GANGNEUR, *directeur.*

Malgré ces disgrâces le monument restait imposant. Il conservait ses trois fières tours, son triforium archaïque et sévère avec ses colonnes de marbre précieux, ses tombes, ses vieux chapiteaux dont l'ornementation apocalyptique devait encore inciter à la méditation les religieux, dispersés par la tourmente révolutionnaire, que quelque démarche rappelait momentanément dans cet asile où ils avaient passé tant de studieuses heures.

La Terreur passe.

Un décret du 9 floréal an XI rendit Saint-Germain-des-

Prés à sa véritable destination (1). La vénérable église fut érigée en paroisse succursale de Saint-Sulpice.

Mais tout manquait. Ni autels, ni statues, ni tableaux. Les fidèles cherchaient en vain le célèbre autel à baldaquin, œuvre d'Oppenord, dont les colonnes de marbre cipolin étaient estimées un million par Lenoir (2); vide aussi la place des orgues vantées en ces termes par Germain Brice :

« Les orgues qui sont au fond de l'église, au-dessus de la porte d'entrée, sont remarquables par leur grandeur; elles sont ornées de figures sculptées en bois, dessinées assez correctemant, et la menuiserie en est pareillement d'une très belle exécution. »

Aussi, dès sa réinstallation, la fabrique songea-t-elle à réclamer ce qui lui avait été enlevé ou à exiger des compensations.

Mais, pour obtenir satisfaction, il fallut adresser de nombreuses suppliques au gouvernement d'alors, vaincre bien des mauvaises volontés, nombreuses en cette période où les modérés dépassaient en scepticisme les plus fougueux Jacobins.

(1) A la vérité Saint-Germain-des-Prés semble avoir été rouverte au culte peu après la Terreur car, à la date du 19 brumaire an V (9 novembre 1796), le ministre de l'Intérieur, Benezech, à la demande du citoyen Roussineau, ministre du culte catholique de Saint-Germain-des-Prés, propose à Lenoir d'échanger une suite de vitraux du XIII[e] siècle provenant de l'abbaye, contre une cuve baptismale en marbre rouge et une Vierge moyenne, en pierre de Tonnerre, existant au Dépôt des Augustins. Cet échange fut accepté et Lenoir ajouta même deux adorateurs en terre cuite, et trois petits bénitiers en marbre. (*Archives du musée des monuments français,* t. II, p. 321-22.)

(2) Elles ont été utilisées pour l'ornementation de la grande galerie du Louvre.

Le 26 brumaire an XI, le Ministre de l'Intérieur annonce à l'administration du Muséum que la fabrique de Saint-Germain-des-Prés réclame sept tableaux : *saint Pierre guérissant un boiteux* et *saint Pierre ressuscitant Tabithe,* de Cazes; *saint Paul baptisant Ananie,* de Restout; *saint Pierre délivré de la prison par un ange*, de Van Loo; *saint Paul paraissant devant le proconsul Sestus*, de Lemoyne; *saint Paul et saint Barnabé empêchant qu'on leur offre des sacrifices,* de Christophe; *saint Paul convertissant son geôlier,* par Hallé.

Le moment semblait favorable, car la paroisse de Saint-Sulpice, dont le curé avait adressé également une réclamation au Ministre de l'Intérieur, le 1er jour complémentaire de l'an X, avait obtenu satisfaction par arrêté en date du 21 brumaire an XI.

On lui rendait :

De Lemoyne : l'Esquisse du plafond de la chapelle de la Vierge;

De Carle Van Loo : *L'Annonciation* (1)
La Visitation (2)
La Nativité
La Présentation au Temple (3).

Et de plus : Une *Nativité,* attribuée à Van Loo, une *Présentation au Temple,* de Pierre, une *très bonne copie* de la *Communion de saint Jérôme*, et un autre *saint Jérôme,* attribué à Crayer. Ces trois derniers tableaux ne figurent plus dans l'église. Ont-ils été effectivement rendus?

(1), (2), (3), Nos 27, 28, 29 du Salon de 1746.
Ces quatre peintures figuraient avant la Révolution dans la chapelle de la Vierge où elles ont repris leur place. L'esquisse de Lemoyne se trouve maintenant au presbytère.

Quatre tableaux seulement, parmi ceux réclamés n'étaient pas restitués. C'étaient :

Un *saint Michel terrassant le démon,* réservé pour l'école spéciale des Beaux-Arts, un *saint Fiacre refusant une couronne,* destiné pour les départements ainsi que deux tableaux de Lafosse : *Nativité* et *Concert d'anges.*

La fabrique de Saint-Germain-des-Prés fut moins heureuse. Elle n'obtint que deux de ses anciens tableaux : le *Baptême de l'Eunuque,* de Bertin, et la *Mort de Saphira,* de Sébastien Le Clerc fils, placés en 1790 dans la nef, côté du midi.

Aussi renouvela-t-elle ses doléances en l'an XII.

A la date du 2 ventôse de cette année, il existe en effet une lettre du Ministre de l'Intérieur, le citoyen Chaptal qui invite simplement la direction du Muséum à s'assurer s'il existe des tableaux dont on puisse disposer en faveur de Saint-Germain-des-Prés. A cette lettre était jointe la supplique suivante :

Les Desservant et Marguilliers de la succursale de Saint-Germain-des-Prez au Citoyen Ministre de l'Intérieur.

Citoyen Ministre,

Le Gouvernement a donné des preuves signalées de la protection qu'il accorde à l'exercice du culte catholique, en ordonnant la remise à plusieurs Églises de presque tous les objets de décoration dont elles avoient été dépouillées.

Peu d'Églises étoient mieux ornées que celle de Saint-Germain-des-Prez, elle contenoit des tableaux des meilleurs maîtres ; le Maître-Autel étoit couvert d'un Baldaquin soutenu de six colonnes de marbre, dont la beauté excitoit l'admiration

générale et dont la valeur est inappréciable; des ouvrages de sculpture du plus grand mérite décoroient les chapelles; un orgue, généralement estimé, ajoutoit à la Pompe des Exercices Religieux.

Tout a été enlevé, l'orgue a été donné à l'Église Saint-Eustache, quoiqu'elle en eût un.

En un mot, l'Église Saint-Germain-des-Prez est dans un état de nudité indigne de sa destination.

Cependant les Exercices publics de la Religion de l'État ont besoin d'être environnés d'un Éclat qui parle aux yeux. C'est aux Temples que doit appartenir la vraie majesté.

Nous ne redemandons pas nos colonnes; nous les offririons même au Musée des monuments si elles étoient en notre possession.

Mais nous espérons de la Bienveillance du Gouvernement : 1° la remise des tableaux qui ont appartenu à Saint-Germain-des-Prez et, dans le cas où le gouvernement en auroit disposé, de nous les remplacer par ceux dont l'État est ci-joint, lesquels sont maintenant au Musée de Versailles.

2° Que l'orgue de Saint-Victor et ses accessoires déposé au Conservatoir des Arts et Métiers soit mis à notre disposition en remplacement de celui dont notre Église a été dépouillée au profit de Saint-Eustache.

Des demandes aussi justes ne peuvent qu'être honorées de votre appui.

Salut et respect,

DENOIRETERRE, *trésorier.*
RANCHÈRE (?)
MOULLAT.

GUINOT, *prés.*
DEFAUCONPRET, *s^re^.*
LEVIS, *dess. de-Saint-Germain-des-Prez.*

Les fabriciens avaient annexé le document suivant :

L'Église de l'Abbaye possédoit autrefois en tableaux originaux, esquisses et copies, 43 tableaux, sujets tirés de l'Écriture Sainte.

Savoir :

AUTEURS.	NOMBRE DES TABLEAUX.	NOMBRE DES ESQUISSES.	NOMBRE DES COPIES.
Cazes................	12	2	
Hallé................	4	1	
Pierre...............	3	»	
Leclerc..............	1	1	
Bertin...............	1	1	
Restout..............	1	1	
Van Loo..............	1	1	
Lemoine..............	1	1	
Christophe...........	1	1	
Verdot...............	1	1	
Le Brun..............	1		
Schult...............	1		
Natoire..............	1		
Jeaurat..............	1		
Van Mol..............	1		
D'après P. Veronèse..	Pèlerins d'Emmaüs.		1
D'après Raphaël.....	Transfiguration.		1
TOTAUX........	31	10	2

Le musée Napoléon ne contient aucun de ces tableaux; il semble qu'ils devroient se retrouver dans celui de Versailles affecté aux peintres français. Il n'y en a pas davantage.

Il y reste seulement de cette riche dépouille quatre petites esquisses de Leclerc, Bertin, Hallé et Verdot indiquées au catalogue sous les n°s 50, 9, 118 et 320 (1).

(1) N°s 50, La mort de Saphira, femme d'Ananie,
9, Saint Philippe baptisant l'eunuque de la reine Candace,
118, Saint Paul empêchant son geôlier de se tuer,
320, Saint Paul jetant une vipère au feu.

Ces quatre esquisses ornaient autrefois une des deux sacristies de l'église Saint-Germain-des-Prés : « Les tableaux de la seconde sacristie sont huit esquisses finies de huit grands tableaux de la nef et une belle Transfiguration de Raphaël »... « Dans la première sacristie, au-dessus de la porte, est un tableau représentant une Descente de Croix remarquable que le fond est une ancienne vue de l'abbaye et du château du Louvre tels qu'ils étoient en 1418 ». (*Déclaration de* 1790 déjà citée). Ce dernier tableau qui figura au musée des Monuments Français est

Des 14 morceaux dont le peintre Cazes avoit orné le chœur on en voit seulement un désigné en ce catalogue sous le n° 42 mais il n'est qu'au catalogue et n'est déjà plus au musée. Nous réclamons donc d'abord les quatre esquisses provenant de l'Abbaye et ci-dessus désignées et suplions le Ministère de l'Intérieur de nous faire délivrer en remplacement du surplus dont nous ne retrouvons trace et dont on aura favorisé quelqu'autre paroisse ou quelque musée des départements les huit tableaux d'église suivants actuellement encore au musée de Versailles et sans destinations.

Savoir :

N° du catalogue.	NOM DE L'AUTEUR.	SUJET DU TABLEAU.	OBSERVATIONS.
19	Bon Boullogne.	Le miracle de saint Benoît.	Fait historique à l'Abbaye.
43	Ph. de Champaigne.	La Cène.	Pour la chapelle de la Communion.
51	Colombel.	Saint Hyacinthe sauve la statue de la Vierge des mains des Infidèles.	Pour la chapelle Saint-Hyacinthe.
162	Monnet.	Saint Augustin écrivant sa confession.	Pour la chapelle Saint-Augustin.
215	Regnault.	Descente de Croix.	Pour la chapelle du Calvaire.
273	Lesueur.	L'Annonciation.	Pour la chapelle de la Vierge.
337	Vien.	Saint Germain et saint Vincent.	Pour la chapelle patronale.
350	Vouet.	L'adoration des Anges.	Pour la Crèche.

Cette nouvelle démarche resta vaine.

aujourd'hui au Louvre. N° 650 du catalogue Villot. Il a été gravé dans l'ouvrage de Dom Bouillart.

Les quatre autres esquisses de la deuxième sacristie étaient : *saint Paul refusant les honneurs divins*, de Christophe, l'*Imposition des mains* ou *Baptême de saint Paul*, de Restout, *saint Pierre ressuscitant Tabithe*, de Cazes et un second tableau, du même artiste, sans désignation sur les inventaires, sans doute : *saint Pierre guérissant un boiteux*.

Peut-être pourrait-on attribuer ces insuccès à ce fait que la direction du Louvre n'avait pas eu à se féliciter de ses dons et restitutions aux paroisses. Celles-ci avaient aussitôt émis des réclamations sur l'état des tableaux et exigé de coûteuses restaurations.

L'opinion de l'administration du musée, nous la trouvons dans un curieux rapport adressé par Denon, à l'empereur Napoléon :

« C'est que cette distribution deviendra impossible; c'est qu'on demandera des restaurations qui coûteront plus que les tableaux ne valent. Je me suis déjà attiré l'animadversion de tout le clergé par ma rigueur à observer les ordres de Sa Majesté à cet égard. Je lui offre encore mon dévouement en me chargeant du blâme, et par ce moyen S. M. sera débarrassée de toute importunité. » (12 mai 1806. Archives Nationales O[3] 1429.)

Néanmoins, la fabrique ne désespéra point et, en l'an XIII, elle tenta une nouvelle démarche.

L'esprit révolutionnaire avait alors de moins en moins d'influence, aussi la lettre du ministre Portalis est-elle plus impérieuse que les précédentes :

Paris, le 9 vendémiaire, an 13.

Le Ministre de l'Intérieur, par intérim, au Directeur Général du Musée.

Je vous fais passer ci-joint, Monsieur le Directeur, une liste de Tableaux que réclament les Marguilliers de l'Église de Saint-Germain-des-Prés, comme ayant appartenu à cette Église.

La plupart de ces tableaux n'existent plus sans doute, ou font partie de quelque musée; la restitution entière des tableaux est donc impossible.

Mais s'il en est encore qui ne soient pas placés dans les

Musées, je vous invite à les rendre à l'Église de Saint-Germain-des-Prés. Je désirerais aussi que, pour remplacer ceux qu'on ne peut lui restituer, vous voulussiez bien me faire savoir s'il est possible d'en mettre d'autres à la disposition de cette Église.

J'ai l'honneur de vous saluer.

PORTALIS.

La liste dont il est parlé est trop longue et confuse pour qu'elle mérite d'être reproduite ici.

Elle mentionnait les œuvres suivantes :

Saint Pierre guérissant un boiteux, par Cazes.

Saint Paul baptisant Ananie, par Restout.

Saint Pierre ressuscitant Tabithe, par Cazes. Autrefois placés dans la nef, côté du midi.

Un ange délivrant saint Pierre prisonnier, par Van Loo.

Saint Paul paraissant devant le proconsul Sestus, par Lemoyne.

Saint Paul et saint Barnabé guérissant un boiteux, par Christophe.

Saint Paul convertissant son geôlier, par Hallé.

Saint Paul sauvé du naufrage et de la morsure d'une vipère, par Verdot. Autrefois placés dans la nef, côté du nord.

Une *Descente de Croix*, par Cazes (1).

Trois tableaux de l'histoire de saint Germain (2).

Translation du corps de saint Germain, par Hallé. Autrefois dans le chœur, à droite.

Trois tableaux de l'histoire de saint Vincent (3).

Le *Martyre du même saint*, par Hallé. Autrefois dans le chœur, à gauche.

Saint Symphorien devant Héraclius, par Hallé.

Saint Étienne dans l'Aréopage, par Natoire.

Le Martyre du même saint, par Hallé.

La Conversion de saint Paul, par Jeaurat.

(1) « Placée au fond du chœur au-dessus de la chaire abbatiale... Estimée comme morceau de vigueur et de couleur. » (*Déclaration de* 1790.)

(2) Par Cazes. « Dans une belle menuiserie. » (*Déclaration de* 1790).

(3) Par Cazes. « Dans une belle menuiserie. » (*Déclaration de* 1790).

Guérison miraculeuse d'un paralytique.
Hérode frappé de Dieu, par Pierre.
Saint Casimir, par Schults (1).
Martyre de saint Clément.
Celui de saint Laurent.
Celui de saint Benoît.
Celui de saint Claude et de saint Ouen.
Un Christ.
Une Madeleine.
Un tableau de *sainte Marguerite.*

Les fabriciens terminaient ainsi leur liste :

« Nous avons supplié Son Excellence le Ministre de nous accorder les colonnes de marbre de Rance qui ont appartenu à l'église Saint-Germain-des-Prés et qui sont dans la poussière au conservatoire de Saint-Martin-des-Champs. »

Malgré le ton impératif du ministre, aucun de ces tableaux ne fut restitué. Ils étaient ou disparus, ou placés dans les musées des départements ou dans d'autres églises plus heureuses. Ainsi, avons-nous pu retrouver le grand tableau de Cazes, *saint Pierre ressuscitant Tabithe,* qui figura sous le n° 42 au musée de la Peinture française installé à Versailles : il se trouve aujourd'hui à l'église Saint-Médard. *Saint Diacre prêchant,* de Natoire, est au musée de Rennes (2).

Six des huit esquisses conservées dans l'ancienne sacristie ont les honneurs du Louvre. Ce sont celles de Bertin, de Cazes, de S. Le Clerc, de Hallé (3), de Restout et de Verdot qui figurent sous les n°s 10, 95, 106, 283, 470, 591 du catalogue Villot.

(1) Daniel Schultz de Dantzick et non Corneille Schult d'Anvers, comme le dit la Déclaration de 1790.

(2) Archives des Musées Nationaux.

(3) Une répétition de l'esquisse de Hallé, provenant des magasins du musée du Louvre, est au musée de Béziers.

C'est en l'an XIII sans doute que l'église Saint-Germain-des-Prés qui avait reçu, en 1803, le *Baptême de l'Eunuque,* de Bertin et la *Mort de Saphira,* de Le Clerc obtint, pour remplacer ses richesses disparues, les grandes toiles des derniers siècles que nous y voyons aujourd'hui et parmi lesquelles une *Présentation au Temple,* de Quentin Varin, le maître du Poussin. Ce tableau provenait des Carmes Déchaussés de la rue de Vaugirard.

Un moment, en 1848, le Louvre désirant rendre hommage à son auteur, le revendiqua pour ses galeries. Les négociations ne furent pas poursuivies.

La fabrique de Saint-Germain-des-Prés ne réclamait pas seulement des tableaux, mais des statues.

Le 22 thermidor an XI, une lettre de Coulomb, secrétaire général du Ministère de l'Intérieur, avise le Muséum que la paroisse Saint-Germain-des-Prés désire obtenir huit statues en bois provenant du couvent des Capucines.

Le 7 décembre 1809, le Ministre de l'Intérieur, Montalivet, demande pour la même paroisse une statue de sainte Anne, en marbre, déposée au musée des Petits-Augustins.

Nous ignorons ce qui fut répondu à propos des huit statues provenant du couvent des Capucines, mais relativement à la sainte Anne, les archives des Musées nationaux auxquelles nous avons emprunté les documents cités, conservent l'original d'une curieuse lettre d'Alexandre Lenoir (1).

Paris, le 12 décembre 1809.

Alexandre Lenoir, administrateur du Musée des Monumens français.

A. M. Denon, membre de l'Institut Impérial de France, de la Légion d'honneur; Directeur général du Musée Napoléon, de la Monnaie, des Médailles, etc...

(1) Reproduite avec quelques variations, d'après la minute sans doute, dans les *Archives du Musée des Monuments français* (tome I, p. 398-399).

A Monsieur le Directeur,

Je m'empresse de répondre à la lettre que vous adresse Son Excellence, le Ministre de l'Intérieur relativement à une demande que lui font M. le curé et les marguilliers de la succursale de Saint-Germain-des-Prés, d'une statue de sainte Anne qu'ils disent être dans le Musée des Monuments français.

Monsieur le Directeur, il y a erreur dans la demande que font ces messieurs, car il n'existe point de statue de sainte Anne dans le musée; et il y a plus de six ans qu'en conséquence d'un ordre du ministre de l'Intérieur, j'ai remis pour la chapelle du Château Impérial de La Malmaison, un groupe en albâtre gypseux, représentant effectivement sainte Anne apprenant à lire à la Vierge : cette statue de Jean Bullant est encore à la Malmaison. Je pense donc que c'est cette statue que MM. les Marguilliers et le Curé, auront apperçue en passant dans le musée, car il n'y en a jamais eu d'autre sur ce sujet; je pense en outre que si cette statue existoit dans le musée il conviendroit de l'y conserver pour l'histoire de l'art, attendu que Jean Bullant n'a fait de la sculpture que pour le château d'Écouen, et qu'en conséquence ses statues sont extrêmement rares. D'ailleurs il a été accordé à cette paroisse : 1° une statue en marbre représentant la Vierge (1), 2° une fort belle statue en marbre, de 6 pieds de haut, représentant sainte Marguerite et son dragon (2), 3° une idem représentant saint Ignace (3),

(1) Donnée par la reine Jeanne d'Evreux, en 1340, à l'abbaye de Saint-Denis. Elle a figuré au musée des Monuments français. Voici la lettre adressée par le Ministre de l'Intérieur, Chaptal, à Alexandre Lenoir, le 9 thermidor an X, au sujet de cette Vierge et du saint Ignace : « Le desservant de la succursale de Saint-Germain-des-Prés m'invite, Citoyen, à lui accorder pour son église une statue gothique de la Vierge, une statue de saint Ignace, et une statue qui tient à la main une tête de mort.

« Ces objets ne me paraissent point utiles à votre Musée, d'après la déclaration que vous avez faite, je vous autorise à les mettre à la disposition du pétitionnaire. » (*Archives du Musée des Monuments français*, t. I, p. 279).

(2) Par Jacques Bourlet, frère convers de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés.

(3) Elle appartenait au VIe arrondissement, comme en témoigne le catalogue du Musée des Monuments Français, édition de 1793 :

4° un devant d'autel : voilà sans doute de quoi décorer plusieurs chapelles.

J'ai l'honneur d'être, etc...

LENOIR.

Ainsi se terminent les revendications du Clergé de Saint-Germain-des-Prés.

En 1815, lors de la rentrée des Bourbons, des largesses furent faites à maintes paroisses. Pour elles, le musée des Monuments français fut pillé. Saint-Germain-des-Prés qui avait tant à revendiquer obtint quelques-uns de ses anciens tombeaux. Ceux de Casimir, roi de Pologne, par Gaspard et Balthazar de Marsy, d'Olivier et de Louis de Castellan, par Girardon; le mausolée de Guillaume Douglas; les autels de saint Casimir et de sainte Marguerite, avec leurs colonnes de marbre de Rance lui furent également rendus. On ajouta le tombeau de Boileau et de Descartes Là s'arrêtèrent les faveurs du gouvernement d'alors.

Mais c'est sous la Restauration que l'on abattit deux des trois belles tours abbatiales qui sont d'un si joli aspect sur les anciennes vues de l'édifice. Ainsi démembrée, saccagée, Saint-Germain-des-Prés dut attendre le règne de Napoléon III pour retrouver avec les peintures de Flandrin une splendeur relative qui ne fait pas oublier aux archéologues et aux artistes les richesses à jamais dispersées, perdues!

Charles SAUNIER.

« 1108. *Du Noviciat des Jésuites.* La statue de saint Ignace, de grandeur naturelle, en marbre blanc, par Guillaume Coustou. »

Elle n'est plus à Saint-Germain-des-Prés. Par contre, nous y retrouvons une statue de saint François Xavier, également par Guillaume Coustou, qui faisait pendant à celle de saint Ignace dans la chapelle du Noviciat des Jésuites.



La « Minerve » de l'Ancienne-Comédie.

LA « *MINERVE* » DE L'ANCIENNE-COMÉDIE.

Quand, au mois d'avril 1689, les Comédiens Français de la Troupe du Roi quittèrent le théâtre de Guénégaud pour occuper l'hôtel qu'ils venaient de se faire construire sur l'emplacement du jeu de paume de *l'Étoile,* rue Neuve des Fossés-St-Germain-des-Prés, ils avaient accordé les entrées à leur architecte, François d'Orbay, et à son neveu.

En juillet, ils octroient la même faveur à un autre artiste, comme en témoigne la feuille d'assemblée du lundi 25, dont voici l'extrait :

« La Compagnie a résolu d'ajouter à la liste de ceux qui

entrent à la Comédie en qualité de nos amis Monsieur *Longre*, sculpteur du Roy, qui a eu la bonté, de donner ses soins et son industrie pour tout ce que nous avons fait faire en sculture, et ses advis pour le reste de nos ouvrages. »

Or, ce « Monsieur Longre », n'est autre que le sculpteur Étienne Le Hongre, élève de Jacques Sarrazin, recteur de l'Académie Royale de Peinture et Sculpture, qui, à son retour de Rome, a si longtemps travaillé pour le château et les jardins de Versailles.

Il avait fait, pour les comédiens, la figure de *Minerve* en demi-relief contenue dans le tympan du fronton, l'écusson aux armes de France du 2e étage et le cartouche du premier qui contenait l'inscription gravée en lettres d'or sur marbre noir.

La *Minerve* seule subsiste; et, comme on ne peut voir, à Paris, du même artiste qu'un bas-relief à la porte St-Martin et quelques sculptures au Palais de l'Institut, il serait à désirer, que la *Minerve* fût photographiée, des hauteurs de la maison Procope, ou reproduite par le moulage, pour être conservée en cas de dégradation possible.

Le Hongre ne jouit pas longtemps de ses entrées à la Comédie qu'il avait ornée. Il mourut neuf mois après, le 28 avril 1690 aux galeries du Louvre, où il avait logement depuis quatre ans.

Georges Monval.

NOTULES

Nous devons la curieuse illustration du *Banquet en l'honneur des généraux Bonaparte et Moreau dans le temple de la Victoire* (Saint-Sulpice) à l'obligeance d'un de nos vice-présidents, M. l'abbé Méritan

La pièce, conservée au presbytère de Saint-Sulpice, est une lithographie aquarellée. Le document n'est donc pas contemporain du banquet puisque la lithographie n'a été trouvée et utilisée que dix ans après. Mais cette pièce a pu être exécutée d'après un dessin datant de l'époque révolutionnaire.

Cette lithographie porte, comme auteurs, les noms suivants : Grenier et Courtin *delin.*, C. Mutte *sculp.*

La *Minerve* de la rue de l'Ancienne-Comédie a été clichée d'après une photographie exécutée par les soins et aux frais de M. Theo de Bellefonds, membre du Conseil d'Administration.

Notre cliché montre combien est précieux ce morceau de sculpture, peu visible de la rue. Souhaitons que, grâce aux efforts de M. Monval et de M. Theo de Bellefonds, qui font à cette intention les démarches préliminaires, il soit promptement moulé, soit par l'État, la Ville ou telles sociétés particulières intéressées à sa conservation.

M. Georges de Nouvion a reçu cette nouvelle lettre de M. Victorien Sardou :

Paris, 22 mars 1899.

Monsieur,

Aujourd'hui seulement, ayant quelques loisirs, je lis le bulletin de la Société, d'octobre-décembre, et j'y vois, dans la lettre que l'on m'a fait l'honneur d'insérer, une erreur de texte due assurément à ma mauvaise écriture. Ce n'est pas la *porte* de Coictier, mais son *puits* que j'ai pris la liberté de signaler au Comité, pour qu'il fût sauvé lors de la destruction prochaine des cours de Rohan. — Et

puisque je trouve l'occasion de me rectifier moi-même, il est bien vrai que j'ai indiqué la maison habitée par Camille Desmoulins comme étant rue de l'Ancienne-Comédie, à gauche en débouchant de la place de l'Odéon. C'est que j'étais préoccupé de sa véritable adresse au n° 1 de la rue de la *Comédie*, qui n'était pas encore baptisée rue *de l'Odéon.*

Agréez, Monsieur, mes salutations distinguées.

Victorien Sardou.

Commission du Vieux Paris : *Séance du samedi* 8 *décembre* 1898. Lettre de M. Carot, sur les verrières de Saint-Sulpice.

Réparées, il y a peu d'années, elles sont en bon état de conservation.

M. Lucien Lambeau, annonce que le portail de la cour du Dragon est menacé de destruction. Il souhaite que l'architecte des nouvelles constructions fasse son possible pour plaquer dans la façade qu'il édifiera ce beau motif architectural. Dans tous les cas il demande qu'une minutieuse reproduction en soit prise. Notre collègue, M. Eugène Toulouze, fait don à la Ville des chapiteaux présumés de l'ancienne église Saint-Benoit, qu'il a trouvés dans les fouilles du terrain Delalain, rue des Écoles.

Séance du jeudi, 19 *janvier* 1899.

M. Tesson signale le mauvais état de la tombe du général Hullin, au cimetière Montparnasse.

Le général Hullin est mort rue du Cherche-Midi, n° 73, devenu depuis n° 71.

Société historique d'Auteuil et de Passy. *Bulletin n° XXVII.* Lettre de M. V. Sardou. — E. Beurlier : Note sur deux médailles relatives aux États-Unis. — A. Guillois : Volney. — Ducreuzet et Chochod-Lavergne : Duban. — L. Mar. Ex-Libris et fers à dorer. — Documents : Turgot à Auteuil. Arrestation d'André Chénier.

Ch. S.

Le gérant : Charles Saunier.

Typographie Firmin-Didot et Cie. — Mesnil (Eure).

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

DU VIe ARRONDISSEMENT DE PARIS

SOCIÉTAIRES NOUVELLEMENT ADMIS

MM.	
CABANÈS (Docteur), *rédacteur de la Chronique médicale*, présenté par	MM. le Dr Dureau et René Dollot.
CROZE (Baron de), *propriétaire*, présenté par	Lechevallier - Chevignard frères.
LAURAS (André-Étienne), *ingénieur à la Cie d'Orléans*, présenté par	Larcher et Herbet.
NERVET (Maxime), *coloriste*, présenté par	Herbet et Saunier.
RACINE (René), *marchand de curiosités*, présenté par	Herbet et Saunier.
RIBADEAU-DUMAS (André), *avocat à la Cour*, présenté par	Fromageot et Herbet.
STROEHLIN (Ernest), présenté par	Dr Dureau et René Dollot.

RÉUNIONS DES COMITÉS

COMITÉ A. — ARCHÉOLOGIE, TOPOGRAPHIE, ANCIENS HOTELS, BEAUX-ARTS.

Président : M. HENRI BAILLIÈRE.
Vice-Président : M. PAUL FROMAGEOT.
Secrétaire : M. G. DE NOUVION.

Vendredi, 7 *avril,* 9 *heures du soir.*

En raison des vacances de Pâques, la réunion n'a pas été tenue.

Vendredi, 5 *mai,* 9 *heures du soir.*

Membres présents : MM. H. Baillière, Fromageot, G. de Nouvion, F. Herbet, Théo de Bellefonds, E. de Ménorval, J. de Nouvion, Delafontaine, Laschett, Rouveyre, Sudre, Letoula.

M. Fromageot remercie le comité de l'avoir élu vice-président.

M. G. de Nouvion communique une lettre de M. V. Sardou (1) et dépose une fiche concernant le généalogiste Chérin qui, en 1789, habitait rue Saint-André-des-Arts.

M. Advielle fait l'historique du journal *le Sauveteur* et parle de ses rédacteurs en chef : Adolphe Huart et Turpin de Sauzay qui ont longtemps habité l'arrondissement. Il remet une notice sur le sauveteur Roux, éclusier de la Monnaie, mort en 1866.

(1) Insérée dans le Bulletin de la Société (2e année, page 79).

M. Fromageot remet des fiches sur la danseuse Guimard, sur Mlle Contat et sur le physiologiste Magendie, qui ont habité l'arrondissement.

M. H. Baillière rappelle que Magendie a été le maître de Claude Bernard. Il les a connus tous les deux, et il rapporte sur Claude Bernard, quelques souvenirs et anecdotes qui intéressent vivement l'auditoire.

M. H. Baillière fait don à la Société de lettres du maire de l'ancien XIe arrondissement, Démonts, et de Vedel, directeur du Théâtre Français et de l'Odéon. Ces lettres sont relatives à une loge de l'Odéon, à laquelle le maire disait avoir droit.

Prochain ordre du jour :

Théo de Bellefonds : les anciennes Maisons de commerce du quartier.

M. Advielle : Imprimeries arméniennes du VIe arrondissement.

M. Laschett : le n° 1 de la rue de l'Ancienne-Comédie.

La séance est levée à dix heures et demie.

Vendredi, 2 juin, 9 heures du soir.

Membres présents : MM. Herbet, G. de Nouvion, Advielle, Letoula, Sudre, Ch. Benoist, Laschett, Ch. Saunier, Théo de Bellefonds.

MM. H. Baillière et Fromageot s'étant fait excuser, M. Herbet préside la réunion.

M. Laschett fait une communication sur le n° 1 de la rue de l'Ancienne-Comédie, où il a demeuré de 1844 à 1850. C'est un hôtel meublé, dont le propriétaire était en même temps, de 1840 à 1849, fabricant de pianos.

En février 1844, une barricade fut établie au carrefour de Buci, et des pierres furent montées au premier étage de l'hôtel pour être jetées sur la troupe et la garde nationale.

Cet hôtel était habité exclusivement par les étudiants en médecine qui, parfois, étaient obligés par l'exiguïté de leurs ressources, de loger deux ou trois dans la même chambre.

M. Advielle parle des imprimeries arméniennes du VIe ar-

rondissement et du collège arménien Movrat qui, en 1846, fut transféré de Padoue à Paris, rue Monsieur, 12. Le collège national arménien lui succéda. De savants professeurs dirigèrent pendant plusieurs années ces établissements destinés à servir l'influence française en Orient.

Des ateliers d'impressions arméniennes furent créés dans le VIe arrondissement. La typographie Meyer, 3, rue de l'Abbaye, publia en 1858, une jolie édition des *Psaumes* de David. La typographie arménienne de Walder, 44, rue Bonaparte, donna en 1859, une traduction des *Harmonies* de Lamartine, traduites en vers arméniens par Corène V. Alfa, directeur du Collège national et ensuite archevêque. L'imprimerie Didot publia, en 1860, le *Livre de Kareyatzi*, en petits caractères, et l'imprimerie Bourdier, rue Mazarine, 30, produisit plusieurs ouvrages classiques et un *Dictionnaire français arménien,* dédié à l'empereur de Russie, dont la 4e édition est sous presse. Les caractères qui servent à cette impression, sont la propriété du prince Guy de Lusignan. D'autres imprimeries parisiennes avaient publié, dès le XVIe siècle, des ouvrages en arménien, gravés sur plaques de bois.

M. Théo de Bellefonds parle des relieurs dont beaucoup étaient établis sur la rive gauche. Ils étaient astreints au brevet du roi. Ils étaient parfois graveurs en même temps que relieurs. Au XVIIIe siècle, un Pasdeloup habitait rue Jean de Beauvais, un autre était établi place de la Sorbonne. Les Derôme l'étaient rue Saint-Jacques. Le tragédien Lekain était relieur et habitait rue Monsieur-le-Prince. Les Bradel, les Ducastein étaient rue St-Jacques. Engel, Lenègre se sont établis dans le VIe arrondissement, ainsi que Capé, Thouvenin, Marius Michel.

Prochain ordre du jour :

M. Théo de Bellefonds : les anciennes Maisons de commerce du quartier.

M. Jacques de Nouvion : une ancienne Fourrière, rue Guénégaud.

M. Advielle : Vieux dessins du palais du Luxembourg.

La séance est levée à dix heures et demie.

Vendredi, 8 *juillet,* 9 *heures du soir.*

Membres présents : MM. Baillière, Sudre, Laschett, Lauras, Ch. Saunier, P. Marin, Advielle, Théo de Bellefonds, E. de Ménorval.

M. Advielle communique un cahier d'anciens dessins sur le palais du Luxembourg. L'auteur, architecte du temps de Louis XVI, a figuré avec mensurations diverses parties du dôme du palais, du côté de la rue de Tournon. La lanterne qui le surmonte n'est plus dans le même état qu'à l'époque où ces dessins furent exécutés.

M. Saunier signale divers objets qui ont été trouvés dans les fouilles de la rue du Four. Il annonce que M. Herbet a pu identifier une des tombes vues lors de la visite à la maison Gauthier-Villars (ancien couvent des Grands Augustins) avec celle de Jehan Chefderoy. Elle se trouve reproduite, d'après Gaignières, dans l'*Epitaphier du vieux Paris.*

Le comité émet le vœu que des démarches soient faites pour que cette curieuse pierre entre dans le musée de la Société historique.

M. Advielle signale, à titre de curiosité anecdotique, le billet de part du décès d'un chien KIKI « décédé en son domicile, rue Mazarine, 60, le 10 février 1899 ».

Le conseil fixe sa prochaine séance au vendredi, 3 novembre.

Ordre du jour :

M. G. de Nouvion : la Fourrière de la rue Guénégaud.

M. Théo de Bellefonds : les anciennes Maisons de commerce du quartier.

La séance est levée à dix heures.

Vendredi, 3 *novembre,* 9 *heures du soir.*

Membres présents : MM. H. Baillière, Fromageot, G. de Nouvion, Herbet, Soudée, Laschett, Sudre, Saunier, J. de Nouvion, Advielle, Marin.

M. Advielle propose de faire une démarche auprès du propriétaire de la maison sise 55, quai des Grands-Augustins, afin d'obtenir la pierre tombale de Jehan Chefderoy.

M. Fromageot fait don d'une *Vue de la nouvelle décoration de la Foire Saint-Germain.*

M. H. Baillière offre une notice de son père intitulée : *La famille Baillière.*

M. Baillière annonce la mort de M. Méritan, curé de Saint-Sulpice, vice-président de la Société, décédé la veille. Il se fait l'interprète des regrets que cette mort inspire à la Société et il propose de lever la séance en signe de deuil.

M. Herbet rappelle qu'il a trouvé en M. Méritan un concours dévoué pour la constitution de la Société à laquelle il a donné des pièces importantes et il évoque le souvenir de l'accueil cordial qu'il fit aux membres de la Société lorsqu'ils visitèrent le presbytère de Saint-Sulpice.

Le comité s'associe aux paroles de MM. H. Baillière et Herbet. Avant de se séparer, il fixe ainsi le prochain ordre du jour :

M. Jacques de Nouvion : la Fourrière de la rue Guénégaud.

M. Henri Baillière : 130 ans de l'histoire d'une maison.

M. V. Advielle : Historique d'une maison du VIe arrondissement.

M. Théo de Bellefonds : les anciennes Maisons de commerce du quartier.

M. F. Herbet : Procès fait au cadavre d'un suicidé.

La séance est levée à neuf heures vingt.

Vendredi, 1er décembre, 9 heures du soir.

Membres présents : MM. Henri Baillière, Fromageot, G. de Nouvion, D. Maillart, Herbet, Ch. Saunier, J. de Nouvion, A. Dumas, Laschett, V. Advielle, E. de Ménorval, P. Marin, Théo de Bellefonds, Stryienski.

M. Advielle offre trois plans de Paris. L'un, sans date, remonte à Louis-Philippe; les deux autres sont de 1857 et de 1860.

M. J. de Nouvion fait une curieuse communication sur la *Fourrière de la rue Guénégaud*. Elle était située au n° 31 actuel. Cette communication fourmille de curieuses anecdotes.

M. Henri Baillière fait l'historique de la maison portant le n° 33 de la rue Grégoire de Tours. Les titres en la possession de M. Baillière remontent à 130 ans. Il signale les propriétaires successifs et les prix d'acquisition : adjugée le 5 septembre 1770, pour 11.000 livres, elle a été vendue 38.000 francs en avril 1899.

M. Herbet raconte le procès criminel fait en 1548 au cadavre d'un suicidé : Barthélemi di Miniato, de Florence, artiste italien venu en France sous François Ier. Il habitait rue de Tournon, au coin de la rue de Vaugirard.

M. Ch. Saunier dépose une fiche concernant un nommé Renaud, menuisier du duc de Penthièvre, qui habitait rue des Vieilles Tuileries.

Prochain ordre du jour :

Les anciennes Rues de l'arrondissement.

M. Théo de Bellefonds : les anciennes Maisons de commerce du quartier.

M. Advielle : Lefranc de Saint Haulde, architecte à Paris et à Port-au-Prince.

La séance est levée à dix heures et demie.

COMITÉ B. — Arts religieux, églises et couvents.

Président : M. l'abbé de la Guibourgère.
Vice-Président : M. l'abbé Motet.
Secrétaire : M. R. Le Cholleux.

Vendredi, 14 *avril,* 9 *heures du soir.*

Membres présents : MM. R. Le Cholleux, Herbet, Monval, Laschett, G. de Nouvion, Ch. Saunier, Sudre.

En l'absence de MM. les abbés de la Guibourgère et Motet, M. Herbet est prié de prendre la présidence.

M. Monval lit une intéressante notice sur le plafond de la chapelle de la Vierge, à Saint-Sulpice.

Prochain ordre du jour :

M. Advielle : Baptême de juif et abjuration de comédien à l'église Saint-Sulpice.

Vendredi, 12 *mai,* 9 *heures du soir.*

Membres présents : M. l'abbé de la Guibourgère, M. l'abbé Motet, M. l'abbé Billecocq, MM. L. Sudre, Laschett, Théo de Bellefonds, Bonnet, Fromageot, Ch. Saunier, Advielle, Menjaud, Delafontaine, Paul Marin.

M. Le Cholleux, secrétaire, se trouvant souffrant, est remplacé par M. Ch. Saunier.

M. Advielle lit sa communication sur une abjuration de comédien et sur un baptême de juif, à l'église Saint-Sulpice. Le comédien se nommait Marcoureau dit Brécourt, il renonça à son métier de comédien en 1685.

Le baptême du juif eut lieu en 1774. Le séminariste Goudemetz, sur le « Journal » duquel M. Advielle a déjà fait une communication, n'a pas donné le nom du néophyte.

M. l'abbé Motet lit quelques intéressantes notes sur la cuve baptismale du XVe siècle, retrouvée dans les caves de Saint-Sulpice par la commission du vieux Paris.

M. Advielle établit, d'après les *Nouvelles* de la République des lettres de Pahin de la Blancherie, que Nonot tint exceptionnellement l'orgue de Saint-Germain-des-Prés, à l'occasion de diverses cérémonies. M. l'abbé de la Guibourgère rappelle que l'abbé Vanel, ancien vicaire de Saint-Germain-des-Prés, a publié, dans la *France Catholique,* une histoire des orgues de cette église.

Prochain ordre du jour :

M. l'abbé Billecocq : les Prémontrés de la Croix Rouge.

La séance est levée à dix heures et demie.

Vendredi, 9 juin, 9 heures du soir.

Membres présents : M. l'abbé de la Guibourgère, Motet, Le Cholleux, Herbet, Ch. Saunier, Advielle, Billecocq, Champion, Laschett, Marin, G. de Nouvion, Sudre.

M. Advielle proteste contre l'expression « controuvée » appliquée à son assertion que Nonot aurait été organiste de Saint-Germain-des-Prés (1). Si Nonot ne fut pas organiste en titre, il le fut occasionnellement, ainsi que M. Advielle l'a établi dans la précédente séance. Acte est donné à M. Advielle de sa protestation.

M. Advielle fait l'historique de la famille Miroir, dont l'un des membres Éloi-Nicolas-Marie, fut organiste en titre de Saint-Germain-des-Prés, puis de Saint-Eustache (1801).

M. Billecocq lit un travail sur la congrégation des Prémontrés et leur séjour place de la Croix-Rouge. (*V. p.* 109.)

La prochaine séance est fixée au deuxième vendredi de novembre.

La séance est levée à dix heures et demie.

Vendredi, 10 novembre, 9 heures du soir.

Membres présents : M. l'abbé de la Guibourgère, Le Cholleux, Herbet, Advielle, Ch. Saunier, Bruel, Fromageot, Laschett, Pottet, Sudre.

M. l'abbé de la Guibourgère rend un hommage ému à la mémoire de M. l'abbé Méritan : il rappelle sa science théologique, son jugement droit, son aménité, son dévouement à la Société dont il fut un des fondateurs. L'assistance entière s'associe aux paroles de M. le Président.

M. Advielle retrace l'histoire des orgues de Saint-Germain-des-Prés qui, après la Révolution, passèrent à Saint-Eustache et furent brûlées en 1844. M. Advielle communique une rare lithographie représentant lesdites orgues telles qu'elles étaient au moment de l'incendie.

(1) Procès-verbal du 10 mars 1899.

M. Advielle annonce qu'à la suite d'une démarche faite par lui, M. Gauthier-Villars consent à donner à la Société la tombe de Jehan Chefderoy.

M. Le Cholleux offre à la Société une gravure en couleur représentant l'Incendie de la foire Saint-Germain.

Prochain ordre du jour :

M. Advielle : les manuscrits de l'Histoire de Saint-Germain-des-Prés, de Dom Bouillart.

M. P. Fromageot : Œuvres charitables de l'ancienne paroisse Saint-Sulpice.

La séance est levée à dix heures et demie.

Vendredi, 8 *décembre*, 9 *heures du soir*.

Membres présents : M. l'abbé Motet, MM. Le Cholleux, Herbet, Advielle, Théo de Bellefonds, Caussinus, Fromageot, Marin, Menjaud, Laschett, de Ménorval, Rouveyre, Sudre.

M. l'abbé Motet préside en l'absence de M. l'abbé de la Guibourgère.

M. V. Advielle donne lecture d'un travail sur « les Manuscrits de l'Histoire de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, de Dom Bouillart ». Il décrit les notes préparatoires, puis la mise au net de ce qui reste du manuscrit de cette Histoire et signale les différences que ces documents présentent, en certains endroits, avec le texte imprimé.

M. P. Fromageot entretient le comité de la vie et des œuvres charitables de M. de la Chétardie, prédécesseur immédiat de M. Languet de Gergy à la cure de Saint-Sulpice. Il énumère les écoles gratuites qui furent fondées dans la paroisse. (*V. p.* 118.)

M. le président rappelle que les pauvres étaient au nombre de 15.000, dans la paroisse Saint-Sulpice, au temps de M. Languet de Gergy, qui distribuait deux millions par an de secours, grâce à la libéralité des princes, du prince de Conti, notamment. Il ajoute que le bienheureux de la Salle fut parfois pris à partie par M. de la Chétardie. Il communiquera au comité des pièces conservées au presbytère et qui relatent ces différends.

Sur une allusion du secrétaire à un passage de sa commu-

nication sur les orgues, M. Advielle déclare s'être renseigné auprès de Mgr Barbier de Montault. Celui-ci lui a fait connaître qu'en effet ce n'est que sous le cardinal de Bonald que les orgues furent introduites dans le diocèse de Lyon et, seulement pour l'accompagnement.

M. le Président, comme l'avait fait précédemment M. de la Guibourgère, rattache cette interdiction des orgues à l'attachement séculaire du diocèse de Lyon à la liturgie de saint Irénée.

La séance est levée à dix heures et demie.

COMITÉ C. — Institutions (collèges, hôpitaux, marchés), théatres.

Président : M. Alexandre de Haye.
Vice-Président : M. Gillet.
Secrétaire : M. Bonnet.

Vendredi, 21 *avril,* 9 *heures du soir.*

Membres présents : MM. de Haye, Gillet, Fromageot, Laschett, Sudre, Dureau, Théo de Bellefonds, Pottet, Charles Saunier, Marin.

M. Dureau communique les souvenirs personnels qu'il a gardés de la Commune. Ils se rapportent à son service, comme médecin, dans une maison des Petites Sœurs des Pauvres. Il en résulte qu'à cette époque il n'y avait pas dans la maison de vivres pour plus d'un jour.

M. Laschett fait une communication sur la Société de Saint-François Xavier. C'était au début une société de secours mutuels pour les anciens Xe, XIe et XIIe arrondissements de Paris avec chapelle à Saint-Sulpice, conférence, assemblées générales, médailles et récompenses. La société existe encore aujourd'hui, mais il n'y a plus d'assemblée générale, ni garde municipale les jours de solennité.

M. Fromageot donne lecture d'une liste d'anciennes œuvres ayant existé dans le VIe arrondissement et relevées par lui à la bibliothèque de la Ville. M. Fromageot produit notamment diverses pièces de 1777 à 1784 ayant trait aux comptes de dépenses des œuvres charitables de la paroisse Saint-Sulpice. Il en ressort cette impression très nette que là se trouvait l'assistance à domicile, sous l'ancien régime, et que son organisation était peut-être plus forte que celle d'aujourd'hui.

Ordre du jour de la prochaine séance :

M. Laschett : Communication sur la Société de Saint-François Régis.

Échange de vues et observations sur les Œuvres charitables ayant existé ou existant encore dans le VIe arrondissement.

La séance est levée à dix heures et demie.

Vendredi, 21 *mai,* 9 *heures du soir.*

Membres présents : M. de Haye, Gillet, Bonnet, Fromageot, Laschett, Sudre, Theo de Bellefonds, Pottet, Dr Dureau, Ch. Saunier, P. Marin.

M. Laschett lit un rapport sur les origines de la Société de Saint-François Régis. Cette société, fondée le 1er mars 1826, 13, rue Cassette, a transporté depuis son siège social, 20, rue Servandoni.

M. Advielle communique le manuscrit en 4 volumes in-4° du Cours de Philosophie qui fut professé au collège Mazarin par Adrien Geffroy, en 1739. L'élève qui a recueilli ce cours est Pierre-Alexandre Daujan qui devint procureur au Parlement de Paris. A cette occasion, M. Advielle cite quelques extraits du *Registre de la Recette,* dudit Daujan, également en sa possession ; ces extraits sont relatifs au procès que, de 1778 à 1780, Marat, médecin du comte d'Artois, soutint au Parlement contre Kart, menuisier.

Prochain ordre du jour :

M. Dureau : Notes sur quelques Institutions de bienfaisance.

M. Advielle : les Séjours de Mme Roland dans le VIe arrondissement.

Anciennes Pensions, Institutions et Académies d'armes.

La séance est levée à dix heures et demie.

Vendredi, 16 *juin,* 9 *heures du soir*

Membres présents : MM. de Haye, Gillet, Bonnet, Laschett, Sudre, Folly, Dureau, Ch. Saunier, Advielle, Theo de Bellefonds.

M. Dureau donne quelques indications sur les Institutions de bienfaisance ayant existé à Paris, mais il demande à compléter ses informations pour une communication ultérieure.

M. Advielle présente une note sur les divers séjours de Mme Rolland dans l'arrondissement, se proposant de revenir plus tard sur ce sujet.

Après un échange de vues sur les anciennes Pensions, Institutions et Académies d'armes de l'arrondissement l'ordre du jour se trouve épuisé.

La prochaine séance est fixée au vendredi 20 octobre.

Ordre du jour :

M. Dureau : Recherches historiques sur les Sociétés charitables.

M. Advielle : Communication sur les séjours de Mme Rolland dans le VIe arrondissement.

M. Folly : les Académies d'armes.

MM. Theo de Bellefonds et Advielle : Discussion sur l'origine du café Procope.

La séance est ensuite levée à dix heures et demie.

Vendredi, 20 *octobre,* 9 *heures du soir.*

Membres présents : MM. de Haye, Bonnet, Theo de Bellefonds, N. Raflin, A. Folly, Menjaud, de Ménorval, Laschett, Mathieu, Bruel, J. Troubat, J. Christophe, Ch. Saunier, Letoula, Monval, G. et J. de Nouvion, Dureau, Sudre, Herbet, Delafontaine, Ch. Benoist, P. Valet, Paul Marin.

M. Herbet demande immédiatement la parole pour dire la perte que la Société vient d'éprouver par suite du décès de M. Étienne Charavay. Il rappelle la vie de labeur et de probité de ce savant qui était attaché par tant de liens au VIe arrondissement.

Des regrets unanimes sont exprimés par les membres présents qui demandent tous que M. Herbet lui consacre une notice dans le bulletin.

M. Dureau lit de curieuses notes sur les Sociétés charitables du VIe arrondissement.

M. Advielle entretient l'assemblée des séjours de Mme Roland à l'hôtel Britannique, rue Guénégaud.

MM. Theo de Bellefonds et Advielle abordent la discussion sur les origines du café Procope. Cette discussion sera ultérieurement continuée.

Prochain ordre du jour :

M. Folly : les Académies d'armes.

M. Advielle : le Café Procope « foyer de l'anarchie ».

La séance est levée à dix heures et demie.

Vendredi, 17 *novembre* 1899.

Membres présents : MM. de Haye, Gillet, Bonnet, Laschett, Dureau, Sudre, Charles Saunier, Advielle, Monval, Raflin, Gillet, Folly, Marin, Letoula.

M. le président donne lecture d'une lettre de M. Jules Christophe donnant quelques renseignements sur l'ouvrage de MM. Chassin et Hennet sur les « Volontaires nationaux pendant la Révolution. »

M. Folly fait une communication sur les Académies d'Armes. (*V. p.* 163.)

M. Advielle donne communication de rapports de police sur les consommateurs du café Procope, en 1799. (*V. p.* 148.)

Prochain ordre du jour :

M. Charles Saunier : la première séance de la Commission des Monuments, au collège Mazarin, en 1790.

M. Advielle : les origines du café Procope.

M. Dureau : les médecins Procope.

La séance est levée à onze heures du soir.

Vendredi, 15 décembre, 9 heures du soir.

Membres présents : MM. A. de Haye, Gillet, P. Marin, Rouveyre, Fromageot, Herbet, Ch. Saunier, Sudre, Dureau, Laschett, Folly, Theo de Bellefonds.

En l'absence de M. Bonnet, M. Saunier remplit les fonctions de secrétaire.

M. Dureau évoque, d'après son grand-père, des souvenirs concernant le café Procope.

M. Folly cite une anecdote puisée dans Champfort, relative également à ce café. M. Laschett a trouvé dans un curieux livre intitulé : *Essais et monologues dramatiques,* d'Adolphe Joly, (Paris, A. Huré, libraire-éditeur, 14, rue du Petit-Carreau, s. d.) une sorte de chanson : *le Café des Variétés,* dont le refrain est :

Et Procope vit encore.

M. Saunier communique le procès-verbal de la première séance de la *Commission de la Conservation des monumens relatifs aux Arts et aux Sciences,* qui siégea pour la première fois au collège Mazarin, le 8 novembre 1790. Il lit des extraits des délibérations intéressant le VIe arrondissement.

M. Laschett désirerait voir établir une liste des anciens maires et adjoints de l'arrondissement. Il cite des anecdotes sur M. de Verdière l'un d'eux.

M. Dureau dépose, pour les Archives de la Société, une liste des Établissements et Sociétés charitables du VIe arrondissement existant ou ayant existé au 1er janvier 1898. Cette liste est dressée d'après des documents officiels.

Prochain ordre du jour :

M. P. Fromageot : Lettre sur l'ouverture de l'Odéon.

MM. de Bellefonds et Advielle : Origines du café Procope.

M. Dureau : les médecins Procope.

La séance est levée à dix heures vingt.

COMITÉ D. — Histoire générale, biographies, bibliographie, iconographie.

Président : M. Bruel.
Vice-Président : M. E. Rouveyre.
Secrétaire : M. Monprofit.

Vendredi, 28 *avril,* 9 *heures du soir.*

Membres présents : MM. Bruel, Rouveyre, Montprofit, Etienne Charavay, Jules Christophe, Dureau, Fromageot, Herbet, Laschett, Saunier, Menjaud, Marin, Marais, Rabbe, Sudre, Trouslard.

M. Dureau donne lecture d'une biographie du sieur de Blégny. Il la continuera ultérieurement.

M. Marais résume l'histoire du Palais Mazarin.

M. Herbet communique une lettre de M. Pavy, sur le domicile de Chardin, rue Princesse.

M. le Président, au nom de M. Gerbaux empêché, communique un article de M. G. Lenôtre, relatif à la maison de Camille Desmoulins. Cet article qui a paru dans le journal *le Temps* du 25 mars 1899, confirme absolument les renseignements qui nous ont été communiqués par M. le Dr Foucart.

M. Lenôtre s'appuie sur un carnet d'un M. Devise, qui avait recueilli de la bouche même de Mme Duplessis-Laridon, belle-mère de Camille Desmoulins, des confidences intéressantes sur son gendre et sur les événements de cette époque. Un jour, Mme Duplessis voulut revoir l'appartement où sa fille avait vécu. Devise et un de ses amis M. Matton, parent de Desmoulins, accompagnaient l'octogénaire dans son pèlerinage et le soir même, Devise notait sur son carnet :

« *Camille Desmoulins habitait rue du Théâtre Français, n*o 1, *aujourd'hui, rue de l'Odéon, n*o 38. C'est dans cette maison que lui et Lucile furent arrêtés. Ils logeaient au troisième étage et leurs fenêtres avaient vue sur la rue Crébillon. Avant son mariage, Lucile demeurait presque en face,

avec son père, sa mère et sa sœur Adèle, rue de Condé, aujourd'hui n° 22, au deuxième étage. Camille pouvait parfaitement la voir de ses fenêtres. M. Matton, parent de Camille et moi, avons été voir les localités. »

C'est là un témoignage irréfutable; le n° 1 de la rue du Théâtre Français était devenu, en 1834, le n° 38 de la rue de l'Odéon; c'en est actuellement le n° 22, la constatation est des plus simples.

Prochain ordre du jour :

M. Dureau : Suite de la biographie du sieur de Blégny.

M. Rouveyre : Une crémerie artistique et littéraire : la Petite Vache.

La séance est levée à dix heures et demie.

Vendredi, 26 mai, 9 heures du soir.

Membres présents : MM. Bruel, Rouveyre, Monprofit, Dureau, Advielle, Théo de Bellefonds, René Dollot, J. Letoula, Ch. Saunier, E. de Ménorval, Monval, Laschett, P. Marin, E. Foucart, Rabbe, Sudre.

M. Monval, en l'absence de M. Herbet, excusé, lit une nouvelle lettre de M. Pavy sur la demeure de Chardin, rue Princesse. (*V. p.* 143.)

M. Rouveyre retrace la grandeur et la décadence de la *Petite Vache,* installée 76, rue Mazarine.

M. Dureau continue la biographie de de Blégny.

M. Advielle signale dans la *Bibliotheca Hohendorfiana* (Lahaye, 1720, 3 vol. in-8°), et dans la bibliothèque de Cambrai, la mention et la présence de divers manuscrits intéressant le VIe arrondissement.

Prochain ordre du jour :

M. Advielle : Pahin de la Blancherie et son journal.

M. Dureau : Suite de la Biographie du sieur de Blégny.

MM. Saunier : Déclaration du boucher Legendre, en date du 30 juillet 1791.

Vendredi, 23 juin, 9 heures du soir.

Membres présents : MM. Bruel, Rouveyre, Dureau, Sudre, Laschett, E. Laurot, Pottet, V. Advielle, Félix Herbet, P. Marais, P. Marin, Ch. Saunier, Théo de Bellefonds.

En l'absence de M. Monprofit, M. Ch. Saunier remplit les fonctions de secrétaire.

MM. Advielle et Dureau demandent à reporter au mois d'octobre leurs communications sur Pahin de la Blancherie et le sieur de Blégny.

M. Ch. Saunier lit un factum intitulé : *Invitation à toutes les âmes honnêtes et défi porté aux méchants par* Le Gendre, *marchand boucher, électeur de la section du Luxembourg, ce 30 juillet* 1791. (*V. p.* 158.)

M. Herbet lit une lettre du capitaine Valère Fanet qui demande l'emplacement exact des casernes des Gardes Françaises, sises rue de Sèvres, rue Saint-Maur et rue des Vieilles Tuileries.

M. Rouveyre lit quelques notes sur Balzac, dues à feu Derome.

M. Dureau, qui a connu Balzac depuis son séjour aux Jardies, tient à rectifier une opinion fort répandue et inexacte : Balzac était très sobre et menait une vie régulière, sans excès d'aucun genre, hormis les excès de travail.

M. Dureau se souvient qu'ayant déjeuné avec le célèbre romancier, il trouvait ce déjeuner peut-être un peu trop frugal pour son jeune estomac d'alors.

M. Théo de Bellefonds offre, de la part de M. Dardivilliers, une photographie du gnomon conservé quai des Grands-Augustins, dans la cour de la maison Gauthier-Villars.

La prochaine séance est renvoyée au vendredi 27 octobre.

Ordre du jour :

M. Advielle : Pahin de la Blancherie.

M. Dureau : le sieur de Blégny.

M. Rouveyre : les livres à clé de Balzac.

M. Lafon : Recherches sur les casernes des Gardes Françaises de l'arrondissement.

La séance est levée à dix heures et demie.

Vendredi, 27 octobre, 9 heures du soir.

Membres présents : MM. Bruel, Lafon, Fromageot, Jules Périn, Paul Valet, Herbet, Dureau, Laschett, Jules Christophe, Folly, Monval, Letoula, Advielle, Théo de Bellefonds, Sudre, Rabbe, Marais et Numa Raflin;

Excusés : MM. Rouveyre et Monprofit.

En l'absence de M. Monprofit, M. Numa Raflin remplit les fonctions de secrétaire.

En quelques paroles émues, M. le Président salue la mémoire de notre regretté et savant collègue M. Charavay, vice-président de la Société. M. Herbet annonce qu'une notice nécrologique lui sera consacrée dans le Bulletin.

M. le Président rend compte de l'intéressante visite qui a été faite, le 25 juin dernier, dans les locaux de la librairie Gauthier-Villars, qui est installée dans une maison construite sur l'emplacement du couvent des Grands-Augustins, dont il reste encore quelques vestiges.

M. Dureau continue la biographie du sieur de Blégny, apothicaire, médecin du roi, fondateur du premier journal de médecine, et auteur probable du *Livre commode des adresses de Paris*.

M. Advielle lit quelques notes complémentaires sur Pahin de la Blancherie, auquel M. Rabbe a consacré une étude des plus documentés.

M. Lafon donne connaissance du résultat de ses recherches sur les anciennes casernes de gardes françaises de l'arrondissement. Il présente un plan qu'il a établi après l'avoir repéré sur celui de Jaillot.

La maison portant le n° 95, rue de Sèvres, semble être une de ces anciennes casernes. Il en est de même pour celle qui porte le n° 13 de la rue de l'Abbé-Grégoire, ancienne rue Saint-Maur, aucune trace de caserne ne subsiste rue du Cherche-Midi.

Prochain ordre du jour :

M. Rabbe : Notices sur quelques-uns des électeurs et des représentants de la commune de Paris (1789-1790), apparte-

nant au sixième arrondissement : P. Quénard, Bonneville, Osselin.

M. Advielle : Les relations du baron Westreenen de Teilland, directeur en chef de la Bibliothèque royale de La Haye, avec les libraires du quartier, au temps des grandes ventes Nodier, Libri et autres (1830-1848).

M. Jules Christophe : Les personnages de la *Comédie Humaine* et leurs domiciles dans l'arrondissement.

Vendredi, 23 *novembre,* 9 *heures du soir.*

Membres présents : MM. Bruel, Rouveyre, Paul Marin, Gerbaux, L. Sudre, A. Dureau, Charles Saunier, Jules Christophe, P. Fromageot, Numa Raflin, Félix Rabbe.

Excusés : MM. Herbet et Monprofit.

En l'absence de ce dernier, M. Saunier remplit les fonctions de secrétaire.

M. Rabbe fait une communication sur quelques-uns des électeurs du district des Petits-Augustins : P. Quénard, Bonneville, Osselin. (*V. p.* 172.)

M. Gerbaux résume l'histoire des Archives du Clergé de France, déposées en 1645, au couvent des Grands-Augustins et transportées à la Bibliothèque Nationale les 18 et 19 juillet 1792, la salle où elles se trouvaient étant prise par la Direction de la fabrication des assignats. (*V. p.* 135.)

M. Jules Christophe énumère les domiciles des personnages de la *Comédie Humaine* qui ont habité le VIe arrondissement. Il est parlé des rues des Quatre-Vents, de Tournon, Honoré Chevalier, Mazarine, Duguay-Trouin, Grégoire de Tours.

Prochain ordre du jour :

Suite des communications de MM. Félix Rabbe et Jules Christophe.

La séance est levée à dix heures et demie.

Vendredi, 22 *décembre,* 9 *heures du soir.*

Membres présents : MM. Bruel, Rouveyre, Monprofit, Rabbe, F. Gerbaux, J. Christophe, Laschett, A. Dureau, Sudre,

Ch. Saunier, F. Herbet, Fromageot, Letoula, Théo de Bellefonds, de Ménorval.

M. F. Rabbe continue son histoire du district des Petits-Augustins.

M. J. Christophe continue également sa curieuse lecture sur les personnages de la *Comédie Humaine* qui ont habité l'arrondissement.

M. Herbet, en l'absence de M. Advielle indisposé, donne communication d'un travail de notre érudit collègue. Les éléments de ce travail, intitulé : *le baron de Westreenen de Tiellandt, directeur en chef de la bibliothèque royale de La Haye, et ses relations avec les libraires Tillard,* ont été tirés d'un dossier de 198 lettres du bibliophile hollandais, acquis par M. Advielle et offert par lui à la bibliothèque d'Arras.

M. Herbet annonce qu'il a acquis, pour le compte de la Société, deux curieuses plaquettes intitulées :

L'une : *Explication des deux tableaux exposés à la porte de Saint-Germain des Prez le premier jour de may* 1717.

L'autre : *Explication des deux tableaux exposés à la porte de Saint-Germain des Prez le premier jour de may* 1718.

Les tableaux dont il est question étaient de Hallé et Christophe pour 1717, et de Le Clerc et Bertin, pour 1718 (1).

Prochain ordre du jour :

Suite des lectures de MM. F. Rabbe et J. Christophe.

M. A. Dureau : Notice sur les médecins Procope.

La séance est levée à dix heures vingt.

(1) Hallé : *saint Paul chassant un esprit du corps d'une servante.*
Christophe : *saint Paul et saint Barnabé guérissant un boiteux.*
Le Clerc : *La mort de Saphira, femme d'Ananie.*
Bertin : *saint Philippe baptisant l'eunuque de la reine Candace.*

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Jeudi, 30 novembre, 9 heures du soir.

Membres présents : M. Félix Herbet, président; M. Charles Saunier, secrétaire; MM. Caussinus, Marais, F. Régamey, E. Muntz, Monval, Théo de Bellefonds, Hoffbauer, A. Dureau, A. Vaillant, Thureau, Lafon, membres du Conseil; MM. H. Baillière, de la Guibourgère, Alexandre de Haye, A. Bruel, présidents de Comités.

Excusé : M. de Ménorval.

M. le Président rappelle les pertes douloureuses faites par la Société en la personne de ses deux vice-présidents, MM. Méritan et Étienne Charavay.

Le Conseil décide que deux notices leur seront consacrées dans le prochain Bulletin. M. le Président est chargé de leur rédaction. Le Conseil décide également de surseoir jusqu'au renouvellement de mars à la nomination de deux vice-présidents.

M. le Président annonce que le travail de M. Gillet sur l'Hôpital de la Charité, va être publié sous les auspices de l'administration de l'Assistance publique, 250 exemplaires seront réservés aux membres de la Société.

Le Conseil est unanime à souhaiter l'organisation de conférences avec projections. M. Muntz s'engage à demander à M. Augé de Lassus, de vouloir faire une de ces conférences; il insiste aussi sur l'utilité de promenades-conférences, qui pourraient avoir lieu au Palais du Luxembourg, à la Monnaie, à l'Institut, à l'École des Beaux-Arts, etc.

M. l'abbé de la Guibourgère offre de faire visiter à la Société le palais abbatial de Saint-Germain-des-Prés.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le Ministre de l'Instruction Publique, conviant la Société à participer à l'Exposition de 1900. La résolution du Conseil est affirmative.

M. le Président communique un devis de M. Dupré, architecte de la Mairie, pour l'enlèvement, de la maison Gauthier-Villars et le transport à la Mairie, de la pierre tombale de Jehan Chefderoy. Ce devis s'élevant à 150 francs, le Conseil se refuse, vu la modicité des ressources de la Société, à engager une aussi forte dépense. Des remerciements seront adressés à M. Dupré pour les dérangements que l'établissement de ce devis lui a occasionnés.

M. Lafon s'offrant à supporter une partie des frais, la solution définitive de cette affaire lui est confiée.

M. le Secrétaire général énumère les travaux qui ont été lus dans les divers comités depuis la publication du dernier Bulletin.

Le Conseil retient les notices de MM. Monval, sur le plafond de la Chapelle de la Vierge, à Saint-Sulpice, par Lemoyne; de M. l'abbé Billecoq, sur les Prémontrés de la Croix-Rouge; de M. Dureau, sur le sieur de Blégny; de M. Gerbaux, sur les Archives du clergé de France; de M. Rabbe, sur quelques Électeurs du VIe arrondissement (1789-1790); de M. Folly sur les Académies d'Armes; la liste des anciennes œuvres charitables, communiquée par M. Fromageot; la Déclaration du boucher Legendre, en date du 30 juillet 1791, retrouvée par M. Charles Saunier; les Rapports de police sur le café Procope, réunis par M. Advielle.

M. Herbet est chargé de commenter les deux lettres de M. Pavy, sur le domicile de Chardin, rue Princesse.

Le prochain Bulletin contiendra encore, si la place le permet, les deux lettres de Demonts et Vedel relatives à une loge de l'Odéon, lues en comité et offertes à la Société par M. H. Baillière, une lettre de Français communiquée par M. Noël Charavay, une lettre de Delacroix offerte par M. Voisin.

La séance est levée à dix heures vingt-cinq.

NÉCROLOGIE

M. ÉTIENNE CHARAVAY. — M. L'ABBÉ MÉRITAN. M. FÉLIX RABBE.

La Société historique du VIe arrondissement vient d'être cruellement éprouvée. A un mois d'intervalle, elle a perdu ses deux vice-présidents, M. Étienne Charavay, décédé à Brolles le 3 octobre 1899 et M. l'abbé Méritan, curé de Saint-Sulpice, décédé à Paris le 2 novembre 1899. Le conseil d'administration m'a chargé d'exprimer nos regrets et de rendre à leurs mémoires un public hommage.

*
* *

Étienne Charavay, né à Paris le 17 avril 1848, entrait à l'École des Chartes en 1865. J'y entrais avec lui; nous avons passé ensemble nos trois années d'étude, et de nos camarades d'alors, Lucipia, Camille Pelletan, Héron de Villefosse, Fernand Calmettes et tant d'autres de cette nombreuse promotion de 1869 aujourd'hui décimée, il était un de ceux avec qui j'avais conservé, malgré la divergence des carrières, les plus affectueuses relations. Celle d'Étienne Charavay est trop remplie pour que je me laisse aller ici à l'expansion des sentiments d'amitié et de reconnaissance que j'ai essayé d'exprimer sur sa tombe; mais on m'excusera s'il m'est difficile de distinguer le collègue de l'ami dont la perte m'a été si douloureuse.

Étienne Charavay était encore à l'École quand, en 1867, il dut prendre la direction de l'importante maison d'auto-

graphes fondée par son père avec cette devise : *Honneur s'élève à grand labeur,* à laquelle il est resté fidèle. C'était un grand labeur, en effet, que de devenir chef de famille et chef de maison, au sortir de l'enfance, à 19 ans! Il l'accomplit avec honneur. Les inventaires de Benjamin Fillon, d'Alfred Bovet, par exemple, resteront des monuments d'érudition, dont l'importance va bien au delà des catalogues ordinaires de ventes.

Bientôt Étienne Charavay étendait le cercle de son activité. En même temps qu'il dirigeait la publication de *l'Amateur d'autographes* et de la *Revue des Documents historiques,* il faisait paraître des études originales, qui lui valaient successivement les palmes et la rosette d'officier de l'Instruction publique et la croix de la Légion d'honneur. La Révolution française était surtout l'objet de ses investigations; il est l'un des fondateurs de la *Société de l'histoire de la Révolution* qui l'avait choisi comme vice-président. Dans cet ordre d'idées, il a publié : la *Correspondance générale de Carnot,* les *Généraux morts pour la patrie, l'Assemblée électorale de Paris en 1791,* le *Général Lafayette,* pour ne citer que les plus importants de ses ouvrages.

Cet érudit était en même temps un bon citoyen. Étienne Charavay a mis au service de l'idée républicaine et du développement de l'instruction dans le peuple toute son énergie et tout son dévouement, comme l'attestent sa participation à l'œuvre entreprise par la Ligue française de l'enseignement dont il était le secrétaire général et sa collaboration aux comités de la Caisse des Écoles, de la Délégation cantonale et du Patronage du VI[e] arrondissement.

Enfin sa grande compétence et son absolue probité l'avaient naturellement désigné comme expert en écritures.

Ce fut pour lui l'occasion d'intervenir dans un procès célèbre qui, hélas! hâta sa mort, et aussi de donner le plus bel exemple de courage civique, en plaçant le culte de la vérité au-dessus de toute autre préoccupation et en reconnaissant publiquement ce qu'il estimait être une erreur.

Connaissant Étienne Charavay comme je le connaissais, je ne pouvais manquer de m'adresser à lui au moment de la constitution de la Société Historique. Il s'est donné à nous tout entier, par ses conseils avisés dans le comité d'administration qui l'avait nommé vice-président, par ses libéralités envers notre Bibliothèque qu'il a enrichie de précieux autographes, par ses intéressantes communications sur une *Requête du District des Carmes en 1789* et sur le *Banquet du 15 Brumaire an VIII.* Nous avions le droit de compter longtemps encore sur son active collaboration, quand la mort vint nous l'enlever, en pleine maturité, à l'âge de 51 ans!

*
* *

M. l'abbé Méritan, né à St-Martin-de-Castillon (Vaucluse), le 9 août 1828, appartenait à une honorable famille de cultivateurs qui compte aussi parmi ses membres des avocats et des médecins. Après avoir commencé ses études au petit séminaire d'Avignon, puis au grand séminaire de la même ville, il vint les terminer au séminaire de Saint-Sulpice. Agrégé à la compagnie célèbre des Sulpiciens, il enseigna avec éclat la philosophie au grand séminaire d'Autun, puis la théologie morale au grand séminaire de Lyon, dont il devint le supérieur, fonctions qu'il conserva jusqu'au 13 février 1875. C'est alors qu'il fut nommé curé de Saint-Sulpice. Pendant près de vingt-cinq ans, il a administré cette grande paroisse avec un soin

et une autorité auxquels tout le monde rendait hommage. Il s'était pris pour elle, pour les œuvres qu'il y avait fondées, d'une telle affection que rien désormais ne put l'en détacher et qu'il refusa à diverses reprises les honneurs de l'Épiscopat.

Dans une de nos réunions, notre éminent collègue, Monsieur le curé de Saint-Germain-des-Prés, a rappelé, avec plus de compétence que je ne saurais le faire, sa grande piété, sa science théologique et sa vie entière consacrée aux fonctions sacerdotales. Je puis du moins porter témoignage de son esprit libéral et de sa charité qui n'avait rien d'exclusif : aussi l'avons-nous vu adhérer avec un empressement dont j'ai conservé le souvenir, à l'œuvre de *l'Assistance par le travail,* créée par mon honorable prédécesseur.

M. l'abbé Méritan assistait à la première réunion organisée pour la constitution de la Société Historique et nous apportait son concours et celui de plusieurs de ses collaborateurs. Membre fondateur, il était nommé aussitôt vice-président de la Société et malgré ses lourdes occupations et les soins que réclamait sa santé, il ne manquait pas d'assister aux séances du comité. C'est grâce à son obligeance que nous avons pu visiter le presbytère de Saint-Sulpice, dont il nous a montré les richesses artistiques; c'est encore à lui que nous devons d'avoir pu reproduire la curieuse estampe représentant le banquet offert dans l'église Saint-Sulpice, alors Temple de la Victoire, aux généraux Bonaparte et Moreau. Cette estampe accompagnait, dans notre précédent Bulletin, le travail de M. Étienne Charavay sur le même sujet.

Si le hasard a réuni, dans la recherche commune d'un de nos souvenirs historiques, deux collègues dont les idées

et les aspirations étaient si différentes, c'est qu'il est justement dans l'esprit de notre Société de réaliser cet accord. Hélas! la mort aussi les a réunis, et nous n'avons d'autre consolation que d'exprimer notre douleur et de mêler nos stériles regrets, en face de ces deux tombes qui font dans notre assemblée un vide si cruel.

Félix HERBET.

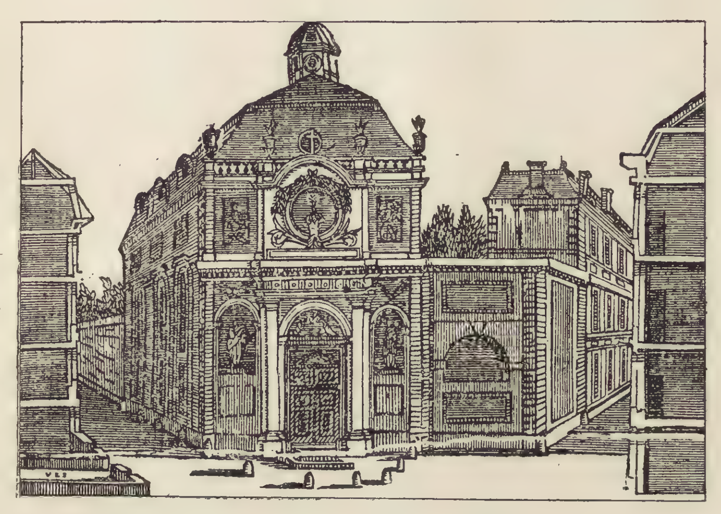
Au moment de mettre sous presse, nous apprenons la mort de M. Félix Rabbe.

Par son érudition, son amabilité, son dévouement, M. Félix Rabbe avait vite conquis de vives sympathies. Déjà, beaucoup, parmi nous, songeaient à lui pour combler les vides faits par la mort dans le Conseil d'Administrations. Le destin ne l'a pas permis.

Dans la séance du 26 janvier dernier, M. A. Bruel, président du Comité D, a salué en ces termes ce collègue regretté :

Notre Société et spécialement le Comité D, viennent de faire une nouvelle perte en la personne de M. Félix Rabbe, décédé le 17 janvier. On n'a pas oublié les communications fort intéressantes qu'il avait faites à la Société, sur un *Épisode historique de la foire Saint-Germain,* sur *Pahin de la Blancherie et le Salon de la Correspondance,* d'où il avait tiré le sujet d'une attachante conférence pour notre séance générale de 1899; enfin il avait commencé une série de lectures sur l'*Histoire du District des Petits-Augustins.* Avant d'appartenir à notre Société, M. Rabbe s'était fait connaître par des travaux sur l'histoire littéraire, tels que *Shelley, sa vie et ses œuvres* (in-12, 1887); *les Maîtresses authentiques de Lord Biron* (in-12, 1890) et des traductions du *Théâtre de Marlowe* et des *Œuvres poétiques de Shelley* (3 vol. in-12, 1886-1887), etc.

M. Félix Rabbe laissera le souvenir d'un confrère aussi instruit que laborieux.



Les Prémontrés de la Croix-Rouge ; d'après les Curiosités de Paris (1716).

LES PRÉMONTRÉS DE LA CROIX-ROUGE.

Quand, venant de la Croix-Rouge, on enfile la rue de Sèvres, on ne tarde pas à rencontrer, à gauche, vis-à-vis de la rue des Saints-Pères, une grande porte de modeste apparence : c'est le n° 11 de la rue de Sèvres. Dans la cour, à droite, on voit s'élever un corps de bâtiment, d'apparence plus antique et plus robuste que ceux qui s'élèvent sur les trois autres côtés. Qu'on monte les degrés de l'escalier qui est au fond de la cour à droite, et l'on se trouvera, à chacun des trois étages, dans de vastes corridors, bordés, sur leurs deux flancs, de cellules monastiques, portant encore leurs numéros d'ordre. C'est ce qui

nous reste du couvent des Prémontrés de la Croix-Rouge.

La Société historique du VIe arrondissement devait un souvenir à cette vénérable relique de l'ancien Paris.

Avant de raconter la fondation du couvent de la Croix-Rouge, quelques renseignements sur l'ordre des Prémontrés ne seront pas superflus.

Cet ordre fut fondé par saint Norbert, dans la première moitié du XIIe siècle. Né en 1092 à Xanten, ville du diocèse de Cologne et du duché de Clèves, Norbert quitta, jeune encore, la cour impériale pour le service de Dieu. Ordonné prêtre en 1116, il adopta un genre de vie très austère, puis se livra pendant quelques années au ministère de la prédication, en Allemagne d'abord, ensuite en France. Ces voyages lui ayant fourni l'occasion de constater le relâchement dans lequel étaient tombés beaucoup de chapitres, Norbert conçut l'idée, qu'il exécuta en 1120 dans le vallon de *Prémontré,* à 23 kilomètres de Laon, de fonder un ordre de chanoines vivant sous une règle. Telle est l'origine des chanoines *réguliers* Prémontrés (1). Le nouvel ordre, approuvé en 1126 par le pape Honorius II, se répandit rapidement en France et en Allemagne. Son fondateur, devenu malgré lui archevêque de Magdebourg, mourut en 1134, après avoir puissamment contribué à préparer l'extinction du schisme, suscité par Pierre de Léon à la mort d'Honorius.

Fondés pour réformer les chapitres, les Prémontrés eurent plus tard besoin de réforme à leur tour. Des deux réformes que signale l'histoire, la plus ancienne fut celle d'Espagne, approuvée par Grégoire IX au milieu du treizième siècle. La seconde, qui nous intéresse davantage (on

(1) Les Prémontrés portent une soutane blanche et un scapulaire de même couleur. Ils ont encore plusieurs couvents en France.

verra bientôt pourquoi), prit naissance en Lorraine. Commencée à Sainte-Marie-aux-Bois et à Verdun, elle eut pour chef-lieu la maison des Prémontrés de Pont-à-Mousson. Plusieurs papes, dont le premier fut Paul V (1605-1621), l'ont successivement encouragée.

A l'époque de la fondation du couvent des Prémontrés de la Croix-Rouge, Paris possédait déjà, rue Hautefeuille, depuis l'année 1255, un couvent de Prémontrés, *dits de Sainte-Anne*. Leur église, rebâtie en 1618, fut dédiée à sainte Anne en 1672.

Ce fut au milieu du dix-septième siècle que les religieux Prémontrés s'établirent à la Croix-Rouge, dans le quartier du Luxembourg. L'acte d'acquisition de leur nouvelle propriété porte, en effet, la date du 16 octobre 1661 (1). On lit dans ce document que la propriété fut vendue aux religieux par Mademoiselle (2) *Marie Le Noir,* veuve de René Chartier, docteur en médecine, professeur en cette partie, médecin ordinaire du Roi et premier médecin de la Reine d'Angleterre (3). — Quant aux acquéreurs désignés dans l'acte, ce sont : Nicolas Quinet (ou Guinot), docteur en théologie, abbé de Sainte-Marie de Pont-à-Mousson, vicaire général de la Congrégation de la stricte observance de l'ordre des Prémontrés; — un autre religieux Prémontré (nom illisible), abbé de Bussilly, définiteur et adjoint de visite; — enfin un troisième religieux, Vincent (suit un nom illisible), prieur de Ressonte, définiteur. Tous trois sont dits représenter le régime de ladite Congréga-

(1) On en conserve une copie intégrale, mais non signée, aux Archives Nationales, L. 766.

(2) On sait que, sous l'ancien Régime, une dame était appelée indifféremment : *Madame* ou *Mademoiselle*.

(3) Vraisemblablement Henriette de France, fille de Henri IV, retirée à Chaillot depuis la mort de Charles I[er], son époux (1649).

tion et font par indivis, au nom des abbayes de Saint-Paul de Verdun et de Notre-Dame de Ressonte, l'achat des sept huitièmes de la propriété totale de Marie Le Noir.

On le voit : la communauté des Prémontrés de la Croix Rouge était une des maisons de la réforme de Lorraine.

L'objet du contrat consistait dans une maison, appelée : La Thuillerie (1), et des dépendances. Le tout était situé à Saint-Germain-des-Prés-les-Paris, au carrefour de la Croix-Rouge, d'un côté sur la rue de *Chassemidy* (rue actuelle du Cherche-Midi) et, de l'autre, sur celle des *Petites Maisons* (2).

Pour s'établir dans le faubourg, les Prémontrés avaient besoin du consentement de l'abbé commendataire de Saint-Germain-des-Prés, qui était alors Henri de Bourbon, duc et pair de France. Ce consentement fut accordé le 28 juin 1662. Aux Archives Nationales, on n'a pas *l'original* des Lettres du Prince-abbé. Mais on y conserve (L. 766), une *copie authentique* de ce document, datée du 4 juillet 1662 et signée par le Frère Arsène Morineau (?), secrétaire du R. P. dom Ignace Philibert, Prieur et vicaire général de l'abbaye.

(1) A cause des tuiles dont elle était couverte.

(2) La rue des Petites-Maisons était ainsi appelée, parce qu'elle aboutissait à *l'hospice des Petites-Maisons*, désigné plus tard sous le nom d'hospice *des Ménages* et transporté, il y a une trentaine d'années, de la rue de Sèvres à Issy. Le *square du Bon Marché* occupe l'ancien emplacement de cet hospice.

Actuellement, l'ancienne rue des Petites-Maisons forme le commencement de la rue de Sèvres. Il résulte même de l'étude des plans de l'ancien Paris, qu'à l'époque où les Prémontrés acquirent la propriété de la Croix-Rouge (1661), la dénomination de : *Rue des Petites-Maisons*, quoique employée dans l'acte d'acquisition, n'était déjà plus le nom *officiel* de cette petite rue. Car, dans le plan de *1652* (celui de Jacques Gomboust), antérieur de neuf ans audit acte, on désigne sous le nom de rue *de Sève* la partie de cette voie publique, qui autrefois s'appelait rue des Petites-Maisons. L'usage conservait encore le vieux nom.

Munis du consentement du « Seigneur abbé », les Prémontrés pouvaient s'établir dans leur nouveau domaine. C'est ce qu'ils firent le *12* octobre 1662 (1), comme en fait foi le procès-verbal de leur établissement, conservé aux Archives Nationales avec les documents cités plus haut. Ce procès-verbal est signé par le Frère Ignace Philibert, « humble prieur », par le Prieur de Ressonte, par Paul Le Ferrier et d'autres représentants des Prémontrés. On y voit aussi la signature du Frère Arsène, secrétaire du Prieur dom Philibert.

Le lendemain de l'installation des religieux, le 13 octobre, Anne d'Autriche, protectrice de l'ordre des Prémontrés, vint poser la première pierre de leur église de la Croix-Rouge, laquelle fut achevée et bénite l'année suivante, le 30 octobre 1663 (2).

Ce fut également au mois d'octobre 1662 que furent signées par le Roi les *Lettres patentes* en faveur de la nouvelle communauté. Mais le Parlement montra moins d'empressement que la Cour à en reconnaître légalement l'existence : il ne se décida, en effet, à enregistrer les Lettres royales que le 10 mars 1671 !

Nous avons dit qu'en 1662, l'abbé de Saint-Germain avait consenti à l'établissement des Prémontrés. Quand leur église fut sur le point d'être livrée au culte, il leur fit souscrire, tant pour sauvegarder les droits de l'abbaye que pour prévenir entre elle et le nouveau couvent les difficultés résultant de droits réciproques mal définis, une série *d'articles de soumission,* qui, signés par le Père Paul Le

(1) Et non pas le 2 octobre, comme le portent, sans doute par suite d'une faute d'impression, les notes ajoutées en 1867 par M. Cocheris à l'ouvrage de l'abbé Lebœuf.

(2) Cette église, trop petite, fut reconstruite en 1719 et livrée au culte le 17 novembre 1720.

Ferrier, fondé de pouvoirs des Prémontrés, furent d'abord approuvés et confirmés le 3 juillet 1663 (c'est-à-dire trois mois avant l'ouverture de leur église), par le R. P. Prieur et vicaire général de l'abbaye, puis ratifiés par les Supérieurs du Père Le Ferrier, assemblés en chapitre. — Dans ces articles (1), les Prémontrés reconnaissent l'autorité et la juridiction de l'abbé de Saint-Germain et du P. Prieur. Ils s'obligent :

1° A assister aux processions et autres assemblées ecclésiastiques, lorsque le Clergé y sera convoqué;

2° A demander *l'approbation* (2) de l'abbé ou de son vicaire général pour confesser les personnes *séculières* et *externes* et pour prêcher *hors* leur église;

3° De recevoir et exécuter les *mandements* de l'abbé ou du Prieur;

4° De ne permettre à aucun de nos seigneurs évêques ou abbés externes, *qui ne soient de leur ordre ou congrégation,* d'exercer ni faire « aucunes fonctions Pontificales » *solennellement* dans leur église et monastère, sans la permission *par écrit* de Monseigneur l'abbé ou de son grand-vicaire (le P. Prieur);

Et généralement d'être soumis à l'abbé « en la mesme manière qu'ils reconnaissent et sont soumis aux Seigneurs Evesques dans le diocèse desquels ils sont établis. »

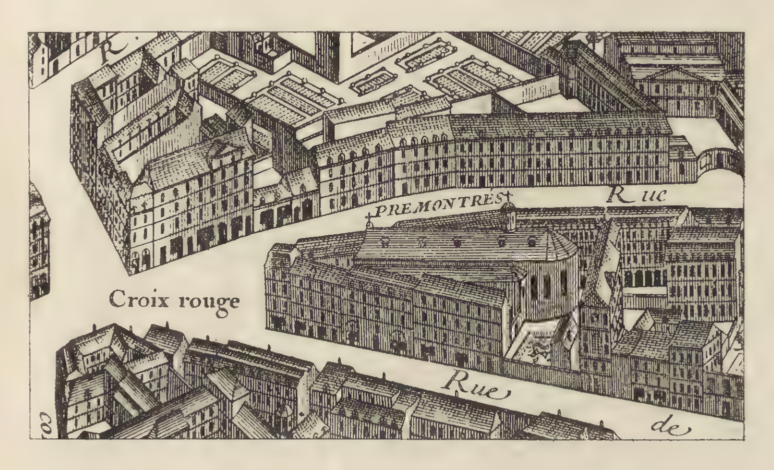
Un coup d'œil sur les plans de Paris, postérieurs à la fondation, fournit sur la communauté des Prémontrés de la Croix-Rouge quelques autres données intéressantes.

On est d'abord surpris de constater qu'un couvent, com-

(1) V. aux Archives Nationales, L. 766.

(2) L'approbation est l'acte par lequel un supérieur ecclésiastique reconnaît *l'aptitude* d'un subordonné pour une fonction sacerdotale. Pour avoir le *droit* de l'exercer, l'inférieur doit recevoir *en outre* la *juridiction.*

mencé en 1661 et dont l'église fut ouverte au culte en 1663, ne figure pas encore sur le plan de *1670* (celui de Bullet et Blondel). Peut-être, le clocher de l'église ne s'élevait-il pas encore dans les airs. Peut-être aussi des constructions en bordure, analogues, sinon identiques, à celles que révèlent, autour du couvent, les plans et documents



Les Prémontrés. — Plan de Turgot (1734-1739).

du XVIIIe siècle, dissimulaient-elles au passant l'existence du pieux asile.

Quoi qu'il en soit, dans le plan publié en 1672 (c'est-à-dire deux ans après) par Jouvin de Rochefort, cette lacune est réparée, du moins en partie : on y voit, en effet, mentionnée, rue du Chassemidy (à la hauteur, à peu près, du n° 8 ou 10 actuel de la rue du Cherche-Midi), une église *Sainte-Anne, mais sans autre mention.* Enfin, le plan de 1697 (celui de Nicolas de Fer), donne positivement cette église Sainte-Anne comme étant celle des Prémontrés.

De quel côté entrait-on dans le couvent, et spécialement

dans l'église? Le plan de 1728, dressé par l'abbé Delagrive, donne des lumières sur ce point. On y voit, à la jonction des deux rues de *Sève* et du *Cherche-Midi*, — c'est le premier plan portant l'orthographe actuelle de ce mot, — une ouverture donnant accès sur le terrain des Prémontrés et aboutissant à la façade de leur église; tandis que, dans la rue du Cherche-Midi, il y a une autre entrée, à la hauteur du côté gauche de l'abside.

Dans le fameux plan de Louis Bretez, dit plan de Turgot (1739), on remarque que le couvent est entouré, des trois côtés (sur la place de la Croix-Rouge et à la naissance des deux rues), de maisons considérables, qui étaient sans doute des maisons de rapport : car, cinquante ans plus tard, des maisons de ce genre sont signalées, dans une pièce *authentique* émanant d'un des religieux, comme bordant le couvent sur les trois côtés. Ces constructions, du reste, ne supprimèrent ni l'une ni l'autre des entrées du monastère, qui demeurent très apparentes sur les plans postérieurs à celui de Turgot.

Nous arrivons ainsi à la Révolution française, qui devait emporter cette communauté comme tant d'autres.

Le dernier prieur des Prémontrés de la Croix-Rouge fut Jérôme-François Beuzelin du Hameau. Le 26 septembre 1789, eut lieu, dans son église, une bénédiction de drapeaux. L'histoire du temps fait mention, en cette circonstance, d'un « sermon », qui dut singulièrement dénaturer le caractère de la cérémonie : *un soldat* de la 4e compagnie, membre du comité permanent de ce district, prononça, *dans l'église même,* un discours *sur la...... liberté!* (1) Le prieur ne dut-il pas voir, dans cette manifestation de l'effer-

(1) On conserve ce discours imprimé aux Archives Nationales.

vescence des esprits, le présage de la dispersion de ses religieux et le prélude d'un nouvel ordre de choses?

Le couvent des Prémontrés ne tarda pas à être vendu, comme la plupart des autres biens ecclésiastiques. Le contrat est du 1[er] prairial an V (20 mai 1797). L'acquéreur ne tarda pas à faire démolir l'église et une partie des autres bâtiments. Il ne respecta que le corps de bâtiment qu'on voit encore au numéro 11 de la rue de Sèvres et qui suffit à donner une idée grandiose du monastère disparu.

G. Billecocq,

Prêtre de Saint-Sulpice.

ÉCOLES GRATUITES ET INSTITUTIONS CHARITABLES

DE LA PAROISSE SAINT-SULPICE AUX XVIIe ET XVIIIe SIÈCLES.

En 1696, un nouveau curé était appelé à diriger la paroisse de Saint-Sulpice. C'était l'abbé Joachim Trotti de la Chétardie, ancien sulpicien, âgé alors de soixante ans, directeur de plusieurs séminaires dans le Midi, et prieur de Saint-Côme l'Isle-lès-Tours, riche bénéfice qu'il tenait d'un grand-oncle conseiller au Parlement.

Prêtre instruit, auteur de plusieurs ouvrages de religion et d'histoire, esprit libéral et généreux, M. de la Chétardie n'hésita pas à quitter la situation large et facile qu'il occupait pour répondre à l'appel de l'abbé Baudran qui, atteint par la maladie, le sollicitait de venir le remplacer comme curé de Saint-Sulpice. C'était une sorte d'apostolat, car, malgré les efforts du célèbre curé Olier et de ses successeurs, la population très nombreuse du faubourg qui constituait la plus grande partie de la paroisse, était misérable, mal composée, et fréquentait peu l'église.

Le nouveau curé se voua avec une grande ardeur au développement et à la fondation de nombreuses institutions charitables, et particulièrement d'écoles gratuites pour les enfants pauvres. Il arriva tout de suite à recevoir dans ses écoles plus de deux mille enfants, et à donner des secours à près de quinze mille indigents. Mais, pour une



L'église Saint-Sulpice au XVIIe siècle,
d'après un dessin de la collection Destailleurs.
(Bibliothèque Nationale. — Estampes, Ve 53e).

pareille œuvre, il fallait une dépense annuelle considérable, et il n'y avait d'autres ressources que la charité privée. C'est dans ces circonstances que le 1er décembre 1697, une année après son installation à Saint-Sulpice, M. de la Chétardie adressait à ses paroissiens, pour stimuler leur générosité, une sorte de circulaire anonyme imprimée, très sommaire, de quatre pages seulement, qui nous fait connaître aujourd'hui la nomenclature des institutions charitables du quartier à la fin du XVIIe siècle, et mérite, à plus d'un titre, d'être citée (1). Elle est intitulée : *État des écoles et autres œuvres de charité de la paroisse Saint-Sulpice de Paris,* et elle commence ainsi :

L'étendue de la paroisse et la nombreuse multitude des pauvres enfans ont obligé d'établir plusieurs écoles, et en divers quartiers de ce faubourg, surtout aux extrémités, où, quelque soin que l'on en ait pris jusqu'à présent, on a trouvé des personnes de plus de vingt ans qui ne sçavoient pas les choses nécessaires à salut, et n'avoient pas fait leur première communion. Pour remédier à cette ignorance et à cette irréligion, et pour cultiver la jeunesse et la former au christianisme, on a regardé comme le bien le plus solide et le plus durable, d'établir les écoles suivantes dont on a cru devoir informer Messieurs et Mesdames de la paroisse :

1. Rue du Gindre, l'école et les classes des filles de l'Instruction;

2. Rue du Vieux-Colombier, l'hôpital des pauvres orphelins et orphelines de la Paroisse;

3. L'école de Saint-Placide près les Incurables : deux classes de filles et quatre classes de garçons;

4. L'école de Sainte-Thècle, rue de Vaugirard, par-delà la barrière : deux classes de filles;

5. L'école de Saint-Thomas de Villeneuve, rue de Grenelle : deux classes de filles;

(1) Bibliothèque de la ville de Paris, nº 19.486.

6. L'école de Saint-Pierre à la Grenouillère : deux classes de filles;

7. Rue de Bourbon près le Pont-Royal : deux classes de garçons;

8. Rue de Seine : deux classes de filles;

9. Rue Princesse près Saint-Sulpice : quatre classes de garçons.

Après cette liste déjà intéressante par elle-même, car elle montre l'instruction gratuite donnée aux enfants pauvres, garçons et filles, dans plus de vingt classes, la circulaire fait connaître les principales dispositions réglementaires de ces écoles. On y enseignait aux enfants non seulement le catéchisme, la lecture, l'écriture et le calcul, mais encore un travail ou un métier convenable. Et la circulaire ajoute :

Par ce moyen, on instruira chaque jour plus de deux mille enfans pauvres de la Paroisse, qui, sans ce secours charitable, et faute d'avoir de quoy payer quelque chose par mois, deviendraient méchans, fainéans, vagabonds, oisifs, vicieux, et capables, avec le temps, de toute sorte de crimes : Au lieu qu'outre l'éducation chrétienne qu'on leur donne, et le bon employ du temps de leur jeunesse, on leur apprend un métier pour gagner honnêtement leur vie, et le tout gratuitement.

Le curé de Saint-Sulpice s'inquiétait en outre, et avec raison, de la concurrence que pouvaient faire ces écoles aux établissements ordinaires exigeant une rétribution, et il s'appliquait à y remédier par les deux déclarations suivantes :

Comme on ne reçoit à ces Écoles de charité que les seuls enfans des pauvres qui ne peuvent payer aucune rétribution, on les instruit gratuitement de tout ce que dessus sans en rien recevoir, ni par mois, ni par année, ni par manière de présent ou gratification, ni sous quelque prétexte que ce soit. On

fournit même les livres, plumes, papier, encre, etc., aux plus indigens, c'est-à-dire presque à tous.

Que si quelques maîtres ou maîtresses d'écoles qui enseignent dans la Paroisse les enfants assez accommodez pour leur donner quelque argent par mois, se plaignent qu'on en admet aux écoles charitables, qui ne sont pas pauvres, ils n'ont qu'à en donner les noms, et, si la chose est vraye, on les leur renverra aussi-tost; n'étant pas juste qu'en voulant faire du bien aux uns, on fasse du tort aux autres.

Cette préoccupation de M. de la Chétardie était justifiée, et malgré ses précautions, plusieurs procès furent intentés par des maîtres d'écoles du quartier, aux Frères des Écoles chrétiennes récemment installés à Paris. On sait que Jean-Baptiste de la Salle, fondateur de cet ordre célèbre, était ancien élève du Séminaire de Saint-Sulpice. Après avoir créé ses premières écoles à Reims, il vint à Paris en 1688 et y fonda sa première maison rue Princesse, puis une deuxième près du Pont Royal, puis, en 1698, une troisième rue Saint-Placide, puis plus tard encore, rue Notre-Dame-des-Champs. L'extension croissante de ces écoles suscita naturellement les colères des anciens instituteurs du quartier, et l'abbé de la Salle eut, vers 1705, à se défendre contre les poursuites judiciaires les plus vives. Il fut énergiquement soutenu par le curé de la Chétardie qui, pour calmer les mécontents, ordonna que les Paroissiens qui voudraient envoyer leurs enfants aux Écoles des Frères, seraient tenus de venir justifier préalablement devant lui de leur indigence et devraient être nantis d'un billet attestant cette justification (1). On dit néanmoins que certains dissentiments surgirent entre ces deux hommes également animés du désir de bien faire. Quels en furent les

(1) *Remarques historiques sur l'église et la paroisse de Saint-Sulpice*, 177. (Biblioth. de la ville de Paris n° 6, 674).

motifs? Lequel des deux se trompait? — Les renseignements nous font défaut à cet égard, quant à présent, mais il est permis de croire que le curé de Saint-Sulpice, dont on appréciera tout à l'heure le caractère, n'eut jamais d'autres mobiles que la justice, et la charité bien entendue.

Les difficultés éprouvées par les Frères pour leurs écoles de garçons, se rencontrèrent aussi pour les écoles de filles tenues par les Sœurs, et le curé les défendit également avec succès.

La circulaire continuait en ces termes :

Il est aisé de voir qu'une œuvre si utile coûte beaucoup : 1. le louage de plus de vingt classes ou chambres ; 2. la subsistance et logement de plus de vingt maîtres ou maîtresses; 3. les tables, bancs, images, livres, plumes, encre, papier, etc.; 4. quelques habits et aumônes secrètes aux plus nécessiteux.

Tout cela va à des sommes considérables : cependant on n'a encore rien demandé ni questé, et on n'importunera jamais qui que ce soit. Mais on prie les personnes charitables qui le peuvent, et à qui Notre-Seigneur l'inspire, d'aider à soutenir une si bonne œuvre, et de s'en souvenir au moins quand ils font leur testament.

D'autant plus, qu'outre ces Écoles charitables, on a encore à soutenir chaque mois cinq assemblées qui ne subsistent que d'aumônes : 1. celle des pauvres malades; 2. celle des pauvres honteux; 3. celle des incurables détenus dans leurs maisons; 4. celle des enfans délaissez, qu'on a mis en nourrice; 5. celle des enfans qui sont au lait et à la farine.

Ajoutez à cela : 6. ce qu'on distribue de jour en aumônes... 7. la maison des Sœurs de la charité qui distribuent aux malades les bouillons, alimens et remèdes; 8. celle des pauvres malades afligez d'écrouelles, de cancers, et autres blessures, qui ne peuvent être receus dans les hôpitaux, et à qui mesme on donne à diner; 10 la maison si édifiante du Bon Pasteur où on entretient près de cent personnes; 11° la Prison...

Un peu plus loin, on ajoutait encore :

Outre tout ce que dessus, on tient encore le Conseil charitable composé de plusieurs messieurs habiles et pieux, dans la salle de M. le Curé, pour travailler aux accommodemens et pacifier les procez et différens des pauvres; et cela tous les premiers et troisièmes dimanches de chaque mois au moins; et plus souvent s'il est expédient.

Cette dernière institution qui rappelle le Bureau de conciliation, ou le Bureau d'Assistance judiciaire, paraît n'avoir pas survécu au curé de la Chétardie, et l'on n'en trouve plus mention dans les divers documents qui donnent la nomenclature des œuvres de bienfaisance sous ses successeurs, jusqu'à la fin du règne de Louis XVI. Un ouvrage du XVIII[e] siècle en fait cependant un vif éloge, en expliquant que ce *Conseil charitable* était composé de magistrats, avocats et procureurs au Parlement qui rendaient gratuitement aux pauvres gens, les plus utiles services en les conciliant, et en leur évitant des procès coûteux.

Sur les onze autres œuvres de charité indiquées ci-dessus, et d'après les détails qu'on en trouve dans quelques écrits presque contemporains, la plupart se sont continuées et développées jusqu'à la Révolution, et plusieurs existent encore actuellement. Les secours étaient distribués à domicile par des habitants de la paroisse, qui se vouaient volontairement à ce service, et en rendaient compte à leurs collègues, sous la présidence du Curé, dans des Assemblées hebdomadaires. La maison dite du Bon Pasteur, était un asile pour les filles repenties qui y étaient reçues à condition de travailler.

M. de la Chétardie, après avoir fait connaître comme on vient de le voir, les institutions charitables de la paroisse de Saint-Sulpice en 1697, terminait ainsi :

Ce qui sans doute donne lieu d'admirer la Providence, laquelle pourvoit à tant de besoins, sans aucune fondation, ou si modique, que ce n'est quasi rien par rapport à tant et de si grands besoins. On conjure donc les personnes pieuses d'y faire réflexion, et d'aider de ce qu'elles pourront sans s'incommoder; les assurant qu'on a actuellement plus de quinze mille pauvres sur les bras.

On avertit que des personnes travesties, soit en ecclésiastiques et religieux, soit en Dames de charité, osent aller de temps en temps dans les maisons de la Paroisse, faire diverses questes au nom de M. le Curé, dont ils contrefont le certificat et la signature. Mais M. le Curé déclare qu'à l'exception de la seule queste qu'on fait le caresme pour le Prédicateur, laquelle il a trouvé établie ainsi que dans les autres paroisses, il ne fatiguera jamais personne sous quelque prétexte que ce soit, d'aucune queste, et ne demandera jamais ni en général, ni en particulier, de Messieurs et Mesdames de la Paroisse, que l'occasion de les servir : Si bien que sitost qu'on demande quelque chose on peut s'assurer que ce n'est pas luy.

L'attitude réservée de l'abbé de la Chétardie dont le nom n'est nulle part mentionné, qui se borne, par une circulaire impersonnelle à faire connaître à ses paroissiens le nombre des pauvres à secourir et les moyens employés pour cette œuvre commune, enfin ses déclarations réitérées qu'il ne veut importuner personne et ne fera jamais aucune quête, contrastent singulièrement avec les procédés hardis, souvent critiquables, de son illustre successeur. Le respect qu'on en éprouve pour sa personne augmente encore lorsqu'on apprend par les écrits relatifs à Saint-Sulpice que le curé de la Chétardie ayant une fortune personnelle importante, né dans un château dont il portait le nom, abandonna, sans aucun éclat, tous ses revenus aux pauvres de sa paroisse, depuis le jour de sa nomination, et ne conserva jamais de ses bénéfices que le strict nécessaire pour

son entretien, et celui d'un seul domestique à son service. Pendant l'hiver rigoureux de 1709, où l'on compta à Saint-Sulpice 255 enterrements dans le seul mois de janvier, le vénérable curé, âgé alors de 73 ans, alla jusqu'à vendre ses meubles pour venir au secours des malheureux, et se réduisit lui-même à un tel état de détresse qu'il fut forcé de demander asile aux directeurs du Séminaire qui le recueillirent et pourvurent à ses besoins.

Deux ans après l'intéressante circulaire de 1697 que nous venons de relater, une autre analogue était publiée dans le même but, à la date du 1er décembre 1699. A côté des mêmes institutions charitables que précédemment, on y voit en outre l'indication de la maison dite de Saint-Cassien, fondée par l'abbé de la Salle pour l'éducation de 45 à 50 jeunes gens voués à l'enseignement gratuit; une deuxième maison de refuge pour les filles repenties, sous l'invocation de Sainte-Valère; un asile pour les Irlandais réfugiés; trois maisons pour les clercs étudiants pauvres, et une sorte de communauté libre fondée pour servir de retraite à *des hommes de qualité, la plupart même officiers, qui y vivent en véritables gentilshommes chrétiens.* On y remarque qu'en deux ans les écoles gratuites s'étaient considérablement développées. Au lieu de vingt classes au total, signalées en 1697, on en énumère en 1699, trente-quatre dont dix-huit classes de filles et seize de garçons. Il y a lieu de supposer que cette énorme progression était due, au moins en partie, aux efforts persévérants du curé.

Enfin, cette deuxième circulaire, anonyme comme la première, mais émanant incontestablement de l'abbé de la Chétardie, nous fait connaître l'organisation des Assemblées périodiques qui décidaient de la direction et du

fonctionnement de ces nombreuses écoles et œuvres de charité. En voici la réglementation abrégée :

1. Tous les premiers jeudis de chaque mois, l'Assemblée des Dames de charité dont S. A. S. Madame la Princesse est Supérieure, afin de pourvoir au soulagement, nourriture et médicamens des pauvres malades de la Paroisse... Les Dames doivent les visiter chacune dans son quartier.

2. Tous les deuxièmes mardis de chaque mois, l'Assemblée des dames pour le soulagement des pauvres estropiés ou affligés de maladies incurables...

3. Tous les troisièmes vendredis... l'Assemblée... pour les petits enfants nouveaux-nés dont les mères sont mortes ou malades...

4. Tous les quatrièmes samedis... l'Assemblée... pour les petits-enfants auxquels il faut fournir le lait et la farine...

5. Tous les deuxièmes, quatrièmes et cinquièmes dimanches de chaque mois, l'Assemblée des Messieurs pour les pauvres familles honteuses, à qui on distribue pain, habits, ustensiles et matériaux convenables à leurs métiers et professions, afin de les aider à gagner leur vie ; *leur nombre est de seize à dix-sept mille* qui, chaque semaine tour à tour, reçoivent l'aumône de l'Assemblée... Il y a une boîte placée à l'entrée de la porte du Presbytère, dans laquelle boîte les pauvres mettent tous les jours des billets où sont leurs noms et demeures, afin qu'on les visite et qu'on réfère leurs besoins à la prochaine Assemblée pour y être pourvu...

6. Tous les premiers et troisièmes dimanches, l'Assemblée de divers Messieurs habiles et charitables pour pacifier les procès et différens entre les pauvres... etc...

On voit par cette énumération qu'à la fin du XVIIe siècle, les institutions de bienfaisance, dûes uniquement à l'initiative privée, n'en étaient pas moins activement soutenues, et soigneusement dirigées. Si l'impulsion généreuse du curé de la paroisse contribuait puissamment au développement de ces œuvres de charité, il faut reconnaître que

le zèle de ses paroissiens ne faisait pas défaut. Nobles et roturiers, conseillers au Parlement et marchands du quartier figurent parmi les noms des marguilliers et des directeurs ou administrateurs des Assemblées charitables.

Le nom et les vertus de M. de la Chétardie, assez oubliés aujourd'hui, paraissent avoir eu, de son vivant, plus de notoriété, car il fut appelé à la Cour, et honoré, dit-on, de l'estime particulière de Louis XIV et de Mme de Maintenon qui concourut au soutien de ses bonnes œuvres. On lui offrit, en 1702, l'évêché de Poitiers, mais il refusa, pour continuer dans la paroisse de Saint-Sulpice ce qu'il avait entrepris. Il refusa de même d'être nommé confesseur du roi.

Enfin, en 1714, âgé de 78 ans, ne se sentant plus les forces nécessaires pour remplir ses fonctions comme il le voulait, il démissionna en faveur d'un de ses vicaires qui n'était autre que le fameux abbé Languet de Gergy. Il mourut quelque temps après, en laissant un testament dont quelques passages méritent d'être rapportés.

Voici d'abord quelles étaient ses volontés pour ses funérailles :

Je désire qu'on sonne très peu de temps, et avec le moins d'affectation qu'on pourra, les cloches de l'église, ne voulant incommoder personne, ni causer aucun bruit ou éclat; je ne veux aucune tenture, qu'un simple morceau d'étoffe noire devant la porte de la maison, et autant devant celle de l'église; je défends toute impression de billets pour convier à mon service qui que ce soit. J'ai été trop honoré d'avoir été associé avec Messieurs les Curés de Paris; j'espère qu'ils prieront et feront prier pour moi; mais je défends qu'on aille les convier à mon enterrement. Je ne veux point les fatiguer en cela, ni les détourner de leurs emplois, ni aucune autre personne ni régulière ou séculière; *un convoi tout simple, sans bruit, sans concours, sans aucun éclat...*

Et plus loin :

Pour mes biens, s'il en reste encore en ma disposition, j'entends de ceux de ma famille, je les laisse aux héritiers de notre maison à qui de droit ils appartiendront.

Quant à ceux que je pourrois avoir à Paris, ils sont de si petite valeur, qu'ils ne méritent pas qu'on en fasse aucune disposition particulière ; cependant, pour éviter tout embarras, voici l'ordre que je crois y devoir mettre. Je déclare n'avoir ni or ni argent qui m'appartienne en propre, car j'ai abandonné le revenu annuel qui m'auroit pu revenir personnellement pour faire subsister notre communauté, qui, sans ce secours, seroit tombée, et je ne me suis retenu de toute cette cure ou bénéfice que ce qui m'a été précisément nécessaire pour mon entretien et celui d'un domestique qui me sert, ayant délaissé tout le reste à notre communauté à cause de la cherté des années précédentes. De sorte que, n'ayant ni patrimoine ni bénéfice, je déclare que ce qu'on pourra me trouver d'or ou d'argent à ma mort est un dépôt que Messieurs et Dames de la Paroisse m'ont mis entre les mains pour le dépenser aux besoins des pauvres et maintien des bonnes œuvres de la Paroisse, et par conséquent qu'il faut le remettre aux Assemblées de charité.

Ce testament, dans sa grande simplicité de forme révèle, nous semble-t-il, le caractère d'un homme de bien aussi humble et modeste que juste et droit. Lorsqu'on en rapproche ce qu'il a fait de 1696 à 1714 pour les classes pauvres de la paroisse de Saint-Sulpice, on est porté à penser que sa mémoire n'y doit pas être laissée dans l'oubli.

Il n'est pas douteux que M. Languet de Gergy, devenu curé, fit tous ses efforts pour ne pas laisser péricliter les œuvres de charité qu'il trouva établies dans la province. On sait d'ailleurs qu'en dehors des sommes considérables qu'il se fit donner pour la construction et l'embellissement de son église, il trouva moyen de distribuer, chaque année aux pauvres, des aumônes, dont l'importance a été évaluée

à des chiffres tellement élevés qu'on peut soupçonner que la légende les a exagérés.

Il faut aller jusqu'à l'année 1777 pour trouver un compte rendu complet des institutions charitables existant sur la paroisse Saint-Sulpice. A cette époque, l'abbé Faydit de Terssac, alors curé, eut l'idée de rédiger et de publier, sous son nom, chez l'imprimeur Crapart, ce qu'il appela : *Ordre d'administration pour le soulagement des pauvres de la paroisse Saint-Sulpice* (1).

Dans cette publication, parue pour la première fois sous la date du 1er octobre 1777, puis renouvelée d'année en année jusqu'au 1er octobre 1784, on trouve les renseignements suivants.

Pour les secours donnés à domicile, la paroisse était divisée en quatre administrations distinctes :

> Chacune de ces administrations aura un nombre de rues fixé, un registre où tous les pauvres de cette partie seront inscrits par ordre alphabétique, en forme de dictionnaire, avec leur domicile, leurs mœurs, leurs besoins, et les secours qu'il convient de leur donner. Chacune sera composée de quatre prêtres de la communauté, et de quatre dames bourgeoises, lesquelles auront à leur tête deux dames de qualité qui veulent bien contribuer à cette bonne œuvre. Le Curé de la Paroisse, le Vicaire et les deux prêtres chargés des registres, seront de toutes les administrations, ainsi que la Sœur Supérieure des Filles de la Charité...

Vient ensuite l'énumération des différentes espèces de secours qu'on donne aux pauvres : de l'ouvrage pour ceux qui sont en état de travailler, des médicaments aux malades, du lait et de la farine pour les petits enfants, des lits, des habits, des outils. On fournit du pain, non pas gratui-

(1) Bibliothèque de la ville de Paris, n° 5532.

tement, mais à six liards la livre, c'est-à-dire à moitié prix, avec cette observation :

Deux maisons ont déterminé la suppression du pain gratuit. La première, c'est que les fournisseurs choisissaient les plus mauvaises farines, ce qui occasionnait des plaintes... La deuxième, c'est que les pauvres, outre l'avilissement qui en résultait, accoutumés à manger un pain qu'ils n'avaient pas gagné, se dégoûtaient de plus en plus du travail, ce qui, malgré l'abondance des aumônes, perdait les familles en y introduisant tous les vices...

On rencontre, en finissant, quelques détails curieux sur l'organisation de l'*Œuvre du prêt gratuit,* qui semble avoir été inspirée du Mont de Piété institué justement par Necker en 1777. L'abbé de Terssac chargeait un de ses paroissiens, *probe et désintéressé,* de la direction des opérations délicates des prêts sur gages en faveur d'indigents connus, et après une enquête secrète de huit jours. Les sommes prêtées ne devaient être que de trois livres au moins et de vingt-quatre livres au plus, et le gage déposé devait valoir *un tiers au-dessus du prêt.* Aucun intérêt ne devait jamais être perçu, et l'emprunteur se soumettait d'avance au résultat de la vente qui serait faite en cas de non-remboursement à l'expiration d'une année. La demande d'emprunt devait être formulée sur un placet spécial, et l'on n'y admettait ni les jeunes gens, ni les enfants de famille, ni les domestiques. On déclarait que les protestants, et en général tous ceux qui ne sont pas de la religion catholique, seraient secourus comme les autres; mais en revanche, on excluait formellement *ceux qui travaillent pour l'opéra, la comédie, de quelque métier que ce soit, ceux qui fréquentent les cabarets, qui y jouent des instrumens, ou dans les rues...*

Dans l'état publié en novembre 1778, l'abbé de Terssac donna, pour la première fois, le relevé détaillé des sommes distribuées en aumônes ou dépensées pour l'entretien des œuvres charitables de la paroisse. On y trouve, pour quatorze écoles gratuites de garçons ou de filles, maîtres, maîtresses et entretien, une dépense relativement modique de 6.019 livres 16 sols. Il est bon de se rappeler qu'au XVIII[e] siècle, la valeur de l'argent était presque double de ce qu'elle est maintenant.

Au total, du 1[er] octobre 1777 au 1[er] octobre 1778, les diverses œuvres de la paroisse avaient coûté 106.646 livres. Les aumônes distribuées à domicile s'étaient élevées à 30.000 livres, et l'on avait fourni aux pauvres 126.000 livres de pain à six liards la livre, et 360 rouets.

A la fin de 1783, le compte rendu publié fait la récapitulation suivante :

On a vu dans les comptes de l'année dernière que les aumônes ordinaires de la Paroisse qui comprennent les legs par testament, les quêtes dans l'église, les fondations et rentes sur la Ville, les aumônes du roi, ne produisent par année commune, prise de cinq ans, que 73.966 livres. En 1778, première année, nous avons distribué 140.000 livres; en 1779, 150.543 livres; en 1780, 143.603 livres; en 1781, 154.090 livres; en 1782, 145.582 livres; en 1783, 151.521 livres; au total, dans l'espace de six ans, 885.339 livres. Les aumônes ordinaires n'ayant produit dans cet espace que 443.796 livres, il résulte que la confiance particulière a doublé les ressources de la Paroisse pour le soulagement des pauvres.

Ce sont là des données intéressantes à retenir. La dépense totale annuelle de toutes les institutions charitables de la paroisse Saint-Sulpice s'élevait donc à 150.000 livres environ dans lesquelles entrait pour 6000 livres

l'entretien de quatorze maisons d'écoles comprenant trente ou quarante classes. Les ressources ordinaires provenant des fondations pieuses, des quêtes habituelles, et des subsides annuels du roi, n'étaient que de 74.000 livres environ; il fallait donc trouver un complément de 76.000 livres au moins chaque année. Nous sommes loin des aumônes fabuleuses attribuées au curé Languet de Gergy, mais dans des propositions plus modestes, et sans doute plus exactes, il y avait encore pour la charité privée, et pour le curé de Saint-Sulpice, un effort très méritoire à accomplir.

Le même compte rendu de 1783 fournit des détails complets sur l'importance et le fonctionnement de plusieurs établissements d'assistance par le travail, qu'il paraît instructif d'analyser. C'était d'abord une manufacture de *toiles de coton, rue et barrière des Vieilles Tuileries,* dans laquelle 160 garçons de 7 à 14 ans, étaient nourris, habillés et instruits, et d'où ils ne sortaient que pour entrer en métier. Une succursale de cette manufacture était établie pour les petites filles dans la maison connue sous le nom de l'Enfant-Jésus. Venait ensuite la maison de la rue du Vieux-Colombier où cent orphelines travaillaient aussi à la couture. Puis une institution fondée par le chevalier de X..., en faveur des orphelins militaires, où 150 enfants étaient élevés et instruits en divers métiers.

On remarque ensuite deux importants établissements où l'on donnait aux femmes et filles pauvres du travail à faire, soit chez elles, soit sur place. L'un, fondé par M. Lenoir lieutenant de police, était *une filature en lin et chanvre* dont le dépôt était rue Férou, qui occupait et faisait vivre 300 femmes vieilles ou infirmes incapables d'un travail difficile. L'autre, était une grande entreprise de *couture en linge*,

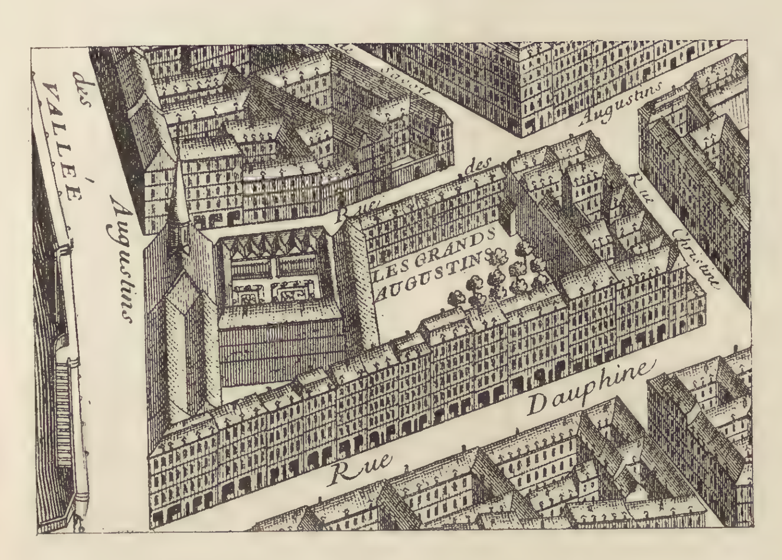
établie d'abord rue Pot-de-fer, puis divisée en deux salles, rue Férou chez les Sœurs de charité et rue de Sèvres dans les bâtiments des Sœurs de l'Enfant-Jésus. On y entreprenait des fournitures pour l'Hôtel des Invalides, les équipements militaires, et l'on y travaillait même pour des marchandes lingères de Paris. On donnait aux femmes pauvres qui travaillaient dans les salles deux sols par chemise au-dessus du prix ordinaire, et un sol à celles qui emportaient l'ouvrage à faire chez elles.

L'œuvre très bienfaisante de l'Assistanee par le travail, existait donc déjà au XVIIIe siècle dans la paroisse de Saint-Sulpice et y était largement pratiquée.

Un dernier compte rendu des dépenses charitables de la paroisse a été publié à la fin de 1784 par le curé de Terssac. L'hiver avait été très dur pour les pauvres gens, et l'on avait dû faire appel plus que jamais à la générosité des paroissiens. Les sommes, employées en aumônes et pour l'entretien des institutions de charité, s'étaient élevées à 181.758 livres, outre 124,486 livres de pain fournies à six liards la livre, et des prêts gratuits montant à 26.329 livres.

Ici s'arrêtent nos renseignements sur les Institutions charitables de la paroisse Saint-Sulpice avant la Révolution. La charité, livrée à l'initiative privée, faisait-elle alors plus ou moins qu'on ne fait aujourd'hui? L'assistance publique a-t-elle réalisé des progrès? Quel est actuellement le nombre des enfants pauvres instruits dans les écoles gratuites? Quelles sont dans la paroisse Saint-Sulpice les institutions charitables actuelles? — Il faut laisser aux gens compétents et bien informés le soin de répondre.

P. FROMAGEOT.



Les Grands-Augustins. — Plan de Turgot (1734-1739).

LES ARCHIVES DU CLERGÉ DE FRANCE ET LE COUVENT DES GRANDS-AUGUSTINS DE PARIS.

Les archives du clergé de France (1) sont conservées depuis 1862 aux Archives nationales sous le nom de l'*Agence générale du Clergé*. Avant la Révolution ces papiers étaient déposés au couvent des Grands-Augustins de Paris ou, pour employer l'expression d'un contemporain, habitant de la rive droite, « dans la maison des religieux Augustins du grand couvent au bout du Pont neuf », lieu de réunion habituel, depuis le XVII[e] siècle,

(1) Par *Clergé de France*, il faut entendre les seuls diocèses du royaume qui prenaient part au gouvernement temporel du clergé, car il y avait 14 diocèses qui « n'étaient pas réputés du Clergé de France ».

des assemblées générales du clergé. Pendant la Révolution ils furent transférés à la Bibliothèque nationale; ils y demeurèrent jusqu'en 1862, date à laquelle un arrêté du ministre d'État, du 19 avril, comprit ces papiers dans les documents que la Bibliothèque impériale devait, moyennant échange, verser aux Archives de l'Empire.

Mais à quelle date précise de la Révolution ces archives ont-elles, pour passer à la Bibliothèque nationale, quitté le couvent des Grands-Augustins? et depuis quelle époque y étaient-elles conservées? A cette double question, qui est l'unique objet de ces quelques lignes, les renseignements publiés jusqu'à ce jour ne permettent pas de répondre. La *Topographie historique du vieux Paris, région occidentale de l'Université,* publiée dans la collection de l'*Histoire générale de Paris,* nous donne bien à la page 261 des détails précis sur ce qu'il advint des objets précieux et des collections des Grands-Augustins quand le décret de la Constituante du 2 novembre 1789 eut mis à la disposition de la nation tous les biens ecclésiastiques. Nous voyons ainsi l'argenterie du couvent envoyée à la Monnaie; les livres et les manuscrits répartis entre les différents dépôts littéraires de Paris; les marbres, vitraux, bas-reliefs, portraits, bustes et écussons des dignitaires de l'ordre du Saint-Esprit (1) attribués au Musée des Monuments français. Mais la publication officielle de la Ville de Paris est absolument muette sur le sort fait pendant la Révolution aux archives du Clergé.

Nous voudrions le dire, déterminer la date précise à laquelle ces archives ont quitté le couvent des Grands-Augustins, nous voudrions aussi rappeler tout d'abord l'épo-

(1) Les chapitres généraux de l'Ordre du Saint-Esprit se tenaient au couvent des Grands-Augustins.

que à laquelle elles y étaient entrées, en nous servant pour cela, tant des papiers du Comité d'instruction publique que des pièces trouvées par nous, au cours du classement de l'Agence générale du clergé qu'a bien voulu nous confier la Direction des Archives nationales.

C'est en 1645 que les archives du Clergé furent installées au couvent des Grands-Augustins. Jusqu'à cette époque elles avaient été déposées au cloître Notre-Dame, où nous constatons leur présence dès 1579 (1). En 1626 le clergé avait déjà fait choix du couvent des Grands-Augustins pour y établir ses archives. On lit en effet dans le procès-verbal de l'assemblée générale du clergé de 1625-1626 (2), à la séance du 3 février 1626 : « A la requisition des sieurs Agents qui ont remontré que les Archives pourront être plus commodément dans le présent couvent des Augustins qu'elles ne sont au cloître Notre-Dame et que le prieur dudit couvent offre un lieu propre et décent pour cet effet, l'assemblée a ordonné qu'à la diligence des sieurs Agents les Archives seront changées et mises dans le présent couvent, et qu'ils feront agencer proprement et commodément la place offerte par ledit prieur. »

Malgré la résolution de l'assemblée de 1626 les archives du Clergé n'avaient pas encore, en 1645, au moins au mois de septembre, quitté le cloître Notre-Dame pour le couvent des Grands-Augustins; il suffit pour s'en rendre compte de se référer à l'extrait suivant du procès-

(1) Cf. le procès-verbal de l'assemblée du clergé de 1579-1580, Archives nationales, G8*599, f° 227, v°, séance du 22 septembre 1579, et *Collection des procès-verbaux des assemblées générales du clergé de France*, Paris, G. Desprez, 1767-1780, 8 tomes, tome I, p. 143.

(2) Archives nationales, G8* 643b, p. 175. — Cf. *op. cit.*, tome II, p. 526-527.

verbal de l'assemblée du clergé de 1645-1646, daté du 6 septembre 1645 (1).

« Mgr de Rieux a représenté que luy et messeigneurs les autres Deputez pour les Archives, suivant l'ordre qui leur a été donné par la Compagnie, avoient trouvé une place dans le couvent des Augustins, fort propre pour y faire un bastiment seur et commode pour servir d'Archives au Clergé. Que le plan, tant de terre que d'elevation, en avoit esté dressé par un bon maistre, et le devis fait aussi exact qu'il se peut, et que ce qui restoit à faire en cela estoit de s'asseurer du consentement des Pères de ce Couvent, et convenir du marché des ouvrages à faire pour ledit bastiment; en quoy ils ne suivroient que l'ordre qu'il plairoit à l'assemblée de leur prescrire. Lesdits Seigneurs commissaires ont esté priez de traicter avec les Pères Augustins, et ensuite de faire tous les marchez qu'il conviendra pour ladite construction, aux clauses et condicions qu'ils jugeront les meilleures et les plus avantageuses pour le Clergé, et, sur ce, passer les actes et contracts necessaires, dont l'assemblée leur donne tout pouvoir. »

Les choses allèrent plus vite en 1645 qu'en 1626. Le 5 octobre 1645 (2), en effet, l'évêque de Rieux et les autres commissaires du clergé passaient contrat avec les Pères Augustins pour la jouissance de « la salle neuve de leur couvent, qu'ils ont laissée au Clergé pour faire ses Archives et y tenir les Assemblées particulières, moyennant la somme de 300 livres, payable par avance par chacune année ».

Quelques jours plus tard, le 10 octobre 1645, Antoine Souty, maître menuisier à Paris, demeurant rue des Deux-Écus, paroisse Saint-Eustache, s'engageait par contrat (3)

(1) Archives nationales, G^{8*} 651, p. 308-309. — Cf. *op. cit.*, tome III, p. 139.
(2) *Op. cit.*, t. III, p. 140.
(3) Archives nationales, G^{8} 116.

à fournir au Clergé de France avant la fin de l'année 1645, moyennant la somme de 600 livres, les armoires et les boiseries nécessaires pour l'aménagement en vue des archives du Clergé de la salle des Grands-Augustins qui avait « veue d'un costé sur leur grande court (1), et de l'aultre costé sur une aultre court. » Les travaux durent être poussés assez activement, car, dans sa séance du 23 juin 1646, l'assemblée du clergé accordait une gratification de 600 livres à Jean Dufour (2), aumônier de l'évêque de Rieux, pour le récompenser du zèle qu'il avait montré dans le déménagement des archives du Clergé et dans leur installation aux Grands-Augustins.

Installées donc en 1645 au couvent des Grands-Augustins, les archives du Clergé y demeurèrent jusqu'en 1792, date à laquelle elles furent transférées à la Bibliothèque nationale (3). En 1792, en effet, un décret de l'Assemblée Législative du 5 juillet (4) mettait à la disposition des directeurs de la fabrication des assignats, pour activer la mise en circulation des assignats de 15 à 10 sols, « l'emplacement qu'occupent les archives du ci-devant clergé, dans l'ancien couvent des Grands-Augustins ».

Le même décret chargeait le Département de Paris, c'est-à-dire les membres du Directoire de ce département, de prendre toutes les mesures nécessaires pour faire transporter ces archives en un lieu sûr et le plus promptement possible.

(1) On arrivait à cette grande cour, située à l'ouest et en retrait de l'église conventuelle, par le portail du quai. Cf. le plan du couvent des Grands-Augustins reproduit hors texte dans la *Topographie historique du Vieux Paris, région occidentale de l'Université,* p. 242.

(2) *Coll. des procès-verbaux des ass. gén. du clergé,* t. III, p. 140.

(3) Ce qui confirme la conjecture formée, au sujet de la date d'arrivée de ces documents à la Bibliothèque, par M. Léopold Delisle, dans *Le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale,* t. II, p. 28.

(4) *Procès-verbal de l'Assemblée Législative,* 5 juillet 1792, p. 35.

Saisi du décret de la Législative du 5 juillet qui fut promulgué comme loi de l'État le 12 du même mois, le Directoire du département de Paris prenait, le 17 juillet, un arrêté (1) aux termes duquel il était enjoint à M. d'Ormesson de Noyseau (2) « bibliothécaire du Roi » de faire transporter à la Bibliothèque, sans délai, les archives du Clergé. M. d'Ormesson ne se le fit pas dire deux fois : dès le lendemain, 18 juillet, il faisait commencer le déménagement qui était terminé le surlendemain 19. Nous donnons ci-dessous la copie du procès-verbal du transfert de ces archives à la Bibliothèque, copie écrite de la main de Duchesne, le dernier garde des archives du Clergé (3), et qui est comprise dans un dossier de demande d'emploi dudit Duchesne, adressée au Comité d'instruction publique.

« L'an quatrième de la liberté, le mercredi dix-huit juillet mil sept cent quatre-vingt-douze, à sept heures du matin, Nous, Anne-Louis-François-de-Paule Lefèvre d'Ormesson, en vertu de l'arrêté du Directoire du département, en date d'hier, nous sommes transportés aux Augustins où nous avons trouvé M. Henry-Gabriel Duchesne, garde des Archives du ci-devant Clergé, lequel nous a introduit dans trois salles contiguës et entourées d'armoires et tablettes pleines de cartons, livres et papiers, desquels il n'a pu estre fait plus ample description, attendu que ces salles étaient demandées au plus tôt par MM. les Directeurs des Assignats pour l'établissement de leurs presses et machines, et en conséquence avons fait procéder sur le champ à l'enlèvement de tout ce qui appartenait

(1) Archives nationales, F 17ª 1214.

(2) Anne-Louis-François-de-Paule Lefèvre d'Ormesson de Noyseau qui en 1790 avait remplacé M. Lenoir, l'ancien lieutenant général de police, à la tête de la Bibliothèque du Roi, fut condamné à mort le 1er floréal an II, Arch. nat., W. 349.

(3) Duchesne, qui avait obtenu la survivance en 1765, remplaça son beau-père de Beauvais en 1775.

auxdites Archives, tant en livres, cartons et papiers, qu'en meubles, tels que tables, échelles, sièges et cætera, dont le transport a été suivi pendant tout ce jour jusqu'à huit heures du soir sans qu'on ait pu enlever plus de la moitié, et le lendemain jeudi dix-neuf, à sept heures du matin, ledit transport a continué et n'a pu être totalement achevé que le soir à huit heures. Alors nous, soussigné, avons reconnu qu'il ne restoit plus dans lesdites salles aucuns objets dependans desdites Archives et avons donné décharge à M. Duchesne tant desdits livres, cartons et papiers que des autres effets mobiliers composant ledit dépôt que de la clef dont la remise nous a été faite. Fait double entre nous soussignés, à Paris, le dix-neuf juillet mil sept cent quatre-vingt-douze, l'an quatrième de la liberté. Signé D'Ormesson, bibliothéquaire. Duchesne, garde des Archives du Clergé. »

N'y a-t-il pas une certaine ironie des choses dans ce déménagement des archives du Clergé, dans cette prise de possession par la fabrication des assignats de leurs anciennes salles des Grands-Augustins, de ce local qui, pendant 147 ans, de 1645 à 1792, avait abrité, entre autres documents intéressant le clergé, les innombrables titres de propriétés ecclésiastiques, quand on se rappelle que les biens nationaux, qui devaient servir à gager les assignats, étaient précisément composés pour la plus grande partie de domaines ecclésiastiques ?

Fernand Gerbaux.

LES DEMEURES DE JEAN SIMÉON CHARDIN

Au moment où la célébration du centenaire de Chardin ramène l'attention sur ce grand peintre, l'honneur de l'école Française, il nous sera permis de chercher par quels liens il se rattache au VIe arrondissement. J'ai demandé à M. Pavy, le généalogiste bien connu, de m'aider dans cette recherche et je ne saurais mieux faire que de placer sous les yeux du lecteur un extrait de la correspondance que nous avons échangée à cette occasion. La plupart des renseignements qui suivent sont restés inconnus de Jal et des Goncourt; ils précisent certains points de la biographie de l'artiste et de sa famille; s'ils n'ajoutent rien à sa gloire, ils contribueront du moins à celle du quartier qui l'a vu naître, grandir et travailler. Chardin a peint ce qu'il voyait autour de lui; son horizon s'est toujours borné aux maisons du voisinage; ses modèles, ce sont les artisans, les petits bourgeois qu'il fréquentait; pour lui plus que pour tout autre, il est donc intéressant de déterminer les lieux où il a vécu.

Voici d'abord son acte de naissance, d'ailleurs connu :

Extrait des registres des baptêmes de l'Église paroissiale de Saint-Sulpice de Paris.

Le 3 du mois de novembre de l'année 1699 a été baptisé Jean Siméon, né le jour précédent, fils de Jean Chardin, maître menuisier et de Jeanne Françoise David, sa femme, demeurant rue de Seine maison dudit Jean Chardin. Le parrain : Simon

Simonet, aussi menuisier. La marraine : Anne Bourgine, femme de Jacques Le Riche, menuisier, laquelle a déclaré ne savoir signer.

Collationné à l'original par moi soussigné prêtre et vicaire de ladite paroisse. A Paris le 3 mars 1780.

DEVAREILLES, vicaire.

En m'envoyant copie de cet acte, M. Pavy m'écrit : « Il ne m'est pas possible de trouver la maison où est né le peintre Chardin. »

Si les archives de M. Pavy, dont il est fait mention dans le livre de M. Barroux sur les *Sources de l'État civil parisien* et dont on connaît l'importance, ne peuvent fournir ce renseignement, il est à craindre qu'il ne nous échappe longtemps encore.

Puis le père de Chardin quitte la rue de Seine avec toute sa famille pour aller demeurer rue du Four, 21, au coin de la rue Princesse.

Jal a déjà publié l'acte de mariarge de Marie Claude Chardin, âgée de 16 ans, fille de Jean Chardin, menuisier des Menus-Plaisirs du Roi, domicilié rue Princesse, du 20 avril 1720 : ce qui prouve qu'à cette date le changement de domicile était déjà opéré.

Quelle est exactement la maison habitée par la famille Chardin ? M. Pavy va nous le dire.

« Je crois pouvoir affirmer que les époux Chardin père et mère habitaient la maison portant actuellement sur la rue Princesse le n° 1 et sur la rue du Four le n° 21, appartenant à M. Guillaume Ajalbert, rue des Cascades, n° 5 à Paris (20e arrondissement).

En effet, lors de son décès le 7 novembre 1743, Mme Chardin, mère du peintre, habitait au coin des rues Princesse et

du Four une maison appartenant au marquis de Brulard. C'est dans le partage fait après son décès par Me Desmeures, notaire à Paris le 14 juillet 1744 que je puise ce dernier renseignement. C'est évidemment dans cette maison qu'à vécu Jean Chardin père et que Jean Chardin le peintre a passé sa jeunesse.

Cette maison fut vendue par le marquis de Brulart à Just Chardin, probablement cousin du peintre et à Marie Geneviève Barbier (1), sa femme, par contrat reçu par Me Desmeures, notaire à Paris, le 3 août 1747.

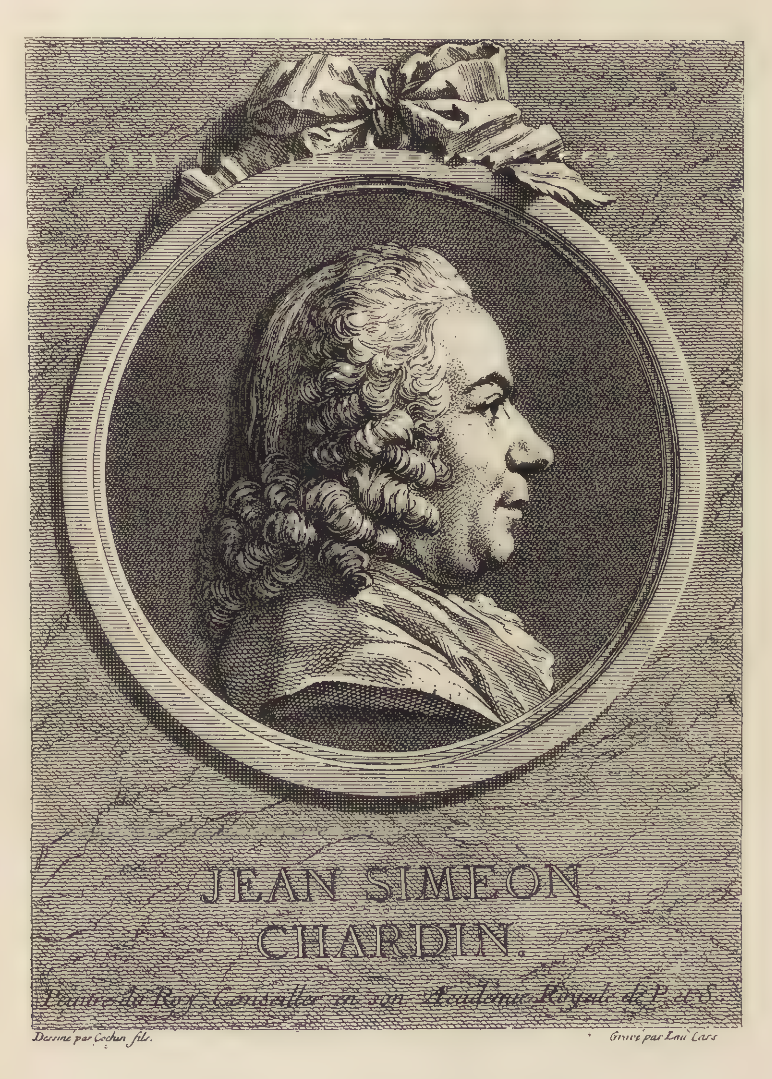
Après la mort des époux Chardin-Barbier, la maison fut adjugée à la requête de leurs cinq enfants à un sieur Joseph Jolliot ou Lejolliot, suivant jugement du Tribunal civil de la Seine du 5 germinal an III.

Par autre jugement du même tribunal du 23 mars 1810, la même maison fut adjugée à la requête des héritiers de **M.** Lejolliot à M. Louis Robert Laclef et à Mme Élisabeth Baland, sa femme.

Enfin le propriétaire actuel, M. Guillaume Ajalbert, s'est rendu adjudicataire de cette maison sur la licitation poursuivie à la requête des représentants des époux Laclef-Baland suivant jugement rendu en l'audience des criées du Tribunal civil de la Seine le 21 décembre 1895. »

Chardin habitait avec ses parents, rue Princesse, lorsqu'il épousa, le 1er février 1731, à Saint-Sulpice, Marguerite Saintard, âgée de 22 ans. Deux enfants naquirent de ce mariage : Pierre-Jean, né le 18 novembre 1731 ; ce fils qui réunissait raison, talent, esprit, se noya à Venise et cette perte fut infiniment sensible au père, et Marguerite Agnés, née le 3 août 1733. Les jeunes époux, peu fortunés, continuèrent à habiter avec les père et mère de Chardin ;

(1) D'après Jal, Juste Chardin, époux de Marie Geneviève Barbier, menuisier des menus plaisirs du roi, était le frère du peintre. Il eut neuf enfants.



PORTRAIT DE CHARDIN.

après la mort de sa femme, survenue le 14 avril 1735, l'artiste resta longtemps encore avec sa famille.

Mme Chardin mère mourut le 7 novembre 1743. Est-ce à cet événement qu'il faut attribuer la décision de Chardin de se remarier? Quoi qu'il en soit, après neuf ans de veuvage, l'artiste épousait le 26 novembre 1744, à Saint-Sulpice, Marguerite Pouget, veuve de Charles de Malnoë, et allait habiter, rue Princesse, 13, dans une maison dont sa femme était propriétaire. Une fille, Angélique-Françoise, est née de ce mariage le 21 octobre 1745.

Voici comment M. Pavy a pu identifier la maison habitée par Chardin avec le n° 13 de la rue Princesse.

« Jean Siméon Chardin, peintre du roy, conseiller en son Académie Royale de peinture, veuf de Marguerite Saintard, s'est marié en deuxième noces à Paris, paroisse Saint-Sulpice, le 26 novembre 1744 avec Marguerite Pouget, veuve elle-même de Charles de Malnoë, bourgeois et ancien mousquetaire.

Leur union fut précédée d'un contrat reçu par Me Desmeures, notaire à Paris (Me Vian, successeur), le 1er novembre 1744.

A cette époque Chardin habitait rue du Four. La future habitait rue Princesse dans une maison lui appartenant. Le n° n'est pas indiqué dans le contrat.

Aussitôt après le mariage, Chardin est allé habiter la maison de sa femme.

Chardin est mort à Paris, aux Galleries du Louvre le 6 décembre 1779. Il était alors encore peintre du Roy et de son Académie royale de peinture et sculpture, ancien trésorier de ladite Académie, de l'Académie Royale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen. Il avait 80 ans passés.

Sa femme est morte à Paris, rue du Renard Saint-Sauveur, le 20 mai 1791.

Il m'a été impossible jusqu'à ce jour de trouver le n° de la maison qu'il habita rue Princesse. Je continue la recherche

et aussitôt que je l'aurai terminée, je vous aviserai du résultat.

Marguerite Pouget était originaire de Rouen.

Chardin avait un frère qui paraît avoir encore de la descendance vivante à Paris. »

. . . .

« C'est au numéro 13 de la rue Princesse qu'habita le peintre Chardin dans une maison qui appartenait à sa deuxième femme, Marguerite Pouget. Cette maison fut vendue par eux le 25 novembre 1773 moyennant une rente viagère à un sieur Gilles Petit, menuisier à Paris et à sa femme.

Après la mort du sieur Gilles Petit, la maison devint la propriété de M. Louis Joseph Petit, l'un de ses enfants, en vertu d'un acte du 24 mai 1811, reçu par Me Defauconpret, notaire à Paris.

M. Louis Joseph Petit mourut à Paris le 13 février 1852, et après son décès la maison de la rue Princesse, dépendant de sa succession, fut vendue à l'audience des criées du tribunal de la Seine, le 22 mai 1852 à M. Jean Louis Armsbruster.

Ce dernier est mort le 10 octobre 1887 et la maison rue Princesse n° 13 qui dépendait de la communauté ayant existé entre lui et sa femme, née Marie Victoire Hélène Guérin, est aujourd'hui indivise entre cette dernière et ses trois enfants. Madame Armsbruster habite rue Guisarde n° 2. Pendant la Révolution la rue Princesse s'appelait rue de la Justice. »

Chardin obtint, en 1757, que le roi lui accordât un logement aux galeries du Louvre. Ce logement fut une des choses qui, dans toute sa vie, l'a le plus flatté, dit son biographe (1). Il ne fallait pas moins pour le décider à quitter un quartier où il avait passé toute sa vie.

Félix Herbet.

(1) Éloge de M. Chardin, prononcé par M. Haillet de Couronne, le 2 août 1780, dans la séance publique de l'Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen. *Mémoire inédits,* t. II, p. 428.



CAFÉ PROCOPE-ZOPPI EN 1799.

Dessin de M. E. de Ménorval, d'après une épure du Cabinet des Estampes.

LE CAFÉ PROCOPE EN 1799.

Dans un rapport daté du 8 au 9 ventôse an 7, (*26-27 février 1799*) le Bureau de surveillance de l'État-major général, 2e Division, de la 17e Division militaire, signalait à la Police Générale (1), plusieurs Cafés de Paris, Valois, Chevalier, Zoppi, comme devant être surveillés.

Voici ce qui est dit de ce dernier Café :

Le Café Zoppi (2), ci-devant Procope, Patriote, mais ayant un Cabinet littéraire qui forme une espèce de Club, non ou-

(1) Archives Nationales : F 6197.

(2) Le café Procope était tenu par un nommé Zoppi (Charles Ambroise Barthélemy), italien d'origine, né en 1753.

vert à tout venant, doit, dans ce moment, être surveillé par un agent de police intelligent, qui soit abonné au Cabinet. Ce Café peut donner de grandes notices sur l'opinion publique; les habitués sont généralement instruits, et parlent librement de tout ce qui se passe dans Paris et au Gouvernement, sans toutefois s'exhaler en propos indécents et inciviques; on a même plusieurs exemples que des stipendiés, ayant voulu tenter des missions dans ce Café, ont été éconduits honteusement.

On y blâmait hier l'insouciance des citoyens de Paris sur les Assemblées primaires; on avouait qu'elle donne beau jeu à tous les intrigants et les ambitieux de mauvaise foi; et que si l'on continue à s'éloigner de ces Assemblées, les nominations seront affreuses.

Un particulier a répondu qu'il était inutile de s'en inquiéter; qu'on en serait quitte pour annuler les Élections; qu'on savait du reste que les droits du peuple n'existent qu'en idée.

En marge est écrit : « Note pour les Inspecteurs. »

Immédiatement, l'agent n° 1 fut chargé de surveiller, et produisit le Rapport ci-après, daté du 15 ventôse (*5 mars*) :

J'ai parcouru, dans la journée, le faubourg Germain et les principaux Caffés; l'on disoit dans beaucoup d'endroits que l'on faisoient travailler avec activité à l'équipement pour les dix mille Suisses qui devoient arriver à Paris, pour remplacer la Garnison.

Au Caffé Procope, plusieurs personnes faisoient l'éloge des vertus et du civisme des Citoyens Sillan, Fabre, Mérigot et l'Amaury, tous quatre ex Officiers municipaux destitués du XI[e] arrondissement; que l'on avoit surpris la religion du Directoire, attendu que ces Citoyens jouissoient de la confiance et de l'estime de tous les bons républicains de l'arrondissement, et faisoient aimer les lois de la République, en les faisant exécuter, et que cela seroit la cause que beaucoup de citoyens n'iroient point aux Assemblées primaires; que ces destitutions ne faisoient que d'entretenir des divisions entre tous les citoyens de l'arrondissement.

Au Café Guillaume-Tell, rue de Bussy, l'on disoient que l'émigré qui avoit été jugé hier (1), avoit été acquitté, parce qu'il étoit le parent du Generale Bonaparte, et que ses défenseurs avoit fait valoir ce titre au Conseil militaire.

J'ai parcouru les environs du Directoire, depuis neuf heures jusqu'à dix; tout étoient calme et tranquille.

Le 21 ventôse, les Inspecteurs généraux de police reçurent la note ci-après :

... On observe que ce café peut donner de grandes lumières sur l'opinion publique; les habitués sont généralement instruits et parlent librement de tout ce qui se passe dans Paris et au Directoire... Les Inspecteurs généraux établiront une surveillance telle que, par le moyen d'un agent instruit, intelligent et prudent, ils puissent recueillir des renseignements précieux sur la disposition de l'esprit public. Ils rendront compte du résultat que donnera cette surveillance.

Et le 23, cette autre note :

Faire en sorte de s'insinuer dans le Cabinet littéraire du Café Zoppi, afin d'y recueillir des renseignements précieux sur la disposition de l'esprit public.

Dès le 2 germinal (*22 mars*), l'agent n° 36, leur avait adressé ce Rapport :

Le Caffé Zoppi, ci-devant Procoppe, est toujours le foyer de l'anarchie.

Aujourd'hui les nommés Laforgue, dentiste, anarchiste très connu, Berger, ex-membre du Club des Cordeliers, Jacquet, ami et proche parent de Dumas, président du tribunal révolutionnaire, et lui-même ex-agent national du Département de Paris, sous le règne de Robespierre, Mandinelli, employé au Département, Laval-Lécuyer, ex-président du fameux Club des

(1) Il n'a pas été possible de trouver le nom de cet émigré, aux Archives Nationales.

Cordelliers, Duplain, signataire de la lettre d'invitation pour faire un 2 septembre dans toute la république, et autres anarchistes, chuchotoient tout bas dans la salle du Caffé. Lavat-Lécuyer disoit qu'il seroit politique de nommer des patriotes très chauds, mais peu connus pour tels, et que par l'incognito, ils seroient à l'abri de la fureur des gouvernans.

Duplain a dit être sûr de la nomination du Cen Sergent, ex-député, qui a figuré dans les mouvemens de Prairial et de Germinal.

Ce n'est qu'avec la plus grande dificulté que l'on peut attraper quelques mots dans ledit Caffé, tant les sociétaires ont l'air de la méfiance. J'attribue cela à ce que le Cen Niquille, ex-Inspecteur Général de police, qui alloit tous les jours à ce Caffé, avec Fournier, aura donné l'avis qu'il étoit surveillé, comme il l'a fait au Caffé de Chartre.

Ce Caffé depuis 1789, a toujours été le foyer des insurrections et le quartier général des anarchistes, Marat, Hébert, Prudhomme, Pache, Bouchotte, Vincent, Dobsent, Billaud-Varenne; en un mot toute la clique faisoit de ce Caffé une société populaire aussi fameuse que celle des Jacobins, et si dans ce moment, les Comités insurrecteurs ne s'y rassemblent plus, on ne peut l'attribuer qu'à la surveillance sévère qu'ils savent qu'on exerce sur eux.

Zoppi, maître du Caffé, a des principes très annarchiques, mais il est si fin, sy adroit et sy hypocrite, qu'il joue quelques fois (mais bien difficilement), le rolle d'ami du Gouvernement; il est partisant outré de la loi agraire et du sisteme de 1793.

En marge est écrit :

Surveiller activement le Caffé Zoppi, suivre les individus dénommés au Rapport ci-contre, recueillir leurs propos.

Découvrir s'ils n'ont pas de conciliabules secrets.

Recommander aux Inspecteurs de choisir des observateurs probes, connus pour être amis du Gouvernement, secrets et adroits.

Rendre compte le plus promptement possible.

La note qui suit fut envoyée aux Inspecteurs généraux de police :

Les Inspecteurs chargeront quelques agens dont ils connaîtront les principes républicains et l'intelligence, de surveiller les Anarchistes qui se réunissent journellement au Café Zoppi, ci-devant Procope, particulièrement ceux-ci après nommés : — *Laforgue,* dentiste; *Berger; Jacquet,* parent et ami de Dumas, ex-président du tribunal révolutionnaire; *Mandinelli,* employé au Département; *Laval-Lécuyer; Duplain,* septembriseur, tous connus sous les rapports les plus désavantageux, et pour avoir occupé pendant le régime de la Terreur, des fonctions publiques qui ne laissent aucun doute sur leurs principes exagérés.

Connaître les démarches et les liaisons de ces individus; observer leurs discours et en rendre compte.

L'agent nº 65, qui avait plus de bonne volonté que d'orthographe, rendit compte le 4 germinal (*24 mars*), en ces termes :

Rien de nouvaux, lon tien toujour lememe langage en vers les Consseille, Et le directoire, que sesont des volleur qui veut tenire enplache. Et qui ont peur que lons nefasse rendre conte de largans quil nous ons vôllé avec laquel il ons agetée des châtaux et de beltere; sest propaux geles Eintendue dans la Rue, adiferens endrois Et apeupres dans le même sance.

C'était insuffisant; aussi renouvela-t-on l'ordre de préciser :

Connoître les noms de ces déclamateurs; ne point se contenter de faire des rapports insignifiants... Le nº 65 voudra bien à l'avenir, fournir des renseignements plus précis sur ces déclamateurs dangereux et sur les faits qui paroîtraient mériter l'attention de la police.

Du même jour est ce Rapport du nº 36 :

Le Caffé Zoppi était très bruyant ce soir. Laforgue, Du-

plain, L'Écuyer, Jacquet et Dobsens y étoit; ce dernier a parlé à Jacquet et ressorti de suitte. Il y avoit dans ledit Caffé beaucoup d'autres anarchistes, dont le nom ne m'est pas connu. Ils parloient tout bas et avec beaucoup de chaleur; il m'a été impossible d'entendre une suite de discour, rien autre chose que des mots entrecoupés de *tirans, termidoriens, modérés,* etc.

La loi du 22 floréal étoit sur le tapis, car ce mot est venu frapper mes oreilles plusieurs fois.

Ce Caffé paroit toujours être le foyer de l'anarchie.

En marge :

Recommander aux Inspecteurs de faire surveiller activement ce Caffé, et suivre les individus signalés et autres qui déclament contre le Gouvernement.

Le 16 germinal (*5 avril*) l'agent n° 1 écrit :

J'ai parcouru aujourd'hui le 11e arrondissement et les principaux Caffés. Dans quelques-uns, l'on parloit des victoires d'Italie, et plusieurs formaient le désir de voir bientôt anéantir le gouvernement anglois, pour jouir de la paix, mais en général le public paraît livré à une crainte sinistre, sur les événements futurs de la campagne.

J'ai été l'après-dîner au Caffé Zoppi, ci-devant Procope. J'y ai vu le ne Laforgue, dentiste, qui disait qu'il y avoit une escadre de 24 vaisseaux de ligne et 16 frégates, avec 24.000 hommes de débarquement, qui étoient sortis du port de Brest pour aller débarquer en Irlande; cette nouvelle a été répétée par plusieurs autres personnes qui sont venues après au Caffé, dont tout le monde a paru joyeux. L'on a dit que le ministre de la Marine commanderoit en personne l'expédition. Demain, je donnerai des renseignements positifs sur les nommés Berger, Mandinelly, Laforgue et Jacquet et leur moralité.

Le 17, en effet, l'agent n° 1 compléta ses informations, que je résume ainsi :

Laforgue, dentiste, comme allant journellement au

Caffé Procope, et abonné au Cabinet littéraire; comme ayant toujours manifesté des principes républicains, aimant beaucoup à parler, mais jamais contre le Gouvernement; passant depuis trois ans, parmi les exaltés, pour un homme vendu au Gouvernement et méprisé par eux. Il n'avait jamais été en prison et était représenté comme « entièrement attaché à son état qui le fait vivre. »

Berger, maître crémier, rue Saint-André des Arts, n'allait nullement au Caffé Procope. Il était employé depuis plus de deux ans; les exaltés disaient pire que pendre de lui : qu'il était une créature de Gouvernement; qu'il avait tourné le dos aux patriotes, comme tant d'autres; et qu'il passait dans l'esprit des amis de la Constitution de l'an III, pour un honnête homme et un bon citoyen.

Mandinelly, employé, a été du Cercle constitutionnel, au Panthéon, à l'établissement du Gouvernement; il a fait des cours dans le temps; les exaltés le trouvaient même trop modéré; il n'a plus reparu avec eux depuis plus de deux ans; il va presque tous les jours au Caffé Procope, prendre sa demi-tasse; il a toujours un petit chien sous son bras, et est presque toujours retiré dans un coin, et jamais dans les groupes; il parle rarement. Il pourrait passer pour un taciturne. Il serait difficile de connaître sa façon de penser. Le policier lui avait plusieurs fois adressé la parole, et il déclare avoir eu de la peine à lui tirer un oui ou un non; rarement il restait au Caffé après huit heures du soir. Il passait pour un républicain.

Laval-Lecuyer, chargé de placer des Comédiens, ne fréquente point le Caffé Procope; d'après tous les renseignements qu'on avait pris auprès de ses voisins de la Cour du Commerce, il n'avait jamais passé pour un anarchiste; au contraire, les anarchistes le détestaient.

Duplain avait été juré au tribunal révolutionnaire avant la loi du 22 prairial, et n'avait pas été continué. Il n'aurait point été septembriseur et passait pour être l'ami intime du général Brune. Il fréquentait fort peu de monde et n'allait jamais au Caffé Procope depuis longtemps.

Quant à Jacquet on n'avait pu encore avoir de renseignements sur lui.

Duplain, qu'on voit ici défendu, est signalé en un autre rapport comme libraire, habitant la Cour du Commerce. Cet homme, y est-il dit, « passe pour un anarchiste ambitieux, qui voudrait voir le Gouvernement renversé, pour devenir quelque chose. » Il était déjà « à la surveillance ».

Le 20 germinal (*9 avril*), l'agent n° 36 envoya ce Rapport :

Jacquet demeure rue des Fossés-Germain-des-Prés, Cour du Commerce, au 3e, même maison de Laval l'écuyer, ex-Président du Club des Cordeliers.

Laforgue, dentiste, demeure aussi rue des Fossés-Germain-des-Prés, a cotté du Caffé Procoppe.

Jacquet est lié intimement avec la comtesse Bentabolle, Robert Lindet et Pache. Il dit que le Gouvernement n'aura jamais le bonheur d'avoir pour amis des hommes aussi purs et aussi Républicains que Robert Lindet et Pache. Cet individu, lorsqu'il était agent national du Département de Paris, sous Robespierre, fournissait à son cousin Dumas, des listes très nombreuses de citoyens à égorger et si cet homme n'a pas été se ranger sous l'étendard de la révolte à la Commune, le 9 thermidor, on ne peut l'attribuer qu'à sa poltronnerie, car il déteste le Gouvernement et la Constitution de l'an III. Jacquet n'est point riche et ne vit que de l'argent que lui prête Lindet et la comtesse Bentabolle, qu'il dit avoir obtenu la permission de tenir une maison de jeux.

Laforgue, depuis 1789, a toujours été anarchiste et partisan outré du système agraire, membre de la société des Jacobins

et du Club des Cordeliers. Il y a professé les mêmes principes que le prussien Anacharsis Cloots. Aux élections de l'an 6 et aux dernières, il a cabalé pour se faire nommer électeur ou pour attirer les suffrages sur les ennemis du Couvernement. Il fréquente le nommé Duplain, signataire de la fameuse lettre en faveur du 2 septembre. Berger Genest, ex membre du Comité Révolutionnaire, est venu très souvent chez Procope, clabauder contre le Gouvernement.

Trois agents, les n°s 1, 36 et 65, dit un Rapport d'ensemble, daté du 1er floréal (*20 avril*), émanant du Bureau des Inspecteurs généraux, avaient été chargés séparément de la surveillance des citoyens Laforgue, Berger, Jacquet et autres. Après avoir analysé leurs correspondances, il conclut ainsi :

Tous ces divers rapports ne s'accordent pas très bien entre eux; cependant ils suffisent pour motiver une continuelle surveillance sur les individus signalés; c'est ce dont nous allons nous occuper, afin d'obtenir des renseignements plus concluants que ceux qui font la matière du présent Rapport.

On continua donc la surveillance.

A la date du 11 floréal (*30 avril*), est ce dernier Rapport, plus complet, mieux écrit, émanant d'un homme *intelligent :*

Des individus dénommés en la présente note, je ne connais que Lafargue, Madeliny et Duplain.

Laforgue, dentiste, n'est qu'un bavard et un homme sans caractère; au 10 août, il a marché pour défendre Capet; au 13 vendémiaire il a pris les armes contre la Convention, et depuis, jusqu'au 18 fructidor, il n'a cessé de préconiser Rovère, Cochon et compagnie, se déchaînant en même temps contre les anarchistes. Le 18 fructidor lui ayant enlevé ses bons amis, par conséquent ses meilleures pratiques, il est évident qu'il doit réprouver la conduite et les opérations des Gouvernants actuels, et c'est précisément ce qui lui arrive quelquefois. Cependant, je le crois incapable de tremper dans aucun

complot. Il a été membre des Cordeliers et des Jacobins jusqu'en 1793. Depuis quelque temps il vient rarement au Café Zoppi.

Madeliny s'est fortement prononcé pour la Liberté, dès le commencement de la Révolution, et n'a été d'aucune association politique. Les satellites de Capet et Lafayette l'ont souvent tourmenté; il a aussi été inquiété sous le régime de la Terreur, et en dernier lieu par les agents de Rovère, Pichegru, et Compagnie, qui, avant le 18 fructidor, se sont portés plusieurs fois en foule au Café Zoppi pour l'assassiner, lui, et les autres républicains qui s'y réunissaient alors. Il a du caractère, du talent, de l'énergie, et surtout beaucoup de probité et de patriotisme, et, quoique malheureux, il est un peu trop tenace dans ses opinions. L'obliger de se taire, ce serait le condamner au plus grand des supplices. Depuis quelque temps, il vient rarement dans ce café, et ne fréquente personne.

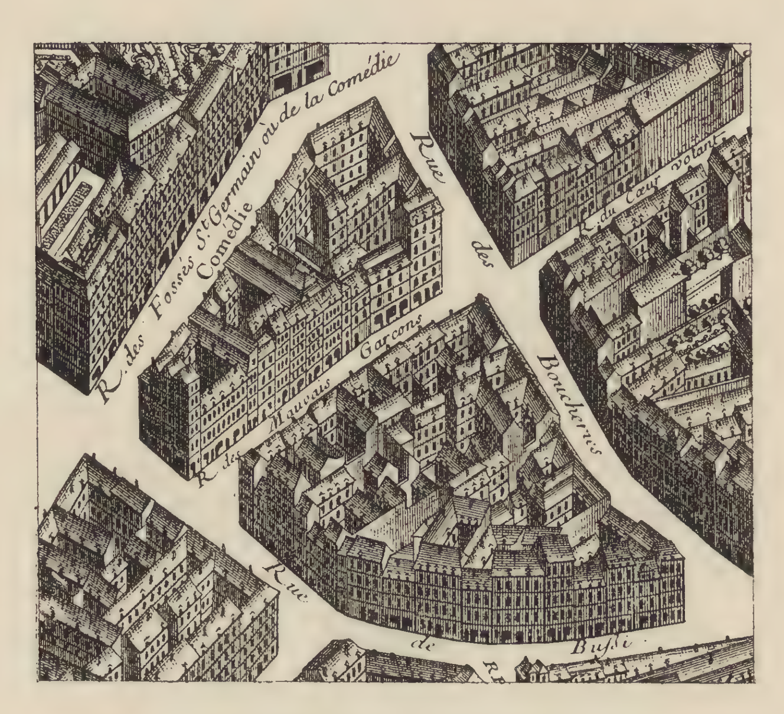
Quant à Duplain, il y a plus de quatre ans qu'il n'a mis le pied dans ce café; il s'est également dévoué à la cause de la liberté dès le commencement de la Révolution; il a été membre des Jacobins jusqu'à la mort de Danton et Camille Desmoulins; il prend soin des enfans de son frère qui a été guillotiné sous le régime révolutionnaire; il a manqué lui-même d'être guillotiné, et vraisemblablement il l'aurait été sans le 9 thermidor. Il est fort attaché à Barras, mais il n'aime pas Merlin. Il va tous les jours, après dîner, prendre son café à la Régence, et ne fréquente personne qu'un ancien avocat, un parent du directeur Rewbel, nommé Judelin (1), fameux peintre en miniature, et quelques autres républicains, tel que Isabeau, juge au tribunal.

Je donnerai des renseignements sur les autres individus quand je me les serai procurés.

Là s'arrête le dossier; ce qui semble indiquer qu'aucune des personnes citées dans ces rapports de police ne fut inquiétée.

Victor ADVIELLE.

(1) Judlin, exposant des Salons de 1791 et 1793. A celui de 1793, il avait ces miniatures allégoriques : *la Liberté, l'Égalité, la République* et *les Droits de l'Homme*.



La Comédie, la rue des Boucheries.
(Plan de Turgot, 1734-1739).

UN FACTUM DU BOUCHER LEGENDRE

Les journaux de la première Révolution ne sont guère parvenus jusqu'à nous que reliés.

L'ébarbage et les couvertures n'étant pas alors à la mode, les exemplaires que l'on trouve dans les bibliothèques publiques ou privées sont rognés, chose de peu d'importance, mais privés de leurs couvertures ce que peut regretter l'historien. En effet, celles-ci étaient réservées aux annonces de librairie et mentionnaient des ouvrages, au-

jourd'hui ignorés, qui seraient peut-être utiles à consulter. Il arriva aussi à ces couvertures, de papier rouge ou bleu, de servir à l'insertion d'un document qui avait été rejeté du corps du journal pour une cause quelconque, de la brochure in-8 de 32 ou 48 pages qui formait alors un numéro de journal.

Tel est le cas de la couverture bleue du numéro 87 des *Révolutions de France et de Brabant*, daté du 8 août 1791. Cette couverture a servi, sur ses troisième et quatrième pages, à l'insertion d'une curieuse déclaration du boucher Legendre, alors Cordelier farouche et compromis dans l'affaire du Champ de Mars. En compagnie de Danton et de Camille Desmoulins, pour échapper aux poursuites de Lafayette, il avait dû aller se réfugier à Versailles chez Laurent Lecointre (1). Mais s'il était ainsi en sûreté, son commerce souffrait de son absence. Il fallait donc, coûte que coûte, qu'il revint. Dans ce but il écrivit une première lettre à l'Assemblée nationale, puis la déclaration suivante destinée à la fois à rassurer la police sur ses intentions et à se rappeler au souvenir de sa clientèle. Pour son insertion il songea tout naturellement aux *Révolutions de France et de Brabant*, journal de Camille Desmoulins. Celui-ci, très populaire aux Cordeliers, devait avoir parmi eux de nombreux lecteurs qui se trouvaient en même temps clients de Legendre. La publicité était donc excellente. Mais, par une curieuse coïncidence, Camille, las de deux années de lutte, venait de passer la main à partir de ce numéro 87. Ce fut donc le nouveau rédacteur, Dusaulchoy (2), qui ac-

(1) P. Fromageot : *Laurent Lecointre*. (*Revue de l'histoire de Versailles et de Seine-et-Oise*, 1899.)

(2) Le rôle de Dusaulchoy fut plutôt celui d'un contrefacteur. En effet, dans l'esprit de Camille Desmoulins, les *Révolutions de France et*

cueillit la communication de Legendre, ce dont ne pouvait être fâché le spirituel Camille qui n'avait pas dû appréhender sans terreur, pour sa prose légère et ironique, le voisinage du lourd pathos de son coreligionnaire.

Voici le document :

INVITATION

A toutes les âmes honnêtes, et défi *porté aux méchants par* Le Gendre, *marchand boucher, électeur de la section du Luxembourg.* Ce 30 juillet 1791.

Je déclare, que, d'après la Lettre que j'ai adressée aux Représentants de la Nation, le 23 de ce mois (1), je rentre dans mes foyers. Je les avais délaissés à la sollicitation de ma famille, de mon épouse et de mes amis. L'asyle et la liberté du Citoyen impunément violées, (*sic*) les défenseurs des opprimés jettés dans les fers, la déclaration des droits vainement invoquée, vainement l'espoir, la confiance et l'appui de l'âme pure ; voilà mes concitoyens la cause de quelques jours de recueillement et de douleur, passés loin de mon commerce et de ma capitale.

Pour faire pâlir mes ennemis, ouvrir un œil sévère sur mes principes et mon caractère, et désabuser le citoyen insouciant ou trompé, j'invite tout homme, ami de la vérité et de la justice, à descendre dans sa conscience ; à y chercher s'il le peut, des reproches ou des plaintes, soit sur mes mœurs et mes actions, soit sur mes principes et mon patriotisme. Et afin d'arracher le masque aux méchants, et pour faire face aux calomniateurs, je les somme, je leur porte le défi de marcher avec moi dans [*devant*] les tribunaux, de m'appeler en présence

de Brabant devaient se terminer au n° 86, le restant de l'abonnement étant servi, selon une convention passée entre lui et Prudhomme, par les *Révolutions de Paris.* Dusaulchoy s'empara du titre du journal de Camille et le continua jusqu'au n° 106, en laissant subsister sur la couverture : *par Camille Desmoulins.*

(1) Nous n'avons pu retrouver cette lettre dans les publications du temps.

du peuple et de Dieu, de m'y accuser, s'il y a une mauvaise action contre moi. Les citoyens prononceront alors sur leur scélératesse ou sur mon crime : que la boue de l'ignominie, les couvre, ou que des supplices soient préparés pour moi.

Au nom du bien de tous, j'invite les hommes qui peuvent plus que moi coopérer au bonheur et à la liberté de la Patrie, à défier leurs ennemis aussi publiquement et aussi légalement que je le fais, et les vaines clameurs des factueux seront méprisées. Sans doute, il est bien préférable d'employer cette marche ferme et juste, plutôt que de dissimuler sa conduite, plutôt que de cacher ses fautes, plutôt que de *suspendre* l'impunité, en étouffant l'opinion publique par des bayonnettes, ou avec des espions, ou dans le fond des cachots, autrement nous serions les tyrans de l'humanité.

L. Le Gendre (1).

S'il fallait prendre à la lettre ce lourd factum, il serait de peu d'intérêt, mais il montre en Legendre un esprit pratique, diplomate, sachant concilier la violence avec ses intérêts.

Ce fut, en fait, sa ligne de conduite pendant la Révolution. Il y fut assez juste milieu. Né à Versailles en 1752, la Révolution le trouva établi à Paris, rue des Boucheries-Saint-Germain. Ami de Danton et de Camille Desmoulins, il fut élu, en même temps qu'eux, député de Paris à la Convention. Lorsque Robespierre fit arrêter les dantonistes, Legendre eut un moment de révolte et réclama pour ses amis. Une menace de Robespierre le fit taire. Et le soir même la peur l'avait si complètement métamorphosé qu'aux Jacobins il offrit d'assommer quiconque éleverait la voix en

(1) Legendre était accusé, entre autres méfaits, d'avoir distribué dans sa boutique des écrits incendiaires. (*Révolutions de Paris*, n° CXI 20-27 avril 1791.)

faveur de Danton. Menace assez habituelle chez lui : il l'avait déjà faite à Lanjuinais défendant vaillamment le 2 juin 1793, les Girondins vaincus. Sa mort, survenue en 1797, épargna à ce « bourgeois de Paris » la honte de désavouer, de dénoncer peut-être la conjuration des Égaux. Dans les jeunes années de la Révolution il avait eu quelque éloquence et son collègue, le conventionnel Paganel, a pu écrire de lui : « Cet orateur n'avait de commun que le ton, le geste et le langage. Il s'élevait quelquefois au-dessus des hommes d'une grande renommée par la noblesse de ses sentiments, par des idées fortes et quelquefois sublimes. »

Charles Saunier.

LES ACADÉMIES D'ARMES

(XVIe ET XVIIe SIÈCLES)

L'expression d'*Académies d'armes,* dans le sens de *Salles d'Armes,* fort usitée au commencement de ce siècle et même dès la fin du siècle dernier, ne nous paraît pas avoir été employée, dans le langage courant, au seizième siècle, ni au dix-septième siècle. On disait alors *Académies militaires* ou *Académies de manège;* et, dans ces Académies, on enseignait, non seulement l'escrime, mais encore l'équitation, la danse et les mathématiques, c'est-à-dire « les sciences et les arts qui conviennent à la nobless

Quand, jusqu'à quinze ou seize ans, un jeune gentilhomme avait, au collège ou avec un précepteur, étudié le rudiment, un peu de philosophie et d'histoire, on l'envoyait à l'Académie. Là, il apprenait à se servir d'un cheval, se livrait à tous les exercices qui le pouvaient fortifier et on lui enseignait assez de mathématiques pour qu'il sût, au besoin, « défendre une place ou l'attaquer ». On voit, par ce détail que le mot *mathématiques* n'avait pas tout à fait le sens qu'il a aujourd'hui, puisqu'en réalité, il s'appliquait à de véritables *cours de fortifications.*

La plus ancienne des Académies militaires est celle de Jean Chéradame, professeur de grec au Collège Royal, sous François Ier. Il habitait, en 1536, rue du Vieux-Colombier ou du Colombier, au coin de la rue du Cherche-Midi (ou plutôt du *Chasse-Midi,* comme on l'appelait alors), une petite maison « pour à se aler racréer aux esco-

liers, dite le *Collège de l'Académie Chéradame,* avec galeries, estudes, cour et jardin, sur un petit mont environné de arbres ». L'une des plus célèbres académies fut, ensuite, celle de Pluvinel, rue Saint-Honoré, à l'enseigne de la *Corne de cerf* (passage Delorme). Pluvinel, né dans le Dauphiné, en 1555, mort à Paris, en 1620, passa pour le premier écuyer de France et d'Italie. Le manège de son école s'étendait jusqu'au château des *Tuilleries,* sur l'emplacement même de la rue de Rivoli actuelle (1). Pluvinel fut directeur de la grande Écurie du Roi, chambellan de Henri IV, etc. Seize ans après sa mort, en 1636, son Académie fut transférée par Richelieu, rue Vieille-du-Temple, à l'ancien Hôtel d'O.

Il y eut aussi l'Académie de Benjamin, rue des Bons-Enfants, détruite pour la construction du Palais-Cardinal; puis, vers la fin du règne de Louis XIII, celles du sieur Longpré, rue des Égouts St-Germain (cour du Dragon); du sieur Mesmont, à l'angle des rues des Canettes et du Vieux Colombier; du sieur Arnaulfiny, à l'angle des rues des Fossés-Monsieur-le-Prince et de Condé; du sieur Forestier, rue de l'Université; et, enfin, du sieur Del Campo, à l'angle des rues du Four et du Vieux-Colombier, près la Croix-Rouge.

Nous arrivons au règne de Louis XIV. Les documents que nous avons pu recueillir sur « les maîtres en fait d'armes qui tiennent salles chez eux et sont dans l'approbation publicque » — (le mot d'*Académies d'armes* n'est pas prononcé) — se trouvent consignés dans l'*Almanach ou Livre commode des adresses de Paris* (1691 et 1692), d'Abraham du Pradel, ouvrage qui est certainement le *premier Bottin*

(1) On peut utilement consulter, à cet égard, le plan de Paris de 1630. L'emplacement du manège de Pluvinel y est nettement indiqué.

connu (1). Toutefois, l'idée d'un recueil d'adresses était bien antérieure à du Pradel.

Dans le chapitre XXIV du 1er livre des *Essais* de Montaigne, nous lisons ceci : « Feu mon père m'a dit autrefois qu'il avoit desiré mettre en train qu'il y eut ez villes certain lieu designé auquel ceux qui auroient besoing de quelque chose se peussent rendre et faire enregistrer leur affaire à un officier estably pour cet effect. »

Barthelemy Laffemas eut, au seizième siècle, nous dit Henri Martin dans son *Histoire de France* (tome XII), la même idée que le père de Montaigne. « Il voulut que le gouvernement établît dans toutes les villes une espèce d'agence d'affaires et de bureau de renseignements à l'usage de tous les citoyens en général. »

Pendant près d'un siècle, on ne tint aucun compte de ces beaux projets et, bien que les *Essais* fussent un livre beaucoup lu, l'idée si excellente qu'avait eue le père de Montaigne ne fut pas mise en pratique.

Ce fut Théophraste Renaudot, le fondateur de la *Gazette de France* (1631), qui la reprit. Il créa un *bureau* d'adresses dont il fit l'accessoire de son journal. Il fut donc, en même temps que le père du journalisme, l'inventeur de l'annonce, ce qui lui permit de faire, du reste, une assez jolie fortune. Il vivait avec économie, logeait dans un bouge obscur de la rue de la Calandre, à l'enseigne du *grand Coq* et il avait, quoique journaliste, continué à exercer la médecine. Après sa mort, le bureau d'annonces périclita et fut rapidement fermé.

(1) L'*Almanach Royal* existait bien depuis 1679, mais il ne donnait, comme il a continué à le faire, que les noms des personnes occupant, à Paris et en province, des fonctions de l'État. Le livre des Adresses du Commerce Parisien était donc une véritable innovation.

Après Renaudot, on trouve trace dans le *Palais Mazarin,* de L. Delaborde, d'un nommé Herpin, qui enseignait, à Paris, les noms et les demeures des personnes de qualité. Vers le même temps, l'abbé Germain Brice faisait le même métier : il renseignait les gentilshommes de province sur les monuments et les curiosités à voir, leur traçait l'emploi de leur journée, les escortait à travers la ville et, finalement, leur plaçait son livre des *Descriptions de Paris,* dans lequel nous lisons qu'il y avait, à Paris, 8 à 900.000 habitants (ce qui paraît exagéré). Notre capitale comptait (1) 896 rues, 22.000 maisons, 200 hôtels considérables, etc., etc.

Le *Livre des Adresses,* d'Abraham du Pradel, qui s'intitule d'abord *Astrologue Lionnais,* puis, *Philosophe et Mathématicien* (2), ne parut que deux années et la seconde édition, celle de 1692, est beaucoup plus complète que la première. Celle-ci compte 64 pages d'adresses et la seconde édition 149 pages. C'est encore bien loin du Bottin actuel de Paris, qui en a plus de 4.000.

Après avoir parlé de la Cour, des cérémonies royales,

(1) D'après la nomenclature qui accompagne le plan de la Caille.

(2) Abraham du Pradel sur la vie duquel on n'a, d'ailleurs, aucun détail, ne serait autre, suivant Camusat (*Histoire critique des journaux*), que l'apothicaire de Blégny, qui demeurait sur le quay de Nesle, au coin de la rue Guénégaud. C'est pour trouver le moyen de se faire des réclames comme pharmacien, en maints passages de son livre, que de Blégny composa son *Almanach des Adresses.* Du Pradel ne se contente pas de citer le nom de Blégny, apothicaire du Roy : il énumère tous les remèdes qui se trouvent dans son officine, s'étend complaisamment sur leurs vertus et sur leurs effets; puis, il parle longuement de M. de Blégny, père de l'apothicaire et médecin du Roy; de M[lle] de Blégny, directrice honoraire de la Communauté des jurées sages-femmes; et, enfin, quand il parle des livres : « On trouve, dit-il, tous les livres de médecine chez la veuve Denis Nion, sur le quai de Nesle, devant l'abreuvoir Guénégaud, à l'image sainte Monique, *qui vend toutes les œuvres de M. de Blégny.* » Or, c'est la veuve Denis Nion qui édite le *Livre des Adresses,* d'Abraham du Pradel.

des réceptions, des Séances et vacations des Tribunaux, des Académies, des Bibliothèques, des Collèges, etc., du Pradel nous apprend, dans son chapitre sur « les nobles exercices pour la belle éducation », que « toutes les académies de manège, — (ce sont celles mentionnées plus haut) — ont été réduites à deux et réglées de telle sorte que les pensionnaires y sont distribuez en nombre égal : l'une est située au Carrefour Saint-Benoist (Cour du Dragon), où il y a pour écuyers : MM. de Longpré et Bernardy, et l'autre, qui est dans la rue des Canettes, a aussi pour écuyers : MM. Vandeuil, Roquefort et d'Auticour. »

C'est dans ces deux Académies que les jeunes gens sont exercés dans les sciences et dans les arts qui conviennent à la noblesse, c'est-à-dire *aux mathématiques et aux exercices des armes, du cheval et de la danse.*

MM. Le Perche, père, rue de la Harpe; Liancourt, rue des Boucheries-Saint-Germain, de Bry, rue de Bussy et du Fay, rue du Chantre, sont *les maîtres en fait d'armes,* préposés dans les deux Académies pour enseigner l'usage de l'épée. M. de Beaufort, près la porte de Saint-Honoré, montre dans l'une et dans l'autre l'exercice de la pique, du mousquet et des évolutions militaires.

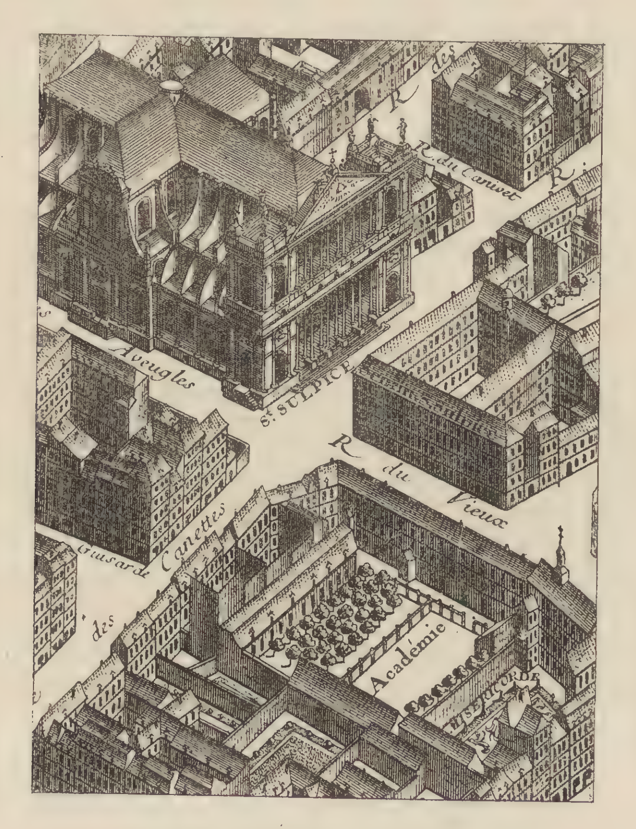
Et MM. Favier et Du Four y montrent à danser.

Voici donc, en ce qui concerne les armes et la danse, l'organisation des deux uniques Académies de manège de Paris qui, on le voit, se trouvaient sur le territoire actuel du sixième arrondissement.

Du Pradel cite, d'ailleurs, d'autres *maîtres en fait d'armes* qui enseignaient en dehors des Académies Longpré et Vandeuil :

De Saint-André, quay des Augustins; — Chardon, rue de Bussy; — Minaux, rue des Mauvais-Garçons; — Le Perche

fils, rue Mazarine; — Pillart père, rue Dauphine; — Pillart fils, rue des Cordiers; — Du Bois, près le Jeu de Metz, etc.



L'Académie d'armes de la rue des Canettes.
(Plan de Turgot, 1734-1739).

M. Liancourt, que nous avons cité tout à l'heure comme l'un des professeurs des Académies de manège, « a publié un excellent traité de *La pratique des armes* ».

Il y a encore, pour les hautes armes, M. Colombon, devant la grande Porte du Palais;

M. Chevry, rue des Boucheries-Saint-Germain, et M. Rousseau, qui est *ordinairement en Cour* (1).

Les Rousseau furent, de père en fils, jusqu'à la Révolution, maîtres d'armes des Enfants de France. L'un d'eux épousa une sœur de Mme Campan. Sous la Terreur, son titre le rendit suspect. « Il fut pris et guillotiné, dit Mme Lebrun dans ses *Souvenirs*, et on m'a raconté que son jugement rendu, un juge, par allusion à sa profession, eut l'atrocité de lui dire : Tu ne pareras pas celle-ci, Rousseau! »...

L'énumération ci-dessus nous amène à cette remarque que les maîtres d'armes, nommés par du Pradel, demeurent, *tous* ou *à peu près,* sur la rive gauche et dans le voisinage de l'Université.

Cela tient à plusieurs causes :

D'abord, c'est que tout le Paris de la rive gauche, fort restreint à cette époque, tenait sur l'emplacement actuel du VIe arrondissement, sur une partie du Ve et sur un petit coin du VIIe; ensuite, c'est que l'Université n'était pas très éloignée de ce fameux Pré-aux-Clercs, où l'on avait tant et si longtemps ferraillé; et, enfin, que c'est là que les maîtres d'armes recrutaient, dans la gent turbulente des écoliers, leur meilleure clientèle de spadassins et de bretteurs.

Un édit royal du 21 août 1567 avait bien interdit aux « escrimeurs et tireurs d'armes de s'établir dans le quartier de l'Université », mais, en 1692, cette ordonnance était devenue lettre morte et on n'en tenait plus nul compte.

Vingt ans après, sous la Régence, on la brava plus ouver-

(1) Du Pradel se sert de cette expression, qui revient dans tout son livre, pour indiquer que c'est *à la Cour*, où il donne ses leçons, qu'on peut trouver Rousseau.

tement encore, ainsi que tous les édits prohibant le port des armes et le duel.

Le duel était absolument passé dans les mœurs et dans les habitudes. En s'abordant, on se demandait : Eh bien! qui s'est battu, ce matin? (1). — En dehors du duel à deux, il y avait le duel à quatre, le duel à six, c'est-à-dire le duel des deux adversaires et des quatre témoins. Tous les six, nous dit Alexis Monteil, portaient au côté gauche la grande épée, appelée *le duel,* et, au côté droit, la dague. Dans les *Aventures de Fœneste,* il est même parlé d'un duel *à vingt,* qui eut lieu au Pré-aux-Clercs.

Dans son *Traité contre les duels,* paru en 1610, Jean Savaron, assure que, pendant les 20 années précédentes, c'est-à-dire pendant la durée du règne de Henri IV, il avait été délivré *huit mille lettres de grâce* à des gentilshommes qui avaient tué leurs adversaires.

Ce chiffre n'a rien de surprenant. Un duelliste fameux, le chevalier d'Andrieux, alors qu'il avait trente ans à peine, se vantait d'avoir déjà tué 72 hommes (2).

De Bruye, dans son livre *l'Art de tirer les armes,* publié en 1721, nous dit qu'il y a à Paris plus de dix mille bretteurs, fréquentant les salles d'escrime et presque tous logés dans le pays latin. On ferraillait alors en pleine rue ou en pleins boulevards pour avoir un champ clos plus vaste et plus de spectateurs. Les adversaires dégaînaient, s'alignaient; les badauds s'assemblaient, faisaient cercle et il ne s'agissait plus pour les bretteurs que de se perforer *classiquement* et, comme les gladiateurs antiques, de tomber avec grâce.

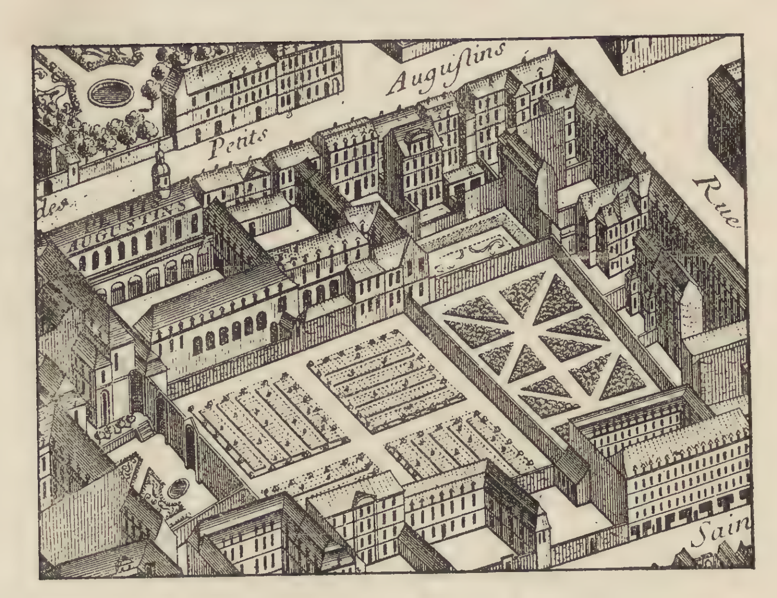
(1) *Mémoires historiques,* de La Houssaie.

(2) Il convient d'ajouter que Tallemant des Réaux nous apprend que ce d'Andrieux était un filou et qu'il eut la tête tranchée.

Mme de Noyer rapporte, dans une de ses lettres, que, près la porte Montmartre, sous ses fenêtres, elle vit, à 4 heures de l'après-midi, avec toute sa famille qui regardait aussi, s'entre-tuer les deux plus fameux spadassins de Paris, Blancrochet et Daubri.

On le voit par ces quelques détails, la fréquence des duels justifiait pleinement, au XVIe et au XVIIe siècle, la vogue des *maîtres en fait d'armes*, dont la plupart habitaient sur l'emplacement de notre VIe arrondissement et rentrent, à ce titre, dans le cadre des recherches, dont s'occupe spécialement la Société historique.

Alfred FOLLY.



Couvent des Petits-Augustins. — (Plan de Turgot, 1734-1739.)

HISTOIRE DU DISTRICT

DES PETITS-AUGUSTINS

En choisissant parmi les acteurs des premiers temps de la Révolution appartenant au VIe arrondissement, comme sujets d'études biographiques, P. Quénard, Osselin et Bonneville, j'avais l'intention de personnifier en eux trois des types les mieux caractérisés de cette époque : dans Quénard, le pur révolutionnaire de 1789, ennemi de toute faction et de tout excès démagogique, enthousiaste des réformes constitutionnelles, mais ne séparant pas l'intérêt

du peuple de celui de la monarchie, le citoyen fidèle jusqu'au bout à ses principes d'ordre et de gouvernement constitutionnel; dans Osselin, le révolutionnaire sage et modéré au début, mais peu à peu séduit par l'exercice du pouvoir, se laissant glisser dans la démagogie et finissant par payer de sa tête de légères infractions sentimentales à l'inflexible code du comité de Salut public; enfin dans Bonneville, le révolutionnaire humanitaire et cosmopolite, obéissant à un enthousiasme élevé, ardent et sincère, mêlé d'une certaine dose d'illuminisme.

En commençant mes recherches sur les deux premiers, je les trouvai au début de la Révolution faisant partie du district des Petits-Augustins et je me mis à fouiller l'histoire de ce district pour y rencontrer quelque trace du rôle qu'ils y avaient joué, rôle sur lequel les biographies les mieux renseignées sont particulièrement silencieuses. Mais on ne s'engage pas impunément dans des recherches de ce genre. Une fois entré dans ce champ si vaste et encore si peu connu aujourd'hui, je ne fus pas longtemps à me convaincre de la vérité de cette assertion d'un des premiers historiens de la Révolution et l'un de ses plus violents adversaires, Montjoye, le rédacteur de l'*Ami du roi :*

« J'ai sous les yeux, dit-il, les procès-verbaux de toutes ces assemblées élémentaires (les assemblées des 60 districts), histoire qu'il importe de recueillir et que la postérité aimera à lire, comme on aime à remonter aux sources qui produisent de grands fleuves. » Par malheur, Montjoye n'a pas trouvé le temps, au milieu des luttes de partis, de faire cette histoire; et depuis, les matériaux réunis sous ses yeux se sont ou perdus ou dispersés.

Cependant, aujourd'hui que grâce à l'initiative de quelques érudits tels que MM. Chassin, Aulard, Lacroix,

Tourneux, Tuetey et notre très regretté Charavay, l'histoire de la Révolution est sortie des lieux communs généraux, et des vues étroites de l'esprit de parti pour entrer dans l'examen minutieux et impartial des faits à l'aide des documents originaux que recèlent nos Archives et nos bibliothèques, cette histoire du grand mouvement parisien dans ses soixante districts est devenue possible. Les matériaux s'en trouvent en grande partie dans les ouvrages suivants : *les Élections et les Cahiers de Paris en* 1789; de Chassin (1) : *les Actes de la Commune de Paris pendant la Révolution,* de Sigismond Lacroix; *le Personnel Municipal de Paris* en 1789 de Robiquet, et les grandes bibliographies de Tourneux et de Tuetey sur la même époque. Je me propose, en suivant au jour le jour l'histoire de ce district, de mettre en pleine lumière les documents qui ne sont qu'indiqués ou brièvement analysés dans ces diverses sources, en y ajoutant ceux que je pourrai glaner, à leur suite, dans nos Archives nationales.

Je ne m'attarderai pas à retracer l'histoire des préliminaires des Élections parisiennes aux États généraux. Cette histoire se trouve dans le livre de Chassin que j'ai cité. On y trouvera aussi l'état détaillé des 60 districts établis par ordonnance du 28 mars avec la nomenclature des rues enclavées dans le périmètre de chacun de ces districts (2). Rap-

(1) M. Chassin a eu en main le précieux dossier qui a disparu dans l'incendie de l'hôtel de ville, renfermant la collection des pouvoirs donnés par les districts à leurs élus. Il en a profité dans les notes du I[er] volume du *Génie de la Révolution :* Les Elections et les Cahiers de Paris en 1789, t. II, p. 337.

(2) Nous nous contenterons de donner ici la description du district des Petits-Augustins qu'on pourra rapprocher du plan Verniquet, n° 44. Quai des Théatins, quai Malaquais, depuis la rue des Saints-Pères, jusqu'à la rue des Augustins; rue du Bac, à gauche; rue des Petits-Augustins à droite, en entrant par le quai Malaquais; rue Saint-Benoist, à droite, en entrant par la rue Jacob; carrefour Saint-Benoist, à droite, en

pelons seulement qu'en vertu des ordonnances royales du 13 et du 15 août, qui trouvèrent dans la presse tant d'opposition, les habitants de Paris devaient se réunir dans leurs districts respectifs le 21 avril depuis 7 heures jusqu'à 9 heures du matin, passé laquelle heure, disaient les règlements, la porte sera fermée, et l'entrée interdite à tous ceux qui se présenteront plus tard à l'église où doit être formée l'assemblée du district, à l'effet de concourir à la nomination des électeurs du Tiers État de Paris. (La noblesse et le clergé avaient leurs départements particuliers.)

Tous les habitants du Tiers État domiciliés dans le district, nés ou naturalisés français, ayant atteint l'âge de 25 ans, avaient le droit d'assister et de voter aux assemblées, mais à condition de justifier d'un titre d'office, d'un grade dans une faculté, d'une commission ou emploi, de lettres de maîtrise, ou à défaut d'une de ces pièces, de sa quittance ou avertissement de capitation montant au moins à la somme de 6 livres au principal. Le choix des votants ne pouvait tomber que sur les personnes présentes ou qui, à raison de leur domicile actuel dans le district, auraient eu le droit de se trouver à l'assemblée. De plus les présidents et secrétaires de ces assemblées étaient imposés par

entrant par la rue Saint-Benoist; rue de l'Égoût, à droite, en entrant par le carrefour Saint-Benoist; rue du Four, à droite, depuis la rue de l'Égout jusqu'à la Croix-Rouge; carrefour de la Croix-Rouge, en entrant par la rue du Four; rue de Sèvres, à droite en entrant par la Croix-Rouge, jusqu'à la rue du Bac; rue de la Chaise, de la Planche, de Grenelle depuis la rue du Bac, jusqu'à la Croix-Rouge; des Rosiers; Saint-Dominique, depuis la rue du Bac, jusqu'à la rue des Saint-Pères; rue des Saints-Pères; rue Saint-Guillaume, rue de l'Université, depuis la rue du Bac, jusqu'à la rue des Saints-Pères; de Verneuil, depuis la rue du Bac jusqu'à la rue des Saints-Pères, de Bourbon, depuis la rue du Bac jusqu'à la rue des Saints-Pères; de Beaune; du Sépulcre, du Sabot, petite rue de Taranne, cour du Dragon, rue de Taranne; Saint-Benoist, à droite en entrant par la rue Jacob; rue des Deux-Anges; rue Jacob, depuis la rue des Saints-Pères, jusqu'à la rue du Colombier.

l'autorité, choisis, même en dehors du district, parmi MM. les quarteniers, conseillers de ville, anciens échevins et autres personnes notables, autorisées à voter et pouvant être élues dans les Assemblées qu'elles présideraient (1).

La garde militaire des assemblées était sévèrement organisée; les deux régiments des gardes devaient donner main forte à la garde de Paris pour maintenir l'ordre sous la direction du terrible duc du Châtelet, commandant du guet et de la force militaire.

On s'aperçut vite que ce déploiement de forces était inutile; la plus grande tranquillité régna dans tous les districts, et le duc du Châtelet dut se relâcher lui-même d'une partie de ces précautions.

Donc le 21 avril, à l'heure prescrite, les portes de l'église des Petits-Augustins (2) s'ouvrirent devant les membres du tiers état du district, réunissant les conditions requises. Ils étaient au nombre de 318.

Nous possédons le procès-verbal complet des 21 et 22 avril du district de l'abbaye Saint-Germain (3). Quant à celui du district des Petits-Augustins, nous le devons au hasard qui, parmi les procès-verbaux des 60 districts que Mont-joye avait sous les yeux, lui a fait choisir celui-là; en-

(1) Ce règlement fut vivement critiqué, même par les amis de la cour et du roi, tels que Montjoye : « Le peu de sagesse, dit celui-ci (*Histoire de la Révolution de France*, p. 77), de quelques articles de ce règlement est sans doute le fruit de la précipitation avec lequel il fut rédigé; mais la cour qui devait voir par la disposition où étaient les esprits, que le tiers état n'adopterait de ces articles que ceux qui lui conviendraient, n'aurait-elle pas mieux fait de se contenter de poser des règles générales, que d'entrer dans des détails qui, étant impraticables, accoutumaient à enfreindre les volontés du roi ? »

(2) Située dans la rue des Petits-Augustins (aujourd'hui rue Bonaparte), sur l'emplacement actuel de l'Ecole des Beaux-Arts.

(3) Chassin, t. II, p. 353.

core se borne-t-il, « aux détails les plus intéressants, et qui lui sont communs avec tous les autres procès-verbaux (1) ».

L'ordre du Tiers État du district des Petits-Augustins s'était rendu dans cette église à neuf heures du matin, au nombre de 318 membres. M. Pochet, ancien échevin, préposé par le bureau municipal pour présider l'assemblée du district, fit faire lecture des lettres du roi, des règlements et des ordonnances pour la convocation.

Cette lecture faite, le Tiers État réclama le droit de nommer un président qui pût recevoir librement les suffrages, ainsi que des secrétaires et scrutateurs qui reçussent leur mission d'une pleine et entière liberté; il protesta contre l'illégalité des formes de la convocation, en ce que d'une part, la Commune avait été désunie (par la séparation des ordres) et que de l'autre, une partie majeure des citoyens avait été exclue, parce que leur contribution au paiement de la capitation ne s'élevait pas au taux d'après lequel on avait établi la qualité de citoyen et le droit de voter à l'Assemblée nationale.

Aussitôt, et sans attendre la réponse de M. Pochet, tous les membres de l'Assemblée déposèrent successivement leurs vœux dans le scrutin placé au milieu de l'église. M. d'Hermand de Cléry fut élu président à la pluralité de 165 voix contre 127 données à M. Darcet, de l'Académie des sciences; et M. Scorbrin, avocat au Parlement, fut unanimement et par acclamation nommé secrétaire.

M. Pochet cependant, qui avait envoyé à l'hôtel de ville pour informer le bureau de la résistance et de la réclamation de l'Assemblée, reçut en réponse le consentement du Bureau, pour se départir de la présidence et laisser la liberté à l'assemblée de se présider par une personne de son choix libre, avec l'assurance que le Bureau approuverait tout ce que la prudence de M. Pochet lui dicterait de faire dans cette circonstance (2).

(1) *Histoire de la Révolution de France et de l'Assemblée nationale*, in-4°, 1792, p. 86.

(2) Le procès-verbal du district de l'Abbaye mentionne comme particularité importante, qu'il a reçu une députation de celui des Petits-Au-

M. Pochet fit part de cette réponse à l'Assemblée, qui la reçut à titre de démission volontaire, et M. d'Hermand de Cléry fut aussitôt installé président.

Il s'était présenté, pendant qu'on procédait au scrutin, une députation envoyée par la noblesse du district des Petits-Pères (1); elle était composée de MM. de Vergennes, maître des requêtes et de M. de la Motte. On l'avait fait attendre jusqu'à la cérémonie du scrutin. Dès que d'Hermand de Cléry eut été installé président, on nomma quatre commissaires pour l'aller recevoir (2).

La députation étant introduite, M. de Vergennes exprima le vœu de la noblesse de s'unir avec le Tiers État sous la qualité de Bourgeois de Paris, et annonça les protestations que la noblesse avait faites dans le district des Petits-Pères contre l'illégalité de la convocation, eu égard à la désunion de la commune. Il témoigna ensuite le regret particulier de la députation, sur ce qu'étant commise pour visiter tous les districts du Tiers État de Paris, elle n'avait pas eu le temps de rédiger et de laisser une copie des objets de sa mission. M. de Vergennes finit par promettre d'envoyer incessamment à l'assemblée, en la personne de M. le Président, une copie tant de l'acte de députation, que des articles du Cahier de la noblesse qui y étaient relatifs (3).

gustins, qui a assuré « que M. Pochet, qui avait été nommé pour présider par le Bureau de la ville, se voyait exclu par les membres de l'assemblée, et ayant écrit audit Bureau de la ville pour savoir la conduite qu'il devait tenir, il lui avait été répondu qu'il devait se conformer aux vues des membres du Tiers État. » — Le même procès-verbal constate aussi que le district de l'Abbaye a envoyé des députations dans un certain nombre de districts voisins, dont sans doute celui des Petits-Augustins faisait partie.

(1) Voir, dans Chassin, le procès-verbal de l'assemblée de la noblesse aux Petits-Pères (t. II, p. 136-140).

(2) Il est question dans Chassin (t. II, p. 219), d'une autre députation de la noblesse du 1er département aux assemblées du tiers de l'Abbaye Saint-Germain-des-Théatins, des Petits-Augustins et des Jacobins de la rue Saint-Dominique, députation se composant de MM. de Silvy et de Villeneuve. — L'assemblée des Petits-Augustins répondit à la députation du 3e département, en députant à la noblesse M. Hachette, avocat au Parlement.

(3) Bailly remarque justement, que si les ordres eussent eu le même esprit à Versailles, il y aurait eu moins d'aigreur et les intérêts divers

La députation retirée, on nomma les commissaires pour la rédaction des Cahiers, ensuite les scrutateurs pour recevoir les suffrages des votants. Les électeurs nommés, on reçut leur serment de remplir, en leur âme et conscience, les fonctions qui leur étaient confiées, et pour pouvoirs, on leur remit le Cahier approuvé par l'assemblée. « Et Montjoye ajoute : « Toutes ces opérations furent partout fréquemment interrompues par des députations, soit de la noblesse, soit du tiers état, de sorte que la séance fut fort longue; elle avait commencé vers les neuf heures du matin et elle ne finit dans presque toutes les églises que vers les cinq ou six heures du lendemain matin. »

Bailly, en racontant dans ses *Mémoires* l'histoire de son élection par le district des Feuillants, a peint naïvement les impressions que dut causer aux citoyens ce premier exercice de leurs droits politiques :

« Quand je me trouvai au milieu de l'assemblée du district, je crus respirer un air nouveau; c'était un phénomène que d'être quelque chose dans l'ordre politique, et par sa seule qualité de citoyen, ou plutôt de bourgeois de Paris; car à ce jour, nous étions encore bourgeois et non citoyens. Les hommes rassemblés depuis plusieurs années dans des clubs s'y étaient occupés des affaires publiques, mais comme conversations, sans aucun droit et sans aucune influence. — Ici, on avait une influence éloignée, mais obtenue pour la première fois depuis plus d'un siècle et demi, et ce privilège était acquis à une génération éclairée, qui en sentait le prix et qui pouvait en étendre les avantages. Cette assemblée, pourtant infiniment petite, de la Nation, sentait cependant et la force et les droits du tout; elle ne se dissimulait pas que de ces droits

ou opposés eussent été plus facilement et plus heureusement conciliés. « Je remarque, ajoute-t-il, que nous ne vîmes point de députation du clergé. Il était plus éloigné de la fraternité, et le ciel était entre lui et nous. » Cette dernière réflexion de Bailly ne saurait être complètement généralisée. Le procès-verbal du district de l'Abbaye Saint-Germain relate qu'il a reçu, avec les députations de la noblesse, celle du clergé de Saint-André-des-Arts.

et de cette force résultait pour elle-même une sorte d'autorité, et comme peuvent en avoir les volontés particulières destinées à composer la volonté générale... »

Pour compléter la physionomie de ces premières assemblées des districts, il faut citer la page curieuse où P. Quénard, qui va devenir un des membres les plus influents du district des Petits-Augustins et y remplir assez longtemps les fonctions de secrétaire général, a peint, d'une façon vive et pittoresque, les traits saillants de ces assemblées. Cette page, inspirée sans doute par ce qu'il a vu lui-même au district des Petits-Augustins, se trouve dans l'introduction qu'il a mise en tête des *Portraits des personnages célèbres de la Révolution*, par François Bonneville, avec tableaux historiques et notices de P. Quénard, 4 volumes in-4°, dont les deux premiers parurent en 1796. Nous aurons à revenir sur ce livre, où P. Quénard, bientôt dégoûté de jouer un rôle actif dans l'administration municipale comme représentant de la commune, et devenu simple spectateur de la Révolution, voulut s'en faire l'historien.

« Les districts du tiers, entourés de gardes, présidés par un membre du corps de ville, n'étaient ouverts qu'à ceux qui voulaient en sortir, et, passé l'heure prescrite, il n'était pas permis à qui que ce fût d'y pénétrer. Cet ordre, qui semblait ne tenir qu'à la régularité des opérations, n'en avait pas moins effrayé la multitude; et les orateurs qui voulaient se distinguer, ou qui voulaient appeler sur eux les voix de leurs concitoyens, protestèrent contre tous ces abus d'autorité. Ils prétendirent que l'assemblée n'était pas libre, puisqu'elle était environnée de baïonnettes et sous la présidence d'un agent du pouvoir, que sa discipline lui appartenait, et que la souveraineté résidait là où le peuple était rassemblé. Chaque district se crut donc souverain. Les citoyens qui se connaissaient à peine se rapprochèrent; l'esprit se forma; la mauvaise foi

de la cour parut manifeste; la lutte s'établit; et si le président tint douze heures contre le vœu de l'assemblée, c'était moins peut-être par une suite de son entêtement, que parce que les uns s'amusaient du désordre, et que les autres y brillaient. Ainsi le premier gage de la victoire fut la destitution du président municipal et sa fuite avec tous les agents et les instruments du bureau; il avait emporté jusqu'à l'encre. Les espions s'évadèrent, les partisans de la cour se turent; les bourgeois, fatigués de besoin et d'ennui, réclamèrent le scrutin; et l'enrouement bien gagné de tous les orateurs ne leur permettant plus d'élever la voix, il fallut bien qu'on y procédât.

Cependant, les uns rédigeaient, malgré les défenses de la cour, le cahier qu'ils devaient remettre à leurs électeurs, et les autres parcouraient tous les districts pour leur donner et en recevoir la nouvelle du triomphe universel. Car les communications avaient été rétablies, et les députations circulaient avec une activité qui ne laissait point douter de la victoire. Celles de la noblesse furent admises, et si le vœu favorable qu'elles paraissaient apporter reçut quelques applaudissements, on peut dire qu'elles ne reçurent pas moins d'humiliations de la part de ceux qui les appelaient, avec quelque raison, les sangsues du peuple. Il y avait dès lors des gens qui se croyaient assez forts pour n'avoir pas besoin de les ménager. Mais il y en eut aussi qui parurent bien sots, quand le dépouillement du scrutin ne leur offrit pas le résultat qu'ils s'étaient promis de leur éloquence. Ils purent cependant consoler leur amour-propre, en se rappelant que le grand nombre, croyant n'avoir que des électeurs à nommer et n'y mettant pas une grande importance, avait fait ses listes à l'avance et n'avait pas jugé à propos de les recommencer, autant par insouciance et par dégoût que parce que le papier lui manquait. Il n'y eut donc de nommés que ceux, pour ainsi dire, qui avaient pris les devants, et qui n'avaient point attendu pour se faire un nom et s'assurer des voix, que les districts fussent ouverts.

Quoi qu'il en soit de tous ces petits moyens plus ou moins bas pour accaparer les votes, le corps électoral se forma. Ce fut un composé d'éléments disparates, un assemblage d'hom-

mes qui avaient tous désiré d'être quelque chose, et qui apportaient moins la volonté de faire un bon choix que l'ambition d'être choisis. Chacun cependant sentait la nécessité d'avoir des acteurs désintéressés qui pussent devenir des collègues reconnaissants; et comme les districts, en renversant les formes ministérielles, avaient prétendu avoir chacun sa police intérieure, et sa souveraineté, les uns avaient nommé le nombre prescrit d'électeurs, les autres beaucoup plus, et presque tous un grand nombre de suppléants. Tout fut admis au corps électoral; et par suite de cette première irrégularité, ses travaux ne se seraient jamais terminés, si les prétentions des individus ne s'étaient pas concentrées dans celles de leurs professions; car l'esprit de corps avait encore beaucoup d'influence et les choses ne s'arrangèrent que par une espèce de transaction verbale, où l'on convint que les votes seraient portés sur ceux que les corporations diverses auraient désignés. Il y eut donc, dans les députés nommés, des hommes de toutes les professions exercées par les différents membres de l'assemblée électorale. »

Les journaux indépendants n'ayant pas encore droit d'existence, il nous est parvenu fort peu de détails sur ces élections des électeurs par les districts. On trouvera dans Chassin (1) un état général des électeurs nommés pour le Tiers État de Paris. Le nombre général des votants ne se montait qu'à 11.706. Comme nous l'avons vu, le district des Petits-Augustins, un cependant des plus nombreux (il n'y eut plus de 400 votants que dans 4 districts), n'en comptait que 328. Dans 3 districts les votants furent au-dessous de 50, et dans onze autres, de 50 à 100. Si le district des Petits-Augustins s'était conformé au règlement (il n'y en eut guère que 10 qui s'y conformèrent) il aurait dû ne nommer que trois ou quatre électeurs; il fut du

(1) *Les Élections et les cahiers de Paris en* 1789, t. II, p. 317.

nombre des 14 districts qui en nommèrent 10, dont voici la liste :

Vignon, ancien consul, rue de Grenelle-Saint-Germain.

Darcet, de l'Académie des sciences, quai des Théatins, 13.

Osselin, avocat, rue de Bourbon Saint-Germain, 161.

Thouvenel, inspecteur des hôpitaux et des eaux minérales du royaume, membre du conseil de santé, rue de Beaune.

D'Hermant de Cléry, ancien avocat au conseil, rue de Bourbon.

Denis, notaire, rue de Grenelle-Saint-Germain, 308.

Le Poitevin, avocat au Parlement, rue du Sépulcre.

Thomas, marchand boulanger, rue de Beaune, 19.

Bayen, apothicaire-major des camps et armées, membre du conseil de santé, rue du Four Saint-Germain, près la Croix-Rouge.

Hautefeuille, marchand épicier, rue de Beaune, 16.

On le voit, toutes les classes de la haute et moyenne bourgeoisie étaient représentées dans ces électeurs : un académicien, deux médecins, trois avocats et un notaire, un ancien fonctionnaire et deux marchands. C'est à peu près la proportion qu'offre le tableau total des 407 électeurs, parmi lesquels on comptait 170 hommes de loi, dont 95 avocats et 42 notaires; 27 académiciens, professeurs et hommes de lettres : 23 médecins, chirurgiens et pharmaciens; 53 fonctionnaires publics, 13 artistes, 137 négociants, marchands ou artisans, 5 militaires.

Des dix électeurs nommés par le district des Petits-Augustins, il n'y en a que quatre dont le nom soit connu des biographes : Vignon, Darcet, Osselin et Thouvenel (1);

(1) Vignon (1736-1823), du nombre des commissaires désignés pour la rédaction des cahiers, un des trois scrutateurs nommés le 11 mai pour l'élection des députés, fut lui-même nommé député de la Constituante avec 208 voix, le troisième. Il se contenta de voter silencieusement avec la majorité. Il devint président du tribunal de commerce le 11 mai 1792. Rallié au 18 brumaire, il servit l'Empire dont il devint chevalier le 21 décembre 1808.

Jean Darcet (1725-1801), célèbre chimiste et professeur au collège de France, deux fois électeur, en 1789 et en 1790. Dénoncé au Comité de

les autres sont restés parfaitement inconnus; encore les premiers durent-ils leur notoriété à toute autre cause qu'à l'exercice de leur électorat. C'est à peine si leur nom est prononcé dans l'histoire des électeurs, telle que nous la trouvons dans la collection des procès-verbaux de leur assemblée recueillie par Bailly et Duveyrier.

Les règlements bornaient la mission des districts au choix des électeurs appelés à nommer les députés aux États généraux. Les électeurs étaient chargés de rédiger les cahiers. La plupart des districts voulurent participer à cette besogne, rédiger chacun leurs cahiers particuliers (1), et rester en correspondance avec l'Assemblée des électeurs qu'ils avaient nommés. Chassin a publié ou analysé 19 de ces cahiers particuliers rédigés par les districts (2); ces cahiers concordaient presque en tout point avec ceux des pro-

Salut public, il dut son salut à son collègue Fourcroy; il mourut en 1801 membre de l'Institut et du sénat conservateur.

Pierre Thouvenel (1747-1815), célèbre médecin, l'un des plus fervents et des plus raisonnables apôtres du magnétisme animal. Thouvenel, dit M. Robiquet, dans une des trop courtes et trop rares notices qu'il a consacrées aux électeurs dans son livre : *Le Personnel municipal de Paris en* 1789, dit qu'il appartenait à l'ancien régime par ses relations et ses préférences; nous le voyons, avec Vignon, figurer parmi les commissaires nommés pour la rédaction des cahiers. En 1790, il émigra et se retira en Italie avec la duchesse de Brissac, sa première protectrice. Rentré en France sous le Consulat, il mourut médecin de Louis XVIII.

Tout ce que nous savons d'Hermand de Cléry, le président du district élu à la place de Pochet, c'est qu'il avait été avocat aux Conseils du roi de 1740 à 1779, et qu'il eut, dans cette charge, pour successeurs, deux hommes plus célèbres que lui : le fameux conventionnel Léonard Bourdon de la Crosnière, et le non moins fameux avocat Linguet.

Nous parlerons assez d'Osselin dans la suite pour n'en rien dire ici.

(1) Le duc du Châtelet, commandant du guet et de la force militaire, chargé par le roi de lui rendre compte de l'état de Paris, dit dans son rapport du 21 avril : « Il y a apparence que la plupart des assemblées du tiers ne finiront pas ce soir, surtout ici, comme quelques-uns l'ont proposé; elles veulent régler les points principaux de leurs cahiers, avant de se réduire. »

(2) *Ibid*, t. II, p. 409 et suiv. Voir en particulier le cahier de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, p. 430, et des extraits des cahiers perdus des Petits-Augustins et de Saint-André-des-Arts, p. 478, 479.

vinces. Tout ce que nous savons de celui des Petits-Augustins, c'est que les électeurs, mus par un instinct populaire, protestaient contre l'exclusion du droit d'élection des *gagne-deniers,* et déclaraient agir comme si leurs concitoyens exclus leur avaient confié leurs intérêts (1). Ce fut le mercredi 29 avril que commença à l'assemblée des électeurs la lecture des cahiers, ainsi que celle des pouvoirs donnés par chaque district à ses électeurs. Quelque temps après, (le 21 juin) Bonneville se plaignait dans son *Tribun du peuple* que nombre d'articles des cahiers des districts avaient été omis dans le cahier de la capitale, ou par négligence, ou par l'impossibilité d'une rédaction exacte de 60 cahiers à compiler en deux jours. Le même Bonneville fait ressortir l'ardeur, la concorde unanime avec lesquelles les bourgeois de Paris ont procédé à la rédaction de leurs cahiers particuliers. Il semble qu'il n'y avait alors, au 21 juin, rien de réglé touchant la permanence et la réunion des assemblées de district. Nous ne voyons que des invitations faites aux districts par des particuliers de se réunir régulièrement. Bonneville, dans sa quatorzième lettre aux électeurs, leur rappelle qu'ils doivent tenir compte des instructions locales des districts, et les invite à les assembler une fois le mois dans l'église, après l'office du soir, afin de faire présenter

(1) Cette préoccupation du district des Petits-Augustins est d'autant plus remarquable qu'on ne la trouve guère dans les autres districts; ce qui inspirait à Montjoye cette réflexion :

« On eût dit, à voir l'empressement de la bourgeoisie, que la restauration ne devait être que pour elle seule. Elle dédaignait les sacrifices et les avances du second ordre et semblait ne prendre aucun soin de la nombreuse classe des citoyens placés au-dessous d'elle. Je ne vois pas en effet que, dans aucun des cahiers, on ait pris en considération la position de l'homme de peine, du pauvre. » Dans quelques districts même, en particulier dans celui de MM. Réveillon et Henriot, l'attitude du bourgeois parut méprisante et hostile à la classe des ouvriers qui s'en indignèrent. (V. Montjoye, *ibid.*, p. 88 et 94.)

leurs réclamations par les députés à l'Assemblée nationale : « Ni les Bailly, ni les Sieyès, leur dit-il, ne s'opposeront à vos justes réclamations. Redemandez la garde bourgeoise... »

Ce qu'il y a de certain, c'est que, pendant les mois de mai et de juin, on ne rencontre presque aucune trace de l'action des districts; la permanence de leurs assemblées ne se révèle qu'au mois de juillet, alors que le peuple de Paris est remué jusque dans ses profondeurs par la terreur de voir la Révolution sombrer au milieu des conspirations de la Cour et de l'aristocratie réunies. Les électeurs, le seul pouvoir effectif du moment, sentent le sol trembler sous leurs pieds, et éprouvent le besoin de retremper leur autorité à sa source, c'est-à-dire dans les assemblées de districts. A partir du 13 juillet, l'histoire de la Commune de Paris est en grande partie celle des districts.

Dès cette époque aussi, les journaux qui vont pulluler, ayant à peu près le droit de tout dire, les documents sur l'histoire des districts vont affluer. Celui des Petits-Augustins aura cette bonne fortune d'avoir à son service, pour publier ses faits et gestes, le journal le mieux informé, le plus hardi, le plus vivant de cette époque, le journal de Prudhomme, l'imprimeur du district, qui intitule son imprimerie l'*Imprimerie des Révolutions*, rue Jacob, n° 28, et dédie son journal des *Révolutions de Paris* à la Nation et au district des Petits-Augustins. Nous ferons à ce journal de larges emprunts.

F. Rabbe.

(*A suivre.*)

NOTULES.

LE COUVENT DES GRANDS-AUGUSTINS.

Le dimanche, 25 juin, à 10 heures du matin, la Société historique du VIe arrondissement a visité la maison sise 55, quai des Grands Augustins, où se trouvent de nombreux vestiges du célèbre couvent qui la précéda.

Le sol de la librairie de MM. Gauthier-Villars, notamment, est composé de fragments d'ancienne pierres tombales dont quelques-unes subsistent en entier, mais très effacées. L'une d'elles, qui porte encore quelques traces de dessin et d'inscriptions, a pu être identifiée, par M. Félix Herbet, avec celle de JEHAN CHEFDEROY, de Limoges. Elle se trouve reproduite, d'après Gaignières, dans l'*Épitaphier du Vieux Paris,* de Raunié. (T. Ier, p. 192.)

Un ancien bâtiment conventuel, encore debout dans une cour intérieure, du côté de la rue Dauphine, a conservé un magnifique gnomon autour duquel se remarquent une inscription et une décoration peinte, toutes deux presque effacées, malheureusement.

De cet immeuble on peut passer rue Dauphine, en traversant la boutique d'un marchand de vin où d'anciennes pierres tombales se trouvent également.

La Société doit des remerciements à MM. Gauthier-Villars ainsi qu'à MM. A. Carlier, gérant de la librairie Gauthier-Villars et d'Hardivilliers, relieur, locataire de l'immeuble, qui les guidèrent dans sa visite.

COMMISSION DU VIEUX PARIS.

2 *mars* 1899. — Avis de réception d'une communication de M. Charles Saunier sur l'appartement occupé par le général Hullin, rue du Cherche-Midi. Vente projetée d'objets artistiques provenant de Saint-Sulpice.

13 *avril.* — Vestiges du cloître de Saint-Germain-des-Prés.

Communication de M. Ed. Mareuse sur le numérotage des maisons. (Intéresse tous les chercheurs et les curieux.)

Lettre de M. Ch. Saunier sur la maison dans laquelle est mort le général Hullin, rue du Cherche-Midi, nº 71.

Décision au sujet d'une cuve baptismale et de grilles en fer forgé, dont la fabrique de Saint-Sulpice propose la vente.

Don d'un dessin de M. Duprez, architecte de la mairie du VIe arrondissement, représentant le marteau de la porte de la caserne de la rue de Tournon.

Don, par M. A. Joly, architecte, et Morelle, propriétaire, d'une vasque trouvée dans une propriété en démolition, 107, boulevard Saint-Germain.

4 *mai.* — Discussion sur la cuve baptismale et des grilles provenant de Saint-Sulpice.

Rapport de M. E. Toulouze sur les révélations du vieux sol parisien.

Rapport de M. André Laugier sur les débris d'architecture provenant de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés.

Vestiges de l'enceinte de Philippe-Auguste, rues Guénégaud et de Nevers.

1er *juin.* — Rapport de M. Lucien Lambeau sur la cuve baptismale de Saint-Sulpice et une inscription déposée dans la crypte de cette église.

Établissement d'un plan des vestiges du cloître de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés.

6 *juillet.* — Anciennes constructions servant de caves, rue de l'École de Médecine, nº 2.

Replacement de la cuve baptismale de Saint-Sulpice.

Communication de M. Jules Périn sur l'Ancienne Comédie.

Le VIIIe arrondissement.

La Société historique et archéologique du VIIIe arrondissement de Paris, a été constituée dans le courant de cette année. Son bureau est ainsi composé :

Présidents d'honneur : MM. P. Beurdeley, Quentin Bauchart, François Carnot, Jules Claretie, Henry Houssaye, Victorien Sardou, Sully-Prudhomme.

Président : M. Ed. Corroyer; *Vice-Présidents :* MM. Edgard Mareuse, Charles Normand; *Secrétaire général :* M. Paul Dablin; *Secrétaire adjoint :* M. Maurice Valluet; *Secrétaires de quartier :* MM. F. Lagarrigue, Vaunois, E. Le Senne, Jules Deroste; *Trésorier :* M. Émile Henry; *Archiviste :* M. Hodanger; *Bibliothécaire :* M. le baron Paul Ramond.

Sommaire des bulletins nos 1 *et* 2 : PAUL DABLIN : Notice géographique et aperçu sommaire archéologique. — QUENTIN-BAUCHART : Les transformations de la place de la Concorde. — E. LE SENNE : Les chevaux de Marly. — Documents originaux. — LÉON GRUEL : Lettres patentes du roi ordonnant la prolongation de la rue Verte (1774). — PAUL DABLIN : Lettre de M. de Sartine à M. Ambry sur le mauvais état de la rue Verte (1769). — Notules. — Curiosités iconographiques.

LE FAUBOURG SAINT-ANTOINE.

Une autre société historique, s'est également formée à l'Est de Paris, sous le titre ci-dessus. Le champ de ses investigations comprend les XIe, XIIe et XXe arrondissements.

MM. H. Vial et G. Capon en sont les fondateurs, J. Labusquière est président, et M. Ramé, secrétaire général. Parmi ses membres : MM. Coyecque et Lazard, archivistes de la Seine.

Sommaire du Bulletin n° 1 : VIAL ET CAPON : la Folie Rambouillet. — A. MARCEL : Bas reliefs de la porte Saint-Antoine. — L. LAZARD : Notes sur Charonne, Industriels du faubourg avant 1789.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE D'AUTEUIL
ET DE PASSY.

Bulletin n° XXIX. — CHARLES ALPHAND : les fêtes de nuit au Bois de Boulogne. — ANTOINE GUILLOIS : L'abbé Lacrolle. — Documents : les Minimes, les États de la Ligue, une grande chasse au Bois de Boulogne, en route pour Saint-Cloud. — Bibliographie du XVIe arrondissement. — Auteuil qui s'en va : maisons de Gavarni et de Carpeaux. — Biographies.— Variétés.

La Montagne Sainte-Geneviève.

En attendant la publication du second volume de ses travaux, la Montagne Sainte-Geneviève organise des promenades et des conférences. Promenades aux hôtels de Cluny et Scipion Sardini, à la maison de la Reine-Blanche, au Val-de-Grâce, dans les Catacombes, à la Bièvre; conférences sur *François Villon,* par M. G. Théry; sur la *Montagne Sainte-Geneviève pendant la Révolution,* par M. G. Desplas, etc.

Le Vieux Montmartre.

Bulletins n°s 32-33. — L. Lazard : Inventaire sommaire des délibérations du Conseil municipal de Montmartre. — A. M : Théodore Rousseau à Montmartre. — Pavage de la rue Coquenard. — H. Monin : Montmartre en novembre et en décembre 1848. — Demande faite par la commune de Montmartre d'affilier sa garde nationale à celle de Paris. — Le Senne : Un poème hollandais sur Montmartre. — La maison de Chartraire de Montigny. — Duels à Montmartre. — M. Artus : Le Bal des Folies-Robert. — Notes. — Dr G. Ollivier : Notice sur la géologie et la paléontologie de Montmartre.

N° 34. — L. Lazard : Les œuvres d'art de l'Abbaye de Montmartre. — Montmartre en 1867. — J.-C. Wiggishoff : Les anciennes voies publiques et « lieux dits » du XVIIIe arrondissement. — Dr G. Ollivier : Notice sur la géologie et la paléontologie de Montmartre.

N° 35. — G. Duval : les Tribulations d'un ivrogne. — L. Lazard : Supplément à l'Epitaphier du cimetière du Calvaire. — Le Senne : le Poirier sans pareil. — Dr G. Ollivier : Cuvier et Montmartre. — H. Monin : Montmartre en 1865, d'après Monselet.

N° 36. — L. Lazard : Les peintres de Montmartre. — H. Monin : Gérard de Nerval et Montmartre. — E. Le Senne : le château de la Canne. — G. Duval : Oraison funèbre de Catherine de Beauvillier.

N° 37. — H. Monin : Le coup d'État du 2 décembre à Montmartre. — J. Mauzin : le Massacre de la Chapelle (24 janvier 1791). — Alexis Martin : Montmartre aux Salons de 1899. — Oraison funèbre de Catherine de Beauvillier.

TABLE

PARTIE ADMINISTRATIVE

PARTIE HISTORIQUE.

ILLUSTRATIONS.

Le gérant : Charles Saunier.

Typographie Firmin-Didot et Cie. — Mesnil (Eure).

